

# CHOIX DE LA CONJOINTE ET MARIAGE DES HOMMES ALLOCHTONES

Une analyse quantitative et qualitative du processus de choix  
de la conjointe et du mariage des hommes marocains, turcs et sikhs



INSTITUT  
POUR L'ÉGALITÉ  
DES FEMMES  
ET DES HOMMES

.be

# **CHOIX DE LA CONJOINTE ET MARIAGE DES HOMMES ALLOCHTONES**

Une analyse quantitative et qualitative du processus de choix  
de la conjointe et du mariage des hommes marocains, turcs et sikhs

2009

---

**LIESBETH DESCHEEMAER  
PETRA HEYSE  
DR. JOHAN WETS**

.....  
**DR. NOEL CLYCQ**

.....  
**PROF. DR. CHRISTIANE TIMMERMAN**

---



INSTITUT  
POUR L'ÉGALITÉ  
DES FEMMES  
ET DES HOMMES

.be

## Editeur

---

*Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
T 02 233 42 65 – F 02 233 40 32  
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be  
www.iefh.belgium.be*

## Auteurs

---

*Liesbeth Descheemaeker  
Petra Heyse  
Dr. Johan Wets (HIVA)*

*Responsable de projet : Dr. Noel Clycq*

*Promotrice : Prof. Dr. Christiane Timmerman*

*Universiteit Antwerpen  
Centrum voor Migratie en Interculturele Studies (CEMIS)  
Prinsstraat 13, 2000 Antwerpen  
www.ua.ac.be/cemis*

## Rédaction finale

---

*Geraldine Reymenants  
Liesbet Vanhollebeke*

*Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*

## Traduction

---

*Philippe Debroe*

## Lay-out

---

*Sfumato*

## Editeur responsable

---

*Michel Pasteel – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*

## Numéro de dépôt

---

*D/2009/10.043/11*

*Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.*

# TABLE DES MATIÈRES

## AVANT-PROPOS – 7

## INTRODUCTION – 9

## 1<sup>e</sup> PARTIE : MÉTHODOLOGIE – 11

1. Questions de recherche et objectifs – 12
2. Méthodes de recherche quantitatives – 13
3. Méthodes de recherche qualitatives – 13
  - 3.1. Choix de la population étudiée
  - 3.2. Témoins privilégiés
  - 3.3. Délimitation de la population étudiée
  - 3.4. Groupe de répondants
  - 3.5. Recrutement des répondants
  - 3.6. Considérations sur le déroulement de l'interview, sur les contacts avec les répondants et sur le rôle de la chercheuse
  - 3.7. Contexte de l'interview

---

4

## 2<sup>e</sup> PARTIE : LITTÉRATURE – 20

1. Cadre théorique et conceptuel – 21
  - 1.1. Délimitation du contexte et terminologie utilisée
  - 1.2. Aspects et outils juridiques
2. Modèles théoriques expliquant le choix de la partenaire – 29
  - 2.1. Aperçu des théories existantes
  - 2.2. Le modèle heuristique de Hooghiemstra
    - 2.2.1. Caractéristiques de l'environnement au sens large
    - 2.2.2. Caractéristiques de l'environnement immédiat
    - 2.2.3. Préférences personnelles
3. À propos des populations visées par la présente étude – 32
  - 3.1. Facteurs influençant le choix de la partenaire chez les hommes turcs et marocains
    - 3.1.1. Choix de la partenaire, mariage et stratégies de mariage des Turcs et des Marocains dans le contexte de migration internationale
    - 3.1.2. Tentative d'explication de la popularité persistante du choix d'un(e) partenaire issu(e) de la région d'origine
  - 3.2. Facteurs influençant le choix de la partenaire des hommes sikhs
    - 3.2.1. Les sikhs et le sikhisme : première approche
    - 3.2.2. Choix de la partenaire, mariage et stratégies de mariage des hommes sikhs dans le contexte de migration
    - 3.2.3. Facteurs influençant le choix de la partenaire et le mariage des hommes sikhs en Belgique

### 3<sup>e</sup> PARTIE : ANALYSE QUANTITATIVE – 51

1. Observations relatives aux données chiffrées – 52
2. Mariages en Belgique – 53
  - 2.1. Mariages célébrés en Belgique
  - 2.2. Divorces en Belgique
3. État civil en Belgique – 57
4. Données relatives au profil des « conjoints » – 61
  - 4.1. Profil des partenaires vivant en Belgique
    - 4.1.1. *La région d'origine*
    - 4.1.2. *L'âge des partenaires habitant en Belgique*
    - 4.1.3. *Sexe des partenaires habitant en Belgique*
  - 4.2. Profil des nouveaux arrivants en Belgique
    - 4.2.1. *La région d'origine*
    - 4.2.2. *L'âge des nouveaux arrivants*
    - 4.2.3. *Sexe des nouveaux arrivants*
5. La situation socio-économique des partenaires habitant en Belgique – 66
  - 5.1. Marché du travail
  - 5.2. Travail
  - 5.3. Chômage
  - 5.4. Maladie et invalidité
6. Synthèse et conclusion – 69

### 4<sup>e</sup> PARTIE : ANALYSE QUALITATIVE – 71

1. Attentes et préférences – 72
  - 1.1. La cohabitation hors mariage
  - 1.2. La candidate au mariage idéale et le mariage
  - 1.3. Trois candidates au mariage
  - 1.4. L'amour
  - 1.5. Les relations avant le mariage
  - 1.6. Le mariage idéal pour les enfants
  - 1.7. Le divorce
2. Facteurs influençant le processus de choix d'une partenaire – 87
  - 2.1. Facteurs au niveau macro
  - 2.2. Facteurs au niveau méso
  - 2.3. Facteurs au niveau micro
3. Mariages – 101
  - 3.1. Mariages de Turcs et de Marocains avec une femme venue du pays d'origine
  - 3.2. Mariages de Turcs et de Marocains avec une femme habitant en Belgique
  - 3.3. Le mariage idéal des hommes sikhs
  - 3.4. Stratégies de persuasion des hommes et des membres de la famille
4. Sensibilisation et assistance – 132
  - 4.1. Mariages arrangés
  - 4.2. Mariages forcés
  - 4.3. Offre d'assistance : sensibilisation et remèdes
    - 4.3.1. *Aperçu de l'offre d'assistance existante*
    - 4.3.2. *Point de vue des répondants et des témoins privilégiés*

## **5° PARTIE : RÉSUMÉ – 147**

## **6° PARTIE : PISTES D’ACTION – 153**

1. Les mariages arrangés et les mariages forcés
2. Le caractère universel du processus de mariage
3. Le droit à l’information
4. La sensibilisation
5. L’assistance
6. Les médias
7. La société
8. La publication des résultats de l’enquête
9. Pistes de recherches ultérieures

## **NOTES – 158**

## **BIBLIOGRAPHIE – 168**

## **ANNEXES – 174**

- ANNEXE 1. Données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale :  
méthodologie et algorithme
- ANNEXE 2. Liste des pays

# AVANT-PROPOS

A la demande du ministre de l'Intégration Sociale et de l'Égalité des Chances de l'époque, et sous la coordination du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, une étude a été réalisée en 2006 à propos des facteurs limitant la liberté de choix du conjoint auprès des populations d'origine étrangère, en particulier les femmes et les filles musulmanes. Outre le choix du conjoint et le mariage, la problématique des mariages arrangés et forcés a également été abordée dans le cadre de cette étude. Sur base des résultats de l'étude, la Fondation Roi Baudouin a développé, en collaboration avec le Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen, le Groupe Santé Josaphat, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, une brochure d'information intitulée « Temps des vacances : temps de mariage ? » Cette brochure, publiée en mai 2008 et rééditée en 2009, se concentre sur le mariage des Belges d'origine marocaine et turque avec une personne du pays d'origine.

La littérature relative à cette problématique s'intéresse surtout, d'un côté, aux mariages conclus avec un partenaire issu du pays d'origine, en dressant donc également un aperçu de la problématique des mariages arrangés et forcés, et, de l'autre côté, à la situation spécifique des filles et des femmes. La situation des garçons et des hommes d'origine étrangère par rapport au processus de choix de la conjointe et de mariage a jusqu'à présent été sous-exposée ou uniquement abordée d'un point de vue plutôt quantitatif. On ne peut toutefois pas partir du principe que ce processus se déroule aisément et sans problème pour eux.

C'est pourquoi l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a pris l'initiative de lancer un projet d'étude sur les facteurs qui influencent les garçons et les hommes d'origine étrangère en Belgique dans le choix de leur conjointe. L'objectif est d'acquérir une certaine compréhension des processus de choix de la conjointe et de mariage des hommes d'origine étrangère, de leurs attentes à l'égard du choix de leur conjointe et du mariage, des stratégies de mariage suivies, de leur vision des relations avant le mariage, du divorce, de la cohabitation, ... Nous souhaitons en outre obtenir plus d'informations sur la nature, l'étendue et les conséquences des mariages forcés et arrangés chez les hommes d'origine étrangère en Belgique. Notre but ici est de formuler des recommandations visant à harmoniser davantage la politique, la prévention et l'assistance existantes aux besoins spécifiques des garçons et des hommes d'origine étrangère.

Cette mission de recherche, qui s'est déroulée de juillet 2008 à février 2009, a été attribuée au Centrum voor Migratie en Interculturele Studies (CEMIS) de l'Université d'Anvers. Elle a été réalisée par Liesbeth Descheemaeker et Petra Heyse, sous la direction des Prof. Dr. Christiane Timmerman et Dr. Noel Clycq. Le Dr. Johan Wets du Hoger Instituut voor de Arbeid (HIVA) de la Katholieke Universiteit Leuven, a par ailleurs collaboré au volet quantitatif de l'étude.

Nous remercions particulièrement les membres du comité d'accompagnement externe pour l'intérêt qu'ils ont montré pour cette recherche et pour leurs explications, commentaires et points de vue, qui nous ont captivés et éclairés. Il s'agit de Sarah Avci (Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen), France Blanmailland (Blanmailland & Partners), Nuran Cicekciler (Groupe Santé Josaphat), Hélène Englert (Association pour le Droit des Etrangers), Marie-Claire Foblets (Instituut voor Vreemdelingenrecht & Rechtsantropologie, K.U.Leuven,), Fatima Hanine (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), Ertugrul Tas (Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère) et Kristien Vanvoorden (Vlaams Minderheden-centrum).

**Michel Pasteel,**  
**Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

**Juillet 2009**

# INTRODUCTION

Le choix du partenaire constitue depuis des années un thème fréquemment évoqué dans la littérature sociologique.<sup>1</sup> Une nouvelle tendance se dégage depuis quelque temps. Dans le cadre de la thématique de l'intégration, on étudie les processus de choix du partenaire des minorités ethnoculturelles. Ces études concernent en particulier les mariages arrangés et forcés, et se penchent essentiellement sur les limites auxquelles sont confrontées les femmes dans ce contexte.<sup>2</sup> Une étude récente a toutefois démontré que le choix du partenaire des hommes peut également être dirigé et / ou limité.<sup>3</sup> À la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la présente étude se penche sur le choix de la partenaire des hommes. Elle aborde un champ plus large que la littérature scientifique existante, qui ne décrit que les mariages arrangés et les mariages forcés. La question centrale autour de laquelle s'articule cette étude est la suivante :

*Quels sont les facteurs qui influencent le choix de la conjointe et le mariage des hommes d'origine étrangère ?*

---

9

Le choix de la partenaire renvoie au choix d'une candidate au mariage que la présente étude subdivise en trois scénarios possibles : l'homme épouse une femme autochtone, ou une femme appartenant à la même minorité ethnoculturelle et habitant en Belgique (éventuellement en Europe), ou encore une femme venue du pays d'origine. Nous avons décidé de ne pas aborder le choix d'un candidat au mariage de sexe masculin, étant donné que la période de recherches sur le terrain était trop courte pour nouer un lien de confiance avec ces hommes et obtenir leur collaboration à l'étude.

Nous entendons par « hommes d'origine étrangère » des hommes turcs, marocains et sikhs de la deuxième génération, c'est-à-dire nés en Belgique ou y ayant grandi. Une équipe interdisciplinaire (Université d'Anvers) a combiné une étude de la littérature et des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives pour répondre à la problématique principale. L'étude quantitative a été menée par le Hoger Instituut voor de Arbeid (HIVA).

Nous n'avons interrogé qu'un nombre limité de personnes de chaque communauté. En fonction de leurs récits et de leurs expériences, nous avons défini des modèles et des processus de choix de la partenaire et de mariage des minorités ethnoculturelles. Le groupe-cible a été constitué de manière à ne pas se concentrer uniquement sur la « communauté musulmane » et de façon à ce que les résultats de l'enquête ne puissent pas s'expliquer d'eux-mêmes par l'influence de la religion du groupe-cible étudié. Cette approche permet de formuler des recommandations stratégiques destinées à un groupe plus large.

Les jeunes préfèrent obtenir le consentement de leurs parents lors du choix de leur partenaire.<sup>4</sup> Les parents ne se contentent pas toujours d'approuver la partenaire et veulent parfois diriger le processus de choix. Cela semble d'ailleurs être aussi le cas chez les parents autochtones.<sup>5</sup> Le fait de tenir compte du consentement parental ne signifie cependant pas par définition que le mariage soit arrangé ou forcé. En d'autres termes, les parents ne présentent pas nécessairement un(e) candidat(e) au mariage à leur fils ou à leur fille et ils ne les contraignent pas non plus dans le choix de leur partenaire.

Le fait est qu'il est difficile de distinguer un mariage arrangé d'un mariage forcé ; cette distinction relève essentiellement de l'expérience et de la perception individuelles. En outre, cette perception peut évoluer en fonction du contexte et au cours du temps. Ce qui au départ n'était pas perçu comme un mariage forcé peut malgré tout être interprété comme tel au fil du temps.

Le présent rapport se compose de six parties. Dans la première partie, nous exposons les méthodes de recherche quantitatives et qualitatives. Nous y présentons la problématique et les questions de recherche qu'elle suscite, de même que le contexte de l'interview et les facteurs qui ont influencé l'étude. La deuxième partie de ce rapport décrit et analyse la littérature de recherche existante. Nous avons décidé de cibler nos interviews approfondies des témoins privilégiés et des répondants en fonction des lacunes présentes dans ce matériel de recherche scientifique. La troisième partie regroupe les résultats de recherche quantitatifs.

La quatrième partie de ce rapport, et la plus volumineuse, présente les résultats de recherche qualitatifs. La subdivision choisie pour le traitement de ce matériel est quelque peu artificielle. Le choix de la partenaire et le mariage sont influencés par différents facteurs que nous avons traités dans quatre chapitres distincts. Le premier chapitre présente les idées que les hommes se font du thème de la recherche. Dans le deuxième chapitre, nous analysons les facteurs qui influencent le choix de la partenaire à l'aide du modèle de Hooghiemstra.<sup>6</sup> Le troisième chapitre aborde les facteurs qui influencent le mariage. L'homme et les membres de la famille peuvent utiliser toutes sortes de techniques pour convaincre la partie adverse dans le choix d'une partenaire. Dans le quatrième et dernier chapitre, les répondants et les témoins privilégiés donnent leur vision des mariages arrangés et des mariages forcés et du rôle éventuel des autorités et de l'assistance proposée en vue de prévenir les mariages forcés.

Enfin, les cinquième et sixième parties de ce rapport contiennent les conclusions et les recommandations qui peuvent être formulées sur base des résultats de l'étude.

Nous tenons à remercier les répondants pour leur collaboration et leur franchise. Grâce à ces personnes, il nous a été possible de nous faire une idée des processus qui déterminent le choix de la partenaire et le mariage. Nous remercions également les témoins privilégiés et les assistants sociaux qui nous ont fourni des informations de base indispensables et nous ont mis en contact avec les répondants. Nous tenons enfin à remercier le Vlaams Minderhedencentrum qui a étudié la législation dans la partie consacrée à la littérature et attiré notre attention sur les modifications.

# *1<sup>e</sup> Partie*

---

**MÉTHODOLOGIE**

---

11

# 1<sup>e</sup> PARTIE : MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à la problématique principale, nous avons combiné l'étude de la littérature avec des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives. Ce sont ces méthodes que nous exposons dans ce chapitre. Avant d'entrer dans le vif du sujet, décrivons la problématique, l'objectif et les questions de recherche de l'étude.

## 1. Questions de recherche et objectifs

Il existe une littérature scientifique abondante consacrée au processus de choix du partenaire et au mariage des membres des minorités ethnoculturelles. Cette littérature aborde essentiellement la problématique des mariages arrangés et forcés et ne se penche pas tellement sur la thématique plus large du choix du partenaire. En outre, la problématique est principalement décrite du point de vue des femmes et la situation des hommes n'y apparaît qu'en filigrane. La présente étude a précisément pour objectif d'analyser ces aspects qui ont été moins abordés jusqu'à présent. La question centrale de notre étude est donc la suivante :

*Quels sont les facteurs qui influencent le processus du choix de la conjointe et le mariage chez les hommes d'origine étrangère ?*

Cette question a été subdivisée en sept sous-questions :

- 1) Quelles sont les attentes et les préférences des hommes d'origine étrangère en matière de choix de la partenaire, de candidate idéale au mariage et de mariage ?
- 2) Quel rôle jouent la famille et le réseau transnational dans le processus de choix de la partenaire ?
- 3) Comment le processus de choix de la partenaire se déroule-t-il ?
- 4) Comment le mariage se déroule-t-il ?
- 5) Quels sont les stratégies et les moyens utilisés pour convaincre une partie adverse du choix d'une partenaire ?
- 6) Quel est le profil des hommes qui se marient dans le cadre d'un processus de mariage arrangé ou forcé ?
- 7) Quel rôle joue ou peut jouer l'assistance proposée dans le cadre de la problématique des mariages forcés ?

À l'aide de listes de sujets, nous avons réalisé des interviews approfondies de répondants de sexe masculin.<sup>7</sup> Grâce à cette méthode de recherche qualitative, ces hommes ont pu s'exprimer de manière détaillée et expliciter leur opinion quant au processus de choix de la partenaire et au mariage.

La liste de sujets a été établie en fonction de l'étude de la littérature et des interviews réalisées auprès des témoins privilégiés. Dans le cadre de leur travail, par exemple en centres d'intégration, ils entretiennent des contacts étroits avec le groupe-cible et savent donc ce qui se passe au sein de ce groupe. La liste de sujets a été adaptée au cours de la période d'enquête afin de pouvoir tenir compte de nouveaux points de vue et de pouvoir évaluer la pertinence des hypothèses provisoires.

## 2. Méthodes de recherche quantitatives

L'enregistrement des données relatives au mariage du groupe-cible est limité. L'État interdit l'enregistrement de données relatives à la religion et / ou à l'ethnicité. Il est par conséquent impossible d'analyser des données quantitatives se rapportant exclusivement à la communauté sikhe. Les données relatives aux migrants en fonction du pays d'origine sont toutefois disponibles. Ces données, qui peuvent être obtenues parce que l'intégralité de la population étudiée est activement présente dans la société et participe aux activités sociales, peuvent être affinées : on peut obtenir des données personnelles telles que l'âge, le sexe et la nationalité. D'autres données, relatives au marché du travail et à la sécurité sociale, figurent dans des banques de données.

Dans le cadre de cette étude, il n'était pas possible de mener une analyse quantitative approfondie. Toutefois, nous avons pu esquisser un profil socio-économique comparatif. À l'aide d'un algorithme également utilisé dans la recherche intitulée *Liefde kent geen grenzen* de Petra Heyse et al., nous avons extrait de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale une sélection de tableaux qui donnent entre autres une idée de la position sur le marché du travail, des évolutions sur le marché du travail (secteur, actif ou sans emploi et niveau de revenus), de la région où habitent les personnes concernées et de quelques données sociales sommaires comme le type de famille d'où provient la population étudiée.<sup>8</sup> La description dans cette phase se concentre sur les mariages où l'épouse est venue en Belgique dans le cadre de la migration matrimoniale. Ces éléments ont constitué le critère de sélection utilisé pour composer la population étudiée lors de la phase quantitative. Ces tableaux ont été complétés par des chiffres fournis par les banques de données de l'administration (comme les données relatives aux visas) et par des données fournies par des analyses secondaires de banques de données consultées dans le cadre d'une étude antérieure. Aucun des fichiers administratifs ne permet de se faire une idée complète de la situation.

## 3. Méthodes de recherche qualitatives

### 3.1. Choix de la population étudiée

Le terme « hommes d'origine étrangère » renvoie dans cette étude aux hommes issus de la communauté turque, marocaine ou sikhe de Belgique et qui font partie de la deuxième génération de migrants. Nous avons choisi des hommes turcs et marocains parce qu'ils appartiennent aux deux principales minorités ethnoculturelles en Belgique. Pour pouvoir étudier le processus du choix de la partenaire et le mariage au sens large, nous avons choisi un troisième groupe-cible : celui des hommes sikhs. Ce choix permet d'éviter de stigmatiser la « communauté musulmane » et permet de donner une image plus générale des processus et des mécanismes de choix de la partenaire et de mariage. En outre, les sikhs font partie d'un flux de migrants récent et en pleine croissance en Belgique. Étant donné que la littérature scientifique disponible sur les sikhs en Belgique est très limitée, il était intéressant d'un point de vue académique d'étudier ce groupe. Par ailleurs, nous avons choisi des hommes appartenant à la deuxième génération de migrants en Belgique afin d'éviter que le processus de choix de la partenaire et le mariage puissent simplement s'expliquer par un statut de séjour.

### 3.2. Témoins privilégiés

Préalablement aux entretiens avec les répondants, nous avons réalisé huit interviews approfondies auprès de témoins privilégiés. Les informations ainsi récoltées sont variées et constituent une valeur ajoutée à plus d'un titre. D'un point de vue « pratique », elles ont tout d'abord constitué un complément à la littérature disponible et elles ont permis de mettre en évidence des évolutions récentes au sein de la communauté. Ensuite, elles nous ont permis d'entrer en contact avec des répondants potentiels. Enfin, elles ont attiré notre attention sur des initiatives et des projets existants relatifs à cette thématique.

Au sein de chaque communauté, nous n'avons contacté que quelques témoins privilégiés. Nous en avons contacté quatre au sein de la communauté sikhe. Lili van Heers, auteur du livre *Het sikhisme en de sikhs*, dispose d'une connaissance et d'une compréhension approfondies du sikhisme et des modèles et processus culturels en vigueur au sein de cette communauté. L'interview approfondie de Michèle Tabruin, bénévole au sein de l'ASBL Masala, nous a permis d'inventorier les problèmes (administratifs) auxquels sont confrontés les sikhs. Pour pouvoir recruter des répondants, nous avons pris contact avec les porte-parole des temples sikhs de Vilvorde et Halmaal. Nous avons eu avec eux des conversations informelles lors de nombreuses visites aux temples.

Pour la communauté marocaine, nous avons réalisé deux interviews approfondies, l'une auprès de Saïda El Fekri, collaboratrice à la Federatie voor Marokkaanse Verenigingen et l'autre auprès de Leila Zohrie, collaboratrice à Jobkanaal. Cette organisation a pour objectif de parvenir à augmenter l'accès des personnes défavorisées au marché du travail. Sultan Bali, psychologue et membre du comité du Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen, Ingrid Hildebrand, collaboratrice à l'ASBL Elele, Ertugrul Tas, psychologue et coordinateur de projet au centre Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre, à La Louvière, et Nuran Cicekciler, collaboratrice du Groupe Santé Josaphat, ont été contactés parce qu'ils travaillent de manière constante avec des personnes d'origine turque.

### 3.3. Délimitation de la population étudiée

Lors du recrutement des répondants, nous avons tenu compte de quatre critères pour, d'une part, garantir la différenciation au sein de chaque groupe ethnoculturel et, d'autre part, obtenir certaines similitudes entre ces trois groupes, ce qui rend la comparaison possible.

Tout d'abord, ces hommes devaient appartenir à la deuxième génération de migrants habitant en Belgique. En d'autres termes, il fallait donc qu'il s'agisse d'hommes dont les parents avaient immigré en Belgique et qui étaient nés en Belgique ou qui y avaient grandi. Ensuite, ces hommes devaient avoir moins de 40 ans. De plus, les hommes d'origine marocaine ou turque devaient être mariés ou divorcés ou être engagés dans une relation de longue durée. Cela nous a permis de retenir des hommes ayant déjà été confrontés au choix d'une partenaire. Ces critères ne pouvaient pas s'appliquer aux répondants sikhs. La deuxième génération de sikhs établis en Belgique est encore trop jeune, et, par conséquent, ces jeunes, dans la plupart des cas, ne sont pas encore mariés. C'est pourquoi, au lieu d'aborder les expériences personnelles des répondants sikhs, nous avons abordé, lors des interviews approfondies, leurs attentes en matière de processus de choix de la partenaire et de mariage.

Pour garantir la représentativité du groupe-cible, nous avons reflété trois scénarios de mariage possibles dans l'échantillon d'hommes marocains et turcs, à savoir : un mariage avec une femme autochtone, un mariage avec une femme ayant le même bagage ethnoculturel et habitant en Belgique / en Europe ou un mariage avec une femme venue du pays d'origine. 64,7 % des hommes d'origine turque se marient avec une partenaire venue de Turquie ; les autres avec une partenaire ayant le même bagage ethnoculturel et habitant en Belgique ou avec une femme autochtone. Pour les hommes marocains, ce modèle de mariage varie quelque peu. 56,6 % d'entre eux se marient avec une partenaire d'origine marocaine habitant en Belgique.<sup>9</sup> Nous ne disposons pas des chiffres relatifs aux mariages conclus avec des femmes autochtones de ces deux groupes-cibles, mais nous pouvons déduire des entretiens réalisés auprès des témoins privilégiés et des répondants qu'ils adviennent beaucoup moins souvent. Le recrutement des répondants a été effectué en tenant compte de ces données.

Pour garantir la diversité et la représentativité au sein de chaque minorité ethnoculturelle, nous avons retenu quelques caractéristiques de profil comme quatrième critère. Nous avons essayé de contacter des répondants d'âge, de niveau de formation, de situation professionnelle, de degré de pratique de la religion et de domicile différents.

### 3.4. Groupe de répondants

Au total, nous avons interrogé 32 hommes, parmi lesquels 11 jeunes sikhs, 11 hommes d'origine turque et 10 hommes d'origine marocaine. Ils appartenaient tous à la deuxième génération et avaient moins de quarante ans. Nous avons interviewé autant d'hommes d'origine marocaine mariés à des femmes venues de leur pays d'origine que d'hommes mariés à des femmes appartenant à la communauté marocaine de Belgique, à savoir quatre répondants dans chacun des deux cas. Six répondants d'origine turque ont épousé une femme venue de leur pays d'origine ; quatre hommes ont épousé une femme ayant le même bagage ethnoculturel et habitant en Belgique. Nous avons pu ainsi analyser facilement les deux scénarios de mariage les plus fréquents. Deux répondants marocains ont épousé une femme autochtone ; un répondant turc vit en concubinage avec sa compagne autochtone. Le nombre limité d'interviews réalisées auprès de répondants correspondant à ce profil restreint incontestablement la portée de cette étude et rend plus difficile la formulation de conclusions. Quelques répondants ont cependant envisagé, avant leur mariage, une union avec une femme autochtone. Ils nous ont parlé de ce mariage qu'ils n'ont pas conclu, ce qui nous a fourni des informations complémentaires sur cette forme de choix de la partenaire / de mariage.

Les hommes d'origine turque et marocaine interviewés ont tous entre 24 et 40 ans. À l'exception d'un répondant, ils sont tous diplômés de l'enseignement secondaire ; la plupart ont décroché un diplôme supplémentaire, celui-ci pouvant aller d'un simple certificat à un diplôme universitaire. La situation professionnelle des répondants varie considérablement : six sont ouvriers, neuf sont employés, cinq sont indépendants et un seul est chômeur.

Étant donné le fait que l'échantillonnage de cette étude doit refléter le contexte belge, il y a autant de répondants en Flandre et en Wallonie. Les répondants habitent les provinces de Flandre Orientale, d'Anvers, du Limbourg, du Brabant wallon, de Liège, du Hainaut et de Namur.

La brièveté de la période de recherche sur le terrain ne nous a pas permis de nouer un lien de confiance avec le groupe-cible et nous n'avons notamment pas pu entrer en contact avec des hommes socio-économiquement défavorisés. Un éducateur de rue nous a expliqué qu'il n'était de toute manière pas évident de mobiliser des hommes pour collaborer à ce type d'études. En outre, il préférerait ne pas mettre en péril sa relation de confiance avec le groupe-cible. Nous n'avons donc interrogé qu'un seul chômeur d'origine marocaine. Les répondants ont certes été interrogés sur les mariages de leurs frères, de leurs amis et des membres de leur famille qui pouvaient appartenir à un groupe socio-économiquement plus faible, mais il reste difficile de tirer des conclusions ou de formuler des hypothèses relatives à cette situation professionnelle.

Contrairement aux hommes marocains et turcs, les jeunes sikhs ne sont pas encore mariés et seule une minorité d'entre eux sont actifs sur le marché du travail. Nous avons également essayé de tenir compte auprès des répondants sikhs de la diversité au sein du groupe en termes de domicile, d'âge, de niveau de formation et de durée de séjour en Belgique. Étant donné la concentration des sikhs autour des deux grands temples sikhs de Vilvorde et Halmaal, le recrutement des répondants a principalement eu lieu dans les provinces du Brabant et du Limbourg et dans une moindre mesure en Flandre Orientale. Les jeunes sikhs ont entre 16 et 21 ans et, à l'exception de deux répondants, ils ne travaillent pas encore. Les jeunes vont à l'école et se répartissent dans tous les niveaux d'enseignement. Le répondant le plus âgé étudie dans une école supérieure. Ils ont immigré en Belgique avec leur mère, leurs frères et leurs sœurs dans le cadre du regroupement familial. Les garçons qui ont participé à l'étude habitaient depuis cinq ans au moins en Belgique. À une exception près, à savoir un jeune né en Belgique, tous sont nés en Inde, dans la province du Pendjab. Le ménage se compose de la famille au sens restreint du terme et comprend au maximum quatre enfants. Une seule mère exploite un magasin avec son conjoint ; toutes les autres sont femmes au foyer. La catégorie socioprofessionnelle des pères varie d'indépendant à ouvrier ; certains sont au chômage.

Nous avons conscience de ce que le nombre de répondants est très restreint et nous insistons une fois encore sur le fait qu'il ne s'agit ici que d'une enquête à petite échelle. Nous avons choisi de nous pencher sur des processus qui concernent des minorités ethnoculturelles. Le lecteur doit absolument tenir compte de la dimension réduite de notre étude et, par conséquent, de ses limites. Nous avons interrogé des hommes issus de trois « communautés » différentes. En outre, les profils des hommes de même communauté différaient également entre eux. Pensez à la différence entre un Arabe et un Berbère, entre un diplômé de l'enseignement supérieur et un homme sans aucune qualification, un travailleur et un chômeur, un homme d'âge mûr et un jeune. La région d'origine des parents fournira également un autre profil. Il est impossible et sans intérêt d'expliquer toutes ces différences dans le présent rapport parce que notre objectif est de nous concentrer sur des processus sous-jacents.

### **3.5. Recrutement des répondants**

Nous avons contacté des hommes par l'intermédiaire des témoins privilégiés et ils ont été mobilisés pour participer à cette étude. Si les personnages-clés ne trouvaient pas de répondants, ils renvoyaient la chercheuse vers d'autres organisations ou vers d'autres personnes influentes de leur réseau. C'est ainsi que l'Oost-Vlaamse Diversiteit-centrum, le Vaartkapoen, l'Intercultureel Netwerk Gent, le Centre Régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et un membre du comité de direction de l'Association de la mosquée de Lokeren nous ont aidés dans la recherche de répondants.

La recherche d'hommes d'origine marocaine mariés à une femme venue de leur pays d'origine n'a pas été une sinécure. C'est essentiellement la combinaison de cette description de profil avec le critère de l'âge (en dessous de 40 ans) qui s'est révélée être une pierre d'achoppement. Cela s'explique par différentes raisons. Tout d'abord, tous les hommes répondant à ce profil n'étaient pas disposés à être interviewés. Et ce, pour diverses raisons. Ils avaient par exemple été démotivés par de prétendues informations négatives diffusées dans les médias sur ce type de mariages. Ils n'avaient pas non plus envie d'avouer publiquement les difficultés que rencontrent probablement ces couples. De nouvelles données du Provinciaal Integratiecentrum Limburg confirment en outre que de moins en moins de Marocains concluent des mariages avec une femme venue de leur pays d'origine. Le désintérêt ou l'indifférence à l'égard de notre enquête ont également pu expliquer leur refus d'y collaborer.

### **3.6. Considérations sur le déroulement de l'interview, sur les contacts avec les répondants et sur le rôle de la chercheuse**

La plupart du temps, la garantie de l'anonymat était une condition préalable à la participation des répondants à l'étude. Cela a immédiatement instauré une certaine franchise, indispensable pour aborder ce type de sujet. Quelques jeunes sikhs ont demandé à ce que la garantie de leur anonymat leur soit encore confirmée durant l'interview approfondie. Il est étonnant de remarquer que cette question a chaque fois été posée au moment où, dans l'interview approfondie, on abordait le thème des « relations avant le mariage ». Il va de soi que la promesse d'anonymat faite à tous les hommes a été respectée et que tous les noms cités dans ce rapport d'étude sont par conséquent fictifs.

Les interviews approfondies réalisées auprès des hommes sikhs se sont le plus souvent déroulées de manière moins simple qu'avec les hommes d'origine marocaine et turque. Cela peut entre autres s'expliquer par le jeune âge des sikhs interrogés : le thème de la recherche relevait naturellement encore de leurs projets d'avenir. Traditionnellement, l'enfant le plus âgé se marie en premier lieu, suivent ensuite les mariages des frères et sœurs, du plus âgé au plus jeune. Si le mariage du répondant concerné n'était pas à l'ordre du jour, il est possible qu'il n'y ait parfois pas encore pensé si souvent et cela s'est ressenti dans les résultats de l'interview.

Nous avons chaque fois demandé aux répondants à pouvoir enregistrer l'interview approfondie à l'aide d'un appareil audio. À l'exception de trois hommes, tous ont marqué leur accord. Lors des interviews que nous n'avons pas enregistrées sur support audio, nous avons pris des notes qui ont été traitées le jour même. Cela nous a permis de limiter le risque d'interprétations erronées ou de perte d'informations. Les citations tirées des interviews sont utilisées dans le présent rapport afin d'étayer les arguments et les conclusions relatives au sujet.

Plusieurs hommes ont fait savoir à l'issue de l'interview approfondie qu'ils étaient très satisfaits de l'entretien. Ils ont déclaré qu'ils l'avaient perçu comme une occasion de pouvoir aborder ce sujet intime avec une personne de l'extérieur ; pour trois répondants, cela constituait même la raison pour laquelle ils avaient accepté de participer à l'interview approfondie. Elle constituait pour eux un moment de réflexion idéal pour se pencher sur leur choix de partenaire et leur mariage, avec toutes les difficultés et les modifications au sein des relations familiales que cette situation avait entraînées. Un répondant a demandé à recevoir la version enregistrée de l'interview approfondie afin de pouvoir la réécouter pour se faire une opinion de sa situation. Un autre répondant a déclaré avoir besoin de parler de son mariage face à face avec une personne. Il peut aborder sporadiquement l'histoire de son mariage en chattant

sur Internet dans l'anonymat, mais il ne peut pas envisager un entretien avec un psychologue ; cela lui semble être un effort trop important. L'un des hommes a participé à l'entretien avec son épouse. Ils ont abordé différentes difficultés que rencontre leur mariage dans l'espoir d'obtenir davantage d'assistance. La chercheuse les a orientés vers un psychologue.

Nous nous attendions initialement à ce qu'un chercheur de sexe féminin se heurte à des obstacles et à des entraves au cours de la période de recherche sur le terrain. Nous supposons qu'un chercheur de sexe masculin pourrait mieux atteindre le groupe-cible et pourrait obtenir davantage d'informations cruciales. Les répondants turcs et marocains ont cependant déclaré lors de l'interview approfondie qu'ils préféreraient s'adresser à un chercheur de sexe féminin étant donné le fait qu'ils pouvaient plus facilement parler d'émotions avec une femme. L'identité ethnoculturelle autochtone de la chercheuse s'est également révélée importante. Elle a donné une garantie supplémentaire aux répondants que leur anonymat serait respecté. Il y avait en effet peu de risque que des informations soient divulguées au sein de leur propre réseau social puisque la chercheuse n'en faisait pas partie.

L'interview des jeunes sikhs par un chercheur de sexe féminin a certes pu se dérouler, mais non sans quelques difficultés. Comme indiqué plus haut, ce groupe-cible était composé de jeunes célibataires âgés de 16 à 21 ans encore soumis à l'autorité parentale. En raison du contrôle social qui découle de cette situation, la chercheuse a rarement réussi à prendre rendez-vous avec les jeunes sikhs dans un autre contexte que celui du temple sikh. Après avoir réalisé plusieurs interviews approfondies, la chercheuse en est arrivée à supposer que les jeunes gens préféreraient ne pas avoir de rendez-vous avec une jeune femme hors de chez eux. Et ce, afin d'éviter que des ragots éventuels circulent au sein de la communauté. Lors des entretiens, la chercheuse a pu observer un comportement similaire. Les interviews approfondies ont eu lieu dans les temples sikhs, dans un endroit isolé. Plusieurs fois, ces entretiens ont cependant été perturbés par l'irruption de pères ou d'autres membres de la famille, guidés par la curiosité et désireux d'entendre ce qui se disait. Cela a créé une atmosphère assez oppressante. Il serait d'après nous difficile de confirmer ou d'infirmier les suppositions et les hypothèses à moins que l'étude soit menée à nouveau, cette fois par un chercheur de sexe masculin.

Ensuite, la chercheuse a utilisé des méthodes de recherche qualitatives telles que l'observation participante et les entretiens informels. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il était impossible, en raison de la brièveté de la période de recherche sur le terrain - elle n'a duré que trois mois -, d'exploiter au maximum ces méthodes. Elles ont toutefois été appliquées dans la mesure du possible aux répondants sikhs. Dans le temple sikh, ces deux méthodes allaient de soi étant donné que c'était précisément le lieu où les jeunes hommes étaient disposés à participer à l'étude dans un environnement qui leur était familier.

À plusieurs reprises, la chercheuse s'est rendue le dimanche midi aux temples sikhs de Halmaal et Vilvorde, où la communauté sikhe se rassemble pour la prière. Au cours de cette célébration, les hommes et les femmes occupent des places différentes dans le temple : les hommes à droite et les femmes à gauche. Après la prière, ils partagent un repas ensemble dans la même pièce, selon la même disposition. Ce repas aurait constitué un moment idéal pour permettre à la chercheuse de mener des entretiens informels sur le sujet, mais cela s'est révélé impossible étant donné le fait qu'il est impensable que les hommes et les femmes mangent ensemble.

### 3.7. Contexte de l'interview

En dépit du fait que les interviews approfondies réalisées auprès des jeunes sikhs dans le temple aient parfois été perturbées par la présence de membres de la famille guidés par la curiosité, l'espace isolé a créé une atmosphère sécurisante. Les résultats obtenus contrastent avec ceux de trois interviews approfondies réalisées au domicile des parents. Les parents sont restés dans la même pièce et bien qu'un certain nombre de parents ne maîtrisent pas bien le néerlandais, les répondants ont essayé d'éviter des sujets sensibles tels que les relations avant le mariage, ou ils y ont donné des réponses socialement attendues. C'est pourquoi nous préférons mener les interviews au temple sikh.

Les répondants marocains et turcs ont déterminé eux-mêmes l'endroit où aurait lieu l'interview. La chercheuse souhaitait en l'occurrence que soit choisi un lieu où les répondants se sentent dans leur élément, à l'aise, afin qu'ils puissent s'exprimer librement sur le sujet. Les entretiens ont ainsi eu lieu dans un café, un restaurant, un salon de thé marocain ou encore un salon. Les places étaient choisies de telle manière que personne d'autre ne puisse s'asseoir dans l'environnement immédiat et entendre la conversation.

Les entretiens se sont souvent déroulés en dehors de la maison parce qu'ils ont parfois eu lieu pendant la pause-déjeuner, dans les environs du lieu de travail, voire même sur le lieu de travail des répondants. Par ailleurs, dans la mesure où le mariage pouvait avoir connu des antécédents douloureux, l'homme choisissait de participer à l'étude sans en informer son épouse et en l'absence de celle-ci.

Lorsque l'interview approfondie a eu lieu au domicile du répondant, son épouse était le plus souvent présente. Certains hommes ont même expressément insisté pour que leur épouse assiste à l'interview. Ils voulaient montrer qu'ils n'avaient rien à lui cacher. Le rôle de la femme et son influence sur l'interview approfondie ont varié d'un couple à l'autre. Dans quelques situations, l'épouse a consacré du temps à l'interview et elle a corrigé ou complété le témoignage de son mari. Avant et pendant l'entretien, la chercheuse a toujours clairement expliqué que l'étude avait pour objectif de refléter la situation des hommes telle qu'ils la vivent. En général, les femmes ont respecté cette démarche. Dans certains cas, la femme était à la maison, mais elle faisait le ménage et se trouvait dans une autre pièce.

La présence de l'épouse a toutefois influencé les résultats, de manière tantôt négative, tantôt positive. Après quelques interviews, la chercheuse pouvait en conclure que les questions sur les relations avant le mariage ne pouvaient pas être posées en présence de l'épouse. L'interview d'un répondant turc est, à cet égard, très révélatrice. Sa femme, qui faisait le ménage dans le salon, a entendu que son mari avait eu plusieurs relations avant le mariage. Elle lui en a parlé en turc et elle l'a interrogé à plusieurs reprises à ce sujet lors de l'interview approfondie. L'homme a assuré à la chercheuse qu'il se disputerait certainement avec sa femme à l'issue de l'interview. Un homme marocain a murmuré la réponse à cette même question et a expressément demandé à ne plus être interrogé à ce sujet une fois que sa femme serait de retour dans le salon. Dans les interviews suivantes, nous n'avons donc abordé la question des relations avant le mariage qu'en l'absence de l'épouse, afin d'éviter de provoquer des scènes de ménage. Dans une autre interview approfondie, la présence de l'épouse nous a en revanche permis de récolter des informations supplémentaires. La femme encourageait son mari à aborder également leurs problèmes relationnels, afin que la chercheuse puisse se faire une meilleure idée du thème de la recherche.

# 2<sup>e</sup> *Partie*

---

**LITTÉRATURE**

---

20

# 2<sup>e</sup> PARTIE : LITTÉRATURE

## 1. Cadre théorique et conceptuel

Avant d'aborder le choix de la partenaire, le mariage et les facteurs qui influencent ces processus au sein des groupes de population étudiés, nous présentons dans cette deuxième partie une description précise des concepts auxquels nous avons eu recours. Tant la littérature scientifique que la littérature de vulgarisation citent des concepts comme la migration matrimoniale, le regroupement familial, les mariages arrangés et forcés et le choix du partenaire, et les confondent. Un débat nuancé requiert cependant une définition claire des termes abordés et une conceptualisation tout aussi claire de ces termes.

Comme la politique belge de l'immigration – et plus précisément la législation en matière de regroupement familial – a récemment connu quelques modifications qui ont un impact sur la liberté de choix du conjoint au sein de groupes de population d'origine étrangère en Belgique, nous présentons ensuite cette législation. La législation relative à la migration constitue un facteur lié à l'« environnement au sens large », l'un des trois facteurs influençant le choix du partenaire au sein du modèle théorique sur lequel s'appuie la présente étude (cf. infra). Ce modèle théorique est également décrit dans la première partie de cette étude de la littérature.

---

21

### 1.1. Délimitation du contexte et terminologie utilisée

La présente étude analyse les facteurs qui influencent la liberté de **choix de la partenaire** des jeunes gens et des hommes d'origine étrangère en Belgique. Dans le cas des allochtones comme dans celui des autochtones, il semble que la liberté de choix du partenaire soit conditionnée par toute une série de déterminants sociaux<sup>10</sup> comme le niveau de formation, l'influence de l'environnement social, la stratification sociale, l'âge, etc.<sup>11</sup> Leur théorisation et l'étude empirique du choix du partenaire ont mis en évidence divers facteurs qui influencent le choix du conjoint. Hooghiemstra a synthétisé ces facteurs dans un modèle heuristique et les a ensuite rangés sur trois niveaux : les caractéristiques structurelles de l'environnement au sens large (niveau macro), les facteurs socioculturels dans l'environnement plus immédiat (niveau méso) et les préférences individuelles (niveau micro).<sup>12</sup>

Vu la préférence récurrente pour un partenaire venu de la région d'origine parmi les groupes de migrants installés au sein de la société belge, qu'ils soient turcs ou marocains, le choix du partenaire de ces populations de migrants constitue le sujet de plusieurs études scientifiques.<sup>13</sup> Cette tendance est en effet diamétralement opposée à la supposition selon laquelle, au fur et à mesure de la socialisation au sein de la société d'accueil, les valeurs et les normes relatives au choix de la conjointe correspondront de plus en plus aux modèles de mariage de la société d'accueil.<sup>14</sup> Les études susmentionnées cherchent des explications à ce « paradoxe d'intégration » et se penchent pour ce faire sur le choix du partenaire. Certes, il existe d'autres groupes de population d'origine étrangère qui recherchent plus volontiers leur conjoint dans leur région d'origine. Dans la littérature scientifique et dans les médias, il semble cependant naturel d'associer le choix d'un partenaire venu de la région d'origine à la communauté de migrants turcs et marocains. Afin d'éviter de porter des jugements essentialistes et de parvenir à un débat plus nuancé, l'étude actuelle se concentre également sur un autre groupe de population au sein duquel apparaissent également de tels processus de choix de la partenaire, à savoir la communauté sikhe.

Dans certaines communautés allochtones, le choix du conjoint et l'établissement de la relation s'intègrent dans un contexte de migration internationale. Leur marché matrimonial ne se compose pas uniquement de conjoints issus du pays d'origine et ayant grandi en Belgique ou d'autochtones, mais également de conjoints potentiels habitant dans la région d'origine, dans ce cas en Turquie, au Maroc et au Pendjab, dans le nord de l'Inde. Un tel choix de partenaire et un tel mariage vont de pair avec une forme spécifique de migration que la littérature qualifie de **migration matrimoniale**. Il s'agit d'une migration dans le cadre d'un mariage, indépendamment du fait que ce mariage soit déjà célébré ou non. Les deux procédures juridiques – et les deux termes souvent utilisés dans la littérature – pour qualifier la migration matrimoniale sont la constitution de famille et le regroupement familial. Si le mariage a déjà été célébré et que le conjoint vient en Belgique, nous parlons de **regroupement familial**. Le regroupement familial n'est possible que si les liens familiaux ont déjà été noués avant la migration, que ce soit par le mariage ou par la filiation. Il s'agit donc de la migration de partenaires, mais aussi d'ascendants et de descendants en ligne directe. Le concept de **constitution de famille** indique que le mariage doit encore avoir lieu en Belgique et que les liens familiaux n'ont donc pas encore été établis. La migration matrimoniale est donc une structure mixte de regroupement familial et de constitution de famille. Le terme de **migration de regroupement** recouvre donc les concepts de regroupement familial et de constitution de famille. La migration de regroupement constitue – avec la migration des travailleurs, la migration pour études et la migration des demandeurs d'asile – l'un des quatre canaux officiels restants de migration vers la Belgique.<sup>15</sup>

Après le processus de choix du partenaire vient la véritable **conclusion du mariage**. Les mariages arrangés et les mariages forcés sont deux formes spécifiques de conclusion de mariage que l'on qualifie souvent erronément dans la langue courante de « migration matrimoniale ». Dans le cas d'un **mariage arrangé**, un intermédiaire ou un partenaire externe (la famille, la communauté, un service commercial) présente les futurs conjoints l'un à l'autre. Les deux partenaires ont dans une certaine mesure la liberté de décider de se marier ou non. Bien qu'en Occident, les mariages arrangés par la famille aient pour la plupart cédé la place à des mariages romantiques ou spontanés où les deux partenaires se choisissent mutuellement, de récentes évolutions dans l'établissement des relations et le recours à des intermédiaires matrimoniaux (via une agence matrimoniale, internet, etc.) ont pour conséquence que les mariages romantiques et les mariages dans la conclusion desquels interviennent des tiers ne s'excluent pas nécessairement.<sup>16</sup> Dans l'étude de Zemni et al., les répondants citent l'engagement des deux parties et le consentement du garçon et de la fille comme les caractéristiques principales d'un mariage arrangé.<sup>17</sup>

Ce sont cet engagement et ce consentement qui font défaut dans un **mariage forcé**. Dans ce cas, la famille pousse un des deux partenaires ou les deux à se marier contre son / leur gré.<sup>18</sup> Cette définition semble très simple, mais, dans la pratique, il n'est pas si évident de déterminer ce que signifient « pousser » et « contre son / leur gré ». La frontière entre la contrainte et le plein gré n'est pas toujours claire. Où s'arrête en effet la contrainte et où commence le libre choix ? Dans quelle mesure une femme supposée se marier est-elle encore libre de choisir après avoir éconduit trois ou quatre candidats potentiels ? Dans quelle mesure un jeune homme choisit-il librement son épouse quand ses parents le poussent de plus en plus à se marier ? Une enquête menée auprès de Marocains et de Turcs aux Pays-Bas et en Belgique montre également que les parties concernées souhaitent souvent cette ingérence des parents dans le choix du partenaire.<sup>19</sup> En d'autres termes, beaucoup de nuances sont possibles entre un mariage librement consenti et un mariage forcé.<sup>20</sup>

Depuis l'arrêt de l'immigration en 1974, il ne subsiste que quelques canaux pour immigrer légalement en Belgique. Étant donné leur nombre réduit, il n'est pas étonnant que l'on abuse de la migration matrimoniale – en tant que canal de migration légitime. Dans le contexte, le phénomène de **mariage blanc** est également souvent évoqué ces derniers temps.

Le législateur définit le mariage blanc comme suit (article 146 bis du Code civil) :  
« Il n'y a pas de mariage lorsque, bien que les consentements formels aient été donnés en vue de celui-ci, il ressort d'une combinaison de circonstances que l'intention d'au moins un des époux n'est manifestement pas la création d'une communauté de vie durable, mais vise uniquement l'obtention d'un avantage en matière de séjour, lié au statut d'époux. »

Il est donc exclusivement question du souhait de venir en Europe et le mariage sert plutôt de stratégie pour obtenir un permis de séjour. Comme l'indique Van der Heyden, il n'est pas toujours facile de vérifier « où s'arrête l'attrance pour le partenaire et où commence l'attrance pour l'Europe ». <sup>21</sup>

Cette définition comporte trois concepts importants : l'intention, la communauté de vie durable et l'avantage en matière de séjour. Le candidat au mariage doit se marier avec de bonnes intentions, et c'est précisément ce qui fait du mariage blanc un phénomène difficile à détecter. En effet, comment mesurer les bonnes intentions d'une personne ? On peut en effet avancer qu'il est aussi possible pour de « vrais » amoureux de se marier uniquement pour que l'un des partenaires obtienne un permis de séjour alors qu'ils préféreraient personnellement cohabiter en dehors du mariage. <sup>22</sup> Pour mesurer les bonnes « intentions », le législateur a dressé dans une circulaire datant du 17 décembre 1999 la liste d'un certain nombre de facteurs qui peuvent laisser supposer un mariage blanc.

## 1.2. Aspects et outils juridiques

L'influence de l'Union européenne (EU) sur la politique de l'immigration de ses États membres augmente. Nous faisons notamment référence à la directive européenne 2003/86/CE qui vise à l'eupéanisation de la politique de l'immigration. <sup>23</sup> La politique de l'immigration dans les États membres de l'UE vise essentiellement à réguler la migration de personnes ressortissant de pays extérieurs à l'UE. Mahnkopf et Gulicová avancent l'apparition d'une politique de l'immigration à deux vitesses. <sup>24</sup> Il existe d'une part une politique qui accorde de nombreux privilèges aux citoyens de l'UE et d'autre part une politique de l'immigration visant à brider le flux de citoyens venus d'un pays dit « du Tiers Monde ».

On avance également l'idée que la politique d'immigration menée en Belgique aurait aussi pour principal objectif de limiter la migration de ressortissants de pays extérieurs à l'UE. La Belgique n'a pas de politique d'immigration proactive destinée à aborder les causes de la migration. La politique menée a principalement pour objectif de freiner autant que possible l'immigration, sans engager de débat social ouvert pour savoir comment gérer au mieux la réalité de l'immigration. <sup>25</sup>

La migration de regroupement constitue actuellement – avec la migration des demandeurs d'asile, la migration des travailleurs assortie de conditions strictes et la migration pour études – la seule manière possible pour les ressortissants d'un pays tiers <sup>26</sup> de séjourner légalement plus de trois mois sur le territoire belge. <sup>27</sup> Les ressortissants d'un pays tiers qui ont reçu le statut de résidents de longue durée dans un autre État de l'UE peuvent obtenir un deuxième permis de séjour en Belgique. <sup>28</sup>

### **Législation belge en matière de migration de regroupement**

Jusqu'à présent, la loi sur les étrangers du 15 décembre 1980 régit l'accès au territoire belge, le séjour, l'établissement et l'éloignement de citoyens d'un pays tiers.

Cela signifie que cette loi régit toute forme d'immigration, aussi bien temporaire que permanente. Étant donné que, depuis l'arrêt de l'immigration en 1974, la migration n'est désormais presque exclusivement possible que via la constitution de famille ou le regroupement familial, la loi sur les étrangers se concentre principalement sur ces formes de migration. La loi sur les étrangers dépend dans la pratique de diverses procédures d'obtention de visas. Nous abordons ci-dessous les différentes possibilités de migration de regroupement et les visas qui y correspondent.

La loi sur les étrangers distingue les **regroupants**<sup>29</sup> ayant

- 1) la nationalité d'un État membre de l'UE,
- 2) la nationalité d'un des pays privilégiés avec lesquels la Belgique a conclu des conventions bilatérales de main-d'œuvre, et
- 3) la nationalité d'un pays tiers, à l'exception des pays cités au point précédent.

La **constitution de famille**, à savoir la migration en vue d'un mariage ou d'une cohabitation légale (une cohabitation enregistrée), survient le plus souvent durant un court séjour en Belgique d'un ressortissant d'un pays tiers et elle est régie par le Chapitre II, article 6 de la loi sur les étrangers.

### **Regroupement familial avec un Belge ou un ressortissant de l'UE**

L'article 40 bis de la loi sur les étrangers prévoit que le regroupement familial de citoyens de l'UE est autorisé pour le / la conjoint-e ou le / la partenaire assimilé-e (selon un partenariat assimilé à un mariage conformément à la législation d'un des pays suivants : la Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Islande et l'Allemagne), le / la partenaire enregistré-e, les descendants et les ascendants du regroupant et de son / sa conjoint-e ou de son / sa partenaire. Pour les membres de la famille ressortissant d'un pays tiers, un visa d'entrée peut être exigé selon la nationalité. Les membres de familles ne ressortissant pas de l'UE reçoivent un autre permis de séjour que les membres de familles ressortissant de l'UE, avec une durée de validité qui ne dépasse pas la période de séjour du regroupant. En cas de regroupement familial avec des citoyens économiquement non actifs, il faut présenter une preuve de la possession de moyens de subsistance suffisants ou d'une assurance maladie. En cas de regroupement familial avec des parents / grands-parents, il faut que ceux-ci soient à charge de la personne concernée, de même que dans le cas d'un regroupement familial avec des enfants de plus de 21 ans.<sup>30</sup>

En application de la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004, la législation en vigueur sur la libre circulation et le séjour a été adaptée et la mobilité des citoyens au sein de l'UE s'est retrouvée facilitée.<sup>31</sup> La directive vise à simplifier les procédures administratives et elle a été transposée dans la législation belge le 1er juin 2008. Les citoyens de l'UE ne sont plus obligés d'introduire une demande de permis de séjour dans le pays d'accueil, mais leur établissement dans un autre pays de l'UE reste soumis à l'exercice d'une activité économique ou à la possession de moyens financiers suffisants. Les citoyens de l'UE et les membres de leur famille obtiennent un droit de séjour permanent après cinq ans de séjour ininterrompu sans qu'aucune condition n'y soit liée. Les membres de la famille ressortissant d'un pays tiers ont également davantage de droits, par exemple en cas de décès du citoyen de l'UE auquel ils étaient apparentés ou en cas de divorce.<sup>32</sup>

### **Regroupement familial en fonction des conventions bilatérales de main-d'œuvre**

Tout comme les citoyens de l'UE, les ressortissants de certains pays tiers bénéficient également, dans le cadre de conventions bilatérales de main-d'œuvre, d'une réglementation plus « favorable » en matière de regroupement familial. Cela vaut pour les pays avec lesquels la Belgique a conclu des conventions bilatérales de main-d'œuvre : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Turquie, la Slovénie, la Croatie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro. En cas de regroupement familial, les conjoints ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans et les enfants peuvent avoir plus de 18 ans. Pour les pays tiers privilégiés, l'interdiction de regroupement en cascade ou de regroupement progressif a été supprimée de la loi sur les étrangers.<sup>33</sup> En outre, les travailleurs originaires de Turquie ont le droit de faire venir leur partenaire et leurs enfants, mais aussi leurs ascendants.<sup>34</sup>

### **Regroupement avec un ressortissant d'un pays extérieur à l'UE**

L'article 10, §1, 4° de la loi sur les étrangers prévoit que l'étranger inscrit au registre des étrangers ou au registre de la population peut faire venir son / sa conjoint-e à condition que les deux partenaires aient 21 ans au moins lors de la constitution de famille ou du regroupement familial. Si le mariage avait déjà été conclu avant que la personne qui séjourne en Belgique vienne en Belgique, cette condition relative à l'âge est abaissée à 18 ans.

En outre, le conjoint ayant un droit de séjour en Belgique peut faire venir ses (propres) enfants mineurs (et ceux de son / sa conjoint-e ou de son / sa partenaire) s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans.<sup>35</sup> L'article 10 bis régit le regroupement familial de ressortissants de pays tiers détenteurs d'un titre de séjour de courte durée.

La migration de regroupement a encore été limitée par deux réformes qui ont suivi la loi sur les étrangers. La « loi Gol » du 28 juin 1984 prévoyait l'interdiction de regroupement en cascade ou de regroupement progressif.<sup>36</sup> En outre, la loi Gol limitait le délai durant lequel les membres de la famille peuvent invoquer le regroupement familial. Si un membre de la famille d'un migrant en séjour légal en Belgique avait déjà fait appel au regroupement familial, les autres membres de la famille pouvaient introduire une demande de regroupement familial au plus tard durant l'année calendrier suivant l'année au cours de laquelle le regroupement familial du premier membre de la famille avait eu lieu. Comme les ressortissants privilégiés issus de pays tiers ne sont pas soumis à cette limitation, l'interdiction du regroupement en cascade n'a que rarement été appliquée. Elle a en outre été abolie lors de la transposition de la directive européenne 2003/86/CE dans la législation nationale.<sup>37</sup>

La loi du 6 mai 1993 stipulait une limite d'âge de 18 ans pour les partenaires mariés.<sup>38</sup> Le regroupement familial avec un ressortissant d'un pays extérieur à l'UE est rendu possible grâce à l'obtention d'un visa de type D ; il faut donc fournir les mêmes documents que dans le cas d'un regroupement familial de ressortissants privilégiés de pays tiers. À leur arrivée en Belgique, les membres de la famille ayant droit au regroupement familial reçoivent désormais un permis de séjour temporaire de trois ans au lieu d'un an, comme c'était précédemment le cas.

La nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur le 1er juin 2007. Elle régit également la migration de regroupement des partenaires non mariés.<sup>39</sup> Un permis de séjour est accordé au ressortissant d'un pays tiers qui a conclu un partenariat enregistré légalement avec un étranger en séjour légal en Belgique, indépendamment du sexe de chacun d'entre eux. Cette concession progressive aux formes de vie en commun non traditionnelles est cependant soumise à neuf conditions relativement strictes parmi lesquelles la possession de moyens d'existence durables.<sup>40</sup>

### **Constitution de famille**

La migration de regroupement en vue d'un mariage – la constitution de famille – est régie par le Chapitre II, article 6 de la loi sur les étrangers. Cette procédure est comparable à la procédure de demande de visa de « Tourisme » (visa C ou visa de court séjour), parce qu'on arrive dans le pays en tant que touriste mais qu'on peut obtenir un droit de séjour après le mariage, à condition de remplir un certain nombre de conditions. À son arrivée en Belgique, la personne doit cependant pouvoir prouver qu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour un éventuel retour après trois mois.<sup>41</sup>

En raison de la longueur des délais de traitement des demandes de regroupement familial, de nombreuses personnes ont longtemps opté pour la constitution de famille, en dépit du fait qu'il fallait pour ce faire pouvoir prouver que l'on dispose de ressources financières suffisantes pour un éventuel retour.<sup>42</sup> Les délais de traitement des demandes de regroupement familial ayant été réduits entre-temps, cette forme de migration de regroupement est devenue plus attirante ces dernières années.

### **Procédure administrative de regroupement familial de ressortissants de pays tiers et en fonction de conventions bilatérales de main-d'œuvre**

L'Office des étrangers du Service public fédéral Intérieur, en collaboration avec les ambassades belges et les administrations communales, est en grande partie responsable de l'application de la loi sur les étrangers.<sup>43</sup> Pour obtenir le visa de regroupement familial (visa de type D), les membres de la famille doivent présenter à l'ambassade belge ou au consulat un certain nombre de documents de base comme la copie d'un passeport national en cours de validité, un acte de mariage et / ou un acte de naissance, un extrait du casier judiciaire, la preuve que la personne qui sera rejointe en Belgique exerce un emploi et une copie du permis de séjour de cette personne en Belgique.<sup>44</sup> L'Office des étrangers est responsable de l'examen dit de recevabilité et de l'examen au fond.<sup>45</sup> Afin de favoriser la sécurité juridique des membres de la famille, et de limiter l'abus du statut de dépendance, le législateur belge a établi que ces procédures devaient se dérouler dans une période de 15 mois maximum, ce qui signifie que le partenaire d'un ressortissant d'un pays tiers reçoit un droit de séjour indépendant de celui du regroupant au plus tard après 15 mois.<sup>46</sup> La transposition de la directive européenne 2003/86/CE dans la législation nationale a cependant eu pour conséquence que cette période a été prolongée à trois ans.

### **Législation belge dans une perspective internationale**

La souveraineté de l'État belge dans la régulation de la migration de regroupement est restreinte par des obligations internationales. Nous faisons par exemple référence à des traités internationaux, comme le Traité européen des droits de l'homme (TEDH, 1950) et la Convention internationale des droits de l'enfant (1989). Une obligation plus importante concerne le droit européen, à savoir le principe de libre circulation des personnes au sein de l'UE. Par conséquent, les membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui invoquent ce principe sont libres de rejoindre ce citoyen. Cette notion a été renforcée par le principe selon lequel un État membre ne peut pas traiter de manière plus préjudiciable un citoyen de l'UE (et les membres de sa famille) qu'il ne traite ses propres ressortissants.<sup>47</sup> Il semble dès lors qu'il y ait une distinction entre la politique de l'immigration visant les citoyens de l'UE et celle qui vise les ressortissants d'un pays tiers, la réglementation étant toujours plus favorable aux citoyens de l'UE.<sup>48</sup>

D'un point de vue international, la Belgique disposait d'une politique peu restrictive en matière de migration de regroupement. Cela a changé avec la transposition dans la législation nationale de la directive 2003/86/EC du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial, que nous aborderons ici de manière plus approfondie.

### **Avenir : vers une européanisation de la politique de l'immigration**

Les États membres de l'UE prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'une politique de l'immigration européenne intégrée. Sans une harmonisation de la politique de l'immigration au sein de l'UE, la migration de regroupement de ressortissants de pays tiers vers des États membres appliquant une politique plus stricte risque de se détourner vers des pays appliquant une politique plus laxiste.

Le Traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1er mai 1999, prévoyait la future communautarisation des visas, de l'asile, de l'immigration et des autres politiques liées à la libre circulation des personnes. Le Conseil européen de Tampere en 1999 s'était préoccupé de la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Les objectifs portaient d'une appréciation positive du regroupement familial comme étant un facteur susceptible de favoriser l'intégration. On plaidait en faveur d'une politique de l'intégration qui accorderait aux ressortissants de pays tiers en séjour légal sur le territoire de l'UE des droits et des devoirs comparables à ceux des citoyens de l'UE.<sup>49</sup>

La directive 2003/86/EC du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial a été adoptée dans le cadre de l'harmonisation de la politique de l'immigration des États membres de l'UE. Lors du processus de négociation en vue de l'élaboration de la directive, les États membres se sont cramponnés de toutes leurs forces à leur propre législation nationale de l'immigration. Le désaccord entre les États a abouti à la rédaction d'une directive extrêmement flexible qui oscille entre la protection d'un droit de l'homme fondamental, le droit à une vie de famille, d'une part, et le durcissement des conditions d'accès au regroupement familial d'autre part. En outre, la directive laisse une grande latitude aux États membres et elle établit avant tout des règles qui instaurent une protection minimale et une sévérité maximale.

En Belgique, la directive a été mise en œuvre de manière plus restrictive que ce qui avait été prévu au départ ; la peur qu'elle mène à une politique de l'immigration plus sévère s'est confirmée. Il y a également un risque que la Belgique adopte une politique qui ne corresponde pas à sa tradition de protection des droits de l'homme.<sup>50</sup>

La lutte contre la fraude (à savoir les mariages blancs) et la protection de conjoints (potentiels) contre des mariages forcés constituent les arguments principaux pour justifier le renforcement des mesures.<sup>51</sup> De plus, ce renforcement va de pair avec la conviction que l'augmentation constante des migrants de regroupement a un impact négatif sur l'intégration. En d'autres termes, la transposition de la directive européenne dans la législation nationale reflète un jugement négatif porté sur le phénomène de migration de regroupement et elle va exactement dans le sens du discours public qui stigmatise la migration de regroupement.<sup>52</sup>

Alors que le législateur belge a limité le plus possible le délai d'octroi d'un droit de séjour indépendant en vertu du principe de protection des membres de la famille, la directive prévoit que le conjoint, le partenaire non marié et les enfants mineurs n'ont droit à un titre de séjour autonome, indépendamment du regroupant, qu'après cinq ans de séjour (directive 2003/86/EC, article 15, 2°). En outre, la directive permet d'interdire le regroupement familial pour les enfants âgés de plus de quinze ans et de soumettre celui d'enfants âgés de plus de douze ans à une exigence d'intégration. Une autre restriction possible concerne l'âge minimum du regroupement familial. Alors que la loi sur les étrangers établissait un âge minimum de 18 ans pour les partenaires, la directive stipule que cet âge minimum est de 21 ans « en vue d'une meilleure intégration et afin de prévenir les mariages forcés » (directive 2003/86/EC, article 4, 5°). La directive prévoyait la possibilité d'associer des conditions matérielles au regroupement familial. Comme mentionné plus haut, une preuve de moyens

d'existence suffisants ou d'une assurance maladie n'est exigée que dans certaines situations, à savoir en cas de regroupement familial avec un citoyen de l'UE économiquement non actif. En cas de regroupement familial de parents / grands-parents, ceux-ci doivent être à la charge du regroupant.<sup>53</sup>

La directive devait être transposée dans la législation nationale pour le 3 octobre 2005 au plus tard. Avec un peu de retard, la Chambre et le Sénat ont approuvé les nouvelles réformes respectivement le 12 et le 14 juillet 2006. Le 6 octobre 2006, la loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers a été publiée au Moniteur belge.<sup>54</sup>

La nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur en juin 2007.

Les réformes entraînent un durcissement des mesures à deux niveaux : des conditions supplémentaires au regroupement familial et un allongement du délai durant lequel peut se faire le contrôle. L'âge minimum pour le regroupement familial avec un citoyen non ressortissant de l'UE est relevé de 18 à 21 ans, sauf pour les pays avec lesquels la Belgique a conclu des conventions bilatérales de main-d'œuvre et sauf lorsque le mariage a déjà eu lieu (cf. supra).

Avant cette transposition de la directive, la loi belge sur les étrangers ne prévoyait pas d'exigence de revenus comme condition à la migration de regroupement. À l'avenir, le regroupant devra en revanche disposer d'un hébergement suffisant, d'une assurance maladie et de revenus stables et réguliers afin d'éviter de se retrouver à charge des autorités publiques. Une dernière modification importante concerne l'allongement de la période de contrôle en cas de regroupement familial. En Belgique, le laps de temps au bout duquel les migrants de regroupement obtenaient une sécurité de séjour était significativement plus court que dans les autres pays de l'UE : les membres de la famille d'un Belge ou d'un citoyen de l'UE obtenaient un droit de séjour illimité après cinq mois à peine ; pour les membres de la famille d'étrangers non ressortissant de l'UE avec un droit de séjour en Belgique, cette période était de quinze mois maximum. Dans la nouvelle loi sur les étrangers, cette période est passée à trois ans pour les deux procédures.<sup>55</sup>

La vigilance accrue dans la lutte contre les mariages blancs, qui auraient été à la base de la nouvelle loi plus restrictive sur les étrangers, se reflète également dans la loi du 4 mai 1999 modifiant un certain nombre de dispositions relatives au mariage. Cette loi prévoit entre autres l'introduction de certaines mesures liées aux mariages blancs. L'insertion du nouvel article 146 bis dans le Chapitre I du livre I, Titre V du Code civil prévoit des clauses de nullité spécifiques pour les mariages blancs. Cette loi a en outre été concrétisée dans la circulaire du 17 décembre 1999, entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Dans cette circulaire, le législateur établit un certain nombre de critères qui peuvent suggérer qu'on a affaire à un mariage blanc. Enfin, le Conseil des ministres a approuvé le 25 octobre 2005 un projet de loi qui condamne les mariages blancs et les mariages forcés. Il s'agit ici d'un ajout à un article de la loi sur les étrangers.

## 2. Modèles théoriques expliquant le choix de la partenaire

### 2.1. Aperçu des théories existantes

Dans la littérature relative au choix du partenaire, nous trouvons différents modèles théoriques qui tentent d'identifier les déterminants susceptibles d'expliquer la préférence pour tel(le) ou tel(le) partenaire.<sup>56</sup> D'une part, le choix du partenaire peut s'expliquer à l'aide de la composition démographique du marché matrimonial local.<sup>57</sup> Outre ces modèles structurels plutôt macrothéoriques, il existe des théories qui mettent en avant le rôle crucial des réseaux sociaux, et plus particulièrement de la famille.<sup>58</sup> Enfin, une dernière série de modèles se concentre sur les caractéristiques et les préférences personnelles comme facteurs déterminants dans les processus de choix du partenaire.<sup>59</sup>

Dans son étude sur le choix du partenaire menée auprès de migrants turcs et marocains aux Pays-Bas, Hooghiemstra a étudié l'applicabilité de ces modèles généraux à l'explication du choix du partenaire de minorités ethniques.<sup>60</sup> Elle y souligne davantage la complémentarité des modèles que leur exclusion mutuelle. Le choix du partenaire est en effet un processus complexe influencé par des facteurs appartenant à la fois aux niveaux micro, méso et macro. Cela a amené Hooghiemstra à combiner les modèles existants pour parvenir à un seul modèle heuristique qui intègre les trois niveaux.<sup>61</sup> Compte tenu de l'exhaustivité de ce modèle, ainsi que son applicabilité démontrée dans une étude similaire, nous l'avons utilisé comme cadre conceptuel dans la présente étude.

### 2.2. Le modèle heuristique de Hooghiemstra

Hooghiemstra établit une distinction entre les caractéristiques structurelles liées à l'environnement au sens large, les facteurs socioculturels liés à l'environnement plus immédiat et les préférences individuelles.

#### 2.2.1. Caractéristiques de l'environnement au sens large

Une première série de facteurs, aussi appelés « macro-facteurs », concerne les caractéristiques de l'environnement au sens large. Nous distinguons ici les facteurs socio-économiques, la composition démographique du marché matrimonial et la réglementation en vigueur, comme la législation en matière de mariage et de migration internationale.

#### **Facteurs socio-économiques**

Le modèle de choix du partenaire peut servir d'indicateur d'un changement social. Il se fonde sur l'idée que la société se compose d'un certain nombre de groupes sociaux différents et que les gens recherchent leur conjoint au sein de leur propre groupe social. L'atténuation ou le renforcement des frontières entre les groupes sociaux influence le choix du partenaire et donne une indication sur un changement social.

Les études indiquent que lors du choix du partenaire, dans la plupart des pays occidentaux, les frontières entre les groupes sociaux sont de plus en plus souvent franchies. Nous constatons cependant aussi que la plupart des gens se marient encore au sein de leur propre classe, avec des gens de leur religion ou de leur niveau de formation.<sup>62</sup>

### **Composition démographique du marché matrimonial**

Le choix d'un certain partenaire ne dépend pas uniquement de la préférence personnelle. La possibilité de rencontrer quelqu'un influence la probabilité qu'un mariage se produise. La possibilité de conclure un mariage au sein de son propre groupe social dépend donc de la représentativité de chaque sexe au sein du groupe et de l'ampleur relative du groupe par rapport à d'autres groupes. Dans le cas d'une représentativité inégale entre les deux sexes, la possibilité de conclure un mariage en dehors du marché matrimonial du groupe augmente pour le sexe majoritairement représenté. Ce phénomène est également appelé « *marriage squeeze* ». <sup>63</sup>

### **Réglementation**

Les réglementations formelles et informelles existantes peuvent influencer le choix du partenaire. Ces règles formelles peuvent avoir été fixées dans le droit familial (par ex. en ce qui concerne l'âge minimum du mariage) ou prescrites en fonction de la religion. Les règles informelles se perpétuent grâce aux traditions.

## **2.2.2. Caractéristiques de l'environnement immédiat**

### **Systèmes de choix du partenaire**

Un système de choix du partenaire varie en fonction de la liberté dont l'individu dispose de choisir son partenaire et en fonction de l'implication des autres dans ce choix. En Occident, le libre choix du partenaire en fonction de l'amour est la norme, alors que, dans la majeure partie du monde, ce n'est pas le cas.

À une échelle mondiale, la majorité des mariages sont des mariages arrangés. <sup>64</sup> Cela ne signifie pas pour autant que tout mariage arrangé soit un mariage forcé. L'influence de tiers dans un mariage arrangé est certes grande, mais, la plupart du temps, le mariage ne se fait pas sans le consentement des futurs mariés. Les mariages conclus sans l'accord des époux sont assez rares.

D'autre part, les choix entièrement individuels, même dans une communauté idéologique où domine le libre choix du partenaire, sont très rares. L'étude a démontré que la réussite d'un mariage dépend de l'approbation ou de la désapprobation de certaines personnes au sein du réseau social. <sup>65</sup> La liberté de choix du partenaire est en d'autres termes un continuum entre des systèmes avec peu et beaucoup de liberté de choix individuelle.

### **Réseaux sociaux**

Les structures familiales sont souvent caractérisées à l'aide de la dichotomie entre la « famille nucléaire » et la « famille élargie ». La dichotomie entre les groupes collectivistes ou individualistes y occupe une place centrale. Les groupes collectivistes se caractérisent par le fait qu'ils accordent une plus grande valeur à la collectivité qu'à l'individu. Les réseaux sociaux auxquels ils appartiennent se basent également davantage sur les relations familiales que sur des personnes choisies individuellement. Il en résulte que le mariage aura lieu au sein du réseau social. <sup>66</sup>

Il est important de connaître l'impact du réseau social. Si le réseau social ne remplit qu'une fonction sociale, une éventuelle désapprobation du candidat potentiel au mariage aura relativement peu de conséquences. Si le réseau social remplit également une fonction économique, il est plus probable que la famille sera davantage impliquée dans le choix du / de la futur(e) partenaire. Quand il y a transfert de la culture via le réseau social, par exemple en raison d'une conviction religieuse, l'impact de ce réseau est potentiellement grand. Tout dépend donc du degré d'intégration de l'individu dans ce réseau. <sup>67</sup>

La composition du réseau a également son importance. Feld constate que les gens se rendent dans différents lieux d'activités, parmi lesquels le travail, le club de sport et le quartier dans lequel ils vivent.<sup>68</sup> La plupart de ces lieux d'activités sont socialement connotés. Il en découle qu'il y a davantage de chances de rencontrer un semblable qu'une personne fort différente de soi.

### 2.2.3. Préférences personnelles

#### Caractéristiques extérieurement perceptibles

Quand deux personnes se rencontrent pour la première fois, l'aspect extérieur et les informations reçues indirectement jouent un rôle important. L'une des composantes de la « beauté » d'une femme est son âge. Elle est presque toujours plus jeune que l'homme. L'ampleur de la différence d'âge varie d'une région à l'autre mais se vérifie partout. Il est rare que ce rapport soit inversé, que la femme soit plus âgée que l'homme.<sup>69</sup>

#### Choix de valeurs

Le choix de valeurs entre en ligne de compte au cours de la période des amours. Le point de départ de Winch est qu'une bonne relation dépend de la « tolérance » par rapport aux particularités de l'autre.<sup>70</sup> Cette tolérance s'installe lorsque les partenaires respectent les mêmes valeurs, mais se complètent à d'autres points de vue.

Dans les relations naissantes entre des gens ayant un niveau de formation relativement bas, l'épanouissement personnel joue généralement un rôle limité. L'intégration dans la famille est en revanche primordiale.<sup>71</sup>

#### Répartition des rôles

Si les deux partenaires estiment avoir des choix de valeurs suffisamment compatibles, ils se concentreront davantage sur les aspects de la répartition des rôles. Selon la « théorie de l'échange » de Becker, deux partenaires entameront une relation s'ils sont convaincus de retirer davantage d'intérêt d'un accord.<sup>72</sup>

Dans la répartition traditionnelle des rôles, la femme échange le temps qu'elle consacre à la famille contre le travail rémunéré de l'homme, et vice-versa. Si la répartition des rôles est claire et que les deux partenaires la considèrent comme allant de soi, elle ne constitue pas un critère de sélection. Dans notre société, la répartition des rôles traditionnelle est mise en question, *a fortiori* quand le couple n'a pas encore d'enfants. C'est avec l'arrivée des enfants que des choix doivent être clairement posés. Il en découle le plus souvent un schéma de comportement traditionnel, qui sera, il est vrai, vu d'un tout autre point de vue. Les femmes qui revendiquent une répartition des rôles symétrique devront également accorder une grande attention à la sélection de leur partenaire.<sup>73</sup>

Le cas des migrants est particulier : il est vrai qu'ils nouent des liens avec les gens du pays dans lequel ils s'installent mais qu'ils entretiennent également des relations au-delà des frontières du pays. Les mariages avec des partenaires venus de la région d'origine constituent une expression de ce lien avec le pays d'origine.

La situation économique du pays d'accueil constitue un facteur déterminant qui favorise la migration. Il s'agit également d'un déterminant important en cas de migration de regroupement. Pour les migrants matrimoniaux, la relation conjugale justifie la migration. La possibilité d'améliorer leur position joue cependant aussi un rôle important pour eux. Si la situation socio-économique du pays d'origine était meilleure, la migration matrimoniale vers l'Occident ne se produirait pas dans les mêmes proportions. Sans oublier le risque que les motivations du mariage du migrant n'aient rien à voir avec l'amour.<sup>74</sup>

### 3. À propos des populations visées par la présente étude

#### 3.1. Facteurs influençant le choix de la partenaire chez les hommes turcs et marocains

Les Turcs et les Marocains ont un bagage historique et culturel différent. La société marocaine et la société turque ont toutefois un certain nombre de valeurs communes. Les deux groupes défendent la même notion fondamentale d'honneur de la famille et ont des modèles comparables en matière de choix de la partenaire et de constitution de la famille.<sup>75</sup> C'est pourquoi nous aborderons simultanément le choix de la partenaire des hommes turcs et marocains.

Depuis quelques années, les médias abordent régulièrement les thèmes du choix de la partenaire et de la migration matrimoniale chez les Turcs et les Marocains. Le monde académique et le monde politique sont concernés par le sujet, ce qui se reflète dans de nombreuses publications, plusieurs articles de journaux, des journées d'étude et des débats. Le réseau allochtone essaie également d'ouvrir le débat sur la thématique du choix de la partenaire et de la migration matrimoniale – et sur la problématique qui en découle.

##### 3.1.1. Choix de la partenaire, mariage et stratégies de mariage des Turcs et des Marocains dans le contexte de migration internationale

La majorité des Turcs et des Marocains préfèrent choisir une partenaire venue de leur pays d'origine. C'est pourquoi leurs modèles de choix de la partenaire et de constitutions de famille sont souvent perçus comme conservateurs. La praxis socioculturelle du mariage selon les us et coutumes du pays d'origine – préférence pour un mariage endogame,<sup>76</sup> un mariage avec des personnes apparentées, rôle de la famille dans le choix du partenaire, importance de l'honneur de la famille et de la virginité – est selon ce discours intégralement transposée dans la société d'accueil. La migration matrimoniale serait donc synonyme du maintien des traditions et de la résistance au changement.<sup>77</sup>

Sans nier que les formes traditionnelles de mariage laissent assurément des traces dans le contexte contemporain, nous pouvons défendre l'idée que la praxis socioculturelle du mariage interfère de manière unique avec le contexte de migration internationale. Le choix de la partenaire a certes connu certains changements au cours de l'histoire des migrations<sup>78</sup>. C'est précisément aussi ce contexte migratoire unique qui encourage les jeunes Turcs et les jeunes Marocains à se tourner vers leur pays d'origine.<sup>79</sup> Reniers et Lievens résument ce phénomène ainsi : « Le mariage transfrontalier doit être compris selon nous comme une nouvelle forme de mariage (moderne) adaptée à la situation migratoire et au contexte légal actuel. »<sup>80</sup> De ce point de vue, le mariage traditionnel a connu un certain nombre de modifications dans la société d'accueil.<sup>81</sup>

Ouali défend l'idée que la distance qui va de pair avec la migration rompt inévitablement la tradition des mariages endogames familiaux et culturels.<sup>82</sup> Ce type de mariages endogames est caractéristique des communautés rurales d'où viennent la plupart des migrants marocains et turcs de Belgique. Ouali et Hooghiemstra distinguent trois phases dans l'évolution du mariage traditionnel.<sup>83</sup>

Dans une première phase (1964-1974), la pratique du mariage endogame subsiste. La migration, limitée presque exclusivement aux hommes, connaît encore un caractère temporaire à cette époque et le mariage est entièrement dicté par

la praxis socioculturelle de la région d'origine. Les hommes recherchent – comme le veut la tradition – une épouse de leur région d'origine. Les quelques hommes qui se marient à cette époque avec une partenaire belge adhèrent de ce fait tacitement à une rupture totale par rapport au pays d'origine.<sup>84</sup>

Après l'arrêt de l'immigration de 1974, le mariage acquiert un caractère pragmatique et l'équilibre des forces se déplace de la région d'origine à la société d'accueil lors de l'organisation des mariages. Les communautés de migrants sont de plus en plus confrontées à d'autres valeurs, à d'autres normes et à différents groupes sociaux. On admet désormais le mariage exogame : « Le mariage mixte des travailleurs du pays d'origine avec un(e) Belge est admis dans le cadre de la migration des années de crise, et n'est plus vu comme une rupture mais comme un moyen d'entrer dans la 'communauté immigrée' comme seule alternative au départ du pays d'origine. »<sup>86</sup>

La troisième phase (1994-aujourd'hui) voit s'accroître la différenciation des types de mariages. Cette pluralité est liée à des différences de niveau d'intégration sociale, économique et culturelle au sein des différentes communautés de migrants.<sup>87</sup>

Le choix d'un partenaire venu du pays d'origine est nettement moins lié à la tradition et au conservatisme qu'au contexte migratoire unique dans lequel se retrouvent des jeunes d'origine marocaine et turque. La pression du pays d'origine, la législation restrictive en matière de migration et l'appartenance à des communautés transnationales sont des macro-facteurs qui facilitent un mariage migratoire. La combinaison de la tradition et du souci de préservation – caractéristiques de l'environnement immédiat des jeunes allochtones de la deuxième génération et des générations suivantes – peut renforcer ce choix. Le mariage migratoire offre par exemple une issue à des femmes ayant une formation supérieure : elles satisfont à la fois aux exigences traditionnelles de leurs parents et à leurs propres souhaits d'émancipation.<sup>88</sup> Somme toute, le développement différentiel et les attentes différentes des garçons et des filles quant au mariage mènent à des désaccords à l'égard de l'autre sexe en Belgique. Derrière le simple fait d'épouser un partenaire du pays d'origine se cachent donc à la fois des processus traditionnels et des processus de changement.<sup>89</sup>

La praxis socioculturelle de la conclusion d'un mariage correspond d'une part aux besoins migratoires ressentis en Turquie et au Maroc. D'autre part, cette praxis répond au souhait des communautés de migrants en Belgique de maintenir leurs liens avec leur pays d'origine. Il est clair que la migration donne une dimension supplémentaire à la tradition des mariages familiaux – à l'avantage des deux familles. La famille du pays d'origine a ainsi un enfant en Europe, ce qui présente des avantages économiques. Les parents en Belgique peuvent de leur côté accueillir une belle-fille ou un beau-fils originaire d'un environnement fiable et ils reçoivent une belle dot ou une contribution financière équivalente dans le cas du garçon migrant.<sup>90</sup>

Ce dernier point met en évidence les changements que l'institution du mariage a connus depuis qu'elle est devenue une stratégie de migration si importante. Timmerman affirme que les rôles traditionnels dévolus à chaque genre sont renforcés pour les migrants matrimoniaux de sexe féminin.<sup>91</sup> Alors que les futures mariées importées espèrent pouvoir s'émanciper grâce à leur mariage avec un homme « occidental », la réalité est souvent tout autre.

En revanche, les rôles traditionnels dévolus en fonction du genre aux futurs époux masculins importés ne sont en revanche pas renforcés, mais se trouvent remis en question. Les hommes turcs et marocains ont des racines dans des sociétés où les hommes occupent une position dominante dans la sphère publique.<sup>92</sup> La migration

matrimoniale – qui rend l’homme très dépendant de son épouse – signifie souvent pour les hommes une perte de statut dans la société d’accueil.<sup>93</sup> Ce phénomène est encore renforcé par le fait que la migration matrimoniale de l’homme peut aller à l’encontre de la tradition de virilocalité : ce n’est pas la femme qui vient vivre chez son époux après le mariage, mais l’homme qui rejoint la famille de son épouse.<sup>94</sup> Cela peut engendrer chez les hommes des sentiments de honte et de frustration.<sup>95</sup>

Les us et coutumes relatifs à la contribution financière / la dot sont également adaptés au contexte de migration internationale. Alors que la contribution financière est traditionnellement payée par la famille de l’homme à la famille de la future épouse, la dot est souvent supprimée dans le cas d’une migrante matrimoniale. Dans le cas d’un migrant matrimonial, la famille de l’homme paye parfois une somme largement supérieure à la contribution financière habituelle pour rendre la migration possible.<sup>96</sup>

L’étude néerlandaise d’Esveldt et Schoorl révèle qu’il existe des indications selon lesquelles les générations futures rechercheront de plus en plus un(e) partenaire ayant grandi en Belgique.<sup>97</sup> Cette prévision n’a cependant pas été confirmée dans une étude récente sur la migration matrimoniale marocaine et turque en Flandre. Selon les chiffres de 2004, les femmes marocaines de la génération intermédiaire et de la deuxième génération ont une légère préférence pour un partenaire venu de leur région d’origine (50,7 %). Les hommes marocains choisissent comme épouse une compatriote ayant grandi en Belgique (56,6 %). Chez les Turcs, la préférence pour un partenaire venu de la région d’origine est plus marquée : 66,7% des femmes turques de la génération intermédiaire et de la deuxième génération se marient avec un partenaire venu du pays d’origine ; chez les hommes, ce pourcentage s’élève à 64,7 %.<sup>98</sup> La diminution des mariages avec un(e) partenaire venu(e) du pays d’origine est donc moins marquée que ce que laissaient supposer les prévisions de Reniers et Lievens.<sup>99</sup>

### **3.1.2. Tentative d’explication de la popularité persistante du choix d’un(e) partenaire issu(e) de la région d’origine**

Pour mieux comprendre cette augmentation constante de migrants matrimoniaux venus du Maroc et de Turquie, nous devons avoir une vision affinée des facteurs sous-jacents qui ont un impact sur le choix du partenaire. Nous reprenons en les structurant les évidences présentes dans le modèle heuristique de Hooghiemstra.<sup>100</sup>

#### **Influences sur le choix du partenaire : macro-environnement**

Il est illusoire de supposer que seuls l’amour et le romantisme interviennent dans le choix d’un(e) partenaire. Des aspects de l’environnement au sens large renforcent ou réduisent la possibilité que des partenaires se rencontrent. C’est certainement le cas des allochtones turcs et marocains pour qui le choix du partenaire et l’établissement de la relation se déroulent dans un contexte de migration internationale. Leur marché matrimonial ne se compose pas uniquement de conjoints issus du pays d’origine et ayant grandi en Belgique ou d’autochtones mais également de conjoints potentiels habitant au Maroc ou en Turquie.<sup>101</sup> Quatre macros-facteurs influencent la préférence des Turcs et des Marocains habitant en Belgique pour un(e) partenaire venu(e) de la région d’origine : l’existence de réseaux transnationaux, la phase du processus migratoire, la législation relative à la migration et la composition quantitative et qualitative du groupe de migrants.<sup>102</sup>

L’internationalisation du marché matrimonial des Turcs et des Marocains est renforcée par les relations étroites entre les Turcs et les Marocains allochtones et leur région d’origine. Ils font partie de réseaux transnationaux favorables à la fois à la communauté de migrants en Belgique et à la population du pays d’origine.

L'élément crucial dans le maintien de ces réseaux est le principe de réciprocité. Ce principe renvoie à l'idée d'avoir une dette envers quelqu'un.<sup>103</sup> Les mariages migratoires entretiennent parfaitement ce lien. Ils répondent d'une part à la pression migratoire des sociétés d'origine et ils entretiennent d'autre part le lien avec le pays d'origine « perdu ». Timmerman déclare dans cette optique : « For marriages in migrant communities much more is at stake than just love or the ambition to establish a harmonious household ; it is often about the possibility of entering the 'promised land', about economic and social benefits for the family of the one who is marrying and moving to Western Europe, about reviving bonds with the region of origin, about loyalties and debts between families who wish to improve their socio-economic position, about young people who are dissatisfied with their current situation in society. »<sup>104</sup>

Surkyn et Reniers parlent à ce propos de l'existence de communautés dites « transplantées ».<sup>105</sup> Ce concept renvoie aux liens extrêmement étroits entre une région du pays d'origine et une région de la société d'accueil, où ce sont parfois des villages entiers qui franchissent le pas. Ces communautés transplantées apparaissent surtout dans la communauté turque de Belgique, caractérisée par des sentiments nationalistes forts.<sup>106</sup> Les réseaux transnationaux sont loin d'être un phénomène en extinction et ils arrivent précisément à se renforcer grâce à l'augmentation des possibilités de transport et à l'évolution rapide de la technologie de l'information et de la communication.<sup>107</sup> Il va de soi que ces liens étroits facilitent la migration matrimoniale.

La phase dans laquelle les personnes concernées se situent dans le processus migratoire constitue un deuxième macro-facteur qui influence le choix du partenaire. Étant donné que la plupart des Turcs et des Marocains s'installent définitivement en Belgique, il semble étonnant que plus de la moitié d'entre eux préfèrent malgré tout un(e) partenaire venu(e) de la région d'origine. Ce « paradoxe d'intégration » se comprend mieux si l'on tient compte du caractère multidimensionnel de l'intégration. L'intégration se compose d'une part d'aspects plus structurels et d'autre part d'éléments plus socioculturels. L'intégration structurelle concerne principalement la participation au marché du travail et l'enseignement. Les aspects socioculturels se situent davantage dans la sphère privée et recouvrent entre autres des systèmes de choix du partenaire et des modèles de constitution de famille.<sup>108</sup> Malgré certaines évolutions, comme un droit accru à la parole pour chacun des futurs époux et le relèvement de l'âge du mariage,<sup>109</sup> les systèmes de choix du partenaire constituent l'une des traditions les moins sujettes au changement. Les progrès en matière de travail et d'enseignement n'impliquent pas automatiquement l'adoption des us et coutumes de la société d'accueil en matière de sélection d'un conjoint.<sup>110</sup> En raison de la présence des réseaux transnationaux, les Turcs et les Marocains sont soumis non seulement à l'influence de leur communauté directe mais aussi à celle de leur famille et de leurs compatriotes résidant dans la région d'origine. Timmerman évoque même un « contrôle social transnational » dans le cas des communautés transnationales.<sup>111</sup> Malgré le fait que le stade du processus migratoire, à savoir un établissement permanent, fasse supposer un ancrage plus fort dans la société d'accueil, le lien avec le pays d'origine et les limites de l'intégration socioculturelle orientent les regards des jeunes de la deuxième génération vers la région d'origine.<sup>112</sup>

La composition quantitative et qualitative de la population de migrants détermine la possibilité que quelqu'un trouve ou non un conjoint valable. Le premier flux migratoire du Maroc et de Turquie se composait presque exclusivement d'hommes qui proposaient leur potentiel de travail en Belgique dans le cadre de conventions bilatérales. Ces travailleurs « invités » envisageaient au départ une migration temporaire et reviendraient avec leurs économies auprès de leur famille restée au Maroc ou en Turquie. Au cours de cette phase initiale, les migrants ont été encouragés

à faire venir leur épouse et leur famille, et ce dans le but de les inciter à s'orienter davantage vers le modèle belge.<sup>113</sup> Après la crise pétrolière, la Belgique a mis le holà à la migration des travailleurs en 1974. En raison des conventions bilatérales, l'autorisation de regroupement familial s'est maintenue. Nous remarquons également que ce droit est de plus en plus souvent invoqué. Dans 41,4 % des mariages conclus avant 1979, l'un des conjoints au moins est un partenaire migrant. Entre 2000 et 2003, ce pourcentage s'élève à 65,4 %.<sup>114</sup> Comme mentionné ci-dessus, le durcissement de la législation relative à la migration a eu pour effet involontaire que le mariage a de plus en plus été utilisé comme stratégie de migration. Le mariage est en effet encore la seule issue légale pour s'établir en Belgique de manière permanente, ce qui a pour conséquence qu'une dynamique particulière se développe autour de ce concept.

Au cours de la première phase de migration du Maroc et de la Turquie vers la Belgique, il était donc question d'un excédent d'hommes. Une étude démographique sur le choix du partenaire indique que les gens préfèrent avant tout choisir une partenaire au sein de leur propre groupe.<sup>114</sup> La pénurie au sein du marché matrimonial interne peut également mener les individus à élargir leur horizon vers d'autres marchés matrimoniaux. Le fait que les hommes se soient mariés pendant les premières années avec des femmes venues de leur région d'origine coïncide avec cette théorie. Il y avait en effet peu de femmes marocaines et turques en Belgique à l'époque.

Entre-temps, un équilibre s'est installé entre le nombre d'hommes et de femmes en âge de se marier, mais une proportion importante continue à choisir un(e) partenaire venu(e) du pays d'origine.<sup>115</sup> En d'autres termes, la *composition quantitative* du marché matrimonial ne peut pas expliquer la constance de la migration matrimoniale. C'est pourquoi il faut examiner la *composition qualitative*. Différentes études indiquent que, en ce qui concerne le niveau de formation et le statut social, la situation des filles et des garçons marocains et turcs en Belgique diverge et qu'il existe un fossé entre les deux sexes.<sup>116</sup> Les jeunes garçons turcs et marocains trouvent les filles trop modernes et trop libres ; les filles considèrent les garçons de leur âge comme trop traditionnels et trouvent qu'ils n'ont pas suffisamment de diplômes.<sup>117</sup> La conception que les jeunes, marocains et turcs, se font de l'autre sexe est en outre entretenue par la limitation des contacts entre les deux sexes. Le fait que les jeunes ne fréquentent quasiment que des jeunes du même sexe qu'eux réduit la possibilité que des partenaires potentiels apprennent à se connaître.

### **Influences sur le choix du partenaire : méso-environnement**

L'environnement social direct et l'organisation de la vie sociale influencent le choix du partenaire des allochtones marocains et turcs.<sup>118</sup> Les réseaux sociaux transnationaux permettent que la praxis socioculturelle du mariage avec une partenaire issue de la région d'origine ait une influence sur la société d'accueil.<sup>119</sup> Cela ne veut pas dire pour autant que les systèmes de choix du partenaire soient intégralement adoptés. L'environnement socio-économique, culturel et politique des Turcs et des Marocains en migration se distingue significativement de la situation qui existe dans leur pays d'origine. Comme décrit plus haut, la spécificité de ce contexte influence inévitablement le choix du partenaire.<sup>120</sup>

Chez les Turcs et les Marocains, le mariage relève davantage de la famille que de l'individu, *a fortiori* en raison des valeurs centrales d'honneur familial en vigueur au sein de la culture marocaine et turque, et de la virginité des filles, qui est intrinsèquement liée à la valeur d'honneur.<sup>121</sup> L'ensemble de la famille veille à la protection de l'honneur familial et la communauté est particulièrement attentive à ce que cet honneur ne soit pas souillé. Les parents jouent traditionnellement un rôle central dans le choix du partenaire de leurs enfants. Bien que les mariages forcés se fassent de plus

en plus rares,<sup>122</sup> la norme sociale est toujours que les parents arrangent le mariage.<sup>123</sup> Divers investigateurs perçoivent toutefois une participation accrue des futurs époux et un affaiblissement du rôle joué par les parents.<sup>124</sup>

Cela ne signifie pas que les allochtones turcs et marocains soient entièrement libres de leur choix. Les parents ont en effet tout intérêt à ce que leur enfant fasse un bon choix, puisque le mariage va bien au-delà d'une simple alliance entre deux individus : il constitue un engagement entre deux familles. La tradition de virilocalité – qui veut que les filles aillent vivre chez leur époux après le mariage – fait que les parents de la fille veulent avoir des certitudes au sujet de la situation socio-économique de la belle-famille avant de lui accorder la main de leur fille. Inversement, les parents du garçon veulent savoir si leur future belle-fille s'intégrera à leur famille.<sup>125</sup> En raison du respect dû aux parents et du caractère central de l'honneur familial, les jeunes estiment souvent qu'il est tout à fait normal que les parents aient leur mot à dire dans le processus de choix du partenaire.<sup>126</sup> Il ressort d'une enquête que ces jeunes définissent leur culture comme une « culture propre ». « Dans cette optique, il va souvent de soi que les parents soient impliqués dans le choix du partenaire. »<sup>128</sup>

Pour les parents aussi, il importe que leurs enfants dirigent inconsciemment leurs recherches vers le pays d'origine. En Belgique, les parents sont confrontés à une nouvelle culture parmi les jeunes et aux échanges libres entre les filles et les garçons.<sup>129</sup> Cela suscite chez de nombreux parents la méfiance et la peur que l'honneur familial soit souillé. Le plongeon dans l'inconnu a pour conséquence que les gens se raccrochent à leur identité authentique, à leurs traditions et à leurs coutumes.<sup>130</sup> L'éducation dispensée dans la société d'accueil est pour cette raison souvent plus stricte que dans la région d'origine et les parents attachent une attention toute particulière aux contacts entre les garçons et les filles.<sup>131</sup> Ces jeunes ont ainsi beaucoup moins de chances d'apprendre à se connaître en Belgique. Les parents relâchent la bride durant les vacances au Maroc et en Turquie. Ils évoluent dans un environnement familial et accordent davantage de liberté à leurs enfants. Il n'est pas impossible que ceux-ci trouvent un(e) partenaire à l'occasion de ces vacances.<sup>132</sup>

Les parents, mais aussi les jeunes, se font souvent une idée totalement idéalisée des compatriotes restés au Maroc et en Turquie ; la distance permet cette idéalisation.<sup>133</sup> Une étude indique que les jeunes marocains et turcs de Belgique attribuent à des partenaires potentiels dans leur région d'origine des caractéristiques qu'ils ne détectent pas chez des compatriotes en Belgique. Les jeunes marocains et turcs trouvent leurs compatriotes féminines de Belgique trop libres et trop modernes. Une partenaire de leur pays d'origine serait plus traditionnelle, plus douce et plus prête à se consacrer aux tâches ménagères. Les filles marocaines et turques trouvent que les garçons sont trop conservateurs et qu'ils n'ont pas suffisamment de diplômes. Elles espèrent trouver dans un jeune homme de leur pays d'origine un partenaire ayant un bagage religieux, culturel et intellectuel similaire au leur.<sup>134</sup>

Le manque de connaissances précises du contexte actuel au Maroc et en Turquie a cependant pour conséquence que les jeunes en Belgique ne sont pas au courant des évolutions sociales et des glissements que connaissent les rôles de genre dans la région d'origine. Il n'est pas rare que le / la partenaire qu'ils font venir se révèle beaucoup moins traditionnel(-le) que prévu et qu'il / elle ne réponde absolument pas à l'image mythique que les allochtones marocains et turcs de Belgique s'en faisaient. Les partenaires venus du Maroc et de Turquie espèrent le plus souvent pouvoir bénéficier grâce à la migration en Occident d'une société – à leurs yeux – plus libre et plus moderne. Les partenaires qui concluent un mariage migratoire nourrissent par conséquent parfois des attentes diamétralement opposées, ce qui engendre des désillusions.<sup>135</sup>

Un autre aspect déterminant du rôle que joue l'organisation sociale de la communauté allochtone turque et marocaine dans le choix du partenaire concerne la ségrégation entre les sexes et la ségrégation ethnique. Les filles et les garçons vivent en grande partie dans des univers socialement distincts.<sup>136</sup> Parallèlement à « leur culture propre », les jeunes définissent les règles de comportement entre les femmes et les hommes comme l'une des valeurs centrales de leur culture.<sup>137</sup> Il règne un grand tabou sur la liberté des relations entre hommes et femmes. En raison du contrôle social sévère et des ragots éventuels qui entacheraient l'honneur familial, les jeunes essaient autant que possible de se conformer à ces règles de comportement. Une telle ségrégation en fonction du sexe entrave la rencontre et la constitution d'une famille avec un(e) compatriote en Belgique.<sup>138</sup> Seuls les détenteurs d'un diplôme supérieur – en raison de leur formation et de leur situation professionnelle – se révèlent susceptibles de se comporter de manière plus détendue avec l'autre sexe.<sup>139</sup>

Alors que la ségrégation entre les sexes réduit les chances d'un mariage avec un(e) compatriote en Belgique, la ségrégation ethnique réduit la probabilité d'un mariage avec un(e) partenaire autochtone. Les chiffres de 1991 indiquent une différence de nationalité et de sexe dans le nombre de mariages avec un(e) autochtone. Le fait d'être un homme et d'être marocain augmente la possibilité de ce type de mariage.<sup>140</sup> Ce phénomène est fort probablement lié au fait que les Marocains entretiennent un lien moins fort avec le pays d'origine que les Turcs. La différence de sexe n'est guère surprenante étant donné le fait que, en vertu de la religion, il est plus difficile pour les femmes d'épouser un non-musulman.<sup>141</sup> Mais le fait que leur partenaire potentielle ne soit pas de confession islamique constitue aussi un obstacle pour les garçons qui voudraient se marier avec une autochtone. L'islam constitue une partie essentielle de l'identité des jeunes Marocains et des jeunes Turcs.<sup>142</sup>

Il existe cependant des différences entre les deux sexes en ce qui concerne l'ingérence des parents et l'ampleur du contrôle social, les attentes à l'égard du mariage et la signification d'un mariage.<sup>143</sup> L'influence de l'environnement immédiat est bien plus grande chez les filles que chez les garçons parce que la virginité des filles est directement liée à l'honneur familial.<sup>144</sup> Les filles doivent dès lors en général se conformer à des règles plus strictes que les garçons. La famille, mais aussi la communauté, veillent scrupuleusement à ce que les filles ne transgressent aucune règle sociale. C'est précisément en raison de ce contrôle social que les contacts entre les garçons et les filles sont réduits à leur plus simple expression en public. Les filles considèrent un mariage plus négativement que les garçons. Les garçons l'envisagent comme un moment de devenir sérieux, un passage vers l'âge adulte. Les filles savent que le mariage peut aller de pair avec une limitation accrue de leur liberté. La tradition de la virilocalité implique éventuellement un plus grand contrôle de la belle-famille. Comme les filles ont en général une conception plus moderne, il est fort probable que leurs projets d'avenir entrent en contradiction avec les souhaits de la belle-famille. En revanche, en liaison directe avec cette idée de virilocalité, les garçons considèrent essentiellement le mariage comme un élargissement de leur propre famille. Une bonne épouse doit donc avant tout s'intégrer à la famille. Les filles ont surtout des attentes relationnelles par rapport au mariage.<sup>145</sup> Ce fossé entre les sexes peut également expliquer la recherche dans le pays d'origine de jeunes Marocains et Turcs candidats au mariage. Un mariage avec un partenaire importé peut permettre aux filles de mettre de la distance entre elles et leur belle-famille, alors que les garçons attendent avant tout de leur future épouse importée qu'elle soit plutôt traditionnelle.<sup>146</sup>

Ce qui est commun aux deux sexes, c'est l'importance de l'institution du mariage. La cohabitation hors mariage fait figure d'exception.<sup>147</sup> Le mariage est une valeur centrale au sein des communautés marocaine et turque et constitue la clef de voûte de l'éducation. C'est un moment charnière, un passage à l'âge adulte.<sup>148</sup> En raison de la norme de virginité, les rapports sexuels ne peuvent avoir lieu qu'au sein du mariage. La perte de la virginité avant le mariage réduit la « valeur » de la fille sur le marché matrimonial.<sup>149</sup> L'âge du mariage - les filles se marient relativement jeunes - peut s'expliquer dans ce contexte : plus le mariage se fait tôt, moins il y a de risques de déshonneur familial.<sup>150</sup>

Il faut insister sur le fait que les jeunes marocains et turcs ne subissent pas passivement leur environnement social direct. Ils se trouvent – certainement en matière de relations et de constitution de famille – entre tradition et changement. Leurs parents sont confrontés pour la première fois à une culture de jeunes qui leur est inconnue. Les jeunes marocains et turcs déclarent dans une étude qu'ils doivent souvent négocier avec leurs parents, qu'ils doivent gagner leur confiance, qu'ils doivent les informer, etc.<sup>151</sup> L'étude montre également une évolution vers une implication accrue des jeunes dans le choix du partenaire.<sup>152</sup> Mais même dans ce cas, une grande partie d'entre eux optent pour un(e) partenaire du pays d'origine. Pour mieux comprendre ce phénomène, nous considérons au point suivant l'impact du micro-environnement dans le choix du partenaire.

#### **Influences sur le choix du partenaire : micro-environnement**

En général, les filles ont une vision des choses plus moderne que les garçons. Comme indiqué précédemment, certaines filles craignent qu'un mariage avec un compatriote en Belgique entrave leur liberté et elles espèrent échapper au contrôle de leur belle-famille grâce à un mariage migratoire.<sup>153</sup> En outre, un mariage migratoire avec un partenaire importé de sexe masculin entraîne une modification des rapports de genre traditionnels. En raison de la migration – et de l'intégration limitée qui va de pair avec elle –, l'homme perd son statut évident et c'est souvent la femme qui porte la culotte. Un mariage migratoire signifie en d'autres termes pour les femmes une stratégie pour préserver leur émancipation.<sup>154</sup>

Les filles veulent souvent finir leurs études avant de se marier. Cela entraîne un relèvement de l'âge du mariage. Au moment où ces filles pénètrent sur le marché matrimonial, il est possible que de nombreux partenaires valables soient déjà « casés ».<sup>155</sup> Mais le mariage migratoire n'est pas uniquement influencé par des motivations pragmatiques. Comme nous l'avons déjà dit, les filles veulent conserver leur liberté après le mariage et elles espèrent trouver dans un partenaire habitant dans le pays d'origine ce qu'elles ne trouvent pas chez les garçons marocains et turcs en Belgique. Mais l'énorme pression migratoire du pays d'origine effraie également les filles. La surabondance de conjoints potentiels au Maroc et en Turquie sème le doute sur les réelles intentions d'un mariage.<sup>156</sup>

Comme nous l'avons dit, les garçons attendent surtout de leur future épouse qu'elle s'intègre au sein de leur propre famille. Le fait que la fiancée soit originaire de la même ville ou de la même région de Turquie ou du Maroc que son futur mari est perçu dans ce contexte comme une garantie qu'ils partagent les mêmes valeurs et les mêmes normes.<sup>157</sup>

### **Conséquences du choix du partenaire et mariages forcés / arrangés**

La majeure partie des migrants matrimoniaux sont originaires des régions rurales les plus pauvres du Maroc et de Turquie et disposent d'un faible niveau d'instruction.<sup>158</sup> Ce sont principalement les nouveaux arrivants de sexe féminin qui se trouvent dans une situation socio-économique précaire en raison de leur jeune âge et de leur faible niveau de scolarisation.<sup>159</sup> Une constatation qui revient de manière systématique concerne la déception des partenaires importés, déception due au manque d'informations sur la Belgique<sup>160</sup> et à l'image idéalisée d'une vie en Europe occidentale.<sup>161</sup> Cette image leur est fournie par les migrants turcs et marocains qui étalent leurs « richesses » et leur « luxe » durant l'été dans leur région d'origine.<sup>162</sup>

La déception se situe à plusieurs niveaux. Alors que la plupart des migrants de regroupement s'imaginent une existence sans problèmes et plutôt luxueuse, certains se retrouvent dans une situation financière précaire.<sup>163</sup> Ce qui est surtout frustrant pour les hommes, qui trouvent plus difficilement que prévu une place sur le marché du travail et qui éprouvent donc des difficultés à jouer leur rôle traditionnel de soutien de famille. La priorité absolue du nouvel arrivant de sexe masculin consiste à trouver un travail. Il a besoin de revenus pour pouvoir entretenir sa famille en Belgique, mais aussi pour payer l'énorme contribution financière au mariage et ne pas décevoir sa famille restée dans le pays d'origine.<sup>164</sup> Gagner de l'argent est impératif et cela entrave la possibilité d'apprendre le néerlandais ou le français. Ce manque de connaissances linguistiques et leur faible niveau de scolarisation poussent souvent les hommes à accepter un travail au noir. En outre, la migration brise la tradition de virilocalité. Ces éléments entament l'assurance des hommes et entraînent souvent des problèmes psychologiques.<sup>165</sup>

De nombreux nouveaux arrivants de sexe féminin espèrent que leur migration leur apportera mobilité sociale et économique et considèrent leur migration vers l'Occident comme une garantie d'émancipation. Comme mentionné plus haut, ce souhait entre en contradiction avec la motivation pour laquelle les hommes turcs et marocains de Belgique recherchent une partenaire de leur région d'origine. Ces attentes divergentes peuvent souvent engendrer des tensions au sein du couple. Les femmes sont souvent seules face à ces difficultés. Elles dépendent financièrement, mais aussi socialement, de leur mari et de sa famille.<sup>166</sup> Le contrôle de la belle-famille va parfois très loin et prend parfois les proportions d'une véritable exploitation. D'autres en revanche bénéficient de beaucoup de soutien et d'aide de la part de leur époux et de leur belle-famille.<sup>167</sup>

Il est clair que la migration de regroupement est souvent un événement qui change radicalement la vie, une expérience qui s'accompagne de sentiments de perte et de tristesse. L'interférence entre mariage et migration dans les communautés turque et marocaine entrave l'intégration au niveau individuel, mais aussi au niveau de la communauté en raison de l'augmentation constante du nombre de nouveaux arrivants.<sup>168</sup>

### **Stratégies de demande d'aide dans les cas de mariages forcés / arrangés / blancs d'hommes turcs et marocains**

Les interviews réalisées auprès des nouveaux arrivants dans l'étude de Geets et al. indiquent que les parcours d'intégration organisés en Flandre constituent un moyen important de rompre le statut de dépendance des migrants matrimoniaux.<sup>169</sup> Les cours dispensent à celles et à ceux qui les suivent – parallèlement à des formations linguistiques – des informations importantes et des connaissances utiles pour leur permettre de se débrouiller dans une société d'Europe occidentale. En outre, ces cours constituent des points d'ancrage importants dans la constitution d'un réseau social propre. Jusqu'à présent, il n'existe pas de tels parcours obligatoires et standardisés en Wallonie.

## 3.2. Facteurs influençant le choix de la partenaire des hommes sikhs

Outre le choix de la partenaire des hommes turcs et marocains, la présente étude analyse la situation des hommes sikhs : processus de choix de la partenaire, mariage et facteurs qui influencent la liberté dont disposent ces hommes dans ces processus importants de leur existence. Si nous ne nous étions concentrés que sur le choix de la partenaire des Marocains et des Turcs, notre étude aurait donné l'impression que le choix d'une partenaire de la région d'origine, la migration matrimoniale, les mariages forcés et les mariages arrangés, etc., étaient des phénomènes présents uniquement au sein de ces communautés. Zemni et al. soulignent que la pratique des mariages arrangés se retrouve dans tous les groupes de population. Elle se révèle être l'une des formes de mariage les plus courantes.<sup>170</sup>

On trouve peu d'études sur la communauté sikhe en Belgique. Van Heers propose dans son livre une présentation du sikhisme et des sikhs de Belgique et Singh brosse un tableau de la position des femmes dans le sikhisme et des femmes sikhes en Flandre.<sup>171</sup> La plupart des études menées sur les sikhs, y compris sur la migration matrimoniale et les processus de choix du partenaire, l'ont été en Grande-Bretagne et au Canada, où sont également représentées les plus grandes communautés sikhes. Généralement, ces études se concentrent toutefois sur les expériences de migrants matrimoniaux sikhs de sexe féminin. L'attention que la présente étude accorde aux processus de choix de la partenaire des hommes sikhs constitue donc aussi une première approche visant à combler cette lacune.

### 3.2.1. Les sikhs et le sikhisme : première approche

#### Identité sikhe

Les sikhs sont originaires de la province du Penjab dans le nord de l'Inde. Ils constituent une minorité religieuse. Le sikhisme est lié à une religion et non à une race.<sup>171</sup> Le sikhisme, qui s'est développé au seizième siècle, a introduit une nouvelle structure sociale au Penjab qui interdit tout système de castes.

La famille occupe une place centrale dans la vie des sikhs. Le cours de la vie normale des hommes sikhs consiste à devenir chef de famille. Les sikhs rejettent l'ascétisme et attribuent au chef de famille un rôle-clé dans la société. Les hommes sikhs sont par conséquent chargés de consacrer leur vie à une double tâche : travailler pour assurer leur propre subsistance et celle de leur famille et œuvrer à un progrès spirituel. Le fait d'avoir une vie de famille n'exclut pas les tâches spirituelles. Outre sa tâche de chef de famille, un homme sikh doit remplir trois obligations importantes :

- 1) méditer et prier Dieu,
- 2) faire de bonnes actions et vivre dans la Vérité et
- 3) partager ses richesses, sa sagesse et des services avec les autres.<sup>172</sup>

#### Histoire de la migration et sikhs en Belgique

Les sikhs constituent un groupe de population qui, pour diverses raisons sociales, économiques et politiques, s'est installé partout à travers le monde.<sup>173</sup> Ils se concentrent surtout dans les pays anglo-saxons – en raison du passé colonial – mais ils sont aussi représentés sur le continent européen. Les premiers mouvements migratoires étaient principalement le fait de migrants politiques et économiques et se composaient donc essentiellement de migrants de sexe masculin.<sup>174</sup> Avec la fermeture de ces canaux de migration légaux, la migration de regroupement est devenue un canal de migration plus important à partir des années 1960, y compris en Belgique.<sup>175</sup>

Outre les pays anglo-saxons, plusieurs pays européens, parmi lesquels l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique, exercent également un pouvoir d'attraction sur les sikhs.<sup>176</sup> La migration vers le continent européen a essentiellement pris forme dans les années 1980, après *l'Operation Blue Star*, l'attaque du « Temple d'Or », qui a marqué l'intensification d'un conflit impossible à résoudre entre la communauté sikhe et l'État indien.<sup>177</sup> La terreur qui a alors sévi contre les sikhs à l'époque a entraîné un afflux de réfugiés politiques qui ont demandé asile à la Belgique pour cause de persécution religieuse.

Alors que le désordre politique avait constitué le principal facteur incitant un premier groupe, considérable, de sikhs à se réfugier en Belgique, un deuxième groupe a essentiellement immigré en Belgique pour des raisons économiques et sociales. Dès le milieu des années 1990, le Pendjab, autrefois grenier de l'Inde, a été confronté à des problèmes économiques croissants en raison d'un prix trop bas du blé, de mauvaises récoltes, d'une augmentation des coûts de production et d'un manque de diversification de l'agriculture. La région offre cependant peu d'alternatives à l'agriculture ; on y trouve en effet peu d'industrie et le système d'enseignement laisse à désirer. Les circonstances socio-économiques précaires, ainsi que le pouvoir d'attraction de l'Occident ont eu pour conséquence que ce sont pour la plupart des jeunes gens et de jeunes adultes qui ont tenté leur chance hors du Pendjab.<sup>178</sup>

En Belgique, ces deux motifs de migration ont pour conséquence qu'il existe un double profil au sein de la communauté sikhe : la communauté des réfugiés politiques – pour qui l'identité et l'ethnicité occupent une place centrale – et la communauté des migrants économiques – essentiellement attirés par l'espoir d'une situation économique meilleure.

La migration interne de Pendjabis vers d'autres régions de l'Inde constitue le principal flux migratoire. Les autres destinations de migration de prédilection des sikhs sont la Grande-Bretagne, le Canada, les États-Unis, la Malaisie et Singapour.<sup>179</sup> Pourquoi certains sikhs choisissent-ils la Belgique ? Deux raisons principales peuvent expliquer ce choix. Tout d'abord, la Hesbaye, dans le sud du Limbourg, région où habitent la plupart des sikhs en Belgique, exerce un pouvoir d'attraction important – c'est un « *pull factor* ». Le paysage vert montre des similitudes avec les plaines verdoyantes du Pendjab et la plupart des sikhs sont des agriculteurs expérimentés, particulièrement dans le domaine de la culture fruitière. Leur offre de main-d'œuvre répond à la demande des fruiticulteurs hesbignons à la recherche d'ouvriers saisonniers peu qualifiés, bon marché et flexibles.<sup>180</sup> Les fermiers belges ont choisi les sikhs en raison de leur expérience, de leur dextérité et du fait qu'ils acceptaient de travailler dur et longtemps ; l'emploi de sikhs en séjour illégal permettait en outre de réduire les coûts de main-d'œuvre. Cette situation initiale précaire s'est graduellement modifiée grâce à la régularisation du statut des migrants et au regroupement familial avec leur femme et leurs enfants. Les sikhs régularisés ont cherché un autre travail dans des usines ou des marchés de gros, certains sont même devenus fruiticulteurs. Certains ont opté pour une épicerie spécialisée en produits indiens, un magasin de nuit ou une boutique de télécommunications. Il y a actuellement une grande diversification des emplois au sein de la communauté sikhe du Limbourg. En outre, leur avantage compétitif dans le domaine de la cueillette des fruits est mis à rude épreuve ces dernières années par l'afflux d'Européens de l'Est (essentiellement des Polonais), prêts à travailler à moindre coût. Cela contraint également les sikhs à chercher des possibilités d'emploi alternatives.<sup>181</sup>

Une deuxième raison importante pour laquelle les sikhs choisissent la Belgique est la migration en chaîne qui caractérise cette communauté de migrants. Selon la « *theory of cumulative causation* », chaque mouvement migratoire a un impact sur le contexte socioculturel de la région d'origine, dans le sens où la probabilité d'une migration future augmente.<sup>182</sup> En d'autres termes, la migration encourage la migration, jusqu'au moment où la migration s'entretient elle-même. Les migrants entretiennent de nombreux réseaux avec la région d'origine. Via ces réseaux transnationaux, des sources matérielles et non matérielles (principalement des informations) refluent vers la région d'origine, ce qui contribue à la création d'une idée que se font les gens de la vie en Belgique et répond aux aspirations migratoires de jeunes sikhs au Pendjab. D'autre part, ces réseaux sikhs en Belgique permettent d'entretenir les liens avec le pays d'origine. Les réseaux servent donc à la fois aux sikhs de Belgique et du Pendjab. Ces réseaux transnationaux sont souvent renforcés grâce au mariage, qui reste l'une des seules manières d'immigrer légalement en Belgique.<sup>183</sup> Tout comme chez les migrants turcs de Belgique, il existe également chez les sikhs des « communautés transplantées ». Van Heers souligne par exemple que de nombreux hommes sikhs en Hesbaye sont originaires de Begowal et des villages environnants.<sup>184</sup>

### Rapports de genre

Les rapports de genre constituent un aspect central du sikhisme et de la construction de l'identité sikhe.<sup>185</sup> Le développement de la communauté sikhe a rapidement soulevé des questions telles que « Qui est, ou n'est pas, un homme sikh et une femme sikhe ? » et « Que signifie être un homme sikh ou une femme sikhe ? ». Les rapports de genre jouent également un rôle-clé dans le choix du partenaire et dans les négociations matrimoniales transnationales des sikhs.

L'identité sikhe s'est essentiellement construite autour de l'homme.<sup>186</sup> L'histoire des combats et leur impact sur le corps de l'homme sont devenus symboliques dans la communauté sikhe. C'est aux hommes qu'il appartient de négocier entre eux pour déterminer qui appartient ou non à la communauté sikhe. Il est cependant important d'élargir notre horizon à la notion de genre étant donné que les relations de genre ont une influence sur le modèle migratoire des hommes et des femmes et sur les processus de choix du partenaire et de mariage à la fois dans les mariages nationaux et dans les mariages transnationaux.<sup>187</sup>

Le sikhisme prône l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette conception, qui découle du principe de base selon lequel tous les êtres humains sont égaux, répond à un objectif précis : établir une structure sociale sans classes ni castes. Cette égalité n'est pas une évidence dans la culture indienne.<sup>188</sup> La réalité montre également que les femmes sikhes ne disposent pas des mêmes droits que les hommes, droits que leur religion et la constitution leur accordent pourtant ; les relations semblent tout aussi hiérarchisées que dans le reste de l'Inde.<sup>189</sup>

La société indienne est une société patriarcale où l'homme, en tant que chef du ménage, dispose du pouvoir de décision. Les hommes ont davantage de privilèges et disposent d'un statut familial supérieur. Les filles occupent une position inférieure. Leur comportement social et moral est sévèrement surveillé. Les parents prennent des décisions relatives à l'éducation et au mariage des filles. Les femmes ne sont pas supposées travailler avant le mariage ; après le mariage, l'époux décide si son épouse peut ou non le faire. Les responsabilités de la femme sont le plus souvent limitées au ménage, à la maternité et à l'éducation des enfants. Des familles sikhes partageant toutes ces caractéristiques vivent en Inde, au sein de ces structures patriarcales générales.<sup>190</sup> Plusieurs rituels destinés aux hommes et aux femmes attribuent un statut aux groupes de genre. Un manque d'uniformité entre les rituels accomplis par les hommes et ceux

qui sont accomplis par les femmes indique une inégalité intrinsèque entre les hommes sikhs et les femmes sikhes.<sup>191</sup> Lors du mariage, la famille de la future épouse doit payer une dot à la famille du futur époux. En outre, après le mariage – selon la tradition de virilocalité –, la femme va vivre dans la famille de son époux. C'est pourquoi les filles punjabis sont le plus souvent définies comme « *the wealth of others* ».<sup>192</sup> Cette position inférieure des filles lors des négociations de mariage mène à une préférence générale pour un fils et en extrême recours à la mise à mort des bébés de sexe féminin chez les Punjabis qui craignent de ne pas pouvoir payer de mariage à leur fille.<sup>193</sup>

Parallèlement à la représentation idéale de l'homme, un être qui est d'abord et avant tout conscient de ses devoirs et de ses obligations, qui incarne le courage et la bravoure et se comporte en protecteur de la religion, de la communauté et de la famille, la femme est considérée comme responsable de la sauvegarde de la tradition et de l'identité collective sikhe. « La modestie, la piété, la dévotion, la sensibilité et la charité » sont les caractéristiques attribuées aux femmes.<sup>194</sup> Les femmes ne sont pas seulement supposées incarner les us et coutumes traditionnels, elles sont aussi les garantes du maintien de la tradition en soi. Cela se traduit surtout par le rôle qui leur est attribué dans la vie domestique, où la protection de l'honneur familial et de la réputation familiale occupe une place centrale.<sup>195</sup>

Malgré l'interdépendance considérable entre le statut de la femme et la tradition, la diffusion de l'enseignement et l'introduction des qualifications professionnelles ont permis aux femmes de développer davantage leur identité et d'acquérir davantage de liberté dans la négociation liée au mariage. La majorité des femmes sikhes continuent pourtant à occuper des rôles figés qui perpétuent la tradition et la continuité. Les femmes peuvent bénéficier de l'enseignement mais leur rôle premier reste cantonné dans la sphère privée. L'enseignement doit essentiellement contribuer à leur élévation morale et religieuse. Elles sont avant tout les gardiennes de leur *izzat* (honneur), de celui de leur famille et de celui de la communauté. Elles conservent donc leur rôle de gardiennes de la tradition. C'est ce qui pousse Kapur et Girishwar à conclure que les femmes sont supposées être traditionnelles dans un contexte moderne.<sup>196</sup>

Ce qui précède indique que les rapports de genre sont dynamiques et variables. Il serait donc erroné de figer les rôles de genre en fonction de leur essence. De très nombreuses études mettent en évidence une image plus nuancée et insistent sur les marges de manœuvre des femmes. L'un des contextes dans lesquels cette liberté de négociation s'exprime est le contexte de migration. Il ressort par exemple de l'étude de Mooney que les rôles dévolus aux femmes sikhes en fonction des genres peuvent être modifiés de manière positive dans les processus culturels transnationaux.<sup>197</sup> Grâce à la migration, elles obtiennent un meilleur statut et plus de pouvoir puisqu'elles peuvent contribuer davantage au budget familial et permettre la migration d'autres membres de la famille.

### 3.2.2. Choix de la partenaire, mariage et stratégies de mariage des hommes sikhs dans le contexte de migration

Chez les sikhs, la signification d'un mariage est étroitement liée à la religion. Le mariage ou *Ānand kārāj* est un acte spirituel fondé sur la religion. Il ne s'agit pas d'un sacrement ni d'un contrat.<sup>198</sup> La conclusion d'un mariage se fait en deux étapes chez les sikhs de Grande-Bretagne : un mariage civil auquel la communauté sikhe accorde peu de valeur et un mariage religieux.<sup>199</sup> Le mariage ne confirme pas un amour romantique ni une union physique mais il est le signe d'un progrès spirituel : l'homme et la femme ont une seule âme dans deux corps et ils s'aident l'un l'autre pour permettre à cette âme de se fondre dans l' « Infini ».<sup>200</sup>

Dans le mariage – ce qui prévaut, c’est la famille, ce qui implique l’intention de se respecter mutuellement, d’être fidèle l’un à l’autre et de prendre soin l’un de l’autre – et les enfants.<sup>201</sup>

Le choix du partenaire et le mariage chez les sikhs se caractérisent par un certain nombre de principes et de règles qui visent principalement à perpétuer l’identité et la collectivité sikhes authentiques. Ces trois grands principes sont : 1) la pratique des mariages arrangés, 2) la règle de l’endogamie de la caste (*zāt*) / exogamie du clan (*got*) / exogamie du village, 3) les relations hiérarchisées entre « *wife givers* » et « *wife takers* ». <sup>202</sup> Ces règles et ces pratiques ne doivent pas être considérées comme figées et immuables, <sup>203</sup> mais elles constituent surtout des principes importants auxquels la plupart des sikhs essaient de se conformer. Elles sont appliquées de manière dynamique et créative pour diverses raisons – parmi lesquelles les mariages transnationaux.

Il ressort manifestement de la littérature que la pratique des mariages arrangés est omniprésente au sein de la communauté sikhe. <sup>204</sup> Il ne s’agit pas d’une exigence religieuse mais d’une coutume d’Asie du Sud. Pas plus que les Turcs et les Marocains, les sikhs ne distinguent nettement les mariages « forcés » et les mariages « arrangés ». <sup>205</sup> Il n’est pas toujours simple de déterminer quand l’arrangement est souhaité ou non, ni de définir quand le consentement devient une contrainte. Le consentement et la contrainte dépendent en effet de la perception de chacun et sont influencés par le contexte culturel et social. C’est pourquoi il est préférable de parler d’un continuum entre « consentement » et « contrainte » où la « persuasion » joue un rôle important dans la zone floue de ce continuum. Les mariages chez les sikhs sont le plus souvent arrangés par des parents proches, par l’intermédiaire d’annonces matrimoniales ou par des amis. <sup>206</sup> Les mariages arrangés jouent un rôle-clé dans la préservation de la culture et de la tradition. <sup>207</sup> Le processus intergénérationnel qui va du mariage, conforme aux usages, des parents à l’éducation des fils et des filles et à la recherche d’un conjoint idéal pour eux répond aux traditions culturelles sikhes qui perpétuent des notions de collectivité et d’esprit de communauté. Toutefois, cette réglementation traditionnelle des mariages est contrecarrée par des idéaux modernes. Cela vaut essentiellement pour les sikhs citadins et transnationaux de la classe moyenne. Outre leur vertu sociale, les candidats éventuels au mariage font l’objet d’une enquête sur leur formation, leurs acquis dans le domaine professionnel, leur richesse et l’évolution potentielle de leur prospérité. <sup>208</sup>

Un mariage est très important pour les sikhs. Il s’agit d’un événement décisif pour les membres du ménage grâce auquel de nouvelles alliances sont nouées et les réseaux existants renouvelés. <sup>209</sup> La pratique des mariages arrangés doit aussi être interprétée dans une perspective plus large : les mariages arrangés ont en effet pour objectif d’assurer la continuité de la communauté. Bien que le code de conduite (*Rahit Maryādā*) défende que la caste, la race ou l’origine des candidats jouent le moindre rôle dans le choix du partenaire, on se marie toujours au sein de sa caste (*zāt*), mais en dehors de son propre clan (*got*), ce qui signifie que les familles ne peuvent pas s’échanger leurs filles. <sup>210</sup>

Un mariage sikh suit en général le modèle hindou du *kanyadan* (le cadeau d’une vierge : *kanya* signifiant « fille » et *dana* faisant référence au « cadeau »). Cela signifie que la famille de la fille est soumise à ce modèle en « offrant la vierge » et la dot qui l’accompagne. Le *kanyadan* constitue une étape importante dans les rites de mariage hindous. La dot est néanmoins strictement interdite dans le sikhisme. Un mariage n’est en effet pas un accord commercial et les partenaires ne peuvent pas être appréciés en fonction de critères financiers. Nous voyons pourtant que, dans la réalité, des cadeaux

peuvent être offerts en même temps que la future mariée, outre les bijoux et les vêtements qu'elle emporte de toute façon. Cette dot peut jouer un rôle important dans la concertation qui précède le mariage et peser lourdement sur les épaules de la famille de la fille.<sup>211</sup>

Dans le contexte de la migration, – où le groupe minoritaire entre en permanence en interaction avec le groupe majoritaire –, le statut de minorité des sikhs se manifeste encore davantage et leur identité collective est fragilisée. Cela explique pourquoi la pratique des mariages arrangés se perpétue dans un environnement transnational.<sup>212</sup> En Belgique également, les garçons et les filles sikhs privilégient un mariage avec un / une partenaire de leur région d'origine. Ce sont essentiellement les garçons qui orientent leurs recherches vers leur région d'origine. Van Heers avance deux explications possibles à ce phénomène.<sup>213</sup> Tout d'abord, il n'y a pas, en Belgique, suffisamment de filles sikhes en âge de se marier. Ensuite, les parents des jeunes sikhs jouent un rôle capital dans le processus de choix de la partenaire et ils privilégient une future épouse venue d'Inde. On observe des résultats similaires dans les populations sikhes du Canada et de Grande-Bretagne.<sup>214</sup> Le mariage occupe désormais une position centrale dans la migration des sikhs.<sup>215</sup> Alors que ces formes de mariage sont le plus souvent considérées comme une expression de la tradition, il existe des pratiques plus traditionnelles qui sont, elles, appliquées d'une manière souple en fonction des possibilités et des limites qui découlent de la mondialisation – plus précisément de la politique de migration internationale. Dans les mariages transnationaux, y compris ceux des sikhs, la tradition et la modernité se combinent de manière créative, ce qui, dans un sens, crée de nouvelles formes de mariages. Walton-Roberts souligne par exemple que l'entretien et le renforcement des réseaux de parents au sens large et des liens familiaux (un aspect traditionnel du mariage chez les sikhs) sont au moins aussi importants que le souci d'améliorer la position socio-économique.<sup>216</sup>

Les liens établis par les mariages transnationaux ont donc induit chez les sikhs un certain nombre de modifications des pratiques traditionnelles de choix du partenaire et de mariage et des rapports de genre. Plusieurs études sur les mariages sikhs transnationaux se sont davantage concentrées sur la mesure du degré de continuité que sur les changements intervenus dans les règles régissant le mariage, les rituels du mariage ou les processus de négociation intergénérationnels.<sup>217</sup> Mand attribue ces changements à l'intégration accrue des migrants sikhs dans leur nouvelle société.<sup>218</sup> La majorité des migrants de la première génération respectent de prime abord les pratiques traditionnelles de leur région d'origine (le Pendjab), parce qu'ils sont pénétrés de l'idée d'un retour et qu'ils souhaitent conserver leur position dans leur société d'origine. Progressivement, ils se détournent matériellement et symboliquement du Pendjab et se dirigent vers leur « nouvelle demeure ». Mooney montre par exemple comment le mariage d'une femme sikhe au Canada avec un partenaire punjabi entraîne une modification dans la tradition de virilocalité.<sup>219</sup> Dans un tel mariage, le futur époux rejoint le plus souvent la famille de la future épouse, ce qui est contraire à la norme dans le sous-continent. De plus, les femmes qui migrent peuvent modifier de façon positive la position traditionnellement liée à leur genre puisqu'elles permettent la migration d'autres sikhs. À l'inverse, une future épouse indienne est le plus souvent privée de dot étant donné que les biens en question ont peu de signification pour les migrants et peu de valeur dans les transactions internationales.<sup>220</sup> Van Heers et Bal rapportent précisément la constatation inverse et rendent compte de familles sikhes formulant des attentes injustifiées très élevées en matière de dot dans un contexte occidental.<sup>221</sup> En ce qui concerne les hommes sikhs de la diaspora, nous supposons que leur localisation entraînera un plus grand pouvoir de négociation. La famille du futur époux a en effet le plus souvent un statut supérieur et un pouvoir transactionnel plus important, encore renforcés par le fait que l'homme dispose d'un

statut de séjour à l'étranger.<sup>222</sup> C'est ce que la présente étude devra démontrer. L'étude montre cependant que la localisation peut à la fois renforcer ce statut et le menacer. Le fait de résider à l'étranger compromet en effet le respect des pratiques et des rituels du mariage traditionnels.<sup>223</sup>

La réalité des mariages transnationaux se révèle donc beaucoup plus nuancée et plus complexe que la simple intégration des processus traditionnels de choix du partenaire et de mariage dans les motivations qui conduisent aujourd'hui à la migration. Il s'agit souvent de changements subtils exigeant une étude anthropologique approfondie. Pour mieux les comprendre, nous allons utiliser notre modèle conceptuel, tel que nous l'avons déjà présenté ci-dessus, pour analyser les facteurs de l'environnement au sens large, de l'environnement immédiat et de l'environnement personnel qui influencent les processus de choix du partenaire dans les mariages sikhs transnationaux.

### 3.2.3. Facteurs influençant le choix de la partenaire et le mariage des hommes sikhs en Belgique

#### **Influences sur le choix de la partenaire : macro-environnement**

Nous trouvons dans la littérature quatre facteurs liés à l'environnement au sens large qui influencent le choix de la partenaire des hommes sikhs, et plus précisément quatre facteurs qui facilitent le choix d'une future épouse punjabi : l'existence de réseaux transnationaux soudés au sein de la communauté sikhe, l'évolution des moyens de communication de masse et de la technologie de l'information et de la communication, la législation internationale en matière de migration et la composition quantitative du marché matrimonial.

La diaspora sikhe entretient des liens très forts avec le sous-continent.<sup>224</sup> Comme mentionné plus haut, nous pouvons parler de l'existence de réseaux transnationaux par où s'échangent de nombreux biens matériels et immatériels. Les sikhs essaient d'entretenir ces liens via divers canaux, comme l'achat d'une propriété dans un pays occidental, l'entretien de relations d'affaires ou l'organisation de mariages arrangés. Ces liens transnationaux procurent en effet un statut et une position sociale plus élevée aux familles sikhes.<sup>225</sup> Un mariage transnational sikh contient une composante pragmatique importante qui va au-delà de l'amélioration du statut socio-économique de la famille. Le maintien et l'élargissement des liens de parenté et des liens familiaux se révèlent au moins aussi importants que les motivations socio-économiques.<sup>226</sup> Les relations de type émotionnel et affectif font partie des objectifs stratégiques, étant donné le fait que le regroupement familial a aussi pour objectif de reproduire les liens familiaux de la région d'origine dans la diaspora et de les renforcer.<sup>227</sup> La simple existence de ces réseaux facilite naturellement la migration et augmente la probabilité d'un mariage transnational. Les familles sikhes se composent de cellules familiales élargies et non de cellules familiales nucléaires comme c'est la norme en Occident. La législation relative au regroupement familial ne tient le plus souvent pas compte de cette autre interprétation de la notion de famille. Les sikhs utilisent dès lors le mariage à des fins stratégiques pour permettre la migration de ce que nous considérerions comme des « parents éloignés » auxquels ne s'applique pas la législation relative au regroupement familial.

Malgré l'importance de ces réseaux et les liens étroits qui existent au sein de la diaspora sikhe, plusieurs auteurs font mention d'une certaine diminution de leur rôle,<sup>228</sup> comme en témoigne par exemple l'évolution de la manière dont les mariages (transnationaux) sont arrangés. Le « *match-making* » est moins rigide, moins traditionnel et plus pragmatique et personnel.<sup>229</sup> Les sikhs ont par exemple recours à des annonces matrimoniales pour arranger des mariages transnationaux.

Pendant la saison des mariages, en novembre et en décembre, un grand nombre d'hommes sikhs occidentaux se rendent avec leur famille dans le sous-continent indien pour y chercher une future épouse punjabi adéquate. Ils placent pour ce faire une annonce matrimoniale dans des journaux et des périodiques locaux.<sup>230</sup>

La communauté sikhe recourt désormais aussi aux rencontres par Internet.<sup>231</sup>

Il est clair que l'existence de ces moyens de communication de masse et de cette technologie de l'information et de la communication influence sensiblement le choix de partenaires sikhes venues du pays d'origine. Ils ouvrent un canal spécifique grâce auquel les partenaires transnationaux peuvent faire connaissance rapidement et à moindres frais.

Un troisième facteur qui peut influencer significativement le choix de la partenaire des hommes sikhs est la composition quantitative du marché matrimonial. La migration des sikhs vers la Belgique était par le passé un phénomène essentiellement masculin. Peu à peu, des épouses ont rejoint leur mari avec leurs enfants grâce au regroupement familial,<sup>232</sup> mais, proportionnellement, il y a tout de même plus d'hommes sikhs que de femmes sikhes en Belgique. Cela a entraîné un déséquilibre entre les sexes sur le marché matrimonial sikh en Belgique. Il n'y a pas assez de jeunes filles sikhes en âge de se marier par rapport au nombre de jeunes sikhs ; c'est pourquoi les garçons orientent leurs recherches d'une conjointe vers leur région d'origine.<sup>233</sup>

La législation relative à la migration constitue le dernier facteur lié à l'environnement au sens large. Alors que, dans les années 1980, les sikhs pouvaient venir en Belgique en vertu de la migration des demandeurs d'asile, seul le regroupement familial leur permet désormais d'obtenir un titre de séjour légal. Comme mentionné plus haut, les processus de choix du partenaire et de mariage des sikhs s'intègrent particulièrement bien au concept de mariage migratoire, ce qui renforce la popularité de ce canal de migration au sein de cette communauté. En outre, la pression migratoire est élevée au Pendjab, ce qui intensifie significativement la pression exercée sur ce dernier canal de migration légal. Heyse et Van Nieuwenhuyze soulignent que dès le moment où la politique d'immigration a fixé certaines règles, les migrants potentiels y adaptent leurs stratégies.<sup>234</sup>

### **Influences sur le choix de la partenaire : méso-environnement**

Le méso-environnement joue un rôle important dans le choix du partenaire des sikhs. Pour les hommes comme pour les femmes, la caste, le lien de parenté, l'ethnicité et la classe délimitent les paramètres de la recherche d'un conjoint.<sup>235</sup> La plupart des mariages se concluent exclusivement entre sikhs. Les mariages avec un(e) autochtone sont rares.<sup>236</sup> L'aspect ethnique constitue en effet un élément clé de l'identité des sikhs. Un mariage au sein de son propre groupe ethnique contribue à donner de soi une image positive. L'importance de l'identité ethno-religieuse dans un mariage se manifeste pleinement dans l'analyse des annonces matrimoniales où l'on fait allusion pour les hommes à des symboles religieux clairement identifiables comme les 5 K. Les annonces mentionnent par exemple si l'homme est végétarien ou non, s'il porte ou non un turban et s'il est ou non entièrement rasé. La plupart des sikhs préfèrent un(e) partenaire de leur caste. Pour éviter des frictions inutiles, on cherche un(e) partenaire au bagage comparable. Ce critère est dicté par la tradition de virilocalité qui prévoit que la future épouse rejoigne la famille de son époux après le mariage. L'adaptation se fera plus aisément si les conjoints sont issus de familles de catégories socioprofessionnelles analogues.<sup>237</sup>

Les mariages en Asie du Sud-Est se déroulent davantage entre familles qu'entre individus, comme l'illustre la pratique des mariages transnationaux où le choix du partenaire et le mariage constituent un processus décisionnel familial. Un tel mariage est vu comme un moyen de permettre la migration ultérieure de membres de la famille. Via un mariage avec des familles habitant à l'étranger, les parents qui habitent en Inde essaient d'aller au-devant d'aspirations socio-économiques et migratoires, tandis que les familles qui ont émigré arrangent des mariages avec des familles indiennes dans l'espoir de partager un lien de parenté, des valeurs de genre et un statut et de les perpétuer.<sup>238</sup> L'impact de la famille dans les mariages transnationaux se révèle par le simple fait que certaines filles sikhes sont éduquées dans l'optique qu'elles concluront un tel mariage. La migration des filles sikhes punjabis se fait presque exclusivement par le biais d'un mariage avec un homme sikh en diaspora. Dans certaines régions de l'Inde, comme dans la région de Doaba, la migration fait partie de la réalité quotidienne. Les filles sont davantage éduquées en fonction des besoins et des normes en vigueur au Canada que selon la vie au Pendjab. La migration au Canada représente pour elles un idéal d'avenir à atteindre. Les parents sont parfois tellement obsédés par cet idéal qu'ils n'examinent pas suffisamment la fiabilité des hommes en diaspora, ce qui peut exposer les femmes sikhes au Canada à des abus d'ordre psychique et physique.<sup>239</sup>

Au sein des familles, ce sont surtout les parents qui jouent un rôle de premier plan. Les parents des hommes sikhs en Belgique affichent le plus souvent une préférence pour une future épouse punjabi. Au Pendjab, si les parents des deux futurs époux sont impliqués dans le processus de choix du partenaire,<sup>240</sup> c'est surtout le père de la future épouse qui joue un rôle actif dans ce processus. Cette répartition des rôles est liée au rituel du *kanyadan* décrit plus haut. Dans ce rituel, la famille de la fille est tenue de faire « cadeau d'une vierge » et de verser une dot. C'est pour cette raison que le père agit avec circonspection et prudence.<sup>241</sup> D'autant que sa fille ira vivre dans la famille de son époux après le mariage – en application de la tradition de virilocalité. Les choses se déroulent autrement dans le cas d'un mariage transnational. Comme mentionné plus haut, le mariage migratoire d'un homme sikh belge se déroule souvent par l'intermédiaire d'une annonce matrimoniale au Pendjab. Il est important de noter que le futur époux est le plus souvent accompagné par sa famille lors de son voyage au Pendjab et que c'est l'un des deux parents – avec ou sans l'assentiment de l'homme – qui tranchera en fin de compte. Cela montre une fois encore que le processus de choix du partenaire relève des affaires familiales. Mand décrit dans une étude de cas comment se déroule un tel processus de sélection.<sup>242</sup> Le père décédé de l'homme sikh en question (Nirpar) nourrissait le désir que son fils se marie avec une femme punjabi. Après la mort de son père, Nirpar s'est rendu avec plusieurs membres de sa famille au Pendjab, dans le village de ses ancêtres. Ils y ont fait paraître une annonce matrimoniale dans un journal local. Plusieurs candidates potentielles y ont répondu. Les futures épouses potentielles n'ont pas été directement éconduites, étant donné que cela aurait eu un impact sur la réputation et l'honneur (*izzat*) des femmes concernées et de leurs familles. Comme les membres de la famille de Nirpar trouvaient périlleux d'effectuer une sélection sur la seule base d'une annonce, ils ont eu recours à l'aide d'un disciple (*Baba*). Ce disciple a proposé une alliance matrimoniale sur la base d'une photo. La famille a approuvé sa proposition et c'est la mère de Nirpar qui a pris la décision finale. Ce n'est qu'alors que les futurs époux ont pu se rencontrer. Le lendemain, le futur époux, accompagné du disciple, s'est rendu avec sa famille dans la maison de sa future épouse.

### **Influences sur le choix de la partenaire : micro-environnement**

En se basant sur l'analyse d'annonces matrimoniales, Kapur et Girishwar mettent en évidence un certain nombre de caractéristiques de la future épouse idéale et du futur époux idéal.<sup>243</sup> Pour les hommes, les annonces font principalement référence à des symboles religieux clairement identifiables. Les hommes sont des soutiens de famille. Leurs chances d'être choisis sont évaluées en fonction de leur niveau de formation, de leur capacité à gagner de l'argent et de leur statut professionnel. On attend des femmes sikhes qu'elles disposent d'un certain nombre de qualités souhaitables. Celles-ci vont de caractéristiques physiques comme la couleur de la peau, la silhouette et la beauté, à des traits psychologiques comme la douceur, la sobriété, l'esprit de coopération, le caractère avenant de la personnalité, l'attachement au foyer, l'intelligence, le niveau d'instruction et les compétences. Les qualités les plus prisées chez une future épouse sikhe sont la virginité et une carnation claire. Les femmes doivent renoncer à leurs perspectives personnelles et à leurs rêves d'avenir et répondre aux souhaits de leur époux et de sa famille. Elles doivent toujours être contentes et heureuses et suffisamment flexibles pour appréhender n'importe quelle situation.

### **Conséquences des mariages forcés / arrangés / blancs chez les hommes sikhs**

Il semble qu'il existe des mariages blancs et des mariages forcés parmi les sikhs. Même les hommes sikhs en diaspora peuvent être victimes d'un mariage blanc. Il arrive en effet que des femmes punjabis et leurs familles utilisent le mariage de manière stratégique pour nouer des liens avec l'Occident. Les membres de la famille de la jeune fille arrangent alors un mariage avec la famille du jeune homme en diaspora.<sup>244</sup>

En outre, Van Heers souligne le faible taux de mariages entre des hommes sikhs et des femmes belges.<sup>245</sup> Ces relations existent, mais elles sont le plus souvent rompues en faveur d'un mariage avec une future épouse punjabi. Tout comme parmi les autres populations de migrants, il est par conséquent possible que les hommes sikhs concluent d'abord un mariage blanc avec une femme belge ou avec une partenaire détenant un autre titre de séjour légal, avant de divorcer ensuite et de faire venir une partenaire de leur région d'origine.

# 3<sup>e</sup> *Partie*

---

**ANALYSE QUANTITATIVE**

---

51

# 3<sup>e</sup> PARTIE : ANALYSE QUANTITATIVE

Il n'était pas possible, dans le cadre de la présente étude, d'étayer l'approche qualitative par des analyses quantitatives plus étendues qui auraient fourni des données statistiques concernant le groupe-cible même. Il est toutefois possible, sur la base des données administratives existantes et de données fournies par des analyses secondaires, de se faire une idée de la réalité socio-économique dans laquelle s'inscrit le choix de la partenaire de la population étudiée. La tradition du mariage ne se situe pas dans un vide social, mais dans une réalité socio-économique qui peut être définie approximativement à l'aide des données administratives disponibles et des résultats d'études antérieures.

## 1. Observations relatives aux données chiffrées<sup>246</sup>

52

Nous avons rassemblé dans ce chapitre des données quantitatives. Dans le cadre de la présente étude, il nous a seulement été possible de consulter les données administratives relatives aux mariages et d'esquisser le portrait du groupe plus large dont la population étudiée constitue un sous-groupe. Nous avons conservé exclusivement les données statistiques limitées portant sur les mariages et non sur leur nature. En outre, en vertu de la loi sur la protection de la vie privée, il nous a été très difficile d'obtenir des données potentiellement sensibles et la nationalité est considérée comme une de ces données à caractère sensible. La nationalité de la population étudiée dans le présent travail a en outre constitué un obstacle à notre recherche de données administratives ciblées pour deux autres raisons. Tout d'abord, parce que c'est la nationalité qui est enregistrée et non la région d'origine : les sikhs sont donc enregistrés par définition comme Indiens et le groupe des Indiens est beaucoup trop vaste pour pouvoir servir de groupe de référence. Ensuite, parce qu'un grand nombre de jeunes Marocains et Turcs repris dans les banques de données de l'administration n'ont pas la nationalité marocaine ou turque, mais la nationalité belge (ou parfois une autre nationalité européenne comme la nationalité néerlandaise).

Les données présentées ici concernent d'une part des analyses secondaires sur la base de banques de données existantes, comme les données statistiques du Service public fédéral Économie, de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE), de l'application web ECODATA et d'Eurostat. Certaines données ont été directement demandées auprès de la DGSIE ; d'autres données proviennent de fichiers de données à télécharger ou de rapports statistiques. L'application web ECODATA a aussi généré d'autres fichiers de données. D'autre part, nous avons également utilisé des fichiers qui avaient été demandés dans le cadre d'une autre étude. Les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) nous ont permis de nous faire entre autres une idée de la position sur le marché du travail, des évolutions sur le marché du travail (secteur, actif ou sans-emploi et niveau de revenus), de la région où habitent les personnes concernées, le tout complété par quelques données sociales sommaires comme le type de famille d'où provient la population étudiée. Cette phase du travail a pour point de départ les données relatives aux futures épouses récemment arrivées. Elles constituent le critère de sélection qui a permis de composer le groupe de population étudié dans la phase quantitative. L'analyse quantitative dresse le portrait d'un groupe de population plus large, dont fait partie la population étudiée dans le volet qualitatif, et elle peut donc être considérée comme l'arrière-plan dans lequel peuvent être resitués les témoignages obtenus lors de l'analyse qualitative.

## 2. Mariages en Belgique

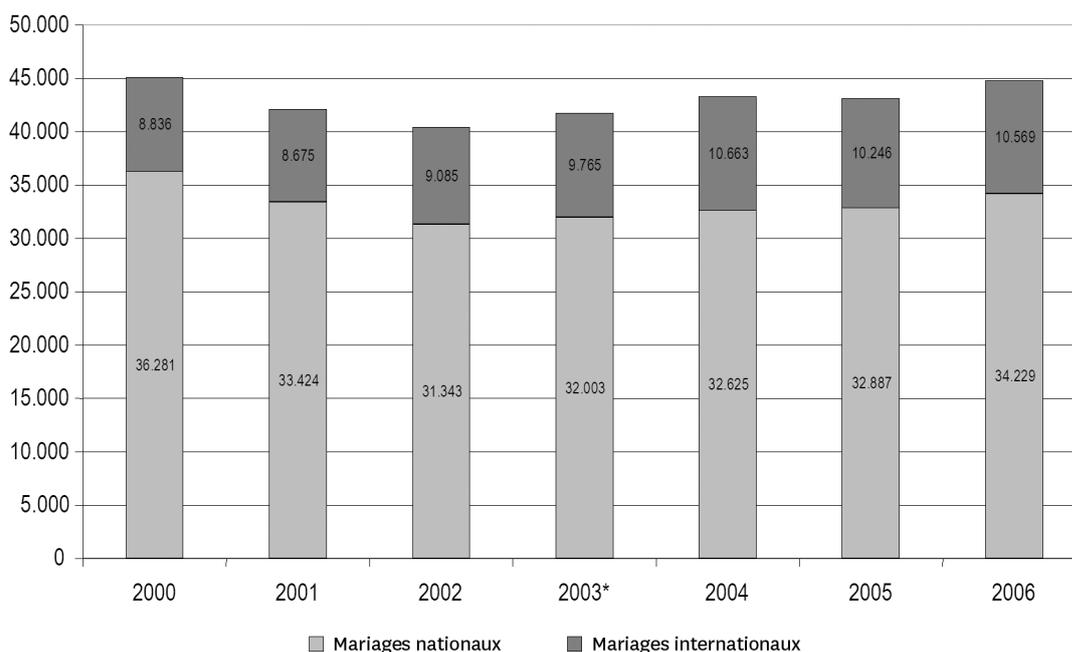
Les chiffres sur lesquels se fondent les tableaux et les graphiques présentés ci-dessous proviennent de la DGSIE et ont été générés pour Eurostat. Nous tenons une fois encore à souligner le fait que les chiffres ne constituent pas le reflet exact d'un phénomène social : ils renvoient simplement à l'enregistrement d'actes officiels en Belgique.

Les chiffres reproduits se réfèrent à des données disponibles qui ont été confrontées selon différents critères. Les graphiques 1, 2 et 3 représentent l'évolution du nombre de mariages ; les graphiques 4, 5, 6 et 7 représentent l'évolution des divorces.

### 2.1. Mariages célébrés en Belgique

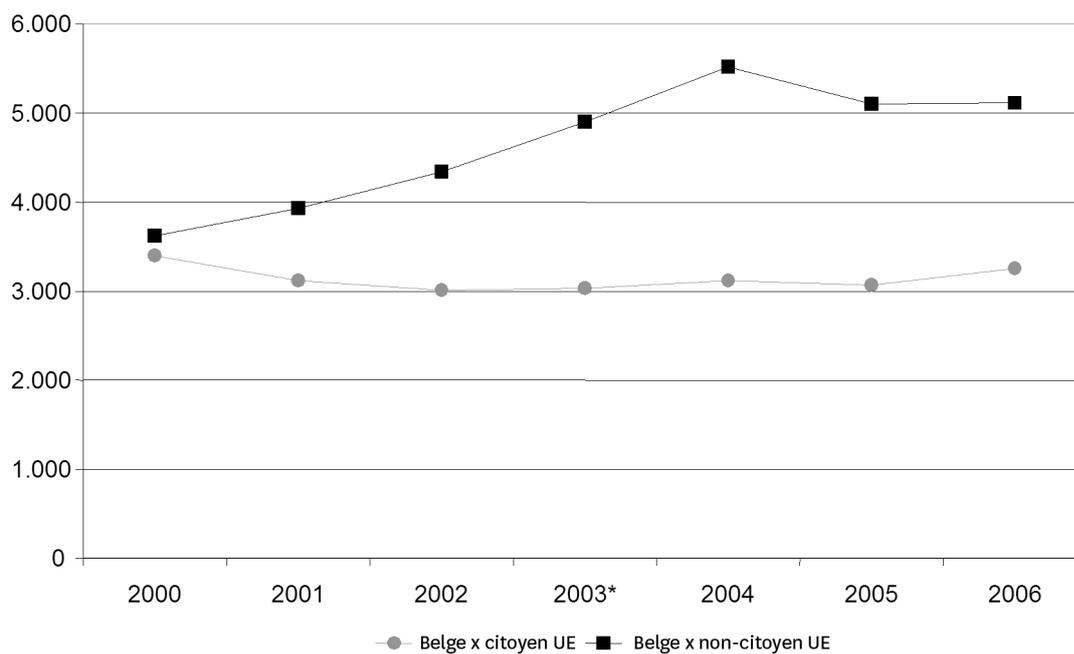
Les chiffres repris ci-dessous correspondent aux enregistrements officiels des mariages célébrés en Belgique. Les mariages célébrés à l'étranger, y compris les mariages célébrés dans les consulats en Belgique, ne sont pas repris dans ces statistiques. De ce fait, ces chiffres ne tiennent par exemple pas compte de nombreux mariages contractés par des Marocains habitant en Belgique ou des Belges d'origine marocaine. Le tableau fait une distinction entre les mariages nationaux et les mariages internationaux afin d'indiquer si les deux conjoints sont de nationalité belge ou si au moins un des deux conjoints est de nationalité étrangère.

**Graphique n° 1. Évolution du nombre de mariages nationaux et internationaux en Belgique (2000-2006)**



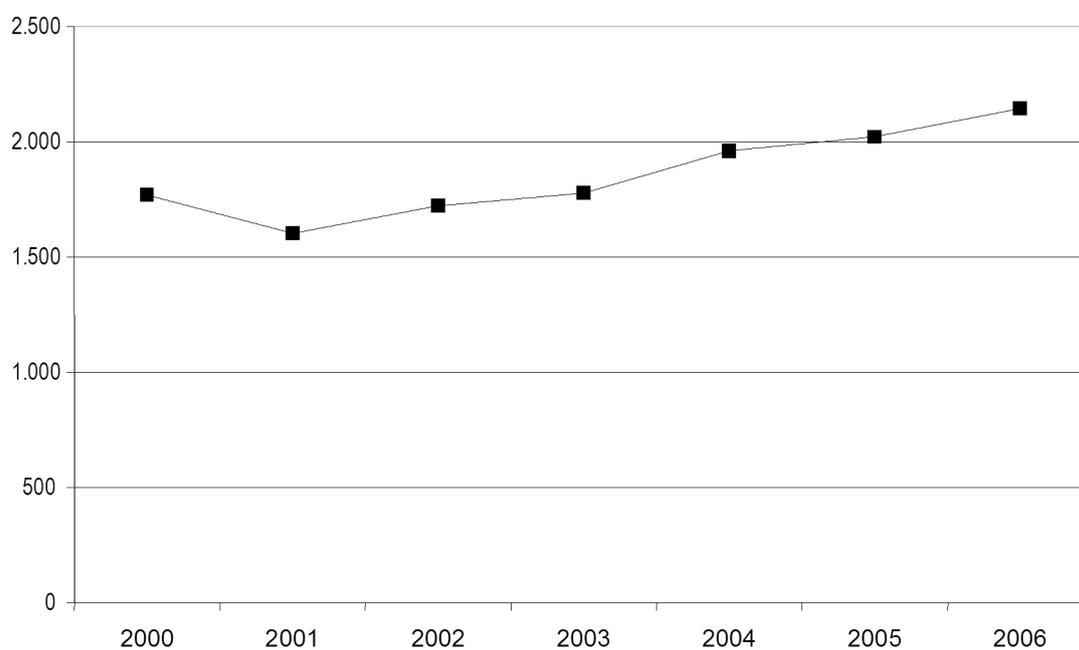
Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

**Graphique n°2. Évolution du nombre de mariages internationaux en Belgique (2000-2006)**



Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

**Graphique n°3. Évolution du nombre de mariages entre étrangers en Belgique (2000-2006)**

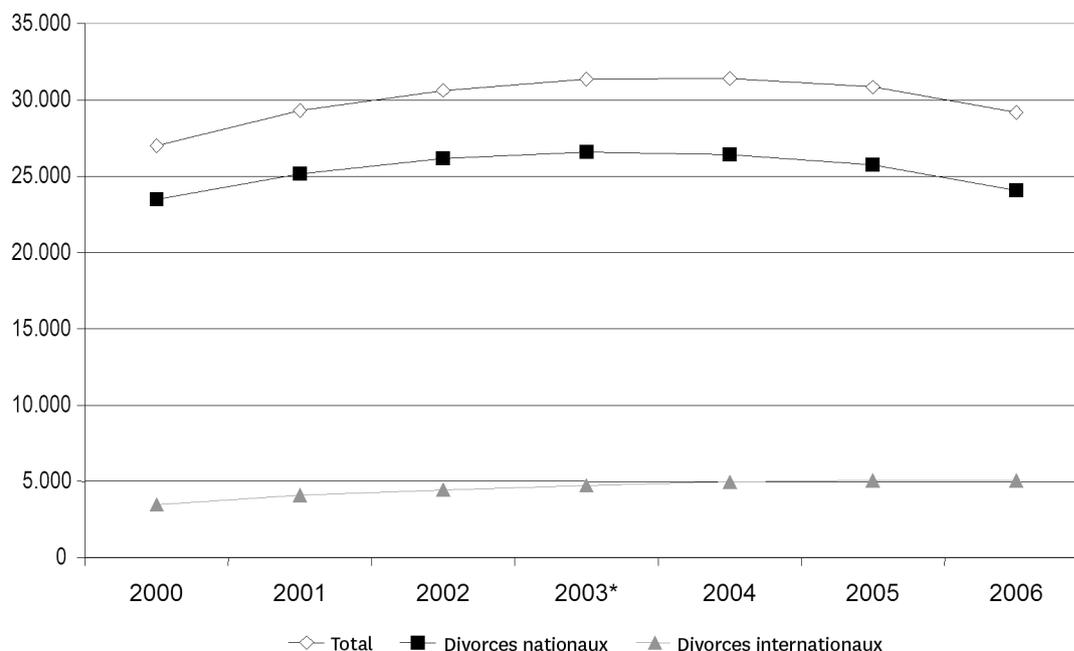


Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

## 2.2. Divorces en Belgique

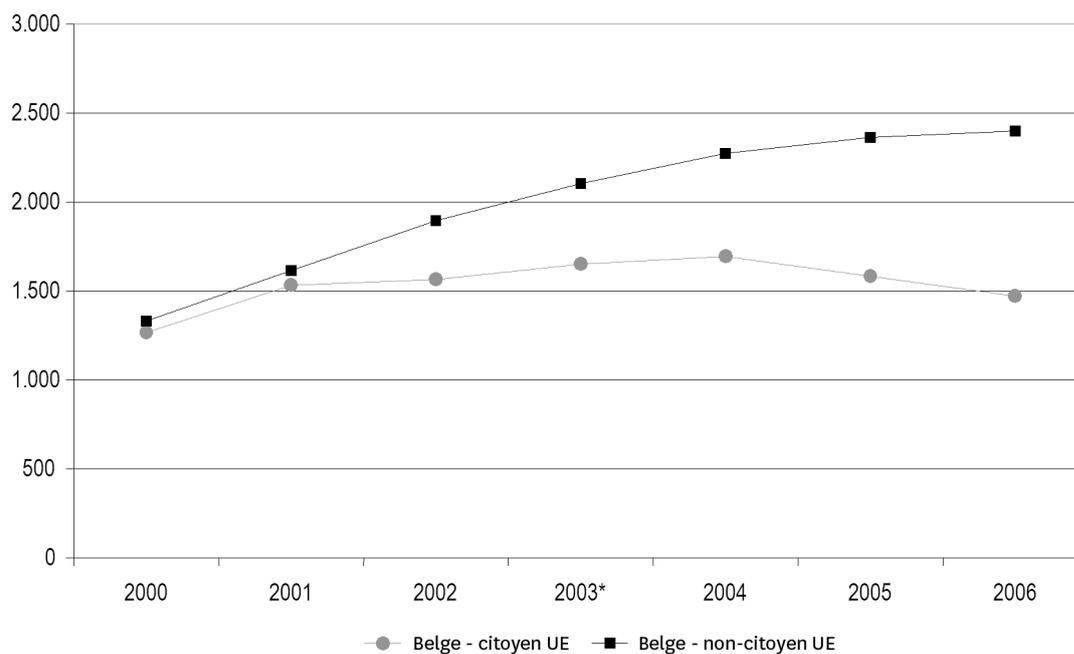
Le nombre de divorces « internationaux » augmente. Cette augmentation est en grande partie liée à l'augmentation du nombre de divorces de Belges mariés à des citoyens non ressortissants de l'UE.

**Graphique n°4. Évolution du nombre de divorces nationaux et internationaux en Belgique (2000-2006)**



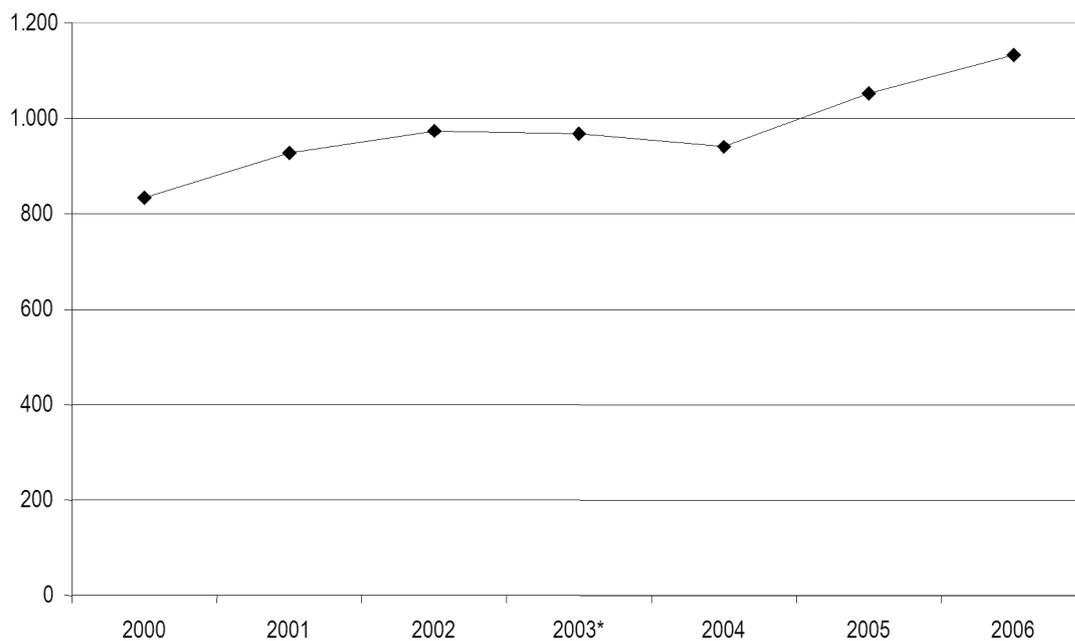
Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

**Graphique n°5. Évolution du nombre de divorces internationaux en Belgique (2000-2006) : différence entre les mariages de Belges avec des citoyens ressortissants de l'UE et avec des citoyens non ressortissants de l'UE**



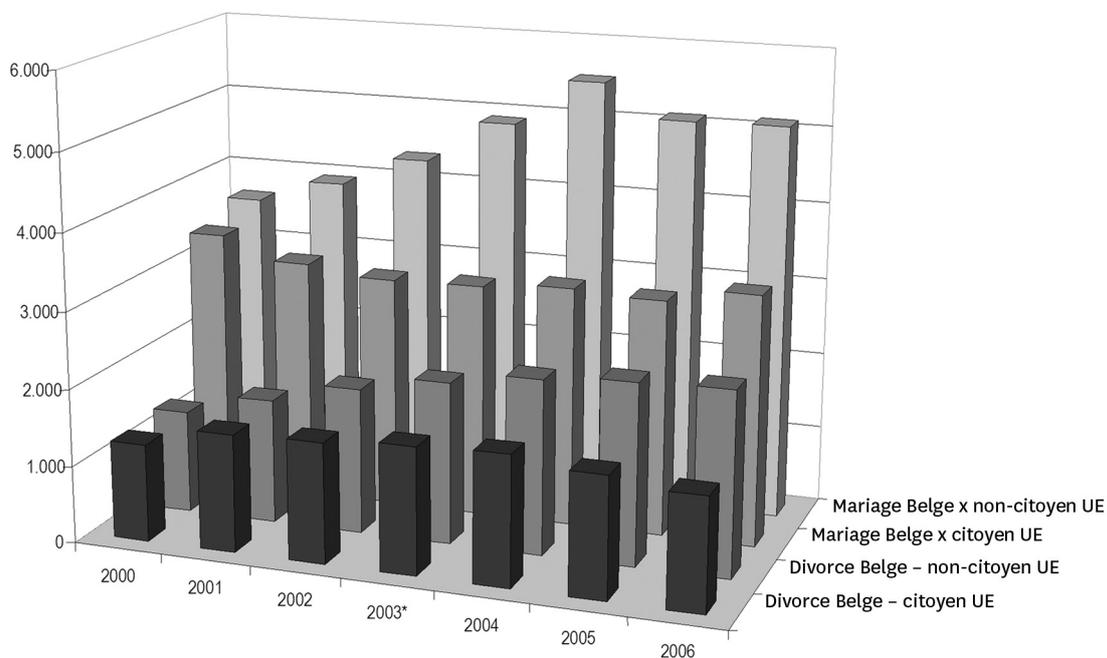
Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

**Graphique n°6. Évolution du nombre de divorces entre étrangers en Belgique (2000-2006)**



Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

**Graphique n°7. Nombre de divorces et de mariages internationaux en Belgique (2000-2006)**



Source : Eurostat (traitement par l'HIVA)

### 3. État civil en Belgique

Même si un mariage est célébré à l'étranger, le statut conjugal des époux est inscrit dans les registres nationaux. Il est donc possible de reproduire le statut conjugal de la population de nationalité étrangère et de la comparer avec la situation du reste de la population.

Le tableau n°1 présente l'état civil en Belgique par région en chiffres absolus et en pourcentage. Ce tableau compare les hommes de nationalité belge, les femmes de nationalité belge, les hommes de nationalité étrangère et les femmes de nationalité étrangère.

**Tableau n° 1. Population étrangère selon l'état civil et le sexe - par arrondissement (Population au 1er janvier 2006)**

|                                |               | Célibataire | Marié-e | Veuf /<br>veuve | Divorcé-e | Total   |
|--------------------------------|---------------|-------------|---------|-----------------|-----------|---------|
| <b>Belgique</b>                | <b>Hommes</b> | 188.318     | 232.253 | 7.841           | 30.658    | 459.070 |
| Région de Bruxelles-Capitale   |               | 65.995      | 60.988  | 1.347           | 7.539     | 135.869 |
| Région flamande                |               | 66.588      | 83.200  | 2.489           | 10.299    | 162.576 |
| Région wallonne                |               | 55.735      | 88.065  | 4.005           | 12.820    | 160.625 |
| ↳ Dont Communauté germanophone |               | 2.912       | 3.598   | 114             | 475       | 7.099   |
| <b>Belgique</b>                | <b>Femmes</b> | 164.108     | 215.460 | 35.798          | 26.037    | 441.403 |
| Région de Bruxelles-Capitale   |               | 62.495      | 59.522  | 7.764           | 8.043     | 137.824 |
| Région flamande                |               | 56.258      | 78.524  | 8.742           | 8.102     | 151.626 |
| Région wallonne                |               | 45.355      | 77.414  | 19.292          | 9.892     | 151.953 |
| ↳ Dont Communauté germanophone |               | 2.521       | 3.338   | 392             | 554       | 6.805   |
| <b>Belgique</b>                | <b>Total</b>  | 352.426     | 447.713 | 43.639          | 56.695    | 900.473 |
| Région de Bruxelles-Capitale   |               | 128.490     | 120.510 | 9.111           | 15.582    | 273.693 |
| Région flamande                |               | 122.846     | 161.724 | 11.231          | 18.401    | 314.202 |
| Région wallonne                |               | 101.090     | 165.479 | 23.297          | 22.712    | 312.578 |
| ↳ Dont Communauté germanophone |               | 5.433       | 6.936   | 506             | 1.029     | 13.904  |

Source : SPF Économie, DGSIE, 2008

Les tableaux n° 2 et n° 3 comparent l'état civil des hommes marocains, turcs et indiens (tableau n° 2) et des femmes marocaines, turques et indiennes (tableau n° 3) par rapport à l'ensemble de la population belge et à l'ensemble des étrangers. Le graphique n°8 reproduit la comparaison en termes de pourcentage.

**Tableau n° 2. Population étrangère selon l'état civil et le sexe - par groupe de nationalité (Hommes au 1er janvier 2006)**

| État civil            | Total     | Célibataire | Marié-e   | Veuf /<br>veuve | Divorcé-e | Total H+F  |
|-----------------------|-----------|-------------|-----------|-----------------|-----------|------------|
| Total Belgique        | 5.143.821 | 2.374.162   | 2.274.956 | 136.476         | 358.227   | 10.511.382 |
| Belges                | 4.684.751 | 2.185.844   | 2.042.703 | 128.635         | 327.569   | 9.610.909  |
| Étrangers             | 459.070   | 188.318     | 232.253   | 7.841           | 30.658    | 900.473    |
| <i>Dont Turcs</i>     | 19.666    | 5.077       | 13.374    | 197             | 1.018     | 39.664     |
| <i>Dont Indiens</i>   | 3.114     | 1.498       | 1.544     | 10              | 62        | 5.300      |
| <i>Dont Marocains</i> | 41.813    | 15.655      | 23.172    | 212             | 2.774     | 80.602     |

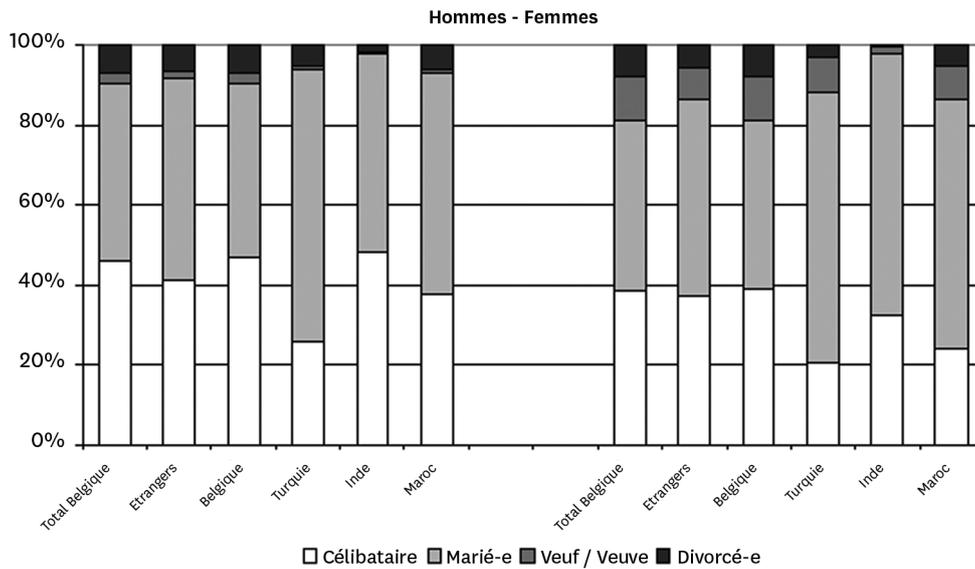
Source : SPF Économie, DGSIE, 2008

**Tableau n° 3. Population étrangère selon l'état civil et le sexe - par groupe de nationalité (Femmes au 1er janvier 2006)**

| État civil            | Total     | Célibataire | Marié-e   | Veuf /<br>veuve | Divorcé-e | Total H+F  |
|-----------------------|-----------|-------------|-----------|-----------------|-----------|------------|
| Total Belgique        | 5.367.561 | 2.081.448   | 2.279.158 | 582.421         | 424.534   | 10.511.382 |
| Belges                | 4.926.158 | 1.917.340   | 2.063.698 | 546.623         | 398.497   | 9.610.909  |
| Étrangers             | 441.403   | 164.108     | 215.460   | 35.798          | 26.037    | 900.473    |
| <i>Dont Turcs</i>     | 19.998    | 4.097       | 13.499    | 1.813           | 589       | 39.664     |
| <i>Dont Indiens</i>   | 2.186     | 708         | 1.426     | 39              | 13        | 5.300      |
| <i>Dont Marocains</i> | 38.789    | 9.333       | 24.159    | 3.260           | 2.037     | 80.602     |

Source : SPF Économie, DGSIE, 2008

**Graphique n° 8. Comparaison relative de l'état civil pour les différents groupes de nationalité en Belgique (2006)**



Source : SPF Économie, DGSIE, 2008

Le graphique n° 8 fait apparaître que les différences de proportion des genres sont comparables, qu'il s'agisse de Belges ou d'étrangers. Le veuvage est beaucoup plus représenté parmi les femmes belges que parmi les hommes belges. Il en va de même pour les femmes de nationalité étrangère.

Une deuxième constatation est que les personnes d'origine turque sont significativement plus nombreuses à être mariées que celles des autres groupes. Les Turcs et les Marocains habitant en Belgique se distinguent sur ce point. Les hommes turcs sont significativement plus souvent mariés que les hommes marocains. Cette différence est moins marquée entre les femmes turques et les femmes marocaines.

**Tableau n° 4. Nombre de mariages selon la nationalité et l'âge du conjoint (hommes) en Belgique en 2005**

| Total                     | < 20 ans      | 20-24 ans    | 25-29 ans     | 30-34 ans    | 35-39 ans    | 40-44 ans    | 45-49 ans    | 50-59 ans    | 60-69 ans    | 70-79 ans  | ≥ 80 ans  |
|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|-----------|
| <b>Belges + étrangers</b> | <b>43.141</b> | <b>4.495</b> | <b>13.117</b> | <b>8.829</b> | <b>5.361</b> | <b>3.882</b> | <b>2.693</b> | <b>3.204</b> | <b>1.040</b> | <b>287</b> | <b>60</b> |
| Belgique                  | 36.873        | 3.662        | 11.416        | 7.242        | 4.437        | 3.395        | 2.415        | 2.924        | 947          | 265        | 56        |
| Pays-Bas                  | 625           | 30           | 93            | 138          | 112          | 86           | 70           | 66           | 24           | 5          | 1         |
| Royaume-Uni               | 127           | 3            | 13            | 25           | 28           | 18           | 13           | 17           | 6            | 3          | -         |
| France                    | 562           | 46           | 149           | 124          | 89           | 51           | 32           | 49           | 17           | 4          | -         |
| Allemagne                 | 130           | 4            | 5             | 23           | 42           | 20           | 11           | 14           | 8            | 2          | -         |
| Luxembourg                | 34            | 1            | 5             | 7            | 5            | 6            | 2            | 6            | -            | 2          | -         |
| Italie                    | 631           | 64           | 139           | 132          | 93           | 70           | 46           | 57           | 24           | 3          | 2         |
| Suisse                    | 12            | 2            | 1             | 4            | 1            | 1            | -            | 1            | 1            | -          | -         |
| Autriche                  | 12            | 1            | 1             | 4            | 1            | 2            | 2            | -            | -            | -          | -         |
| Espagne                   | 126           | 7            | 19            | 26           | 20           | 28           | 13           | 9            | 2            | 1          | -         |
| Portugal                  | 71            | 10           | 15            | 16           | 14           | 4            | 2            | 8            | 2            | -          | -         |
| Grèce                     | 37            | 2            | 11            | 9            | 5            | 3            | 5            | 2            | -            | -          | -         |
| Turquie                   | 266           | 76           | 83            | 62           | 22           | 17           | 3            | -            | 1            | -          | -         |
| Irlande                   | 14            | -            | 2             | 6            | 2            | 3            | 1            | -            | -            | -          | -         |
| Danemark                  | 6             | -            | 2             | 2            | -            | 1            | 1            | -            | -            | -          | -         |
| Norvège                   | 4             | -            | 1             | -            | -            | 1            | 1            | -            | -            | 1          | -         |
| Suède                     | 7             | -            | -             | 1            | 2            | 1            | 2            | 1            | -            | -          | -         |
| Finlande                  | 4             | -            | 1             | 1            | -            | 1            | -            | 1            | -            | -          | -         |
| Pologne                   | 31            | 4            | 7             | 7            | 4            | 6            | 1            | 1            | -            | -          | 1         |
| Hongrie                   | 8             | 1            | 1             | 1            | 3            | 2            | -            | -            | -            | -          | -         |
| Ex-Tchécoslovaquie        | 18            | 1            | 5             | 3            | -            | 1            | 1            | -            | 1            | -          | -         |
| Ex-Yougoslavie            | 174           | 5            | 57            | 34           | 20           | 7            | 5            | 1            | -            | -          | -         |
| Russie                    | 93            | 20           | 23            | 24           | 15           | 4            | 1            | -            | 1            | -          | -         |
| Autres pays européens     | 115           | 2            | 38            | 26           | 9            | 2            | 3            | 5            | -            | -          | -         |
| Maroc                     | 1.576         | 278          | 560           | 437          | 193          | 64           | 19           | 14           | 2            | -          | -         |
| Algérie                   | 297           | 17           | 83            | 120          | 51           | 17           | 3            | 4            | -            | -          | -         |
| Tunisie                   | 119           | 1            | 52            | 23           | 11           | 9            | 2            | 1            | -            | 1          | -         |
| Égypte                    | 37            | 1            | 18            | 6            | 7            | 3            | 2            | -            | -            | -          | -         |
| R.D. du Congo             | 89            | 2            | 27            | 20           | 18           | 13           | 7            | 2            | -            | -          | -         |
| Rwanda                    | 38            | -            | 19            | 1            | 4            | 10           | 3            | -            | 1            | -          | -         |
| Autres pays africains     | 413           | 3            | 115           | 134          | 69           | 15           | 9            | 4            | 1            | -          | -         |
| États-Unis                | 50            | 4            | 12            | 9            | 3            | 6            | 3            | 6            | 1            | -          | -         |
| Canada                    | 18            | 1            | 3             | 6            | 2            | 2            | 1            | 3            | -            | -          | -         |
| Autres pays d'Amérique    | 146           | 5            | 42            | 38           | 18           | 6            | 5            | -            | 2            | -          | -         |
| Asie                      | 335           | 9            | 55            | 92           | 50           | 13           | 8            | 7            | -            | -          | -         |
| Océanie                   | 11            | -            | 3             | 4            | 2            | -            | 1            | -            | -            | -          | -         |
| Apatrides et inconnus     | 51            | 2            | 10            | 13           | 10           | 4            | 2            | 1            | -            | -          | -         |

Source : SPF Économie, DGSIE, 2008

## 4. Données relatives au profil des « conjoints »

Nous esquissons dans ce paragraphe le profil socio-économique des conjoints. Le terme « conjoints » est entre guillemets dans le titre de ce paragraphe parce que nous ne connaissons pas l'état civil exact de la population étudiée dans l'étude à laquelle nous avons emprunté ces données. Un algorithme donnant une assez bonne approximation a été développé pour l'étude *Liefde kent geen grenzen* (Heyse et al., 2007) avec le matériel présent dans la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). L'étude portait sur les années 2000 à 2003. Il est encore pertinent de reprendre ces données parce que les modifications dans le profil socio-économique dressé pour l'ensemble d'un groupe ne se marquent que très progressivement.

À l'aide de l'algorithme décrit dans l'annexe 1, nous avons extrait du *Datawarehouse marché du travail* les données relatives à la population étudiée. À l'aide de ces données, nous avons alors dressé le profil des nouveaux arrivants, ainsi que le profil de leurs partenaires. Les nouveaux arrivants et leurs partenaires ont été décrits à l'aide de données relatives à trois groupes : les nouveaux arrivants arrivés en Belgique au cours de l'année 2000 et leurs partenaires ; les nouveaux arrivants arrivés en Belgique au cours de l'année 2001 et leurs partenaires ; les nouveaux arrivants arrivés en Belgique au cours de l'année 2002 et leurs partenaires. Nous avons chaque fois examiné où nous pouvions les retrouver dans les fichiers administratifs réunis par la BCSS. Pour les deux premiers groupes, nous disposons de deux mesures : la fin de l'année suivant l'année de leur arrivée et la fin de l'année 2003. Pour le groupe de 2002, nous n'avons travaillé que sur les données de 2003. Dans certains cas, nous avons examiné simultanément la situation des trois groupes. Dans d'autres cas, nous avons limité notre examen à un seul groupe.

### 4.1. Profil des partenaires habitant en Belgique

#### 4.1.1. La région d'origine

Les données décrites ici se rapportent à la *nationalité* de la population (les partenaires habitant en Belgique), et non à la région d'origine. Dans le vaste groupe de l'« Europe des 15 », nous retrouvons aussi bien des Belges, des Néerlandais, des Français, etc., que des étrangers naturalisés (des Belges d'origine turque ou marocaine). Une analyse de la répartition de la nationalité des partenaires nous apprend, outre la grande constance des chiffres, que, au cours des trois années considérées, la proportion de partenaires ayant la nationalité d'un pays de l'Europe de l'Est, habitant en Belgique et ayant un compagnon / une compagne étranger(-ère) a augmenté. Le nombre de personnes ayant la nationalité d'un pays de la région méditerranéenne ou du monde arabe fluctue. Le nombre total de ce sous-groupe augmente de près de 2.000 unités au cours des années considérées. Le tableau n° 5 répartit selon le sexe les « conjoints » habitant en Belgique (groupe de 2002). Sur 10 personnes habitant en Belgique et faisant venir un(e) partenaire de l'étranger, près de 6 sont des hommes. Il y a donc davantage d'hommes habitant en Belgique que de femmes habitant en Belgique qui ont un(e) partenaire d'origine étrangère. Les personnes originaires du sud de la Méditerranée (Turcs, Marocains et autres) représentent 7 % à peine de l'ensemble du groupe de personnes qui font venir un(e) partenaire de l'étranger, et 12 % à peine du nombre d'hommes qui font venir un(e) partenaire de l'étranger.

**Tableau n° 5. La région d'origine des partenaires habitant en Belgique selon le sexe (2002)**

| Sexe            | Homme  |        |      | Femme |        |      | Total |        |        |
|-----------------|--------|--------|------|-------|--------|------|-------|--------|--------|
|                 | Région | Nombre | %    | Col % | Nombre | %    | Col % | Nombre | %      |
| Méditerranée    |        | 806    | 6,8  | 11,6  | 185    | 1,6  | 3,8   | 991    | 8,34   |
| Europe des 15   |        | 5.550  | 46,7 | 79,8  | 4.475  | 37,7 | 90,7  | 10.025 | 84,34  |
| Autres          |        | 377    | 3,2  | 5,4   | 163    | 1,4  | 3,3   | 540    | 4,54   |
| Europe de l'Est |        | 181    | 1,5  | 2,6   | 92     | 0,8  | 1,9   | 273    | 2,30   |
| Asie du Sud-Est |        | 29     | 0,2  | 0,4   | 13     | 0,1  | 0,3   | 42     | 0,35   |
| Autres PI       |        | 12     | 0,1  | 0,2   | 4      | 0,03 | 0,08  | 16     | 0,13   |
| Total           |        | 6.955  | 58,5 | 100   | 4.932  | 41,5 | 100   | 11.887 | 100,00 |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

**Légende**

*Europe des 15* : Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède ; *Autres* : pays européen, à l'exception des pays de l'EU15 et d'Europe de l'Est ; *Autres PI* : autres pays industrialisés.

Ces données sous-évaluent toutefois le nombre de personnes ayant le même bagage ethnoculturel. Les personnes qui ont immédiatement acquis la nationalité belge (par la naissance ou la naturalisation) sont reprises dans les chiffres dans la catégorie « Europe des 15 ». Le tableau n° 6 présente ces mêmes groupes, non plus en fonction de leur groupe de nationalité, mais selon le groupe de nationalité des personnes que l'on fait venir. Il y a au total 806 hommes ayant la nationalité d'un pays de la zone méditerranéenne ou du monde arabe qui font venir un(e) partenaire mais il y a 2.453 hommes qui font venir un(e) partenaire de cette même région en Belgique. La grande majorité de ces hommes ont une nationalité européenne. On peut supposer que la plupart des étrangers naturalisés sont d'origine marocaine ou turque. Alors que ces groupes de nationalité se cantonnent à 12 % à peine si nous considérons la nationalité des hommes habitant en Belgique, ce pourcentage passe à 36 % des hommes si nous nous basons sur la nationalité de la partenaire venue de l'étranger. On peut en conclure que cette méthode de travail donne une bonne approximation du groupe dans lequel se situe la population étudiée, mais ces chiffres contiennent des redondances parce que ce groupe contient aussi les autochtones belges et européens qui font venir un(e) partenaire de la zone méditerranéenne et du monde arabe.

**Tableau n° 6. Région d'origine des nouveaux arrivants dont les partenaires habitent en Belgique (2002)**

| Sexe            | Homme  |        |       | Femme  |        |       | Total  |        |        |
|-----------------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|
|                 | Région | Nombre | %     | Col %  | Nombre | %     | Col %  | Nombre | %      |
| Méditerranée    |        | 2.453  | 21,73 | 36,87  | 2.570  | 22,76 | 55,41  | 5.023  | 44,49  |
| Europe des 15   |        | 1.246  | 11,04 | 18,73  | 1.000  | 8,86  | 21,56  | 2.246  | 19,9   |
| Autres          |        | 1.401  | 12,41 | 21,06  | 678    | 6,00  | 14,62  | 2.079  | 18,4   |
| Europe de l'Est |        | 1.028  | 9,10  | 15,45  | 311    | 2,75  | 6,71   | 1.339  | 11,9   |
| Asie du Sud-Est |        | 454    | 4,02  | 6,82   | 19     | 0,17  | 0,41   | 473    | 4,2    |
| Autres PI       |        | 71     | 0,63  | 1,07   | 60     | 0,53  | 1,29   | 131    | 1,2    |
| Total           |        | 6.653  | 58,92 | 100,00 | 4.638  | 41,08 | 100,00 | 11.291 | 100,00 |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

**Légende**

*Europe des 15* : Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède ; *Autres* : pays européen, à l'exception des pays de l'EU15 et d'Europe de l'Est ; *Autres PI* : autres pays industrialisés.

#### 4.1.2. L'âge des partenaires habitant en Belgique

**Tableau n° 7. Les partenaires habitant en Belgique et originaires de la Méditerranée et du monde arabe : les hommes selon leur propre groupe de nationalités et selon le groupe de nationalités du nouvel arrivant (2002)**

| Âge    | Groupe basé sur la nationalité du résident |       | Groupe basé sur la région d'origine de la partenaire |      |
|--------|--|-------|--|------|
|        | Nombre                                     | %     | Nombre   | %    |
| 15-19  | 0  | 0,0   | 0  | 0,0  |
| 20-24  | 33   | 4,1   | 177  | 7,2  |
| 25-29  | 127  | 15,8  | 453  | 18,5 |
| 30-34  | 212  | 26,3  | 525  | 21,4 |
| 35-39  | 196  | 24,3  | 511  | 20,8 |
| 40-44  | 94   | 11,7  | 284  | 11,6 |
| 45-49  | 67   | 8,3   | 197  | 8,0  |
| 50-54  | 32   | 4,0   | 136  | 5,5  |
| 55-59  | 15   | 1,9   | 65   | 2,6  |
| ≥ 60   | 30   | 3,7   | 101  | 4,1  |
| Autres | 0  | 0,0   | 4  | 0,2  |
| Total  | 806  | 100,0 | 2 453  | 100  |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

Le plus souvent, les hommes ayant la nationalité d'un pays du bassin sud de la Méditerranée ou les hommes faisant venir leur partenaire de cette région ne sont pas très jeunes. Près de la moitié ont plus de 35 ans. Près de 40 % ont entre 25 et 35 ans. Il est étonnant de constater la différence entre le groupe « total » (à la fois des personnes de nationalité belge / européenne et des hommes de nationalité étrangère) et le groupe d'hommes de nationalité étrangère. La proportion de conjoints relativement jeunes (de moins de 25 ans) se situe pour le dernier groupe à 4 % ; pour l'ensemble du groupe, la proportion se situe juste au-dessus des 7 %. 20 % des étrangers ont moins de 30 ans par opposition à 26 % de l'ensemble du groupe.

#### 4.1.3. Sexe des partenaires habitant en Belgique

Le sexe des partenaires habitant en Belgique correspond bien au sexe des nouveaux arrivants. Dans ce cas, 41 % des personnes concernées sont des femmes et 59 % des hommes.

**Tableau n° 8. Les partenaires habitant en Belgique par groupe selon le sexe**

| Groupe | 2000   |       | 2001   |       | 2002   |       |
|--------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|
|        | Nombre | %     | Nombre | %     | Nombre | %     |
| Homme  | 5.491  | 58,73 | 5.794  | 58,00 | 6.955  | 58,51 |
| Femme  | 3.859  | 41,27 | 4.196  | 42,00 | 4.932  | 41,49 |
| Total  | 9.350  |       | 9.990  |       | 11.887 |       |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

Une autre constatation que nous pouvons faire est que, en ce qui concerne la répartition selon le sexe des partenaires habitant en Belgique et faisant venir leur compagnon / compagne de l'étranger, nous remarquons peu de différences sur les trois années considérées.

## 4.2. Profil des nouveaux arrivants en Belgique

### 4.2.1. La région d'origine

Tableau n° 9. Région d'origine des nouveaux arrivants par groupe (2000-2002)

| Groupe               | 2000   |      | 2001   |      | 2002   |      |
|----------------------|--------|------|--------|------|--------|------|
|                      | Nombre | %    | Nombre | %    | Nombre | %    |
| Région d'origine     |        |      |        |      |        |      |
| Zone méditerranéenne | 3.884  | 43,4 | 3.782  | 39,5 | 5.037  | 44,5 |
| Europe des 15        | 2.278  | 25,5 | 2.323  | 24,3 | 2.259  | 19,9 |
| Autres               | 1.405  | 15,7 | 1.832  | 19,1 | 2.089  | 18,4 |
| Europe de l'Est      | 829    | 9,3  | 1.151  | 12,0 | 1.344  | 11,9 |
| Asie du Sud-Est      | 424    | 4,7  | 372    | 3,9  | 473    | 4,2  |
| Amérique du Nord     | 122    | 1,4  | 119    | 1,2  | 131    | 1,2  |
| Total                | 8.942  | 100  | 9.579  | 100  | 11.333 | 100  |

\* Frequency Missing = 597 ; 626 ; 717

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

#### Légende

Europe des 15 : Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède ; Autres : pays européen, à l'exception des pays de l'EU15 et d'Europe de l'Est.

La répartition par région d'origine nous apprend que la région la plus importante, à savoir la zone méditerranéenne et le monde arabe, reste au sommet de la liste pendant les trois années considérées mais que ses chiffres peuvent fluctuer significativement d'une année à l'autre. En 2003, le groupe de la zone méditerranéenne a connu une croissance de 5 %. Le tableau n°9 ne reflète pas l'augmentation de l'intérêt pour la Belgique des migrants venus de l'Europe de l'Est et de l'ancien bloc de l'Est, bien que l'on constate une augmentation nominale considérable de cette population au cours des trois années considérées.

### 4.2.2. L'âge des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sont avant tout jeunes. Près des trois quarts (74 %) du groupe de 2000 ont moins de 35 ans ; 21 % ont moins de 25 ans et un tout petit nombre d'entre eux (2 %) a moins de 20 ans. Ce groupe de jeunes immigrés est presque exclusivement (84 %) issu de la population venant de la zone méditerranéenne.

Une évolution sur trois ans ne permet pas de parler de tendances. Nous remarquons toutefois que la catégorie des personnes âgées de moins de 35 ans (toujours plus de 70 % de la population totale des nouveaux arrivants de chaque année) diminue légèrement (5 %) en faveur des catégories des personnes âgées de 35-44 ans et 44-45 ans.

Tableau n° 10. Les nouveaux arrivants par groupe selon la catégorie d'âge

| Groupe | 2000   |      | 2001   |      | 2002   |      |
|--------|--------|------|--------|------|--------|------|
|        | Nombre | %    | Nombre | %    | Nombre | %    |
| 15-34  | 6.637  | 74,4 | 6.789  | 71,1 | 8.020  | 70,9 |
| 35-44  | 1.629  | 18,3 | 2.006  | 21,0 | 2.364  | 20,9 |
| 45-54  | 565    | 6,3  | 660    | 6,9  | 815    | 7,2  |
| ≥ 60   | 85     | 1,0  | 100    | 1,0  | 109    | 1,0  |
| Total  | 8.916  | 100  | 9.555  | 100  | 11.308 | 100  |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

### 4.2.3. Sexe des nouveaux arrivants

L'immigration est essentiellement le fait de femmes. La répartition selon les sexes semble constante entre 2000 et 2002 : près de six nouveaux arrivants sur dix sont des femmes (58 % -59 %) ; quatre sur dix sont des hommes.

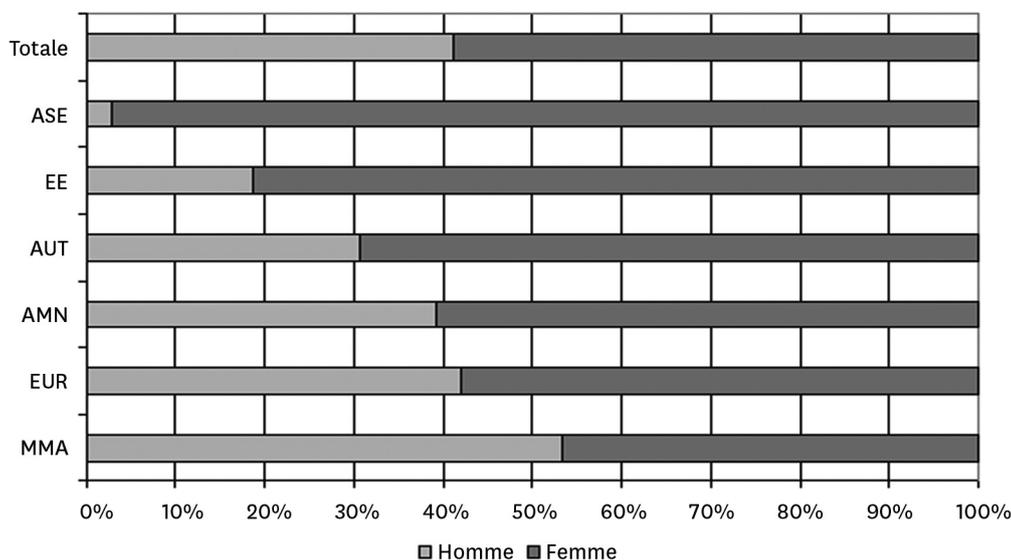
**Tableau n° 11. Les nouveaux arrivants par groupe selon le sexe**

| Groupe | 2000   |       | 2001   |       | 2002   |       |
|--------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|
|        | Nombre | %     | Nombre | %     | Nombre | %     |
| Homme  | 3.666  | 41,00 | 4.002  | 41,78 | 4.656  | 41,08 |
| Femme  | 5.276  | 59,00 | 5.577  | 58,22 | 6.677  | 58,92 |
| Total  | 8.942  | 100   | 9.579  | 100   | 11.333 |       |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

Cette répartition varie fortement en fonction du groupe de nationalités. Il existe un lien fort significatif (Cramer's V = .29 ; p <.0001) entre les variables sexe et groupe de nationalités. Nous obtenons quasi la situation inverse pour le groupe des immigrés venus de la région méditerranéenne et du monde arabe. Il s'agit en grande partie du groupe qui comprend les répondants marocains et turcs. 53 % des membres de ce sous-groupe sont des hommes. La *féménisation* de l'immigration est particulièrement manifeste lorsqu'on observe les autres catégories de nationalité, et notamment la migration venue de l'Europe de l'Est (81 % de femmes) et l'immigration venue du Sud-Est asiatique (97 % de femmes). Les sikhs qui ont participé à cette étude font partie de ce dernier groupe.

**Graphique n° 9. Les nouveaux arrivants selon le sexe**



Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

**Légende**

ASE : Asie du Sud-Est ; EE : Europe de l'Est ; AUT : autres ; AMN : Amérique du Nord ; EUR : Europe (15) ; MMA : zone méditerranéenne et monde arabe.

## 5. La situation socio-économique des partenaires habitant en Belgique<sup>247</sup>

La population habitant en Belgique, qui constitue l'objet de cette étude, est active sur le marché du travail. Le bagage et les caractéristiques socio-économiques des partenaires avec lesquels un mariage est conclu ou une cohabitation formelle ou informelle (mais bien enregistrée) est entamée, donnent une image partielle du « milieu » dans lequel évolue la population considérée. Il s'agit à nouveau de l'image globale de l'ensemble d'une population dans laquelle la thématique abordée entre en ligne de compte. Nous ne fournissons donc ici aucune description de la population abordée dans la partie qualitative mais nous ébauchons l'esquisse d'un contexte plus vaste.

### 5.1. Marché du travail

Une analyse de la position sur le marché du travail des partenaires habitant en Belgique montre que la moitié d'entre eux sont salariés. Il est frappant de constater que près d'une personne sur cinq, parmi celles qui font venir leur partenaire de l'étranger, est demandeuse d'emploi. Près de 10 % de cette population ont le statut d'indépendant. L'analyse ne reprend pas les personnes qui ont quitté le marché du travail et qui bénéficient d'un régime de retraite.

Il est intéressant d'introduire le critère du sexe dans cette phase de l'analyse. Il existe un lien raisonnable (Cramer's  $V = .24$ ,  $p < .0001$ ) et significatif entre la position sur le marché du travail des membres de ce groupe et leur sexe.

Près de 20 % des membres de l'ensemble du groupe sont demandeurs d'emploi. Ici, ce sont (proportionnellement) surtout les femmes qui sont demandeuses d'emploi. 28 % des femmes de ce groupe sont demandeuses d'emploi. Les femmes représentent 41 % des membres du groupe mais 59 % des demandeurs d'emploi. 80 % des indépendants de ce groupe sont des hommes. La catégorie « Autres », à savoir les personnes qui ne peuvent être classées selon ce critère ou dont le statut est inconnu, se répartit assez équitablement selon les sexes. La répartition du nombre de salariés penche une nouvelle fois en faveur des hommes de ce groupe. Ils représentent 59 % des membres du groupe et 64 % des salariés.

### 5.2. Travail

Une très grande partie des personnes qui font venir un compagnon / une compagne de l'étranger ne disposent pas de moyens financiers importants. Trois sur dix disposent d'un salaire mensuel brut inférieur à 1.250 EUR ; une sur trois doit s'en sortir avec un revenu inférieur à 1.500 EUR. En revanche, le sous-groupe dont les revenus mensuels bruts s'élèvent à plus de 2.000 EUR constitue également un tiers de ce groupe.

Nous retrouvons un pourcentage plus important de femmes dans la catégorie des revenus les moins élevés. 40 % des femmes actives de cette population et seulement 25 % des hommes se trouvent dans la catégorie des revenus les plus bas. En chiffres absolus, les hommes restent cependant les plus nombreux dans ce groupe.

### 5.3. Chômage

Parmi le groupe de partenaires habitant en Belgique de l'année 2000, près d'un sur cinq est demandeur d'emploi. Nous ne retrouvons que des pourcentages minimes de personnes engagées dans un parcours d'orientation professionnelle (1 %) ou bénéficiant de mesures d'activation (< 1%). Un an après l'arrivée de leurs partenaires étrangers, 16 % des membres de ce sous-groupe de demandeurs d'emploi ont également un(e) partenaire demandeur(-se) d'emploi. Cela signifie que quelque 5 % de l'ensemble de la population étudiée représentent des entités familiales dont les deux partenaires sont enregistrés auprès de l'Office national pour l'emploi (ONEM).

Tous les groupes ne présentent pas un pourcentage aussi élevé de demandeurs d'emploi. Si nous considérons les partenaires qui, indépendamment de leur nationalité, sont mariés à un nouvel arrivant venu de la zone méditerranéenne ou du monde arabe, la proportion de demandeurs d'emploi passe à près de 33 %. Les hommes présents dans ce groupe ont moins souvent le statut de demandeurs d'emploi que les femmes. Sur les femmes qui se marient avec un partenaire venu de la zone méditerranéenne, près de quatre sur dix sont demandeuses d'emploi (39,62 %).

**Tableau n° 12. Position sur le marché du travail des partenaires qui se marient avec un nouvel arrivant venu de la zone méditerranéenne ou du monde arabe**

| Activité                | Homme  |       | Femme  |       | Total  |       |
|-------------------------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|
|                         | Nombre | %     | Nombre | %     | Nombre | %     |
| Autres                  | 232    | 5,99  | 365    | 9,43  | 597    | 15,42 |
| Salarié(e)              | 921    | 23,79 | 760    | 19,63 | 1.681  | 43,41 |
| Inactif(-ve)            | 70     | 1,81  | 80     | 2,07  | 150    | 3,87  |
| Demandeur(-se) d'emploi | 453    | 11,70 | 813    | 21,00 | 1.266  | 32,70 |
| Indépendant(e)          | 144    | 3,72  | 34     | 0,88  | 178    | 4,60  |
| Total                   | 1.820  | 47,00 | 2.052  | 53,00 | 3.872  | 100   |

Source : Datawarehouse marché du travail, BCSS

Nous pouvons à nouveau procéder au même exercice et observer le taux de chômage des partenaires habitant en Belgique en fonction de la nationalité du nouvel arrivant. Il ressort alors que le profil de toutes les autres classes de nationalités diffère fortement du profil du groupe issu de la zone méditerranéenne et du monde arabe. Les personnes qui vivent avec un(e) partenaire venu(e) d'Asie du Sud-Est, d'Amérique du Nord ou d'Europe de l'Est présentent un taux de chômage qui oscille autour de 9 %, le taux de chômage moyen en 2000. Seul le groupe « Autres » enregistre 12 % de plus, mais même ce sous-groupe reste bien en deçà des taux de chômage du groupe de personnes dont le / la partenaire vient du sud de la région méditerranéenne (33 %).

Si nous observons les partenaires des nouveaux arrivants, nous constatons que 80 % d'entre eux ont une nationalité européenne. C'est pourquoi nous formulons l'hypothèse selon laquelle ce sous-groupe serait en grande partie composé de Belges naturalisés ou d'Européens issus d'un contexte migratoire (non européen).

Une étude menée par exemple sur la position de ces personnes sur le marché du travail semble confirmer cette hypothèse. Sur le groupe de 2000, 19,3 % des partenaires habitant en Belgique sont enregistrés comme demandeurs d'emploi. Le taux de chômage général de cette année-là atteint 9 %. Parmi les étrangers, le taux de chômage atteint 22 % à la même période.<sup>248</sup> Si nous examinons les taux de chômage des personnes qui se marient avec un(e) partenaire originaire du groupe « zone méditerranéenne et monde arabe », nous arrivons à 32,6 %, un chiffre qui correspond au taux de chômage de leurs compatriotes turcs et marocains.<sup>249</sup> Dans l'étude de Vertommen et al., ces catégories reprennent également les étrangers naturalisés. Si nous examinons la position des partenaires sur le marché du travail en excluant le groupe de personnes qui se marient avec un(e) partenaire venu(e) de la zone méditerranéenne, le taux de chômage retombe à 9 % : la moyenne de l'ensemble de la population pour cette année-là.

#### 5.4. Maladie et invalidité

Si l'on considère l'ensemble de la population, le nombre de personnes inscrites auprès de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) est très limité. 2 % des personnes établies en Belgique qui font venir un(e) partenaire de l'étranger disposent d'un dossier à l'INAMI. Pour le groupe de 2000, cela concerne 160 personnes ayant une nationalité européenne et 26 personnes ayant une nationalité de la zone méditerranéenne.

### 6. Synthèse et conclusion

En ce qui concerne les données décrites dans ce chapitre, il est important de garder à l'esprit que les statistiques relatives aux mariages que nous avons présentées ne donnent qu'une image tronquée. Les statistiques ne reprennent pas les mariages conclus à l'étranger. Les statistiques relatives à la nationalité donnent également une image tronquée de la situation réelle. Beaucoup de jeunes des deuxième et troisième générations sont d'origine ethnoculturelle marocaine, turque ou indienne mais ils ont la nationalité belge. Ils ne sont donc pas repris dans les statistiques relatives aux étrangers.

La constatation la plus importante relative aux mariages et aux divorces internationaux est que le nombre de mariages conclus en Belgique entre des Belges et des étrangers et entre des personnes de nationalité étrangère augmente dans l'ensemble. Le nombre de divorces « internationaux » augmente également. Cette augmentation est en grande partie liée à l'augmentation du nombre de divorces de Belges mariés à des citoyens non ressortissants de l'UE.

En comparant l'état civil, nous constatons que, en termes de pourcentage, les membres de la communauté turque se marient davantage que les autres. La communauté marocaine compte aussi un nombre relativement plus important de mariages que ce que l'on observe parmi les Belges. Les hommes turcs se marient singulièrement plus que les hommes marocains ; cette différence n'est pas aussi marquée entre les femmes turques et les femmes marocaines.

En nous fondant sur l'étude de Heyse et al., nous pouvons arriver à un certain nombre de constatations pertinentes pour notre étude en ce qui concerne les personnes qui habitent en Belgique et qui font venir un(e) partenaire de l'étranger.<sup>250</sup> Les migrants matrimoniaux sont le plus souvent des femmes, et la majorité des partenaires habitant en Belgique sont par conséquent des hommes. Ce portrait varie légèrement en ce qui concerne les partenaires ayant des racines dans la zone méditerranéenne : il y a plus de femmes que d'hommes qui font venir un(e) tel(le) partenaire de l'étranger.

Parmi les partenaires qui habitent en Belgique, 85 % environ sont européens ; les ressortissants de la zone méditerranéenne constituent le deuxième groupe en importance. Ces données ne nous fournissent cependant que des informations sur la nationalité ; nous ne disposons d'aucun renseignement sur le bagage ethnoculturel des partenaires habitant en Belgique. Une analyse de caractéristiques comme la position sur le marché du travail laisse supposer qu'une grande partie de ceux qu'on appelle les « migrants » des deuxième et troisième générations, ayant bien souvent une nationalité belge, sont repris dans le groupe « Européens », et c'est sûrement le cas des personnes qui optent pour un(e) partenaire venu(e) de la zone méditerranéenne ou du monde arabe.

Le deuxième groupe en importance – les personnes venues de la zone méditerranéenne et du monde arabe – se révèle très homogène. Plus de 95 % des partenaires habitant en Belgique et faisant partie de ce groupe choisissent un(e) partenaire étranger(-ère) du même groupe de nationalités. Les immigrés vont vivre en raison de ce lien chez un « Européen » ou quelqu'un qui appartient au même groupe de nationalités qu'eux.

Les personnes qui font venir un(e) partenaire de l'étranger sont actives sur le marché du travail. Parmi elles, une personne sur cinq est demandeuse d'emploi. Parmi les personnes qui vivent avec un(e) partenaire originaire de la zone méditerranéenne, cette proportion passe à une personne sur trois. Pour les autres groupes, le taux de chômage correspond à la moyenne belge. Un peu plus de 50 % des partenaires établis en Belgique et faisant venir un futur époux ou une future épouse de l'étranger sont salariés. Dans ce groupe, une personne sur trois doit s'en sortir avec un revenu mensuel brut inférieur à 1.500 EUR. Un groupe à peu près aussi important dispose d'un revenu mensuel brut supérieur à 2.000 EUR. Proportionnellement, la catégorie de personnes ayant les revenus les plus faibles comprend beaucoup de femmes.

Nous pouvons en déduire qu'une proportion significative des personnes habitant en Belgique et se mariant avec quelqu'un venu de l'étranger ont une situation socio-économique faible et que le chômage touche davantage le groupe de partenaires qui font venir un futur époux ou une future épouse de l'étranger que la moyenne de la population belge.

La Flandre, talonnée par Bruxelles et suivie par la Wallonie, constitue le principal pôle d'attraction pour les nouveaux migrants. Au niveau sous-régional, ce phénomène touche surtout Bruxelles (1/3) et Anvers (17%).

En ce qui concerne les nouveaux arrivants qui se marient avec un(e) partenaire habitant en Belgique, l'étude de Heyse et al. nous permet également de relever quelques données frappantes. Premièrement, nous pouvons parler d'une immigration essentiellement féminine : six immigrés sur dix sont des femmes. L'immigration en provenance de la zone méditerranéenne et du monde arabe (2000-2002) constitue à ce propos une exception ; les nouveaux arrivants du Sud-Est asiatique et de l'Europe de l'Est ne comptent presque que des femmes. Deuxièmement, le principal groupe d'immigrés reste celui des migrants venus de la zone méditerranéenne et du monde arabe. Troisièmement, les nouveaux arrivants sont pour la plupart jeunes. Parmi eux, trois sur quatre ont moins de 35 ans. Un sur cinq a moins de 25 ans. Seul un petit groupe (2 %) est encore plus jeune. Quatrièmement, ce groupe est presque exclusivement originaire de la zone méditerranéenne. Cinquièmement, les partenaires sont en moyenne un peu plus âgés que les immigrés. Plus de la moitié d'entre eux ont toutefois moins de 35 ans.

Nous pourrions conclure – prudemment – après l’analyse des données de la BCSS que pour un certain nombre de groupes de gens habitant avec un(e) partenaire, la « migration matrimoniale » implique, étant donné le profil des partenaires habitant en Belgique et le profil des nouveaux arrivants, que ces groupes restent socio-économiquement fragiles et ne connaissent pas d’amélioration de leur situation dans le temps. Ce phénomène concerne surtout des personnes de nationalités incluses dans le sous-groupe « zone méditerranéenne et monde arabe ».

Une autre analyse, davantage ciblée sur des groupes spécifiques – qui inclurait non seulement une définition plus pointue des nationalités, mais même la nationalité des parents et / ou des grands-parents –, pourrait permettre de dresser un portrait plus précis d’un certain nombre de groupes qui obtiennent des résultats manifestement inférieurs à ceux des autres groupes pour un certain nombre d’indicateurs socio-économiques.

# 4<sup>e</sup> *Partie*

---

**ANALYSE QUALITATIVE**

---

71

# 4<sup>e</sup> PARTIE : ANALYSE QUALITATIVE

## 1. Attentes et préférences

Pour pouvoir mieux comprendre la succession des étapes qui conduisent ou conduiront au mariage, nous avons d'abord considéré ici les facteurs intrinsèques qui influencent le processus de choix de la partenaire. Les conceptions, les sentiments et les préjugés déterminent dans une large mesure les choix de l'existence, bien que ceux-ci soient également influencés par des facteurs extérieurs.<sup>251</sup> Au cours des interviews approfondies, nous avons toujours demandé aux hommes leurs avis sur des thèmes qui s'intègrent dans ce cadre. Quelles sont par exemple leurs conceptions des relations avant le mariage ? Ou que pensent-ils d'une femme autochtone en tant qu'éventuelle candidate au mariage ?

Dans l'analyse qui tente d'apporter une réponse à ces questions apparaissent évidemment des facteurs extérieurs qui influencent le point de vue que les hommes adoptent. Il est impossible de traiter ce sujet sans tenir compte des facteurs intrinsèques mais aussi extrinsèques qui influencent le processus de choix de la partenaire, parce qu'ils sont intimement liés. C'est pourquoi certains éléments reviendront au chapitre 2. Les conceptions personnelles sur le mariage reflètent régulièrement les points de vue supposés des parents. Cela veut dire que l'on a demandé à l'homme de reproduire les idées de son père et de sa mère sans que ceux-ci prennent eux-mêmes la parole. Cette interprétation permet parfois de clarifier les choses, parfois de relever une opposition totale, mais elle fournit souvent des informations pertinentes.

En dépit du fait que nous ayons interrogé trois minorités ethnoculturelles différentes, et qu'il existe une grande diversité au sein de chaque « communauté », nous pouvons analyser dans leur ensemble les idées des Marocains, des Turcs et des sikhs. Il est en effet frappant de constater que leurs opinions se rejoignent sur plusieurs points. Lorsque ce n'est pas le cas, nous l'indiquons en reproduisant leurs propos dans des citations distinctes. Sur certains thèmes, les jeunes sikhs n'avaient pas d'opinion, probablement en raison du jeune âge des répondants.

### 1.1. La cohabitation hors mariage

L'un des thèmes au sujet desquels les jeunes sikhs ne pouvaient pas formuler d'opinion tranchée était la cohabitation hors mariage. Le mariage va de soi pour eux et ils ne nourrissent pas de désir marqué de cohabiter avec une partenaire en dehors du mariage ; c'est pourquoi ils ne souhaitent pas se pencher sur la question. Les observations qui suivent se rapportent donc exclusivement aux réponses formulées par des répondants d'origine marocaine et turque.

Les points de vue des hommes marocains et turcs se rejoignent en grande partie. Si des partenaires veulent vivre ensemble et construire leur vie à deux, les répondants pensent que le mariage est la seule option envisageable. La cohabitation hors mariage n'a pas d'avenir en tant que forme de cohabitation à long terme. Duman, un homme d'origine turque, a souligné lors de l'entretien que nous avons eu avec lui pourquoi il préfère le mariage à la cohabitation :

*Ik begrijp niet waarom mensen samenwonen ; ik zou dat zelf nooit willen.  
Als je het serieus meent, dan ga je in rechte lijn vooruit en bouw je iets op met  
elkaar. Als je een stap in een bepaalde richting zet dan ga je gewoon verder  
en dan ga je niet van hier naar daar. Als je het serieus meent, dan trouw je  
met elkaar en ga je niet enkel samenwonen. (Duman, 24 ans)<sup>252</sup>*

Pour étayer ce point de vue, on fait appel au Coran qui met l'accent sur les vœux du mariage et interdit la cohabitation hors mariage. Le mariage va souvent de pair avec la préservation de l'honneur familial. Ahmed, d'origine marocaine, préfère lui aussi le mariage à la cohabitation.

*Dans la religion islamique, la cohabitation avant le mariage est interdite.  
C'est le mariage. Il vaut mieux se marier directement, je crois, enfin je pense.  
Enfin, certains préfèrent ne pas se marier et rester en cohabitation. Enfin,  
chacun son opinion. Certains ont peur du mariage, ils n'osent pas. Ils ont peur,  
ils se disent : « Non, on va perdre de l'argent. » Chacun son idée, en fait.  
Mais pour moi, il vaut mieux se marier. Le mariage, c'est la meilleure chose,  
en fait. Pourquoi attendre dix ans avant de se marier, d'avoir des enfants.  
Ça ne sert à rien. Enfin bon, c'est ce que je pense. (Ahmed, 33 ans)*

---

73

Les répondants considèrent également la cohabitation comme un choix de vie typiquement « occidental » dans lequel ils ne peuvent absolument pas se reconnaître. Leur principale motivation pour ne pas suivre ce modèle est leur perception du caractère inébranlable d'un mariage par opposition aux aléas d'une cohabitation hors mariage. Alors qu'ils considèrent le mariage comme un engagement à vie, ils trouvent la cohabitation plus éphémère. Ils sont convaincus qu'une femme avec laquelle on cohabite peut faire ses bagages du jour au lendemain et mettre un terme à la relation. Un mariage leur offre en revanche une sécurité pour la vie, il est garanti par son caractère officiel et donc contraignant. L'acte de mariage est légalement beaucoup plus difficile à défaire. Les hommes considèrent également le mariage comme une base plus sûre sur laquelle construire leur vie future. L'opinion de Khalid illustre ce point de vue :

*Pour moi, avec la cohabitation, il n'y a pas de formalité, il n'y a pas  
de protection non plus. À n'importe quel moment, elle peut me dire :  
« Je m'en fous, je vais partir. » Et tu n'a pas de période de réflexion toi-même ...  
Pourquoi le mariage alors ? La première chose, c'est la promesse, la fidélité  
à l'épouse et à l'époux. Promettre beaucoup de choses. Le but, c'est de promettre.  
Et si on a envie de quitter la personne, on a une période de transition,  
de séparation. Au cours de cette période transitoire, il peut arriver beaucoup  
de choses. On peut revenir en arrière. Mais il y a une période de transition.  
Par contre, dans la cohabitation il n'y a pas cette période. « Je ne te veux plus. »  
« Ah bon ? » Mais moi, je préfère gagner et être marié et savoir que je suis dans  
une famille avec une femme et des enfants, et que lorsque j'aurai 78 ans (et que  
je serai, j'espère, toujours avec la même femme), je serai heureux. Mais je ne  
veux pas me retrouver à 70 ans et que ma femme m'a quitté. C'est ça le risque.  
(Khalid, 40 ans)*

Habib, d'origine marocaine, donne des raisons similaires pour expliquer pourquoi il préfère le mariage à la cohabitation hors mariage :

*Donc, comment moi je considère le fait que mon épouse et moi, on aurait pu  
vivre, cohabiter ensemble, sans être mariés ? Comment je considère ce fait-là ?  
Pour moi, le mariage ou la cohabitation, c'est un peu près la même chose.*

*Le fait d'avoir comme ça des choses qui me contraignent, qui nous obligent à passer par des procédures. Le fait que ça ne va pas aussi vite que quand on cohabite ensemble. Je pense que ça laisse une chance au mariage. À l'union, on va appeler ça. Et le fait que ça n'est pas aussi facile que ça de se quitter, ça donne encore une chance en plus que l'union dure. Ce n'est pas évident de se séparer, donc on va encore y réfléchir. On ne se le dit pas. Mais quand on est fâché, on a envie de dire : « Je prendrais bien ma valise. Je partirais bien. » Mais on pense : « On verra demain parce que ce n'est pas aussi facile ... » Et puis, quelques mois après, on dit : « Heureusement que je ne l'ai pas fait. » Et c'est la différence : « Heureusement que je ne l'ai pas fait » ; pour moi, la différence est là. Disons qu'aujourd'hui, signer un livret de mariage, c'est un peu comme vivre dans un village ; il faut réfléchir aux conséquences et se dire que ce n'est pas si facile. Je pense que cohabiter, c'est la facilité et je ne pense pas que la facilité soit forcément la meilleure chose. (Habib, 38 ans)*

Les répondants ont illustré l'idée selon laquelle la cohabitation a un caractère éphémère en se référant à l'exemple d'amis, de connaissances ou de collègues qui ont vécu selon ce modèle. Ces hommes ont cohabité pendant des années avec leur amie mais, après « une seule dispute », le couple en question a rompu du jour au lendemain.

Les répondants estiment également qu'il leur est très difficile d'envisager pour eux-mêmes le processus de mariage perçu comme « occidental » : entretenir une relation, puis cohabiter et, après quelques années, se marier – si cela se fait jamais. Abdallah, un homme d'origine marocaine, illustre cette opinion à l'aide d'un exemple tiré de son cercle d'amis.

*Ik ken westerse mensen die jaren hebben samengewoond, dan trouwen, en een jaar later uit elkaar gaan. Samenwonen en dan trouwen, dat vind ik echt wel een raar fenomeen, dat echter veel voorkomt. Koppels die eerst zes of zeven jaar samenwonen, dan trouwen en binnen het jaar, bij wijze van spreken, uit elkaar gaan, daar heb ik mijn bedenkingen bij. (Abdallah, 31 ans)*

Il vaut mieux d'après les répondants que les futurs époux fassent connaissance peu avant le mariage. Au cours d'un entretien informel avec Habib, celui-ci a formulé une différence claire, selon lui, entre le fait d'être marié ou de ne pas l'être. Il nous a expliqué que les hommes changent radicalement après le mariage. Avant le mariage, ils sont libres, ils sortent et certains boivent. Une fois mariés, les hommes doivent assumer leurs responsabilités envers leur épouse et leurs enfants. Cela change naturellement leur personnalité : ils passent du statut d'homme à celui d'époux. Habib a illustré cette adaptation à l'aide de sa propre existence. Il sortait souvent en discothèque, buvait beaucoup et a eu plusieurs copines. Après son mariage, il a cependant assumé ses responsabilités envers sa famille et il a mis un terme à son mode de vie précédent. Il exclut la cohabitation parce que le mariage a fait de lui une personne différente. La relation qu'il entretient avec sa femme n'aurait jamais survécu à son comportement antérieur.

Bien que notre échantillon soit restreint, nous remarquons que les répondants ayant une formation supérieure partagent une autre opinion. Ils sont ouverts à la cohabitation hors mariage en tant que forme de vie en commun parce qu'ils trouvent que c'est la seule manière pour eux d'apprendre à mieux connaître une femme avant de se marier. Ils mettent l'accent sur la cohabitation hors mariage en tant qu'étape préparatoire au mariage. Ils l'envisagent toutefois uniquement comme une situation provisoire parce que le mariage reste pour eux la base sur laquelle construire une vie avec une femme. Ces répondants sont parfaitement conscients du fait que leur ouverture d'esprit diffère

de l'opinion partagée par la majorité des membres de « leur communauté ».

La règle générale prévoit que :

*Dans notre communauté, cohabiter, ce n'est pas bien. Chez nous, on ne part pas comme ça de la maison sans se marier. On se marie et on part. (Khalid, 40 ans)*

De par leurs études supérieures et leur cercle d'amis aux sensibilités ethnoculturelles diverses, les hommes ont probablement expérimenté un brassage culturel d'idées. La conception selon laquelle la cohabitation hors mariage est une forme durable de vie en commun fait par exemple partie de ces courants d'idées. Certains ont ensuite abordé ces idées chez eux afin de pouvoir entamer une discussion à ce sujet avec leurs parents. Bülent raconte comment ces changements se sont opérés dans son cas :

*Moi, je discute encore assez bien, parce que je crois que j'ai été privilégié par rapport à d'autres. Mais donc, j'ai eu la chance de discuter avec mes parents et puis je fréquentais un milieu très autochtone aussi, mes amis étaient belges. Donc, j'étais amené à discuter avec eux. C'est donc ça qui incitait un peu et comme je revenais souvent avec d'autres idées à la maison ... Parce qu'on venait un peu avec des idées belges : faire des études, avoir une copine. (Bülent, 28 ans)*

La vie estudiantine a rendu possible la cohabitation hors mariage. Certains de ces hommes ont effectivement cohabité avec leur copine, qui dans certains cas est devenue leur épouse actuelle. Comme ils n'habitaient plus chez leurs parents, ils pouvaient cohabiter sans en informer leur famille. Ils ont pu faire mutuellement connaissance sans ressentir le poids des contraintes. L'histoire de Bülent illustre clairement ce phénomène. Ni sa famille ni celle de sa copine n'étaient au courant qu'ils cohabitaient. Pour sauver les apparences, ils devaient agir en conséquence :

*Mais comme on kottait ensemble, finalement c'était mutuel : on avait un jeu à jouer le weekend pour la famille, mais en semaine on habitait pratiquement ensemble. On kottait pratiquement dans le même bâtiment. (Bülent, 28 ans)*

La cohabitation pré-nuptiale peut également suivre le même scénario. Khalid, d'origine marocaine, a habité avec son épouse actuelle dès leurs fiançailles. Elle n'était pas sa première partenaire, il avait déjà vécu sous le même toit avec d'autres copines. Ce qui est frappant, c'est qu'il en avait informé ses parents. Tout comme les autres répondants, il voit la cohabitation hors mariage comme une période permettant de faire plus ample connaissance avant le mariage et non comme une forme durable de cohabitation.

*Donc, la cohabitation pour moi, c'est difficile, de même que le fait de ne pas fonder une famille. Surtout si la femme ne veut pas avoir d'enfant tout de suite et qu'elle veut attendre des années. Par contre, dans mon éducation à moi, automatiquement, quand je suis avec quelqu'un, et que donc je l'aime, automatiquement, moi je veux un enfant avec cette femme. Pour avoir un enfant, il faut être réunis. Et on va dire, il n'y a pas de protection du couple ou de la famille s'il n'y a pas de mariage. Alors, pour moi, le lien fort, c'est demander le mariage. (Khalid, 40 ans)*

Seules les conceptions d'Emre et de Bülent, tous deux d'origine turque, sont contraires à cette vision des choses. Selon eux, l'institution du mariage n'offre aucune valeur ajoutée ou garantie de bonheur ; la cohabitation offre aussi la possibilité de mener une vie heureuse avec une femme. Esveltdt et Schoorl constatent que très peu de couples turcs et marocains cohabitent hors mariage.<sup>253</sup> Emre vit pourtant cette situation ; cela fait neuf ans qu'il cohabite avec sa copine. Il a une opinion très tranchée sur le mariage :

*Ik vind het een ouderwets systeem waarbij twee mensen een contract afsluiten om elkaar een soort veilig gevoel te geven. Een veilig gevoel dat je niet alleen komt te staan en dat je er bijna van verzekerd ben dat die andere altijd in je leven zal blijven en dat die andere jou zal steunen in moeilijke tijden, zeg maar. In deze tijd hebben we geen behoefte meer aan zo'n contract dat ons een veilig gevoel moet geven. Iedereen kan tegenwoordig op z'n eigen benen staan, iedereen die een beetje ontwikkeld is kan voor zichzelf zorgen. Zo'n contract is totaal niet meer nodig, maar ik begrijp wel dat uit onbewuste, diepe psychische redenen veel mensen dat nog wel doen. Maar ik heb daar helemaal geen behoefte aan, aan zo'n zekerheidsfactor in mijn leven. (Emre, 33 ans)*

À la différence d'Emre, Bülent s'est marié. Mais, s'il en avait eu la possibilité, il aurait lui aussi cohabité avec celle qui est désormais son épouse.

*Nous, on l'a fait un peu par respect culturel pour nos parents, peut-être. Mais je ne crois pas au côté sacré du mariage, je pense qu'il y a des choses plus importantes que le mariage. Le mariage, c'est une pratique traditionnelle qui s'est perdue au fil du temps. Ma femme pense comme moi aussi, donc nous, on l'a fait parce qu'il fallait ce lien culturel-là pour les parents. Mais j'aurais pu m'en passer et elle aussi. Ça n'a rien changé à ma vie. Mais vis-à-vis de l'extérieur, ils avaient besoin de ça, je pense. Surtout ses parents à elle. (Bülent, 28 ans)*

76

## 1.2. La candidate au mariage idéale et le mariage

Les répondants décrivent le mariage comme la base sur laquelle fonder une famille. Mais comment les hommes voient-ils le mariage idéal ? Comment décrivent-ils la candidate au mariage idéale ? À quelles conditions la future épouse devrait-elle satisfaire ? Les hommes turcs, marocains et sikhs nous donnent leur opinion à ce sujet.

Tous les hommes citent le critère du même substrat religieux comme l'une des principales conditions nécessaires à la réussite d'un mariage. Ils expliquent en effet que la religion exerce une forte influence sur le système de valeurs et de normes. Les relations quotidiennes et la solidité du mariage en dépendent fortement selon eux. Selon les répondants, le fait que les conjoints partagent la même religion permettra de limiter les malentendus ; ce qui rendra naturellement la vie au sein du couple plus harmonieuse. C'est précisément pour cette raison qu'Habib a choisi de se marier avec une femme marocaine.

*En classe, ce n'était pas du racisme, mais si je m'entendais mieux avec un Marocain, ce n'était pas que je suis raciste envers les autres Belges. J'aurais bien voulu m'entendre aussi bien avec eux, mais il y a des choses qui se font automatiquement avec les Marocains. Avec les juifs aussi, je ne sais pas comment mais il y a quelque chose de culturel là-dedans. Je ne sais pas, mais il y a des choses qui se font automatiquement. Sans paroles, sans rien, il y a des manières d'être. Et donc on peut très bien être en ménage avec une Belge de souche, et puis à un moment donné quand on se pose la question du mariage, on hésite, on a peur, on se dit : « Est-ce que ça va coller ? » (Habib, 38 ans)*

Bien qu'Abdallah soit marié avec une épouse autochtone, un mariage avec une musulmane lui semble plus évident :

*Een moslima, een Marokkaanse, die kent onze cultuur, onze taal, onze gewoonten, onze godsdienst en onze waarden en rechten. De drempel is dus lager. Het zou voor mij ook veel gemakkelijker zijn geweest. Maar het is nu zo ; ik heb voor een andere vrouw gekozen. (Abdallah, 31 ans)*

Sachchit, un jeune sikh, explique pourquoi la femme de ses rêves est indienne :

*Het is voor mij belangrijk dat het een Indisch meisje is. Ik zeg niet dat ik andere mensen niet goed vind of zo, maar je kan beter overeenkomen met iemand met dezelfde afkomst, omdat de mentaliteit dezelfde is. (Sachchit, 18 ans)*

Dans sa recherche de l'épouse idéale, Duman, un répondant d'origine turque marié à une femme venue de Turquie, a tenu compte dans son for intérieur de certains critères.

*Mijn vrouw moest een moslima en een mooie en goede vrouw zijn. Zij moet haar plaats kennen en goed kunnen koken. Als er bezoek komt, zoals daarnet, dient zij thee of koffie op. Ze moet respect hebben voor de man en zijn familie. Wat ik ook belangrijk vind, is dat ze overeenkomt met mijn zussen. Kijk nu zijn ze met z'n drieën [son épouse boit du thé dans le salon en compagnie de ses deux soeurs], dat is toch gezellig ! Een man wil het beste voor zijn vrouw en familie en weet wat goed voor ze is. En als hij « nee » zegt, dan is het ook « nee », en als hij « ja » zegt, is dat ook zo. Ik had die zaken al in mijn hoofd bij de kennismaking met mijn vrouw. Deze elementen waren niet ter discussie. (Duman, 24 ans)*

---

77

Lakshmi, un jeune sikh, peut également décrire précisément l'idée qu'il se fait de la femme idéale.

*Une femme qui respecte mes parents, qui a du respect pour tous les gens et qui est douée dans la culture indienne. Et qui a une bonne réputation, dont la famille est d'un bon niveau. En tout cas, en gros c'est ça. Il faut aussi qu'elle parle ma langue. Une bonne éducation. Ce que j'ai dit avant, c'est ce que je recherche chez une femme. Ça donne une bonne réputation à la famille, à l'enfant aussi. Et donc voilà, il faut qu'elle soit bien éduquée. En gros, c'est ça. Et qu'elle respecte tout le monde. Que ce ne soit pas une fille qui vient dans ma famille et qui crée ensuite une séparation entre les enfants et les mamans. Il y a des femmes qui viennent et qui causent des disputes entre les membres de la famille. Les frères et les parents ne se parlent plus à cause de la femme. Je ne veux pas ça. Je veux qu'elle reste ici, en groupe et voilà. (Lakshmi, 17 ans)*

Une différence frappante entre les répondants sikhs et les hommes d'origine turque ou marocaine est que les hommes sikhs citent le niveau d'instruction de leur femme idéale comme un critère important. Dans le cadre de la migration matrimoniale vers la Belgique, ils tiennent compte de la possibilité d'intégration et de participation à la société belge. Ils estiment que les femmes ayant un degré de formation supérieur apprendront plus rapidement la langue. Elles seront capables de suivre une formation, ce qui leur permettra de s'insérer sans problème sur le marché du travail. Cette vie professionnelle active sera pourtant de courte durée puisqu'une femme n'est plus censée travailler après la naissance des enfants. Elle doit dès ce moment se consacrer entièrement à leur éducation et s'occuper du ménage. Udayan insiste sur le fait qu'il vérifiera précisément le niveau d'instruction de sa future épouse :

*Ze moet toch een beetje gestudeerd hebben en voldoende Engels kennen als ze naar hier komt. Engels zal haar wel helpen. Met Engels kan je je hier meestal wel behelpen, terwijl je Nederlands aan het leren bent. [...] Studies spelen dus zeker een rol voor mij. Ik zal er wel naar kijken of het meisje heeft gestudeerd of is afgestudeerd, welk diploma ze heeft of welke vakken ze op school gevolgd heeft. (Udayan, 21 ans)*

### 1.3. Trois candidates au mariage

Les répondants choisissent le plus souvent une candidate au mariage ayant le même bagage ethnoculturel qu'eux. Ils ne sont toutefois pas d'accord sur l'endroit où la femme idéale doit avoir grandi. Si l'on compare le point de vue des hommes marocains et turcs sur trois candidates au mariage potentielles (une femme venue du pays d'origine, une femme appartenant à la même minorité ethnoculturelle et habitant en Belgique, ou une femme autochtone) à celle des hommes sikhs, nous constatons des similitudes. Il est toutefois nécessaire de les décrire de manière distincte. Les garçons sikhs ne sont en effet pas encore mariés, de sorte que leurs opinions sont davantage basées sur leurs attentes que sur leurs expériences ; les répondants d'origine marocaine et turque illustrent leur opinion en la matière essentiellement en se référant à l'origine de leur propre épouse.

#### Conceptions des hommes marocains et turcs

Le choix final d'un certain type de candidate au mariage est le résultat d'une multitude de considérations. Les opinions des répondants partageant un profil conjugal comparable sont cependant plus ou moins les mêmes.

Les hommes mariés à une femme appartenant à la même « communauté » mais habitant en Belgique affirment que ce type de mariage a davantage de chances d'être un mariage réussi qu'un mariage conclu avec une femme issue du pays d'origine ou avec une femme autochtone. Le couple a en effet le même substrat religieux, les mêmes valeurs et les mêmes normes, parle la même langue et connaît la société belge.

Certains hommes insistent sur le fait qu'ils ont pu constater, dans d'autres couples, qu'un mariage avec une femme venue du pays d'origine n'est pas réaliste. C'est pourquoi ils sont soulagés d'avoir fait le choix qu'ils ont fait et voient leur conception idéale du mariage confirmée. Cette conception idéale peut prendre forme avant ou pendant leur mariage. Moestafa est soulagé et s'estime heureux de s'être marié avec une femme turque de Belgique :

*R : Je kent dat wel : als je naar Turkije gaat als je een jaar of vijftien bent, de zomerliefdes ... Bij mij is het gelukkig nooit zover gekomen dat ik met een meisje van daar wilde trouwen ...*

*I : Gelukkig niet ? Waarom zeg je dat ?*

*R : Als ik vrienden van mij zie die daar wel zijn getrouwd, dan merk ik dat ze niet echt gelukkig zijn. Het cultuurverschil is gewoon te groot, en daarom klikt het niet. De taal is al een probleem. Mensen die hier zijn geboren kennen de Turkse taal niet volledig en mensen die van daar komen, kennen het Nederlands niet. Ik ga elke week met mijn vrouw naar de bioscoop, maar voor veel koppels is dat niet mogelijk omdat één van de twee de film niet zal kunnen volgen. Ik ben blij dat ik in België ben getrouwd, zeker nu met de opvoeding van onze kindjes. Maar het had gekund dat ik met iemand van daar was getrouwd ; het had gekund ... (Moestafa, 29 ans)*

Un certain nombre de répondants indiquent qu'un mariage avec une femme membre de leur famille et habitant dans leur pays d'origine est de l'ordre du possible parce que cela peut renforcer les liens familiaux. Le revers de la médaille, dans un tel mariage, est cependant que l'on n'envisage pas les problèmes causés en cas de séparation. C'est pour cette raison que certains s'opposent carrément à ce type de mariage. Bülent espère que son frère ne se mariera pas avec une cousine venue de Turquie :

*En ce qui concerne mon petit frère, lui, il est très différent de nous. Il veut vraiment se marier avec une Turque parce qu'il est vraiment dans un trip. Il est peut-être encore très jeune aussi. Mes parents lui ont proposé de se marier. Mais moi, je m'y suis toujours opposé : « Ne venez pas avec une cousine ; s'il a envie de trouver une Turque, il trouvera lui-même. Mais ne venez pas lui imposer. » Parce que le problème c'est que si ça tourne mal, les parents, tout le monde est mal à l'aise. C'est ça aussi, les difficultés, beaucoup de mariages tournent très, très, mal. Et ça devient un gros problème, ça crée des soucis de famille. Parce que moi, si ça ne va pas avec ma femme, c'est entre elle et moi. Mais si c'était avec ma cousine, alors c'est plus compliqué aussi. Les parents, les deux sœurs, ça devient très, très, compliqué. (Bülent, 28 ans)*

Les hommes qui ont épousé une femme venue de leur pays d'origine évoquent les difficultés de leur mariage. Les problèmes de communication et les différences culturelles ainsi que toutes les difficultés d'intégration vont de pair, pour la femme venue du pays d'origine, avec le mal du pays et le poids de l'éloignement des membres de sa famille restés là-bas. L'homme doit consacrer beaucoup d'énergie à faire en sorte que son épouse se débrouille de manière autonome dans la société. La femme ne connaît pas la société belge, de sorte que l'homme est la personne la plus qualifiée pour la guider. Déjà avant la conclusion du mariage, le couple s'inquiète d'éventuelles difficultés et d'obstacles possibles qui pourront surgir. Quelques répondants se trouvant dans cette situation signalent qu'ils n'ont pas concrétisé leurs rêves en se mariant et qu'ils voient désormais les choses autrement. Ils ne regrettent cependant pas le choix qu'ils ont fait. Avant leur mariage, ils considéraient un mariage avec une femme venue de leur pays d'origine comme un scénario idyllique. Ce mariage de rêve a été précédé d'un processus de choix influencé par divers facteurs. Nous y reviendrons en détail dans les chapitres suivants. Certains excluaient totalement un mariage avec une femme de Belgique et ont orienté leurs recherches vers leur pays d'origine. Pour d'autres, ce choix a été moins ciblé : ils sont tombés amoureux par hasard, sans avoir jamais pensé épouser une femme venue de Turquie ou du Maroc.

Pour ceux qui ont volontairement recherché une femme dans leur pays d'origine, le critère du respect des valeurs et des normes traditionnelles était déterminant. Ce critère est très important parce que la tradition est considérée comme un aspect essentiel dans l'éducation des enfants. Ces hommes se considèrent personnellement comme trop occidentaux et ils estiment ne plus connaître suffisamment la « vraie » culture turque ou marocaine. En se mariant avec une femme venue de leur pays d'origine, ils veulent compenser ce défaut. Ils considèrent qu'une femme qui a grandi en Belgique est trop libre. En outre, ils estiment qu'un mariage avec une telle épouse a peu de chances de réussir en raison du caractère rebelle et difficile de la femme. Les hommes ont une opinion très tranchée sur le degré d'obéissance dont une femme doit faire preuve. Son épanouissement personnel passe après l'attention consacrée à son époux et à ses enfants. Une femme qui a grandi en Occident n'est pas capable, selon eux, de faire preuve de cette attention.

Les répondants qui idéalisait une femme de la même origine qu'eux excluaient aussi un mariage avec une femme autochtone. La raison principale qu'ils avançaient à ce propos est la différence de religion et de système de valeurs et de normes qui y est lié. Abdallah, d'origine marocaine, a épousé une Flamande. Sa conversion à l'islam était une condition essentielle à leur mariage. D'autres donnent peu de chances de réussite à ce type d'union. Ils illustrent cette opinion à l'aide d'exemples de mariages et de relations d'amis avec une femme autochtone. Ils remarquent que tout se passe bien au sein du couple tant qu'il n'y a pas d'enfants. Selon eux, les problèmes surgissent dès la naissance du premier enfant. La première cause de discorde est le choix

du prénom de l'enfant. Dès ce moment, les problèmes ne feront que s'aggraver. Les désaccords concernent l'éducation des enfants. Moerat explique pourquoi une femme autochtone ne peut pas répondre à ses attentes :

*De cultuurverschillen zijn veel te groot. De waarden en normen waaraan ik belang hecht en waaraan in de Belgische samenleving belang wordt gehecht, zijn volledig anders. En een mens is een gewoontebest, dus je wilt je gewoontes blijven behouden en beleven. Maar Turken en Belgen hebben andere gewoonten. Als je van plan bent om geen kinderen te maken, zou een huwelijk misschien kunnen functioneren. Maar als je dan kinderen maakt en de ene trekt partij voor zichzelf en de andere ook, dan moet dat sowieso eens botsen. [...] Als je het doet en de ouders geven langs beide kanten toestemming, dan kan dat huwelijk waarschijnlijk wel functioneren. Maar ik denk dat de ene zich sowieso moet aanpassen aan de ander. (Moerat, 30 ans)*

Les répondants citent également les problèmes de communication entre une femme autochtone et ses beaux-parents comme un autre obstacle à la réussite du mariage. Les parents de certains répondants ne maîtrisent pas le néerlandais ou le français et parlent uniquement leur langue maternelle avec leur fils. Il leur serait difficile d'entretenir une conversation avec leur belle-fille sans l'entremise de leur fils. Cela hypothéquerait trop la relation entre l'homme et ses parents. Les répondants ne veulent pas courir ce risque et excluent donc d'entrée de jeu un mariage avec une femme autochtone. Emre, qui cohabite avec sa copine autochtone, confirme les problèmes de communication, mais ajoute que ceux-ci n'ont pas d'impact catastrophique sur la relation qu'il entretient avec ses parents :

*I : Hoe verloopt het contact tussen jouw ouders en S. ? R : Ja, op zich niet zo goed, omdat er ten eerste een soort taalbarrière is. Mijn ouders kunnen helemaal niet zo goed Nederlands en S. kan helemaal geen Turks. Dus S. kan geen Turks met hen praten ; mijn ouders kunnen geen Nederlands met S. praten. Dus er is al een beetje een taalbarrière waardoor er geen communicatie mogelijk is. En soms zit ik er ook wat tussen, een beetje als vertaler of tussenpersoon. Een beetje de boodschap overbrengen maar dan gaat het meer over oppervlakkige dingen ; het gaat niet over diepe onderwerpen : Hoe gaat het met je ? Waar ben je mee bezig ? Hoe is het om te leven met Emre ? Oppervlakkige gesprekken zeg maar. (Emre, 33 ans)*

Les différences culturelles auraient pour conséquence que certaines plaisanteries ne seraient pas comprises, ce qui gêne un peu le plaisir. Habib, qui est marié avec une femme d'origine marocaine, idéalise sa situation et exclut un mariage avec une femme autochtone pour plusieurs raisons :

*Quand j'en parle autour de moi, c'est une question d'affinité. Là, évidemment, c'est la culture. Je vais dire, voilà il y a des choses, on est à l'école. Voilà il y a des blagues pour lesquelles moi je vais rigoler, ma copine marocaine va rigoler et ma copine belge ne va vraiment pas comprendre pourquoi on rigole, ça s'appelle des affinités. Et donc c'est ça qui fait qu'à un moment donné on a plus d'affinités. Il ne faut pas penser que c'est du racisme ou autre chose. C'est vraiment une question d'affinités, et avec le temps ça va diminuer, on aura un peu plus d'affinités avec les Belges de souche. Parce que l'on change, parce que la prochaine génération est déjà très différente de la nôtre. (Habib, 38 ans)*

Un seul répondant voulait explicitement prouver le contraire. Selon lui, la candidate idéale au mariage était une femme autochtone. Dès son adolescence, il savait qu'il ne voudrait pas se marier avec une femme marocaine habitant en Belgique ou au Maroc. Il admet que les hommes de sa communauté ont une conception négative du mariage avec une femme autochtone et c'est précisément pour cette raison qu'il voulait prouver le contraire. Umar était en couple depuis des années avec une femme autochtone qui répondait parfaitement à son idéal. Il était très heureux de sa relation avec elle et rêvait d'une vie de couple durable. En épousant sa compagne, il voulait montrer au monde tous les avantages des mariages conclus avec des femmes autochtones. À sa grande déception, il n'a cependant pas réussi, essentiellement à cause de la vive opposition de sa famille à elle. Il croit cependant qu'un tel mariage est possible aujourd'hui et il trouve dommage de ne pas pouvoir être la preuve vivante d'une union réussie.

### Conceptions des jeunes sikhs

Les conceptions des jeunes sikhs au sujet des trois types de candidates au mariage se fondent sur leurs attentes et non sur leurs expériences. Tout comme les hommes d'origine marocaine et turque, ils choisissent également une femme ayant le même bagage ethnoculturel qu'eux. Les avis des jeunes sikhs divergent quant au lieu où la femme de leurs rêves doit avoir grandi. Les garçons qui choisissent une femme sikhe venue d'Inde estiment que les filles sikhes de Belgique sont trop libres. Cette opinion est illustrée par le témoignage d'Udayan :

*R : Ik ken een paar Indische vrouwen hier, maar die voldoen helemaal niet aan mijn verwachtingen. Daarom zou ik nooit het risico nemen om met een Indisch meisje van hier te trouwen. Ik zou naar India gaan om daar een meisje te zoeken – zelf, of mijn ouders.*

*I : En waarom voldoen die Indische meisjes van hier niet aan je verwachtingen ?*

*R : De Belgische sikhmeisjes weten goed wat ze willen en wat niet. Ze vinden dat niemand hen moet zeggen wat ze moeten doen en wat niet ; ze leven hun eigen leven. Dat is meer de Belgische mentaliteit. Ik weet dat het niet altijd zo is, maar je kan beter geen risico nemen en naar India gaan en daar je ouders laten zoeken. (Udayan, 21 ans)*

Certains garçons idéalisent une femme sikhe ayant grandi en Belgique / en Europe. En raison de la grande différence de culture entre la Belgique et l'Inde, ils pensent avoir davantage d'affinités avec une femme qui aurait grandi ici. Kaosi déclare à ce sujet :

*Ik vind de meisjes hier in Europa beter, gemakkelijker om mee op te schieten. In India hebben ze een andere cultuur en gewoontes. Dat is moeilijk om aan te passen. (Kaosi, 17 ans)*

Un répondant fait une distinction entre les filles sikhes de Belgique et celles des autres pays d'Europe. La femme de ses rêves est en tout cas une femme sikhe d'Europe mais pas de Belgique.

*I : Begrijp ik het goed : vind je een sikhmeisje wonend in Europa beter dan iemand in België ?*

*R : Ik ken ze allemaal. De meisjes in België hebben misschien allemaal al een relatie gehad. Ik weet het niet. Ik vind ze gewoon niet goed ; ze zijn ook niet zo open. Meisjes in Duitsland en Engeland zijn opener en hebben meer respect. Hier heb je minder meisjes dan jongens, en daardoor voelen die meisjes zich beter. (Kaosi, 17 ans)*

Il est douteux que, dans les prochaines années, de nombreux mariages soient conclus entre un répondant sikh de la deuxième génération et une femme autochtone. À l'exception d'un des répondants, aucun ne conçoit une telle union. Au vu de leurs contacts avec des amies autochtones, ils jugent un tel mariage pratiquement impossible. Selon eux, ces filles n'obéissent pas à leurs parents, alors qu'ils trouvent précisément cela très important. Leur future épouse devra respecter leurs parents à eux et leur obéir. Comme les femmes autochtones ne respectent déjà pas leurs propres parents, les garçons sont convaincus qu'elles ne seront pas capables d'obéir à leurs beaux-parents. Ils se demandent en outre s'ils pourront attendre d'elles qu'elles respectent la « répartition traditionnelle des rôles ».

*Ik weet van mezelf dat ik nooit met een Belgische zal trouwen. Van een Belgisch meisje kan ik immers niet verwachten dat ze voor mijn ouders zal zorgen. Dat zal ze nooit willen doen. [...] Ik ben ooit nog samen geweest met een Belgische, en ik weet dus hoe zij zijn en dat gaat niet eigenlijk. Want voor mij is een huwelijk in de eerste plaats voor mijn ouders. (Udayan, 21 ans)*

#### 1.4. L'amour

82

Dans le modèle matrimonial « occidental », l'amour constitue idéalement la condition nécessaire à une bonne relation. Il constitue idéalement l'élément capital du mariage. Le modèle dans lequel plus d'un homme se reconnaîtra en Occident prévoit les étapes suivantes : on tombe amoureux, on entretient ensuite une relation pendant quelques mois ou quelques années pour finir par se marier. Une certaine période de fiançailles précède éventuellement les noces. Généralement, ce mariage ne sera pas conclu sans passion ni amour.<sup>254</sup> Cette conception entre en contradiction totale avec la place que la plupart des répondants attribuent à l'amour au sein du mariage dans cette étude. Ils citent également l'amour comme l'un des éléments principaux du mariage, mais l'amour et la passion ne constituent pas les composantes déterminantes du choix d'une partenaire ou de la conclusion d'un mariage. Hakim, un homme d'origine marocaine, explique comment « sa communauté » voit les choses selon lui. L'amour est vu comme un élément qui viendra avec le temps.

*Dans la communauté, la base élémentaire pour un mariage, ce n'est pas l'amour. Tu n'entends jamais le mot « amour » dans un couple. C'est plutôt comme un futur. (Hakim, 38 ans)*

Ce qui est frappant dans les témoignages des répondants, c'est qu'ils espèrent que l'amour sera présent dans leur mariage, mais ils pensent que l'amour se développera au fil du temps. Cette conviction est particulièrement mise en avant par les jeunes sikhs.<sup>255</sup> Kaosi déclare que l'amour croît au sein du couple dans le mariage mais il doute que cela sera effectivement le cas :

*I : Vind je liefde belangrijk binnen een huwelijk ?  
R : Ze zeggen dat liefde in het huwelijk zelf groeit, maar ik weet het niet. Misschien is dat wel zo. Ik denk dat dat ook voor het huwelijk kan.  
I : Wanneer zou je het liefst hebben dat liefde aanwezig is ?  
R : Ik weet niet. Dat is niet echt belangrijk, denk ik. Als je iemand goed vindt, ja, dan komt de liefde wel. Of het nu voor het huwelijk of na het huwelijk is, dat moet niet. (Kaosi, 17 ans)*

Plusieurs répondants marocains et turcs estiment qu'un mariage basé sur l'amour est un mariage risqué. Ils attribuent d'ailleurs le grand nombre de séparations au sein du monde « occidental » à cette conception « occidentale ». Ils estiment que la passion disparaîtra après quelques années et que le couple ouvrira les yeux. Les conjoints se découvriront inéluctablement sous un jour moins flatteur. Pour qu'un mariage soit plus durable, il faut envisager des caractéristiques stables comme la religion, les valeurs, les normes et le caractère de la candidate au mariage. Si ces caractéristiques s'harmonisent avec celles de l'homme, les futurs époux disposeront d'une base stable sur laquelle fonder leur mariage. Ces répondants sont convaincus que l'amour se développera de lui-même une fois qu'ils se seront mariés. Moerat, un homme d'origine turque, explique sa vision des choses à l'aide de l'exemple du mariage de ses parents.

*Je hebt mensen die verliefd worden en dan trouwen, maar vroeg of laat springt dat huwelijk kapot. Je kunt immers niet nuchter denken, want als je verliefd bent reageren je gevoelens en is de rede weg. Als de rede weg is, dan denk ik niet dat een relatie echt stand kan houden, dat is mijn visie daarover. Mijn ouders, die waren nooit verliefd, maar de liefde en het respect zijn achteraf gekomen. Dan blijft het huwelijk standhouden. De dag van vandaag denk ik dat één van de grootste problemen is, dat wanneer de verliefdheid over is, men de negatieve kanten van elkaar begint te zien. En dan springt de relatie ... (Moerat, 30 ans)*

Tous les répondants ne partagent pas cette opinion. Certains insistent sur l'importance de l'amour dans la réussite d'un mariage. Mais, même dans ce cas, l'amour ne peut jamais être la seule base sur laquelle se construit un mariage. Nous reproduisons ci-dessous l'opinion d'Erdem, un répondant turc :

*Le mariage idéal, pour moi ? Je pense, ou du moins je pensais, que le plus important, c'était l'amour. L'amour ! Mais je crois qu'il te faut peut-être plus que l'amour. Il faut aussi des affinités. Des sujets sur lesquels on est tout à fait d'accord. Parce que selon moi, l'amour ne permet pas de passer tous les obstacles, comme on le fait croire dans les films. Et s'il y a trop de différences, les couples ont tendance à essayer de faire en sorte qu'il y en ait moins. Donc moi, je vais essayer ; elle, elle va essayer, mais on n'arrivera à rien ; les différences seront toujours là et au contraire, on s'abîme. Donc, l'amour ne suffit pas. En plus de l'amour, il faut avoir une même idée de la vie, selon moi. Donc, le mariage idéal pour moi, c'est deux personnes qui s'aiment et qui ont la même façon de voir le monde. En gros : j'aime le rouge, tu aimes le rouge. (Erdem, 31 ans)*

Le fait que l'amour soit perçu comme la condition d'un mariage ou comme ce qui résulte de son évolution dépend de la manière dont se déroule le processus de choix de la partenaire. L'amour de la partenaire est une émotion personnelle qui n'est pas facilement compatible avec la recherche collective d'une partenaire. Dans ce cas, la femme doit être apte à établir une relation durable avec la famille dans son ensemble. Comme le dit également Hooghiemstra,<sup>256</sup> le plus souvent, un mariage n'est pas vu comme un engagement entre deux individus, mais plutôt comme un engagement entre deux familles. L'image qu'un homme se fait de l'amour dépend de son degré d'adhésion à cette conception du mariage.

Dans ce domaine, l'opinion des hommes marocains et turcs diverge de celle des jeunes sikhs. Ces derniers sont intimement persuadés que l'intérêt familial passe avant l'intérêt personnel. Hooghiemstra associe cette vision au niveau de formation.<sup>257</sup> Plus celui-ci est faible, plus les personnes accordent d'importance à l'intérêt familial. La présente étude met cette hypothèse en question parce que même les jeunes sikhs hautement qualifiés accordent beaucoup d'importance à la famille.

Dans tous les cas, les jeunes sikhs considèrent que l'épouse doit prendre soin de ses beaux-parents. Ils estiment également que l'épouse doit obéir en toutes circonstances aux parents du mari. Ils relèguent au second plan les soins qu'elle pourrait prodiguer à son mari et par conséquent l'amour qu'elle lui témoignerait. La différence d'âge entre les jeunes sikhs et les hommes marocains et turcs peut expliquer cette différence d'opinions. Pour Udayan, un jeune sikh, l'intérêt de la famille passe avant tout.

*Ik zou gewoon tegen het meisje dat ik ontmoet zeggen : « Kijk, ik heb mijn ouders, je moet voor hen zorgen, en dan pas voor mij. » [...] Dat wil ik van mijn meisje, dat ze mijn ouders verzorgt en goed overeenkomen. Ik wil niets meer van haar. Ik wil gewoon dat ze een goede vrouw is. (Udayan, 21 ans)*

Aadil partage l'opinion d'Udayan :

*Dat ze naar mijn ouders luistert. [...] Niet dat ze elke dag iets willen van : doe dat of doe dat. Maar naar de ouders luisteren, dat is belangrijk. (Aadil, 18 ans)*

Les jeunes sikhs insistent davantage que les répondants turcs et marocains sur le rapport entre les hommes et les femmes. La femme doit se charger du ménage, elle doit savoir bien cuisiner et s'occuper des enfants.

*Elle cuisine, c'est la femme qui doit faire les travaux de la maison. Reprendre le ménage de la maman, pour que les parents se reposent, parce qu'ils n'ont plus l'âge de travailler. Et donc ce n'est pas les parents qui doivent faire à manger, mais c'est la femme qui doit aider et travailler pour la famille. Elle doit assumer ses responsabilités. (Lakshmi, 17 ans)*

Le système de castes est un élément qui ne peut jouer un rôle que pour les jeunes sikhs en raison du contexte socioculturel spécifique, celui de l'Inde, dans lequel ils sont nés. Les opinions des jeunes sikhs divergent cependant à ce sujet et on peut se demander dans quelle mesure ce paramètre a un lien avec le groupe. Comme le sikhisme prévoit le respect fondamental de l'égalité et interdit tout système de castes, certains jeunes répondent dans le droit fil de cette conviction religieuse. D'autres reconnaissent que ce critère ne joue officiellement aucun rôle, mais que leurs parents ne seraient pas vraiment enchantés s'ils épousaient une candidate au mariage d'une autre caste. Les jeunes n'accordent personnellement aucune importance à ce critère.

*In het sikhisme is iedereen gelijk en [...] ik vind dat ook. Dat maakt niet uit. Die kastes komen eigenlijk van je werk, wat je vroeger deed. « Jah » is eigenlijk iemand die van landbouw leeft en ik vind niet dat die lagere kaste anders is. Dat is hetzelfde. Dat maakt mij niet uit. (Kaosi, 17 ans)*

Il ressort cependant de l'étude de Kapur et Girishwar que la plupart des sikhs choisissent une candidate au mariage appartenant à la même caste qu'eux.<sup>258</sup> Les témoins privilégiés ont également insisté sur l'importance du système de castes, mais ils ont aussi déclaré que ce sujet n'était pas volontiers abordé au sein du groupe-cible.

## 1.5. Les relations avant le mariage

Des préceptes religieux interdisent les relations avant le mariage dans l'islam comme dans le sikhisme. Cependant, les hommes ont ou ont eu des relations avant le mariage. Les hommes voudraient que change la manière dont les relations avant le mariage sont culturellement perçues. Les hommes d'origine turque et marocaine indiquent qu'ils remarquent déjà des changements parmi les jeunes de la troisième génération. Emre, un homme d'origine turque, illustre les changements qu'il remarque au sein de sa communauté :

*Ik heb neeffjes van zestien en als ik hen een beetje bekijk, die gaan dat wel doen. In onze tijd [il sourit] was dat niet mogelijk. Dat is wel een teken dat in een hele korte tijd best veel is veranderd. Wat ik nu vertel, is niet meer geldig voor de generatie die nu 16, 17, 18 is. Hoewel daar maar 10, 12 jaar verschil tussen zit. Het is een enorme transformatie. (Emre, 33 ans)*

Ces changements ne sont pas encore perceptibles chez les sikhs. Les jeunes de la deuxième génération sont encore en pleine puberté et confrontés à cette interdiction. Nous pouvons déduire des entretiens avec les répondants que des règles semblables ont été imposées aux hommes d'origine turque et marocaine. La communauté sikhe connaîtra dès lors peut-être une transformation comparable.

85

## 1.6. Le mariage idéal pour les enfants

Seuls les hommes d'origine marocaine et turque ont pu formuler une réponse à la question de savoir comment ils s'imaginent le mariage idéal et le / la candidat(e) idéal(e) au mariage pour leurs enfants. Ce sujet était encore trop vague pour les jeunes sikhs.

Les répondants d'origine marocaine et turque souhaitent le meilleur pour leurs enfants. Comme le dit Abdallah : « *Il y a de bons et de mauvais bonbons. Vous ne donnerez pas les mauvais bonbons à votre enfant ; vous ne souhaitez que le meilleur pour votre enfant !* » La majorité des répondants indiquent qu'ils espèrent que leur enfant se mariera avec quelqu'un ayant le même substrat religieux que lui / elle. Ils font implicitement référence à l'identité ethnoculturelle. Ils sont convaincus que la foi exerce une influence capitale sur le système de valeurs et de normes. Ils considèrent également le niveau de formation de leur futur gendre ou de leur future bru comme important. L'éducation est vue comme le moyen d'indiquer aux enfants la voie à suivre. Les hommes sont convaincus que l'éducation permettra à leurs enfants de faire plus tard un bon choix de partenaire.

Certains hommes, mariés eux-mêmes avec une femme venue de leur pays d'origine, insistent sur le fait qu'ils déconseilleront à leurs enfants de contracter un tel mariage. Ils ne souhaitent pas que leurs enfants soient confrontés aux mêmes problèmes qu'eux. L'un d'entre eux, Omer, est marié à une femme venue de Turquie. Il souligne qu'il n'a pas une vie conjugale facile en raison de l'origine de son épouse. Il déconseillera vivement à ses enfants d'épouser un(e) candidat(e) au mariage venu(e) de son pays d'origine.

*I : Quel mariage serait idéal pour tes enfants ?*

*R : Franchement, peu importe avec qui il se marie, une Belge, une Turque, ... Qu'il étudie d'abord, qu'il ait son diplôme, qu'il ait un travail, qu'il commence déjà à travailler, qu'il ait déjà un peu d'argent de côté. À ce moment là, ça sera mieux qu'il se marie, à ce moment là. 25-26 ans, je ne sais pas, moi.*

*S'il fait un doctorat, il va se marier plus tard. Moi, je ne sais pas. Que ce soit une fille de Turquie ? Moi, je dirais plutôt une fille d'ici. Parce que moi j'ai eu des problèmes, je vous ai dit, j'ai vu les difficultés qu'elle a eues, que j'ai eues. Donc je préférerais que ça soit une fille d'ici. Une fille de Belgique. Ça serait aussi plus facile, oui. Parce qu'on verrait plus souvent les parents de la fille, on aurait plus souvent des contacts avec eux. Parce que dans mon cas, nos parents n'ont pas beaucoup de contacts ensemble. Ils n'ont pas beaucoup de contacts et ça ne va pas. (Omer, 26 ans)*

Les hommes qui ont une vision négative d'un mariage avec une femme venue de leur pays d'origine espèrent également que leur enfant ne fera jamais un tel choix. Moestafa espère que sa fille de 13 ans n'épousera pas un homme venu de Turquie. Si sa fille faisait ce choix, il lui interdirait de se marier avec cet homme.

Il est frappant de remarquer que les répondants dont les parents ont exercé une grande influence sur leur choix de partenaire souhaitent réduire fortement leur propre rôle dans le processus de choix de partenaire de leurs enfants. Cela ne sera toutefois pas facile si ce choix va à l'encontre de la volonté du père. Emre philosophe à voix haute au sujet de ce dilemme :

*Zij hebben hun idee van wat een goed leven is. Dat heeft ook een Belgische ouder, dat heeft ook een Nederlandse ouder, dat heeft ook een Chinese ouder. Alle ouders willen graag het beste voor hun kinderen, daarin kun je ze allemaal gelijk stellen. [...] Mijn ouders willen ook het beste voor mij, maar ja, dat komt niet echt overeen met wat ik denk dat het beste voor mij is. En daarover meer kunnen communiceren was wel prettig geweest : wat wil ik allemaal ? Wat is mijn levensbeeld en wat is jullie levensbeeld ? Die van jullie ken ik wel, die van mij ken ik ook en juist door het grote verschil daarin, heb ik niet echt kunnen communiceren. Ik zag dat de kloof zo groot was dat ik die moeilijk kon overbruggen. Maar ja, als die generatie is uitgestorven over twintig jaar, zal dat hele wereldbeeld verdwenen zijn. Ik zal absoluut niet op die manier met mijn kinderen omgaan. Ik ga misschien andere beelden opdringen aan mijn kind, terwijl hij misschien een heel andere mening heeft. Dat is hetzelfde wat ik bij mijn ouders ervaar. Alleen heb ik dan een ander wereldbeeld met concepten van wat ik goed vind in het leven. Ik zou mijn kinderen pushen : ga de wereld exploreren, want dat is het geweldigste wat je kan doen. Terwijl mijn zoon dan misschien rustig ergens in een dorpje wil blijven wonen en een rustig baantje ergens in een fabriek verkiest. Dat vindt hij dan prima en ik ga hem dan pushen : je moet de wereld verkennen want er is zoveel te ontdekken en te leren. (Emre, 33 ans)*

## 1.7. Le divorce

Les mariages ont été conclus mais ils peuvent être remis en question en raison de problèmes conjugaux. Le divorce constitue une issue possible. Tous les hommes s'accordent à dire qu'une séparation doit être envisagée en tout dernier recours. Habib explique en quoi il s'oppose au divorce :

*La religion dit qu'on ne peut pas prononcer le mot « divorce » comme ça. Dans le ménage, c'est très mauvais de prononcer ce mot. Mais en même temps, dire à son épouse que l'on veut divorcer, ou que ton épouse te dise : « Je divorce », c'est interdit. Mais si elle le dit trois fois, elle doit le faire. C'est pour dire à quel point c'est grave, cette chose-là, il ne faut pas le dire. Parce que si tu le dis trois fois, ça va se faire. Donc, on exclut les options. Et le fait de ne pas en parler,*

*je crois que c'est une bonne chose. Aujourd'hui, on se fâche, on dit qu'on va partir et on finit par partir. Ces choses sont faciles parce qu'on les dit si facilement. C'est un peu ce que je crois aussi. Divorcer, c'est le dernier recours. (Habib, 38 ans)*

Alors que le divorce est un sujet tabou pour les uns, d'autres peuvent en parler ouvertement. Najib reconnaît qu'il existe deux réactions distinctes.

*Ik denk dat het een combinatie is. Het huwelijk was heel heilig. Het feit dat de vrouw afhankelijk was van haar echtgenoot, dat weegt het zwaarste door, denk ik. En dat het een schande was, een echtscheiding. Daar konden mensen niet over beginnen. Nu is het een gegeven, zoals alle andere. Dat is totaal geen schande meer. (Najib, 31 ans)*

Les jeunes sikhs ont insisté sur le fait qu'une séparation cause essentiellement du tort à la réputation de la femme. Par conséquent, elle ne peut demander le divorce que si son époux la maltraite. Dadhij explique pourquoi les conséquences d'un divorce sont plus catastrophiques pour une femme que pour un homme.

*Als een jongen nu scheidt, voor een jongen doet dat niks, die kan opnieuw trouwen. Maar voor een meisje wel, hé. Andere jongens zeggen dan : « Die is getrouwd geweest, daar ga ik niet mee trouwen. » Voor een meisje is scheiden eigenlijk het ergste. (Dadhij, 15 ans)*

Les garçons insistent une fois encore sur le fait que le mariage est un engagement pour la vie. Le choix d'une candidate au mariage doit donc avoir été mûrement réfléchi.

## 2. Facteurs influençant le processus de choix d'une partenaire

Nous avons décrit dans le chapitre précédent ce que les répondants pensaient du mariage en tant qu'institution et quelle influence cette vision du mariage avait sur le choix de leur partenaire. La conviction personnelle de l'homme est inévitablement influencée par des facteurs externes. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure il a développé lui-même ses convictions puisque son cheminement intellectuel se fait en interaction avec d'autres facteurs extrinsèques importants. Il faut donc se pencher sur l'environnement dans lequel évolue l'homme et plus précisément sur les oppositions et les encouragements qu'il peut clairement percevoir. C'est ce que nous ferons de manière concentrique dans ce chapitre aux niveaux macro, méso et micro à l'aide du modèle de choix du partenaire de Hooghiemstra.<sup>259</sup>

Au niveau macro, il faut surtout envisager les grandes structures comme la législation, la composition du marché matrimonial et les facteurs socio-économiques. Au niveau méso, les hommes ressentent l'influence du réseau social, à la fois national et transnational. Le contrôle social fait en sorte que les membres d'un certain groupe ou d'une certaine communauté se conforment à un certain nombre de normes sociales. Ces règles peuvent par exemple concerner le fait d'avoir ou non des relations avant le mariage ou de cohabiter hors mariage ou non. En raison du jeune âge des hommes sikhs, il s'agit d'un sujet sur lequel ils se sont exprimés de manière détaillée.

Quelle est l'influence sur le processus de choix de la partenaire des mariages conclus dans l'entourage familial ou des conceptions des parents ? Existe-t-il un lien entre ces deux éléments ? Cela pourrait-il influencer les hommes dans le choix de leur partenaire ? Quelle influence directe les parents ont-ils dans ce choix ?

Bien qu'il soit difficile dans cette étude qualitative à petite échelle d'établir des liens clairs, nous avons mis en évidence un certain nombre de processus et de modèles plus difficiles à repérer dans une étude quantitative.

## 2.1. Facteurs au niveau macro

Hooghiemstra distingue quatre composantes au niveau macro : le réseau transnational, la phase du processus migratoire, la composition quantitative et qualitative du groupe de migrants et la législation relative à la migration.<sup>260</sup> Pour la communauté sikhe, nous y ajoutons les moyens de communication de masse et la technologie de l'information et de la communication.<sup>261</sup> Le contrôle social exercé par le réseau transnational est décrit comme un facteur méso.<sup>262</sup>

### Phase du processus migratoire

Contrairement à leurs parents, les hommes de la deuxième génération n'envisagent pas leur retour au pays d'origine. Ils considèrent la Belgique comme leur port d'attache. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de liens étroits avec leur pays d'origine. Les vacances périodiques permettent d'entretenir les relations existantes. C'est parfois le sentiment de perdre ces contacts qui pousse les hommes à choisir de se marier avec une femme venue de leur pays d'origine. Le lien avec le pays est renforcé et ils supposent que « la culture » est préservée. Halil fait partie de ces hommes qui ont choisi d'épouser une femme de Turquie pour ces raisons :

*In principe ben ik in België geboren. Mijn Turkse cultuur ben ik voor vijftig procent verloren. Ik heb enkel een deel van mijn ouders gekregen, meer niet. Ik ben niet naar een Turkse school geweest of heb geen les gevolgd op een koranschool. Ik zeg het, ik ben een Turk, maar ik heb een beetje verloren van mijn oorsprong. Om dit te behouden, om een goede Turkse opvoeding te geven aan mijn kinderen, heb ik gekozen om in Turkije met een vrouw te trouwen. (Halil, 39 ans)*

Le sentiment de perdre le lien avec la « culture authentique » et de grandir entre deux mondes amène différentes possibilités. Elles sont abordées dans l'interview approfondie de Moerat, marié à une femme venue de Turquie :

*De meeste Turkse jongeren kunnen zichzelf nergens plaatsen. Ze zitten tussen de twee. Ga je teveel naar de Belgische kant, dan word je door de Turken uitgesloten. Ga je teveel naar je eigen ding, dan word je eigenlijk uit de Belgische samenleving gestoten. Het is dus geen gemakkelijke situatie. Ik had daar ook problemen mee. Door mijn geloof te praktiseren heb ik mijn ware identiteit in feite gevonden. Vroeger was geloof voor mij taboe. Je werd er ook voor uitgelachen door de Belgen. Nu ben ik veel meer bezig met geloof en ik weet dat het goed is wat ik doe. En naarmate je ouder wordt, sta je veel sterker in je schoenen. Maar zoals ik zeg, mijn gedachten vroeger waren anders dan mijn gedachten nu. (Moerat, 30 ans)*

Les hommes d'origine marocaine et turque trouvent qu'ils ont un lien plus faible avec le pays d'origine que leurs parents. Au décès de leurs parents, ce lien peut s'affaiblir de manière radicale. On peut se demander quelle influence cela aura sur le choix de partenaire de la troisième génération.

### **Législation relative à la migration**

Pour les Marocains, les Turcs et les Indiens, la migration matrimoniale est l'une des seules façons légales de séjourner en Belgique plus de trois mois. Les restrictions de la législation relative à la migration peuvent intensifier la pression exercée par le réseau transnational sur les gens qui habitent en Belgique. Les membres de la famille et les connaissances qui habitent dans le pays d'origine veulent par exemple qu'un mariage se conclue pour des raisons migratoires.

### **Composition quantitative et qualitative du marché matrimonial**

La composition quantitative et qualitative du marché matrimonial en Belgique a également une influence sur le choix de partenaire. Surra a constaté que la plupart des gens se marient au sein de leur propre classe, avec une(e) partenaire de la même confession religieuse et du même niveau de formation.<sup>263</sup> Notre étude corrobore cette constatation. Nous observons d'ailleurs aussi ce phénomène parmi les autochtones : les partenaires ont très souvent un niveau d'instruction et un bagage social et ethnoculturel comparables. Le chapitre précédent décrivait les préférences des répondants. Mais le / la candidat(e) idéal(e) au mariage, qui satisfasse à tous les critères, doit naturellement « exister ». Ce n'est pas évident, surtout pour les jeunes sikhs qui souhaitent épouser une femme sikhe. On estime que la communauté sikhe en Belgique regroupe entre 3.000 et 4.000 personnes.<sup>264</sup> Le nombre de candidat(e)s au mariage sera encore plus restreint si nous les répartissons par sexe et par catégorie d'âge. Quelques garçons signalent déjà maintenant qu'il leur sera impossible de trouver une épouse adéquate en Belgique.<sup>265</sup>

Pour les hommes d'origine marocaine et turque, ce manque de candidates potentielles au mariage dépend davantage d'un manque qualitatif, ce qui vaut d'ailleurs aussi pour les hommes sikhs. C'est également une conséquence de l'idée qu'ils se font de la femme, idée que nous avons abordée dans le chapitre précédent.

Plusieurs Turcs, Marocains et sikhs excluent l'idée de se marier avec une femme autochtone. Si, en revanche, les hommes étaient ouverts à l'idée de rechercher une épouse parmi les femmes autochtones, ils auraient davantage de possibilités, ce qui aurait un effet positif sur la composition qualitative de leur marché matrimonial.

### **Moyens de communication de masse et technologie de l'information et de la communication**

Le progrès du numérique réduit les distances. Contrairement à l'opinion de Kapur et Girishawar en la matière,<sup>266</sup> il semble que les annonces sur Internet ne soient pas utilisées dans la recherche de la candidate idéale au mariage, en tout cas pas lors d'un premier mariage ou à un stade précoce. Les familles ont suffisamment de connexions pour que ces canaux soient (actuellement) superflus. Ces canaux sont utilisés plus tard ou lors du décès d'un des deux partenaires.

*En tout cas, nous, on ne l'utilise pas, l'Internet, parce que ce sont les parents qui vont chercher. Il y a des parents qui disent aux enfants : « Nous, on ne veut pas vraiment se mêler de votre mariage. » Donc dans ce cas-là, ce sont les enfants qui vont chercher. Dans des bars, dans les journaux ou sur Internet. Ou alors les familles des femmes veuves, ou bien ceux qui ont perdu leurs femmes, eux, ils peuvent consulter des sites comme ça. Mais s'il y a des garçons et des filles qui sont normaux, aucun problème. Alors là, ça se passe dans la famille. Et s'il s'agit par exemple d'un homme qui s'est marié, qui a eu des enfants et dont la femme est décédée, ou le contraire, il y a toujours des problèmes dans la famille. Personne ne voudra l'épouser. Et dans ce cas-là, ils peuvent consulter des sites internet ou des journaux. (Lakshmi, 17 ans)*

Sachchit fait partie des répondants qui n'excluent pas l'utilisation de sites matrimoniaux. Il a surfé sur de tels sites et il se réserve la possibilité de chercher une candidate au mariage de cette manière.

*I : Wordt internet gebruikt om een vrouw te zoeken ?*

*R : Er bestaan sites, trouwsites, waarop je allemaal gegevens kunt invullen.*

*En als je het goed vindt, kun je spreken met iemand. Dan kun je dat overeenkomen met je ouders en met de andere familieleden. Misschien ga ik later ook zo'n site gebruiken, je weet maar nooit, hé. (Sachchit, 18 ans)*

## 2.2. Facteurs au niveau méso

Le réseau social et le réseau transnational sont des facteurs importants au niveau méso. En matière de choix de la partenaire par l'homme, ces deux réseaux nourrissent certaines attentes. Au sein des trois communautés, le mariage est une affaire centrée sur l'homme et ses parents. Le jeune homme doit par conséquent non seulement satisfaire ses propres attentes mais, graduellement, satisfaire également celles de son réseau social. Avant de nous plonger plus avant dans ce sujet, décrivons les changements de mentalité des parents et de l'homme, changements qui se manifestent dans leur perception d'autres mariages.

### Les mariages

Au fil du temps, les attentes que les parents nourrissent quant au mariage de leur fils peuvent changer. Les jeunes sikhs indiquent que le mariage arrangé est la norme pour leurs parents. Les conversations informelles que nous avons eues au temple avec les parents le confirment. Jusqu'à il y a peu, les opinions des parents marocains et turcs rejoignaient celles des parents sikhs. Selon les hommes, leurs parents ont changé d'avis après avoir observé des mariages conclus dans leur entourage immédiat. Le rôle que les parents souhaitent jouer dans le choix de partenaire de leurs enfants a également changé.

Il y a eu un glissement dans le rôle dévolu aux parents lors du processus de choix de partenaire : on est passé de l'arrangement d'un mariage au refus ou à l'approbation d'un(e) candidat(e) au mariage. Alors qu'avant, c'étaient les parents qui présentaient une femme à leur fils, ils choisissent désormais la formule inverse. Le fils propose une candidate, choix auquel les parents donnent ou non leur consentement. Selon certains répondants, ce sont les parents eux-mêmes qui ont eu l'initiative de ce glissement de rôles. On peut parler à ce sujet d'une tendance. Selon Bülent, un homme d'origine turque, et ses parents, les deux parties interviennent à parts égales dans le processus du choix de partenaire :

*Je pense qu'en six-sept ans, les mentalités on beaucoup évolué. Il y a six-sept ans, pour eux, le mariage idéal, c'était le mariage arrangé. Il y a six-huit ans, voire dix ans d'ici. Mais maintenant, on voit que finalement, les mariages arrangés, ça ne marche plus. Finalement, les idées ont changé. Actuellement, je pense que pour eux, le mariage idéal, c'est un peu le juste milieu. C'est vraiment le juste milieu. Ce n'est donc pas le mariage arrangé où les beaux-parents trouvent la personne, parce que ça, ils sont conscients que c'est dépassé. Mais ce n'est pas non plus le mariage où les enfants trouvent eux-mêmes. Donc l'idéal, c'est de trouver entre les deux. Les parents connaissent bien la personne, et entre-temps le couple crée une relation seul, en fait. C'est un mix des deux. (Bülent, 28 ans)*

Les parents d'origine marocaine et turque se préoccupent de moins en moins de l'endroit où la future épouse a grandi. Avant, ils idéalisait le pays d'origine ; seule une femme née au pays était assez bien pour leur fils. Elle avait la même religion que les parents et ses valeurs, ses normes et son identité ethnoculturelle devaient être comparables aux leurs. Comme un mariage est un engagement entre deux familles, on vérifiait si la famille de la femme avait bonne réputation. La concordance des habitudes familiales devait faire en sorte qu'elle se sente chez elle au sein de sa nouvelle famille. Cette vision a changé sous l'influence de l'expérience tirée d'autres mariages, conclus dans l'entourage immédiat des parents. Certains parents choisissent désormais une candidate au mariage venue de « l'Occident ». Najib explique comment la vision de ses parents a changé au fil du temps :

*In de beginperiode hadden mijn ouders een vrij conservatief idee over het huwelijk. Zij wilden een echtgenote voor de man kiezen in Marokko. Maar de tijden zijn veranderd. Dat hebben zij ook ingezien en ze hebben ons vrijer gelaten. We konden zelf op zoek naar een partner. Tot eind jaren '90 vonden mijn ouders dat de man moest worden gekoppeld aan een vrouw en andersom. Maar ze hebben die mening bijgesteld, vooral omdat enkele koppelingen in de familie niet goed zijn afgelopen. (Najib, 31 ans)*

---

91

Chez les parents des répondants sikhs, ces changements ne peuvent pas encore s'être produits puisqu'il n'y a pas encore eu de mariages conclus dans leur entourage immédiat. Un répondant est convaincu que ses parents envisagent pour lui un mariage avec une fille sikhe de Belgique. Ils estiment qu'il y a une trop grande différence de culture entre l'Occident et l'Inde et que cette situation est préjudiciable pour leur fils. Mais on peut se demander si les parents trouveront une candidate au mariage pour leur fils compte tenu de la carence quantitative sur le marché matrimonial belge.

Le changement de mentalité des hommes d'origine turque et marocaine va plus ou moins de pair avec celui de leurs parents. Pour eux aussi, l'élément déclencheur qui les a poussés à reconsidérer leur position a été l'observation de mariages conclus dans leur entourage immédiat ou les leçons à tirer de leur propre mariage. Ce sont essentiellement des problèmes relationnels qui les font hésiter à épouser une femme venue de leur pays d'origine.

Souvent, le mariage de frères ou sœurs plus âgés ne se déroule pas selon le scénario idéal des parents. Cette discontinuité peut avoir un double effet. Elle peut ouvrir la voie aux frères et sœurs plus jeunes, leur donner davantage de liberté dans leur choix d'un(e) partenaire. Bülent pense avoir joué ce rôle :

*Comme je dis, je crois que j'ai vraiment facilité les choses pour mon frère et ma sœur. J'ai réussi à imposer beaucoup de choses à mes parents. En fait, je crois que j'ai éduqué un peu mes parents aussi, parce que maintenant on dit que ce sont les enfants qui éduquent les parents. Et ça leur a permis d'être beaucoup plus souples avec mes frères et sœurs. Parce que moi, à leur époque, quand j'avais 18 ans, dire à mes parents : « J'ai un enfant », c'était impensable. Mais maintenant, mon frère n'a eu aucune difficulté. (Bülent, 28 ans)*

Mais l'inverse est aussi possible : il peut arriver que la liberté des frères et sœurs plus jeunes s'en retrouve encore plus limitée. Les parents nourrissent l'espoir d'un mariage parfait après un mariage « raté ». Ils cherchent à nouveau un(e) candidat(e) au mariage qui corresponde à leur conception du gendre idéal ou de la bru idéale et à celle du réseau social.

## Le réseau social

Les attentes des parents sont souvent en grande partie liées au souhait de satisfaire à la norme du groupe. Celle-ci est vérifiée dans son application et aussi corrigée par le contrôle social. Les normes se fondent sur des modèles de valeurs moyens et traditionnels. Si l'homme a par exemple atteint l'âge moyen du mariage, on attend effectivement de lui qu'il se marie. Omer décrit ce moment :

*On commence à travailler et tout. Si on veut, on reste à la maison. Mais les gens parlent : « Mais enfin il n'est pas encore marié ! » C'est mieux vu de se marier. « Qu'est-ce qu'il fait ? Il n'étudie pas, il travaille et il est à la maison, ça ne va pas ! C'est mieux qu'il se marie. » (Omer, 26 ans)*

Une fois qu'un homme a atteint l'âge moyen du mariage, ses parents lui demandent très fréquemment quand il va se marier. La pression exercée par les parents peut en partie être expliquée comme un transfert de la pression que l'entourage exerce sur eux. Emre attribue la pression que ses parents ont exercée sur lui au contrôle social intense exercé sur eux par la communauté. Il a souvent fait l'objet de discussions en raison de son choix. Contre l'avis de sa « famille au sens large », il a choisi de cohabiter hors mariage avec son amie autochtone.

*Als die sociale controle er niet was geweest, hadden mijn ouders waarschijnlijk veel soepeler gereageerd. Als we met ons gezin ergens zouden wonen waar er geen sociale controle is, zouden ze er veel vrijer mee omgaan en zichzelf misschien ook wel opener kunnen opstellen. (Emre, 33 ans)*

Il ressort de la suite de l'histoire d'Emre qu'il n'est pas facile de faire un choix qui va à l'encontre de la volonté de la famille au sens large. Ses études constituaient pour lui un moyen d'échapper à la sphère d'influence du contrôle social. Son choix de suivre des études qui n'étaient dispensées qu'aux Pays-Bas était tout à fait délibéré parce qu'il lui permettait de légitimer pleinement sa migration là-bas :

*Ik heb mijn studie, die alleen in Nederland te volgen is, als excuus gebruikt om te ontsnappen aan die sociale controle. [...] Ik wilde meer persoonlijke vrijheid, daarom ben ik naar Nederland verhuisd. Hoe dichter ik bij mijn ouders woonde, hoe meer ik de verbondenheid voelde en de verplichting om me aan te passen aan de cultuur. (Emre, 33 ans)*

Le contrôle social est souvent entretenu sous le couvert de préceptes religieux. Il a également un impact sur le choix de la partenaire parce qu'il est interdit d'avoir des relations avant le mariage.

## Les relations avant le mariage et la cohabitation hors mariage

Malgré le tabou et l'interdit religieux qui entourent le sujet, les hommes ont des relations avant le mariage. Loobuyck et Hooghiemstra estiment que les jeunes essaient de se conformer autant que possible aux règles en raison du contrôle social intense et des ragots qui pourraient circuler.<sup>267</sup> Notre étude en brosse toutefois un autre portrait. Les hommes ne se conforment à ces règles que vis-à-vis du monde extérieur. Les hommes d'origine marocaine et turque ont évoqué au cours de l'interview approfondie une ou plusieurs relations qu'ils ont eue(s) avant leur mariage. Les sikhs célibataires ont également des relations actuellement ou ils en ont eu une. Quelques sikhs se plient encore à cette règle.

*Ik ga eigenlijk nooit om met meisjes. Er zijn te veel Indiërs die dat zien en dat dan gaan vertellen tegen ouders. Maar mijn ouders weten wel waar ik naartoe ga. (Kaosi, 17 ans)*

En raison de cette non-acceptation, presque tous les hommes qui ont eu une relation avant le mariage ont rencontré leur amie en secret. Tous les répondants ont reconnu qu'il était difficile, voire impossible, d'aborder ce sujet avec leurs parents. Un jeune sikh a essayé d'entamer une conversation à ce sujet avec sa mère, mais celle-ci a cru qu'il lui faisait une blague. Il a alors ravalé ses paroles pour éviter d'avoir des problèmes. Un homme d'origine marocaine a présenté ses amies à ses parents pour éviter les ragots. Un certain nombre d'hommes d'origine marocaine et turque indiquent que leurs parents avaient probablement des soupçons. Leur comportement a toutefois été toléré du moment qu'ils n'en parlaient pas. Les jeunes sikhs qui ont une relation sont convaincus que leurs parents ne se doutent de rien. Ils insistent sur le fait que, sinon, ils l'auraient remarqué. Les autres jeunes du même âge sont au courant. Lakshmi explique comment le contrôle social s'exerce au sein de la communauté. Une distinction s'opère en fonction de l'âge :

*Ça reste entre nous deux, ça ! C'est un grand secret. Et ça dépend aussi de l'âge. Si quelqu'un de mon âge fait quelque chose de mal, je ne vais pas le dire à ses parents, mais je vais lui dire de ne pas le faire. Ça reste entre nous. Mais si c'est quelqu'un qui a l'âge de mes parents, il ne va pas me le dire à moi. Il va directement le dire à mes parents. C'est la tradition chez les anciens. (Lakshmi, 17 ans)*

Les hommes ont évoqué des astuces leur permettant d'échapper au contrôle social. Le plus difficile est de sortir avec des filles de la même origine ethnique. Elles sont soumises à un contrôle social renforcé, ce qui limite par conséquent la liberté des garçons.

*Au niveau de la famille, il n'y avait quasiment aucun contrôle social sur les garçons. Quasiment. Les garçons font plus ou moins ce qu'ils veulent. Mais les filles, c'est différent. Là, il y a beaucoup de contrôle social. Mais nous, les garçons, on est assez libres. Évidemment, il ne faut pas revenir à la maison à 4 heures du matin. Mais je veux dire que si on dit : « Bon, papa, je vais en boîte cette nuit, je vais m'amuser. » – « Ok, tu rentres à quelle heure ? » – « 1 heure, 2 heures du matin. » – « Ok, ne tarde pas. » Mais une fille : « Je vais en boîte cette nuit. » – « Quoi ? Quoi ? Non ! Non, non, non ! » (Erdem, 31 ans)*

En raison de l'importance du contrôle social, il est difficile pour les couples de s'afficher au grand jour. C'est pourquoi il est plus facile d'avoir une relation avant le mariage pour les hommes hautement qualifiés.<sup>268</sup> Le fait d'étudier dans une autre ville donne une liberté de mouvement supplémentaire.

Les rendez-vous avec des amies sont de préférence organisés dans d'autres villes que celle du domicile. Il règne à ce niveau une énorme solidarité entre amis. L'ancienne génération n'est littéralement au courant de rien. Les jeunes se couvrent mutuellement et se protègent contre le contrôle des parents. Madhu, l'un des répondants, évoque cette solidarité :

*I : Als je dan afspreekt met haar, vragen je ouders dan niet :  
« Wat ga je doen die middag ? »  
R : Nee, ik zeg gewoon dat ik bij een vriend ga. Dus ik zeg tegen mijn vriend :  
« Als mijn pa belt dan moet je dat zeggen. »  
I : Is het al voorgevallen dat je vader jou heeft opgebeld ?  
R : Nee, nee. Elke vriend heeft een lief hé, dus je helpt elkaar.  
Je weet wel hoe dat is. (Madhu, 18 ans)*

Les rencontres s'accompagnent d'un certain nombre de risques bien connus des jeunes gens. L'honneur de la famille serait gravement souillé. Les conséquences le sont également : si la chose était découverte, la personne en question serait obligée de se marier. Le témoignage de Moestafa, un répondant turc, au sujet de son mariage est, à cet égard, très révélateur. Il s'est marié il y a quinze ans avec la fille avec laquelle il avait une relation en cachette. Son père, qui l'avait découvert, s'est immédiatement rendu chez le père de la jeune femme pour arranger le mariage. Avant que Moestafa ait eu le temps de se retourner, la date du mariage avait été fixée. Il n'avait pas encore l'intention de se marier mais il a compris le geste de son père qui voulait protéger l'honneur de la famille. Jusqu'à présent, il est heureux en ménage. Il ne voit personnellement pas son mariage comme un mariage forcé. Il reconnaît cependant que – si son père n'avait pas organisé le mariage et ne le lui avait pas imposé – il ne se serait pas marié, ou pas marié si vite, avec cette femme. S'agit-il, dans le cas de Moestafa, d'un mariage forcé ? Moestafa s'étonne uniquement de la rapidité avec laquelle son mariage a été conclu :

*R : Ja, we waren klasgenoten. Het is allemaal zeer vlug gegaan, hoor.*

*Ik ben van de ene school naar de andere school overgestapt, op 18 januari 1995, en na twee maanden was ik al verloofd. Wij kenden elkaar pas twee maanden.*

*I : In twee maanden tijd waren jullie verloofd ?*

*R : Ja. Maar je kent dat, ongehuwd vrijen, dat bestaat niet bij ons, hé. Dat gaat niet, dat is zeer moeilijk. En mijn vader is er achtergekomen. Hoe ?, dat weet ik nog altijd niet. En dan zei hij : « Je weet, bij ons gaat dat niet, zomaar vrijen. Ik ga de hand vragen aan haar vader. Ik ga hem zeggen : 'Uw dochter en mijn zoon, die vrijen.' »*

*I : Uw vader is de hand gaan vragen met jouw medeweten ?*

*R : Ik wist het zelfs niet. Nee, het was eigenlijk een « surprise ». Ik ben echt één van de duizend, misschien wel één van de duizenden die gelukkig is, want we zijn er echt zeer jong aan begonnen. Het is eigenlijk gevaarlijk om dat te doen, maar het is gelukt. (Moestafa, 29 ans)*

Tous les hommes reconnaissent qu'ils disposent de beaucoup plus de liberté que les femmes de leur groupe. Un homme d'origine turque s'est même dit tellement heureux d'être un homme qu'il a répété plusieurs fois dans le dictaphone : « *Merci qu'on est des garçons. Merci Dieu. Merci Dieu* » (Erdem, 31 ans). Les jeunes sikhs soulignent également ce fait. Ils expliquent qu'il leur est possible d'organiser eux-mêmes leur temps libre. Ces moments leur donnent l'occasion de rencontrer des amies et d'avoir des rendez-vous. Les filles sikhes ne disposent pas de la même liberté.

Un effet secondaire non négligeable de la découverte d'une relation est que le jeune sikh se discrédite personnellement en tant que futur candidat au mariage. En outre, son cercle d'amis indiens se rétrécira parce que la « communauté » interdira à ses camarades du même âge de le fréquenter. On veut ainsi éviter que d'autres garçons aient également des relations avec des filles.

*I : Wat gebeurt er als je wordt betrapd ?*

*R : Dan gaan ze dat doorvertellen, hé. Je hebt dan eigenlijk geen Indische vrienden meer. Hun ouders gaan hen ook verbieden om nog met je om te gaan, want anders gaan ze hen slecht bekijken.*

*I : En hoe lang duurt dat ?*

*R : Voor altijd.*

*I : Voor altijd ! Vergeten de mensen dat niet na een tijd ?*

*R : Nee, ze vergeten dat niet. Als de ouders van een meisje op de hoogte zijn van wat je vroeger hebt gedaan, zullen ze je nooit met hun dochter laten trouwen. Dan moet je een meisje gaan zoeken in een andere stad. (Dadhij, 15 ans)*

Outre ces conséquences, les jeunes sikhs craignent que leur liberté soit encore plus limitée. Leurs parents contrôleront par exemple leurs échanges par courriels et par portable.

Les hommes d'origine marocaine et turque ont moins peur de la réaction de leurs parents et trouvent que les portables leur permettent d'acquérir davantage de liberté. La plupart n'en avaient pas encore quand ils étaient jeunes mais ils se rendent compte que leurs enfants jouiront de ce luxe. La question est naturellement de savoir quelles règles ils imposeront à leurs enfants lorsque ceux-ci atteindront l'âge de la puberté. Ils sont unanimement d'avis qu'il faut autoriser les relations avant le mariage. Quand on leur demande s'ils envisagent cette possibilité pour leurs enfants, on perçoit une certaine hésitation dans leurs réponses. Ils estiment qu'il faut pouvoir le faire mais il n'est absolument pas question que leur enfant revienne chaque semaine à la maison avec un(e) autre ami(e). Habib, un homme d'origine marocaine, laissera une certaine liberté à ses enfants. Il fixera cependant certaines règles :

*Pour moi, par exemple, il n'est pas question que je laisse croire à mes garçons qu'ils ont le droit de sortir avec toutes les filles, et à ma fille qu'elle a le droit de sortir avec tous les garçons. Pour moi, ce sont les deux qui n'ont pas le droit de profiter, je vais dire ça comme ça. Ils n'ont tous les deux pas le droit de profiter d'une fille ou d'un garçon, simplement pour s'amuser. S'ils le font, c'est qu'ils ont des sentiments sincères. Et s'ils ont des sentiments sincères, et c'est là où moi je pense que j'agirais différemment de mes parents, on peut en parler, et je peux rencontrer le futur mari de ma fille ou la future femme de mon garçon, les rencontrer et les fréquenter aussi. Tout en sachant qu'ils n'iront pas trop loin ... Parce que pour moi, ça doit être sincère. Et il n'y aura pas de distinction entre mes fils et ma fille. (Habib, 38 ans)*

Chez les sikhs, il ne faut pas sous-estimer le rôle de surveillant exercé par un frère aîné. Tout comme dans certaines familles turques et marocaines, il doit protéger l'honneur de la famille. Il remplit son rôle en veillant à ce que sa sœur se conforme hors de la maison aux préceptes culturels et religieux. Certains garçons qui ont eux-mêmes des sœurs plus jeunes reconnaissent que cette tâche est parfois problématique. Ils sortent en effet aussi avec des filles. Dadhij est déjà intervenu pour protéger l'honneur de la famille alors qu'il a lui-même des copines.

*R : Ik ga niet echt controleren maar ik ga wel opletten met wie zij omgaat. Ze had hier een vriendin, die aan het kijken was naar een paar jongens. Dat is geen goede vriendin voor haar. En ik heb toen tegen haar gezegd dat ze tegen haar vriendin moest zeggen dat ze niet meer tegen haar mag praten, anders zou ik naar haar ouders gaan. Nu gaat ze niet meer om met dat meisje. I : En stel je voor dat ze zou omgaan met een Indische jongen, wat zou je dan doen ? R : Vragen naar die jongen. Ik zou eerst kijken of dat een goede jongen is. Ik zou het zeggen als die mij niet aanstaat. Ik zeg eerst tegen mijn zus, dat ze dat niet meer moet doen en als ik haar nog eens zou zien met die jongen, dan zou ik het zeggen tegen mijn ouders. Zij gaan er alles aan doen om het meisje tegen te houden. Ik zal die jongen waarschuwen. Ik heb ook vriendinnen, daarom zal ik die jongen waarschuwen. Als hij het nog eens zou doen dan zou ik het zeggen. (Dadhij, 15 ans)*

Lakshmi craint des conséquences graves si une relation avant le mariage était découverte. Il explique ses craintes à l'aide d'un exemple qu'il a appris par les bruits de couloir :

*R : Moi, j'ai entendu il y a quelques années qu'une fille était venue vivre en Belgique et qu'elle avait des relations avec des garçons. Et son frère l'a tuée. Il a tué la fille. Et il est en prison, je crois. Ça a d'importantes conséquences, ça. Ce sont vraiment des choses très, très importantes.*  
*I : Quel est le risque pour les garçons qui ont des relations ?*  
*R : Il ne faut pas qu'ils se fassent attraper. Si un jour, le garçon se fait attraper par ses parents, ça c'est le plus grand risque. Pour la fille aussi, c'est un risque, si elle se fait attraper par ses parents. Ils vont demander : « C'est qui ? » Et voilà. Il y a aussi des familles qui ne veulent pas se marier, les gros ennemis.*  
*(Lakshmi, 17 ans)*

Les jeunes sikhs font une distinction entre une relation avec une fille indienne et avec une fille belge. La différence se situe essentiellement dans le risque de sanctions après l'éventuelle découverte d'une relation. Une relation avec une fille indienne représente un risque bien plus grand qu'une relation avec une fille autochtone. En général, on accepte que les filles autochtones aient des relations avant le mariage. Ces relations ne sont pas limitées, ce qui signifie avant tout que la fille ne court personnellement aucun risque. Il en va tout autrement avec les filles du cercle de connaissances des jeunes sikhs. Certains jeunes sikhs excluent catégoriquement la possibilité d'avoir une relation avant le mariage avec une fille sikhe. Ils se sentent responsables de la fille en question et ne veulent pas lui causer du tort. Dans le cas d'une relation avec une fille autochtone, les jeunes sikhs ne compromettent que leur propre position. Kaosi s'exprime au sujet de la différence de risque pour une fille sikhe et un garçon sikh.

*Dat is schadelijk voor het meisje en haar ouders ; voor een jongen is dat niet erg. Meisjes die omgaan met een jongen voor hun huwelijk, dat ligt niet goed in onze cultuur. (Kaosi, 17 ans)*

Tout comme Kaosi, Dadhij insiste sur le fait que les risques sont plus importants pour la fille :

*De ouders straffen de jongens meestal niet. Ze zullen hen wel waarschuwen, maar geen slaag geven of zo. Het meisje heeft het ergste gedaan ; het meisje is in fout. Een jongen is nooit in fout. Bij de jongen kan er niks gebeuren, bij het meisje wel. (Dadhij, 15 ans)*

Ils reconnaissent en outre qu'il est très difficile d'entretenir une relation avec une Indienne. Sa liberté de mouvement est très limitée par rapport à celle des filles belges. Dans la plupart des cas, les jeunes sikhs peuvent venir chez la fille autochtone et rencontrer ses parents. Madhu préfère nouer une relation avec une Belge ; il s'en explique :

*Het is moeilijk om met Indische meisjes om te gaan. Je kan ze nooit zien. Haar ouders mogen het niet weten, mijn ouders mogen het niet weten. We kunnen buiten niet met elkaar omgaan. Ze mogen niet buiten gaan, en worden veel strenger opgevoed. Dus liever een Belgische. (Madhu, 18 ans)*

Outre le fait que le contrôle social limite les chances de rencontrer des femmes appartenant au même groupe ethnoculturel, il règne parmi tous les groupes l'interdit de cohabiter hors mariage. Si les hommes décident malgré tout de cohabiter, ils doivent le taire. Zaffar raconte comment ses parents ont pris le fait qu'il ait cohabité pendant dix ans avec son amie autochtone :

*R : Moi, je sortais ouvertement ; ça ne me dérangeait pas. Tout le monde le savait ! Je ne me cachais pas, on ne se cachait pas ! On allait en vacances ensemble, on vivait ensemble. On a vécu à Jette, on avait un appartement à Jette.*

*I : Et tes parents étaient d'accord ?*

*R : Ils n'en parlaient pas, bizarrement. Ils le savaient très bien, mais ils n'en parlaient pas ! Ils savaient qu'on était en couple, qu'on vivait ensemble ... Mais ils ne me disaient pas : « Ce n'est pas bien ce que tu fais. » C'est bizarre. Ils ne venaient pas me demander pourquoi, mais ils ne venaient pas non plus à la maison ... Et ça, ça faisait mal. Ça faisait mal ! Donc, quand moi je venais leur dire bonjour, je venais tout seul. Elle ne venait jamais avec moi. Ce n'était pas possible de venir ensemble. Si je n'ai pas le « oui », l'accord pour qu'elle puisse faire partie de la famille, ça ne sert à rien de les forcer ... On ne peut jamais forcer quelqu'un à accepter une autre personne. Mais on était heureux, ce n'était pas parce que la famille n'était pas d'accord qu'on n'était pas heureux pendant 10 ans ! (Zaffar, 39 ans)*

Comme nous le décrirons dans le chapitre suivant, cet aspect a un impact sur l'ensemble du processus de choix de la partenaire.

### **Le réseau transnational**

Au sein du réseau transnational, les attentes au sujet du choix de la partenaire et du mariage du jeune homme habitant en Belgique s'expriment sous de multiples formes. Ces attentes prennent souvent la forme de suggestions parce que tous les hommes peuvent citer des exemples de « demandes en mariage » qu'ils ont reçues via ce réseau. L'un d'entre eux est Omer :

*Avec mon grand-père là-bas, donc le père de ma mère, on rigolait et tout ça. Il m'a dit – il est décédé après en fait, un an après –, qu'il aimerait bien que je me marie avec elle. Il me disait : « Si tu te maries, tu dois te marier avec elle. » Il est décédé et un an après, je l'ai demandée en mariage. Ça s'est passé comme ça. (Omer, 26 ans)*

Les jeunes sikhs qui pourtant ne se marieront pas à brève échéance ont aussi déjà reçu des « demandes en mariage ». Tout comme les parents des hommes marocains et turcs, les parents des jeunes sikhs ne reçoivent pas uniquement des propositions en provenance de leur pays d'origine. Des membres de la famille sont contactés par d'autres membres de la famille qui font une proposition en passant par des intermédiaires. Les parents de Madhu ont ainsi été contactés en Belgique :

*I : Zijn er al families naar je vader toegekomen om een vrouw aan jou voor te stellen ?*

*R : Tot nu toe niet. Ja, iemand heeft gebeld vanuit India. Maar mijn moeder zei : « Nee, het is veel te vroeg om te trouwen. »*

*I : Wie was die persoon die belde ?*

*R : Het was de broer van mijn vader. Die hadden een meisje op het oog, een buurmeisje. Maar nee, ik wil niet, ik ben nog te jong om te trouwen. (Madhu, 18 ans)*

Les membres de la famille, dans le pays d'origine, profitent de l'occasion du séjour des jeunes pendant les vacances pour leur faire une demande en mariage. Dadhij a reçu une telle suggestion de la part de son grand-père en Inde, à prendre au sérieux ou non.

*Die willen dat ik met een meisje uit India trouw. Mijn opa, die zegt ook soms :  
« Ik heb een leuk meisje voor u gezien », gewoon om te lachen.  
« Als je terugkomt, zal ik haar eens tonen. » En een jaar later is die dat  
weer vergeten. (Dadhij, 15 ans)*

Les jeunes sikhs peuvent encore assez facilement repousser ces propositions en invoquant leur jeune âge et le fait qu'ils n'ont pas encore fini leurs études. C'est une fois qu'ils ont atteint l'âge moyen du mariage que la pression devient plus forte, y compris au-delà des frontières. Le futur nous dira s'ils pourront encore refuser aussi facilement les suggestions à ce moment-là. Le témoignage recueilli lors de l'interview approfondie de Vageesh est clair :

*I : En heb je al eens over het huwelijk gesproken met je grootouders ?  
R : Ja, vorig jaar waren we in India. Iedereen zat samen. Mijn ouders en groot-  
ouders zaten daar ook bij en toen hebben ze ook gediscussieerd over mijn  
huwelijk. Maar ik wil nog niet trouwen. Mijn opa wil overgrootvader worden.  
Daarom zegt hij : « Ik weet niet hoe lang ik nog ga leven en ik wil kleinkinderen  
hebben. » Maar er zijn nog veel oudere neven van mij die eerst nog moeten  
trouwen. Die neven wonen allemaal verspreid en [...] sommigen hebben geen  
papieren. Zo heb ik neven die in Amerika wonen. Omdat ze geen papieren  
hebben, kan mijn opa hen niet zien.  
I : Ah zo. Jij bent de enige kleinzoon die hij kan terugzien.  
R : Ja, hij blijft wel aandringen om zo snel mogelijk te trouwen.  
I : Hoe dringt hij erop aan ?  
R : Door gewoon telkens te vragen wanneer ik ga trouwen. Ook andere familie-  
leden doen dat. (Vageesh, 19 ans)*

Dadhij a entendu, lors de ses vacances en Inde, sa mère parler à voix basse avec une femme qui lui vantait une candidate au mariage pour son fils. Au grand soulagement de Dadhij, sa mère a repoussé cette proposition en raison du jeune âge du garçon.

*Eén keer bij mijn grootmoeder toen ik naar India ging. Ik zat toen niet bij mijn  
ouders. Ik zat dan gewoon in de andere kamer, en dan hoor je meestal wat ze  
zeggen. Ik hoorde : « Mijn meisje, die is even oud als uw jongen. Wil hij trouwen ?  
Wil jij nu zeggen of ze later kunnen trouwen ? » (Dadhij, 15 ans)*

On essaie aussi indirectement via le réseau transnational de trouver des candidates au mariage en Occident. On peut avoir recours pour ce faire au réseau social en Belgique. Moestafa a raconté que des connaissances étaient venues chez ses parents pour leur demander la main de sa propre fille pour un membre de la famille habitant en Turquie. C'est avec effroi que Moestafa raconte ce qui s'est passé :

*Mijn dochter is nu veertien jaar. Dit jaar zijn er dus twee personen bij mijn  
ouders komen « bedelen » om mijn dochter : « Uw kleindochter, zou zij kunnen  
trouwen met mijn neef in Turkije ? » Onnozelaars ! Mijn vader heeft ze allemaal  
buiten gesmeten. Ze proberen, waarom niet ! Om het wat beter te hebben willen  
ze van ginder gewoon naar hier komen. (Moestafa, 29 ans)*

Conclure un mariage au sein de la famille est jugé très favorablement au Maroc et en Turquie. La pression qui s'exerce dans ce cas sur les hommes marocains et turcs est très forte. Elle l'est nettement moins chez les sikhs. Il est en effet exclu pour ces derniers de se marier au sein de leur cercle familial.

### **Le mariage des parents**

La manière dont le choix du partenaire des parents s'est opéré et dont leur mariage s'est conclu peut avoir un impact déterminant sur les choix que l'homme fait lui-même, ou sur les décisions qui sont prises pour lui. Il faudra par exemple respecter la tradition au sein de la famille. L'homme prend éventuellement exemple sur le mariage de ses parents parce qu'il est convaincu que c'est ainsi qu'il faut faire. Le contraire est naturellement aussi possible et l'homme peut préférer un mariage qui ne ressemble pas à celui de ses parents.

À quelques exceptions près, tous les parents se sont mariés via un mariage arrangé. Leur participation au processus varie très fort d'un couple à l'autre. Certains ont raconté avec étonnement comment leur mère avait vu leur père pour la première fois le jour du mariage. Les répondants estiment qu'un tel scénario ne serait plus possible aujourd'hui. Udayan parle du mariage de ses parents avec une certaine indignation :

*Die meisjes wisten zelf niet met wie ze gingen trouwen, die wisten helemaal van niets. Ze lieten haar gewoon een foto zien : « Dit is die jongen, ik zeg die datum en die dag ga je trouwen. » Ook mijn moeder wist van niets. Haar ouders hebben gewoon een foto laten zien : « Dat is die jongen met wie je gaat trouwen. » Mijn moeder moest gewoon zeggen : « Oké. » Ze had geen andere optie. « Ah nee, ik ga niet trouwen », zo gaat dat niet bij ons. [...] Nu vragen ouders : « Wat vind jij van die jongen ? Zie je die zitten of niet ? »  
Vroeger was dat niet zo, dan lieten ze gewoon een foto zien en je moest ermee trouwen ... (Udayan, 21 ans)*

Il semble y avoir une différence entre le processus de choix de la partenaire des hommes dont les parents ont choisi eux-mêmes leur propre partenaire et ceux dont les parents se sont mariés via un mariage arrangé. Plus les parents ont eu de liberté, plus ils offrent eux-mêmes de liberté à leurs enfants. Le mariage des parents n'a cependant été abordé qu'indirectement et l'étude s'est faite à trop petite échelle pour aborder effectivement ce sujet. Il pourrait faire l'objet d'une étude future.

### **Le cercle d'amis**

Les hommes dont le cercle d'amis regroupe différentes orientations ethnoculturelles sont plus souvent confrontés à d'autres conceptions. Ils discutent du mariage et d'autres sujets connexes avec des amis, et ils peuvent élargir leur vision. Parmi le groupe de répondants, c'était le cas pour la plupart, qui avaient suivi des études supérieures. Ils ont eu l'occasion durant leurs études d'échanger des idées en toute franchise sur le sujet en question. Les hommes moins instruits n'ont peut-être pas eu autant d'occasions de le faire, bien que cela ne puisse pas être énoncé avec certitude. Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, le groupe de répondants se composait de figures socialement dominantes dont le cercle d'amis peut appartenir au même réseau. Si l'on peut également y compter des personnes ayant un bagage ethnoculturel différent, cela favorise davantage la diversité des conceptions. Il est alors possible de concevoir le mariage et le choix de la partenaire comme un sujet de conversation. Cela entretient le débat au sein de ce cercle d'amis, mais aussi avec les parents.

*Moi, je discute encore assez bien, parce que je crois que j'ai été privilégié par rapport à d'autres. Mais donc, j'ai eu la chance de discuter avec mes parents et puis je fréquentais un milieu très autochtone aussi, mes amis étaient belges. Donc, j'étais amené à discuter avec eux. C'est donc ça qui incitait un peu et comme je revenais souvent avec d'autres idées à la maison. (Bülent, 28 ans)*

### **Les relations affectives avec les parents**

Les relations affectives que l'homme entretient avec ses parents constituent un dernier facteur important au niveau méso. Il fournit des informations sur les stratégies de persuasion et détermine dans quelle mesure l'homme peut « négocier » avec ses parents. Le père est le plus souvent décrit par les répondants comme une personne autoritaire avec laquelle ils ont une relation distante. Cela n'implique évidemment pas que le père ne se sente pas concerné.

Les répondants peuvent plus facilement parler à leur mère. Hakim formule cette idée en une phrase : « *Les mères savent où se trouve le cœur de leurs enfants.* » Les mères des sikhs et des hommes turcs et marocains assument le rôle central dans la recherche d'une candidate idéale au mariage. Le rôle de la mère d'Erdem, décédée très jeune, a été repris par ses tantes. Elles lui ont présenté des candidates au mariage.

Des « liens merveilleux » avec les parents ne semblent cependant pas garantir qu'il est possible d'aborder avec eux des thèmes comme la passion et le mariage.

### **2.3. Facteurs au niveau micro**

Nous brosons au chapitre quatre le profil des hommes qui concluent un mariage arrangé ou un mariage forcé. Dans ce cadre, il faut envisager des paramètres comme l'âge, un caractère introverti, le niveau de formation et le bien-être psychique et physique. Un autre microfacteur est la position privilégiée d'un homme belge dans son pays d'origine, comme nous l'expliquons ci-dessous.

#### **La position privilégiée des hommes « belges » dans leur pays d'origine**

Le prestige des hommes habitant en Belgique par rapport à leur statut dans leur pays d'origine peut influencer le choix de la partenaire. Cette position privilégiée augmente significativement les options qui s'offrent à eux. Tous indiquent qu'il leur est plus facile de trouver une candidate au mariage dans leur pays d'origine. Les jeunes sikhs soulignent qu'ils ont plus de succès auprès des femmes qu'un jeune présentant le même profil mais habitant en Inde. Ils expliquent ce pouvoir d'attraction par le billet d'avion vers l'Occident qui accompagne automatiquement un mariage avec un Européen. Les jeunes estiment qu'une maladie ou un handicap n'entachent pas l'image de marque du futur époux potentiel. Dadhij explique cela à l'aide d'un exemple :

*Al heb je bijvoorbeeld een handicap, dan wil het meisje toch met je trouwen, omdat je buitenlands bent. [...] Je kan naar daar gaan en als je zegt « ik wil trouwen », dan kun je zo met één van de meisjes trouwen. Die meisjes willen perse met iemand uit het buitenland trouwen. Kunnen ze een gestudeerde jongen krijgen, die in India goed werk heeft, dan willen ze toch liever de andere trouwen die in het buitenland woont en papieren heeft. (Dadhij, 15 ans)*

Les mariages conclus avec des femmes au Maroc et en Turquie confirment cette hypothèse pour les deux autres groupes. Moestafa confirme également la position privilégiée des Turcs « belges » en Turquie :

*Zeker de jonge generatie liegt veel over Europa. Het is alsof we hier het geld voor het grijpen hebben. Het is ook misschien omdat ze ginds denken : « Kijk, je gaat het daar zeker goed hebben, zeker beter dan hier. » [...] Mensen willen gewoon naar Europa komen. Hoe dan ook, ze riskeren alles om naar hier te komen, misschien zelfs hun toekomst, want het is geen liefdeshuwelijk. Het is zeer gemakkelijk : als je vandaag als een Belgische Turk naar ginder gaat, dan kan je zeer gemakkelijk trouwen. Of je nu een moordenaar bent, een drugsverslaafde of een klootzak, het maakt niet uit. Mensen kijken daar gewoon niet naar, en dat is jammer. Ze riskeren het gewoon om het wat beter te hebben dan ginder. (Moestafa, 29 ans)*

Les répondants marocains et turcs estiment que leur position privilégiée ne se maintiendra pas éternellement. Ils pensent que des changements se produiront à court terme. Actuellement, la situation est déjà telle que les candidates au mariage ne sont pas faciles à trouver à Istanbul ou Marrakech ; il en ira bientôt de même à Emirdag et El Hoceima. Les répondants pensent que la vision du mariage migratoire changera à court terme. Ce phénomène est lié aux développements économiques. Lorsque la prospérité augmentera en Turquie et au Maroc, y compris dans les régions rurales, il deviendra plus difficile de trouver une candidate au mariage.

### 3. Mariages

Nous abordons dans ce chapitre le mariage des répondants. Comme les jeunes répondants sikhs n'ont pas encore vécu cette expérience, ils parleront davantage de la manière dont ils espèrent voir se dérouler leur mariage ou dont ils pensent qu'il se déroulera. Les expériences des répondants marocains et turcs sont fort similaires et sont dès lors abordées simultanément. Les différences éventuelles seront cependant mises en évidence le cas échéant.

La première partie de ce chapitre détaille minutieusement toutes les étapes qui conduisent à la conclusion du mariage des hommes turcs et marocains mariés à une femme venue de leur pays d'origine. Le processus de mariage est décrit depuis le moment où les futurs époux font connaissance jusqu'au moment où ils vivent effectivement ensemble en Belgique. Nous ne nous étendrons pas sur le déroulement de la fête de mariage en tant que telle. Elle constitue certes une belle confirmation du mariage mais elle n'offre pas de vision utilisable dans notre étude des facteurs qui influencent ce mariage. De même, nous analysons dans la deuxième partie le mariage avec une femme habitant en Belgique, qu'elle appartienne à la même communauté que son futur époux ou qu'il s'agisse d'une femme autochtone. Enfin, nous nous pencherons sur le processus de mariage tel que le souhaitent les jeunes sikhs, en insistant sur les similitudes et les différences observées par rapport aux témoignages des répondants marocains et turcs.

Les mariages ne se font pas toujours sans heurts. Des moyens de pression peuvent être utilisés si l'homme présente lui-même une candidate au mariage alors que les parents avaient envisagé un autre scénario. Les parents essaient également de recourir à des tactiques pour présenter une candidate à leur fils, quand celui-ci ne s'y attend pas. Nous avons demandé aux jeunes sikhs de réfléchir à l'existence de moyens de pression éventuels à l'aide de situations hypothétiques. Nous abordons dans la quatrième et dernière partie de ce chapitre la manière dont ces stratégies fonctionnent exactement.

Tout comme le processus de choix de la partenaire, le processus de mariage est caractérisé par un aspect dynamique sur lequel il faut insister parce que la description peut être perçue comme statique. Il n'en est rien. Nous avons essayé de dégager avec toute la prudence requise des tendances générales. Le lecteur doit cependant être conscient du fait que chaque mariage est unique.

### 3.1. Mariages de Turcs et de Marocains avec une femme venue du pays d'origine

#### La rencontre

La rencontre avec une femme venue du pays d'origine peut se dérouler selon divers scénarios. L'état d'esprit de l'homme joue un rôle déterminant sur les circonstances dans lesquelles il rencontre sa future épouse et sur le lieu où se déroule ce premier contact. Les parents peuvent exercer une influence sur cet état d'esprit. Pensons par exemple à la question fréquemment posée à Moerat ou à Omer pour savoir quand ils comptent se marier. Le fait que Duman ait su très tôt qu'il voulait épouser une femme venue de son pays d'origine a naturellement eu une influence sur les circonstances dans lesquelles il a rencontré son épouse et sur l'endroit où a eu lieu ce premier contact.

Deux tendances caractérisent ces rencontres. D'une part, un homme peut tomber amoureux d'une femme dans son pays d'origine, sans qu'il y soit allé dans cette optique. Pendant leur jeunesse, tous les répondants sont allés chaque année ou tous les deux ans en vacances en Turquie ou au Maroc avec leurs parents. Le soleil, le temps libre et éventuellement la plage ont favorisé les rencontres. Souvent, il y a eu un coup de foudre, comme dans le cas de Zeki et de sa femme. Il raconte volontiers comment il l'a rencontrée lors des noces d'un membre de sa famille.

*Ja, dat eerste oogcontact geeft automatisch andere gevoelens. Je kunt dat niet beschrijven ; je moet dat beleven. En dan begint dat zo, de dag nadien. Allé, wat was dat nu ? Ik weet nog dat ik de dag nadien naar die plaats ben geweest, ondanks dat ik honderd procent zeker wist dat ze daar niet zou zijn, want er was geen feest. Je passeert daar en je beseft dat je daar iets hebt achtergelaten. Dan heb ik rondgevraagd : « Wie was dat nu eigenlijk ? » (Zeki, 38 ans)*

Les autres répondants sont également tombés amoureux pendant leurs vacances et se sont mariés. Ils estiment tous qu'ils n'ont pas été maîtres des événements. Usman raconte, avec le même étonnement et la même incrédulité, sa rencontre avec sa femme :

*Quand j'ai rencontré mon épouse, elle avait des cheveux noirs vraiment magnifiques. C'était il y a longtemps, mais ce que je veux dire, c'est qu'à ce moment-là, c'était le coup de foudre. Je ne sais pas ce qui s'est passé mais je n'avais pas en tête de me marier. J'étais parti en vacances, j'allais me promener. Mais ça ne s'est pas passé comme ça. C'était le coup de foudre et je me suis marié. (Usman, 39 ans)*

D'autre part, les hommes peuvent rencontrer leur femme par l'intermédiaire de la famille. Ces mariages peuvent être considérés comme « arrangés ». En raison de leur connotation négative, il faut insister sur le fait que, dans ce type de mariages, la préférence de l'homme est largement prise en compte. Les hommes dont le mariage peut être qualifié d'arrangé constatent que de tels mariages existent aussi parmi la population autochtone. Qui n'a en effet pas rencontré son amie actuelle grâce à un ami ou une amie qui trouvait que ces deux personnes devaient faire connaissance ?

Les hommes qui idéalisaient une femme venue de leur pays d'origine en tant que candidate au mariage ont le moins ressenti le poids d'une influence et d'une intervention de la part d'intermédiaires lors de la rencontre de leur future épouse. Le plus souvent, ils avaient déjà bien en tête l'image qu'ils se faisaient d'elle. Ils recherchaient un type de fille. D'autres canaux peuvent être utilisés, comme celui des parents, des membres de la famille et des voisins, mais c'est bien l'homme lui-même qui est à la barre et dirige le processus de recherche. La possibilité d'une collaboration entre la mère et son fils est souvent évoquée.

L'importance relative de l'intervention d'un étranger dépend ici directement des objectifs de l'homme, de son intention de se marier. La situation de Moerat illustre parfaitement cette situation. Il s'est marié pour prendre ses responsabilités face à ses parents dépendants. Seule une femme venue de Turquie pouvait lui convenir, c'est pourquoi il est allé dans son pays d'origine avec ses parents. Il a confié à sa mère la mission précise de lui trouver une femme ; il s'est en effet marié pour elle :

*Dat ik mijn vrouw heb ontmoet, was eigenlijk omdat mijn moeder een rondvraag deed van : « Zijn er meisjes die ideaal voor mijn zoon zouden zijn om mee te trouwen ? » En er werd gezocht en de grootmoeder van mijn vrouw – dat zijn burens van ons in Turkije – zei : « Ik heb een kleindochter wonen in Antalya en die zal normaal gezien binnen één of twee weken bij ons op vakantie komen. » Dan heb ik gezegd : « Tegen dan zal ik al getrouwd zijn, tegen dan zal ik wel al iemand hebben gevonden. » Maar dan hebben ze rondgekeken en heb ik gezegd : « Dat meisje staat mij aan, dat meisje staat mij niet aan. » (Moerat, 30 ans)*

La participation des parents à l'organisation de la rencontre est parfois moins claire, essentiellement chez les hommes qui restent volontairement célibataires et qui ont dès lors déjà reçu plusieurs remarques de la part de leurs parents, de leur famille ou d'amis. Pendant les vacances qu'ils passent dans leur pays d'origine, ils regardent autour d'eux s'ils ne trouvent pas d'épouse adéquate, mais ils ne mènent pas de recherches actives. Les parents et les membres de la famille en revanche favorisent des rencontres éventuelles et leur indiquent des candidates potentielles au mariage. Zaffar, à qui ses parents ont interdit un mariage avec une femme autochtone, s'est retrouvé dans cette situation. Ses parents ont proposé une rencontre qu'il a acceptée sans être vraiment convaincu. La rencontre s'est mieux passée que prévu :

*Ily avait mes parents, les siens, et des cousins. Toute la famille était rassemblée. Alors, comment ça se passe ? On discute, on rigole, on boit du thé, on mange des petits biscuits, du cake et du gâteau. Puis, à un certain moment, ils disent : « On va vous laisser ensemble. » Donc ils partent tous et ils nous laissent dans le salon et on reste là le temps qu'on veut : une demi-heure, une heure, deux heures. Nous sommes restés une heure parce que je devais prendre l'avion l'après-midi. Je devais revenir en Belgique. Donc je n'avais pas le temps. Je n'avais pas beaucoup de temps. Alors on est restés une heure. Le premier contact s'est bien passé. (Zaffar, 39 ans)*

La recherche ne se déroule pas toujours sans heurts. Un homme en avait tellement assez de la pression de sa mère qui voulait qu'il se marie qu'il est parti en Turquie et qu'il a désigné sans réfléchir une jolie fille et indiqué qu'il voulait l'épouser. Convaincu que cette femme serait déjà fiancée ou mariée, il espérait échapper pour un temps à la pression de sa mère. Rien ne s'est passé comme prévu parce qu'il est apparu que la fille était encore célibataire. Omer raconte son histoire :

*Ma mère m'avait dit : « Tu vas te marier », mais je ne voulais pas. Et alors je l'ai vue, elle, et j'ai dit à ma maman : « Ecoute, si tu veux me marier, marie-moi avec elle. » Elle m'a plu, mais je me suis dit qu'elle était sûrement déjà fiancée. Elle va dire non et je serai tranquille. J'ai dit : « C'est elle ou c'est personne. » (Omer, 26 ans)*

Omer a pu exercer une certaine influence sur cette rencontre. Mais il existe aussi des mariages où l'homme a à peine eu voix au chapitre. Si un jeune tombe dans la criminalité, s'il se drogue ou s'il a des problèmes psychiatriques, certains parents envisagent le mariage comme une planche de salut. Tas parle de « mariages thérapeutiques ». <sup>269</sup> Les répondants mariés dans de telles conditions ne se prêtent pas facilement à une enquête. La période de recherche sur le terrain était trop brève pour que puissent se nouer des liens de confiance suffisamment profonds avec ces hommes. Nous avons réalisé l'interview approfondie de la sœur d'un toxicomane d'origine marocaine : elle a accepté de parler du processus de mariage de son frère. Elle a explicitement qualifié le mariage de son frère de mariage forcé. La mère de l'homme a choisi sa petite-nièce, la fille de sa nièce. Il n'a absolument pas été question de rencontre romantique. La mère a étudié la capacité de résistance de la fille, en la confrontant à la relation de son fils avec une femme autochtone et à sa toxicomanie. La jeune femme de 18 ans à l'époque s'est jugée capable de surmonter ce problème. La famille de la femme a minimisé la situation en imputant toutes les fautes du frère à des erreurs de jeunesse. C'est la mère qui a organisé le déroulement de la période pré-nuptiale, l'homme étant « physiquement présent ».

### **La période pré-nuptiale**

Plusieurs répondants mariés à une femme venue de leur pays d'origine ont conclu leur mariage pendant les vacances au cours desquelles ils ont rencontré leur épouse pour la première fois. La résolution de se marier avec la femme en question a joué un rôle dans cette courte période pré-nuptiale. Ahmed avait pris contact quelques mois avant son départ avec sa « petite voisine » restée au Maroc. Ils se connaissaient depuis l'enfance et ils ont fait plus ample connaissance lors de conversations téléphoniques, ce qui était idéal pour vérifier si un mariage était de l'ordre du possible. Ils ont convenu par téléphone de se marier.

*En fait, c'était ma voisine. On parlait par téléphone et par sms. Maintenant, je travaille. Je suis devenu un homme. J'ai demandé sa main à ses parents et ils ont dit oui. C'est ma voisine en fait ! Ils habitent près de chez moi au Maroc, on jouait ensemble quand on était petits. Elle m'a toujours plu. Depuis que je suis petit, je lui dis : « Je vais me marier avec toi. » Et puisque maintenant nous sommes mariés, notre vœu a été exaucé. Petits, on se disait : « Je vais me marier avec toi, je vais me marier avec toi » en rigolant. Et finalement, c'est devenu réalité. (Ahmed, 33 ans)*

Les hommes estiment qu'il n'est pas possible de retourner plusieurs fois dans des délais très courts dans leur pays d'origine, d'une part en raison du prix du voyage et d'autre part en raison du nombre limité de jours de congé dont ils disposent. Ils sont souvent tous les deux soulagés d'avoir trouvé quelqu'un et ils ne veulent pas attendre un an de plus pour voir s'ils s'entendent toujours bien. Ils ne considèrent pas qu'entretenir une relation à distance soit une option. Halil s'est marié 19 jours après avoir rencontré sa future épouse :

*Ik heb een paar dagen met haar gesproken. In mijn geval is het een beetje bizar, of misschien niet ? Ik weet het niet, maar ik ben na negentien dagen met mijn vrouw getrouwd. [...] Ik heb veel meisjes ontmoet in Turkije op drie jaar tijd. [...] Met de drie eerste heb ik geen contact gehouden omdat ik nog jong was. Het was een aantal jaren geleden, dan wou ik nog niet trouwen. Maar in 1996 [...] heb ik een meisje ontmoet en gebabbeld. Negentien dagen is niet genoeg. Ik heb haar ook gevraagd de eerste dag : « Ben je verplicht om te trouwen en samen met mij te leven ? » Ik ben een heel compatibel persoon. Ik zal één stap of twee stappen vooruit zetten, maar als mensen dingen eisen of vragen, dan zet ik een stap achteruit. (Halil, 39 ans)*

---

105

Usman s'est aussi marié 20 jours après avoir rencontré sa future épouse :

*Je ne sais pas comment ils ont fait, mais en vingt jours de temps on était mariés. Les parents ont été tellement vite, ils ont tout préparé. Parce qu'on était partis en vacances pour deux mois, et comme papa travaillait, on ne savait pas faire des allers-retours comme ça, sans arrêt. On ne savait pas faire ça, et en vingt jours de temps on avait tout préparé. Et on s'est marié. En vingt jours ! Moi, je l'ai connue et j'ai parlé, discuté du mariage avant le mariage. Au début, on avait dit qu'on resterait fiancés deux ans ! Mais après on s'est dit : « Non, c'est trop long. » C'était surtout son père qui était contre, en fait. C'est ce qu'elle m'a dit. C'est son père qui voulait qu'on se marie directement. Parce qu'en fait, son père est décédé cinq mois après. Mais il ne le savait pas. Il le sentait en fait. (Usman, 39 ans)*

D'autres répondants se sont mariés l'été qui a suivi leur première rencontre. Le laps de temps qui s'est écoulé entre la rencontre et le mariage a donc duré un an dans leur cas. Durant cette période pré-nuptiale, les couples ont fait plus ample connaissance à distance, sans y être obligés. Quelques-uns ont eu la possibilité financière et le temps de revenir au pays, ils ont alors rendu visite à leur future épouse deux fois tout au plus. Les répondants considèrent cette période, quoique brève, comme nécessaire avant de s'engager pour de bon. Ces visites permettent d'apprendre à connaître la femme dans un contexte moins contraignant. Zeki a inventé toutes les excuses possibles pour justifier auprès de ses parents ses vacances en Turquie durant les mois d'hiver. Il a raconté à sa famille en Turquie qu'il devait réaliser un travail d'étude. Umar a également estimé qu'une deuxième visite à sa future épouse était nécessaire et il a pris un billet d'avion pour le Maroc. Zaffar est retourné au pays avec ses parents pour revoir sa candidate au mariage. Il restait personnellement dans l'expectative, « nous verrons bien », alors que ses parents ont interprété son retour au Maroc comme un « oui » définitif.

*On est partis ensemble, en voiture. Eux, ils préféreraient y aller en voiture, donc j'en ai profité. J'y suis allé, mais je ne suis pas resté longtemps. Ils m'ont dit : « Tu es venu, alors c'est que tu es d'accord de te marier ! » J'ai répondu : « Je viens juste pour faire connaissance. » Et les parents m'ont dit : « Non, là, c'est le mariage. Tu étais d'accord la première fois. Vous vous êtes bien entendus, alors vous vous mariez. » (Zaffar, 39 ans)*

Heureusement, cette rencontre s'est bien passée et il s'est marié lors de ces mêmes vacances. Lorsqu'il repense à son mariage, il le décrit comme un mariage forcé. Dans tous les cas, il a rencontré sa femme parce que ses parents l'y avaient poussé. En outre, ses parents ne lui ont pas accordé de période pré-nuptiale plus longue.

Lors de ces rencontres et de cette (ces) période(s) pré-nuptiale(s), les hommes ont exprimé le plus clairement possible ce qu'ils attendaient de la femme. Le plus souvent, ils ne l'ont pas interrogée sur ses attentes à elle.

### **La demande en mariage**

Lorsqu'un homme a décidé de se marier avec une femme, une rencontre est organisée entre les deux familles. La famille de l'homme rend visite à la famille de la femme. Le père de l'homme prend la parole pour demander la main de la femme. Il est inutile, dans le contexte de cette étude, de décrire en détail l'ensemble de ce processus. Nous ne relevons que quelques éléments pertinents. L'un d'eux est la dot, au sujet de laquelle il existe une différence significative entre les traditions marocaine et turque. Il est frappant de constater que la dot turque n'est pas une contribution financière payée en argent mais en bijoux. Outre les bijoux, tous les répondants marocains ont en revanche payé une certaine somme d'argent. Ahmed a procédé de la manière suivante :

*La dot, c'est 500 euros. Au début, le papa ne voulait pas donner de montant. Il disait : « Non, dites vous-même. » Alors, à un certain moment, on a dit : « On vous donne 500 euros », et il a accepté. Alors, j'ai donné 500 euros. Chez nous, en fait, c'est le mari qui donne la dot à la femme. Ce n'est que pour la femme, ce n'est pas pour le papa. Pour acheter des vêtements ou pour acheter ce qu'elle veut. Donc, on a donné 500 euros pour la femme. Elle a acheté des bijoux, comme toutes les femmes. Personne ne peut toucher cet argent. Si elle le prend et le donne ensuite à ses parents, c'est son problème. (Ahmed, 33 ans)*

Cette différence s'explique en partie par la législation marocaine.<sup>270</sup> Pour que le notaire puisse valider l'acte de mariage, il faut d'abord y inscrire le montant de la dot. Umar a raconté que le père de sa femme ne voulait pas recevoir d'argent. Après une vive discussion chez le notaire, un montant a finalement été inscrit mais celui-ci n'a jamais été payé.

*Op de huwelijksakte bij de notaris moest de bruidsprijs worden genoteerd. De vader van de vrouw zei voortdurend : 'Ik hoef niets want ik verkoop mijn dochter niet.' Maar de notaris wilde een bedrag horen, anders konden de papieren niet worden getekend. Uiteindelijk heeft hij 2.500 euro genoteerd, maar wij hebben dat niet betaald (Umar, 34 ans)*

La situation d'Umar fait figure d'exception, mais les montants effectivement payés ont fluctué entre 700 EUR et 2.500 EUR. La dot la plus élevée a été payée au père de la femme de Nassar pour le « mariage thérapeutique » décrit plus haut. Il ne nous a pas été possible dans le cadre de la présente étude de déterminer si la toxicomanie de l'homme a eu une incidence sur le montant, élevé, de la dot. Le fait est que, par exemple, si la femme est divorcée, le montant de la dot diminuera.

Une fois le mariage officiellement scellé, il faut accomplir toutes les autres formalités pour permettre la migration vers la Belgique. Tous les répondants jouissant de la nationalité belge, tout a pu être réglé dans un laps de temps très court. Si l'homme dispose de la nationalité marocaine ou turque, une décision est prise dans les neuf mois. Tous les hommes savaient de quelle manière une femme pouvait émigrer vers la Belgique. Certains étaient très bien préparés et avaient déjà emporté les formulaires

de mariage. Personne n'a rencontré de problèmes lors des démarches administratives. La plupart du temps, un oncle ou le père de l'homme a accompagné l'épouse tout au long du processus administratif. Un homme a payé 350 EUR de plus à un organisme marocain pour accélérer le traitement de son dossier. Tous les hommes sont rentrés en Belgique peu après la cérémonie du mariage. Ils se sont alors presque immédiatement rendus à l'Office des étrangers pour régulariser la situation. Ahmed aussi :

*Au début, je suis directement allé à l'Office des Étrangers. On m'a dit tout ce qu'elle devait emporter : les papiers, l'acte de mariage, l'acte de naissance. Je lui ai renvoyé tous les papiers. Elle les a signés, avec un cachet, et c'était légalisé, comme vous dites. Et après elle me les a renvoyés. Moi, je les ai rentrés à la commune, la commune les a donnés à l'Office des Étrangers à Bruxelles, et tout était en ordre. (Ahmed, 33 ans)*

Les traditions matrimoniales turques et marocaines sont patrilocales : l'usage veut que l'épouse rejoigne la famille de son époux après le mariage. En attendant son visa, c'est le plus souvent là que la femme a résidé. Traditionnellement, l'homme séjourne dans sa famille ou va, comme c'est actuellement la coutume, habiter dans le quartier. Le délai au bout duquel le visa a été délivré a varié de deux à six mois. Une fois le visa obtenu, la migration de la femme vers la Belgique a été réglée immédiatement. La plupart des hommes sont partis avec leur père dans leur pays d'origine pour aller y chercher leur femme. Zaffar a réservé un billet d'avion pour sa femme.

À l'exception de trois répondants, tous les hommes ont expliqué que les couples ont habité chez les parents de l'homme durant les premières années. Les hommes et leurs parents estiment qu'il s'agit de l'option la plus évidente. Moerat et Nassar ont même catégoriquement exclu l'idée d'habiter avec leur femme dans leur propre maison. Outre des raisons « traditionnelles », certaines expliquent leur choix en raison d'avantages financiers et matériels. Cela permet au couple d'épargner plus longtemps, par exemple pour s'acheter sa propre maison. Ce sont les motifs pour lesquels Usman est allé vivre chez ses parents :

*A ce moment-là, on a décidé de rester ensemble parce que les maisons étaient à vendre. On avait acheté une maison avec mon frère et pendant qu'on faisait des travaux, on vivait chez nos parents en fait. (Usman, 39 ans)*

À l'exception d'un couple, aucun des répondants n'a vécu plus de deux ans chez ses parents avec son épouse. En général, des disputes incessantes ont éclaté entre l'épouse et la mère de l'homme ou le jeune couple n'a tout simplement pas pu bénéficier d'intimité. Les hommes ont préféré ne pas s'appesantir sur ces disputes, mais il est clair qu'ils se sont retrouvés pris entre deux feux. La chambre à coucher était le plus souvent le seul espace privé. C'est pourquoi les couples ont finalement décidé d'emménager dans leur propre maison. La femme de Nassar, le toxicomane, a décidé d'emménager dans son propre chez-elle pendant la durée de la peine de prison de son mari. La relation qu'elle entretenait avec sa belle-mère s'était tellement envenimée en raison de son manque de liberté, qu'elle a loué un petit appartement avec l'aide de sa belle-sœur. Ce n'était pas une décision facile vu que son mari ne la soutenait pas dans ce choix ; il estimait qu'elle devait écouter sa mère en toutes circonstances. D'autres hommes ont déménagé en raison du mariage d'un frère cadet qui souhaitait également venir habiter chez les parents, et aussi parce qu'ils pensaient en général que deux belles-sœurs ne pouvaient pas vivre sous le même toit. Un déménagement est parfois aussi nécessaire par manque de place.

Moerat a habité chez ses parents avec son épouse pendant plus de cinq ans. Ceux-ci ont finalement tranché et lui ont dit qu'il devait se chercher un autre logement. Ils espéraient ainsi obtenir que leur fils prenne enfin ses responsabilités d'époux et de père.

*Ik heb vijf jaar en een half bij mijn ouders gewoond. We hebben ons dochttertje daar gekregen en mijn zoon is daar ook geboren. Dan zijn we kort na de geboorte van mijn zoon hier komen wonen. Wat voor mij eigenlijk ook wel lastig was, apart van mijn ouders, alleen met mijn vrouw. Omdat je gewoon bent van bij je ouders te zijn, wat eigenlijk een gemak is. Je moet geen verantwoordelijkheid nemen, want al ben je getrouwd, je woont bij je vader in. Dat was eigenlijk ook één van de redenen waarom ik zo losbandig was, eigenlijk. Ik denk dat ze er expres op aandrongen. (Moerat, 30 ans)*

Plusieurs hommes indiquent que s'ils pouvaient revenir en arrière, ils décideraient d'aller vivre chez eux immédiatement après l'arrivée de leur femme en Belgique. Ils sont convaincus que cela aurait fait du bien à leur relation de couple.

Après avoir quitté le domicile parental, les répondants habitent seuls avec leur famille au sens restreint du terme. Contrairement à ce que les témoins privilégiés constatent, les membres de la famille de la femme vivent dans le pays d'origine. Même dans un avenir proche, les répondants n'envisagent pas que les choses changent à ce niveau.

### **Les difficultés**

Les hommes disent qu'ils n'ont pas tenu compte des problèmes éventuels lorsqu'ils ont décidé de se marier. Usman se pose à ce sujet la question rhétorique suivante : « Qu'est-ce que les gens ne font pas par amour ? »

*Avec mon épouse, on n'a jamais pensé que ça pourrait être très dur pour elle. Mais je ne lui ai jamais demandé à ce moment-là. Mais peut-être qu'à ce moment-là, elle devait voyager. Je crois que ça fait beaucoup quand on s'aime, qu'il y a un des deux côtés qui se sacrifie et que ça en vaut la peine. (Usman, 39 ans)*

Selon les répondants, leur épouse a essentiellement le mal du pays. Une bonne connexion Internet permet de chatter et de téléphoner à un moindre coût. Ainsi, la femme se sent mieux, ce qui a une influence positive significative sur la relation du couple. « Ce n'est pas facile de s'habituer, elle n'aime pas. Elle n'aime pas, elle veut retourner au Maroc », témoigne Ahmed au sujet des sentiments de son épouse durant les premières années de leur mariage. Omer reconnaît également ces sentiments chez sa femme :

*Mais c'est vrai que là-bas, elle a sa famille, ses amis, elle a le soleil. Ici, je travaille et elle reste à la maison ; elle s'occupe de ma fille. Elle sort parfois. Mais ce n'est pas comme là-bas. Là-bas, il y a le marché tous les jours. Elle peut se promener, acheter ce qu'elle veut. [...] Elle n'aime pas la Belgique, elle veut retourner dans son pays. Nous, on est belges, on est nés ici. On a grandi ici, on connaît tout le monde. On connaît le système belge. Elle ne connaît rien. Ici, elle apprend petit à petit. (Omer, 26 ans)*

Les possibilités limitées de participation à la vie sociale de la femme, et donc sa dépendance par rapport à son mari, constituent un obstacle supplémentaire. Les conséquences qui en découlent sont toutefois jugées moins graves que lorsqu'une femme épouse un homme venu de son pays d'origine. L'épouse venue du pays d'origine remplit son rôle chez elle : elle effectue toutes les tâches ménagères et se charge de l'éducation des enfants. L'homme peut assumer les autres obligations de la famille. Si une femme est mariée à un homme venu de son pays d'origine, elle doit d'après les répondants assumer les deux rôles et c'est une charge très lourde.

L'épouse venue du pays d'origine voit sa participation au marché du travail entravée par sa connaissance limitée du néerlandais ou du français. Dans certains couples, cela entraîne des problèmes financiers. Dans d'autres couples, la femme se sent frustrée parce qu'elle avait un travail dans son pays d'origine. De telles attentes contradictoires peuvent entraîner des disputes. Certains hommes déclarent qu'ils avaient clairement expliqué ces conditions à l'avance à leur future épouse et qu'elle les avait acceptées. Quelques mois après leur arrivée, les épouses envisagent leur avenir sous un autre angle et veulent par exemple travailler. Si l'homme a choisi une femme venue de son pays d'origine en raison de ses traits de caractère soi-disant traditionnels, cela peut entraîner un différend. Son rêve à lui s'écroule – et celui de son épouse aussi.

Omer a évoqué à ce sujet son souhait avoué de voir sa femme porter un foulard. Elle ne portait cependant pas de foulard en Turquie et ne veut pas non plus le porter en Belgique. Elle a signalé à ce propos qu'elle ne s'était pas attendue à ce que des hommes trouvent cela si important en « Occident ».

*Nous prions cinq fois par jour, c'est bien ça. Mais elle n'est pas voilée. Regarde, elle ne porte pas le voile islamique. Mais moi, je l'ai aimée dès que je l'ai vue. Elle est toujours belle, avec ses cheveux et tout ça. Mais moi, j'aimerais bien qu'elle porte un petit voile ; ça serait mieux maintenant. Elle n'est pas obligée. Je ne vais pas la battre. Je lui ai déjà expliqué pourquoi, je lui ai dit que les gens allaient parler. La religion est tellement importante. Pour Allah. C'est Allah qui nous demande : « Demandez trois fois à votre femme de mettre le voile. » Je lui ai demandé et elle m'a dit qu'elle n'était pas prête. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de problème, que je comprenais. Peut-être qu'elle va penser : « Mais mon mari ne m'aime pas si je ne porte pas le voile comme il me le demande. » (Omer, 26 ans)*

Les problèmes de communication au sein du couple constituent selon les hommes une complication supplémentaire. Certains hommes de la deuxième génération ne s'expriment pas de manière fluide dans leur langue maternelle. Cela peut provoquer des malentendus, comme dans le cas d'Usman :

*En fait, moi, j'ai commencé à apprendre après mon mariage. Je parlais, mais avec un accent très prononcé et beaucoup de fautes. Quand je me suis marié, j'ai été obligé de reparler. Avant, je disais juste : « Oui, au revoir maman. » Je ne parlais pas beaucoup avec mes parents. Je rentrais et je repartais directement. (Usman, 39 ans)*

Omer explique jusqu'à quel sentiment d'impuissance cela peut mener :

*Je ne parle pas bien le turc. Je parle mieux le français que le turc. Parce que je parle uniquement le turc avec mes parents. Avec mes frères et sœurs, je parle le français. Et on a eu des disputes à ce propos. Elle me disait quelque chose et je ne comprenais pas tellement bien. Je voulais m'exprimer pendant cette dispute et je n'y arrivais pas. Je voulais dire quelque chose en turc, mais je n'arrivais pas à trouver le mot exact. Alors, ça créait des disputes. On se comprend vraiment mieux maintenant, cette année-ci. Elle me comprend mieux et je la comprends mieux. Elle me disait quelque chose, et ça me touchait direct. Maintenant, on se comprend mieux. Mais on se comprend mieux parce qu'elle est plus compréhensive vis-à-vis de moi. (Omer, 26 ans)*

Un mariage auquel l'homme a consenti uniquement pour accéder aux souhaits de ses parents ne favorise pas les liens entre les époux. Moerat fait partie des hommes qui ont abordé ce sujet. Il raconte comment il a initialement continué à mener sa vie d'avant, sans tenir compte de sa femme :

*Ik ging weg en mocht alles doen, zonder dat ze inspraak had in feite. En zo is dat eigenlijk een aantal jaar verder gegaan tot het bijna op springen stond. Toen ben ik in Gent iemand tegen gekomen die echt praktiserend is en die heeft mij erop gewezen dat ik eigenlijk slecht bezig was en dat ik dankbaar moet zijn voor hetgeen ik heb. [...] Ik ben dan veranderd van levenswijze, ik ben dan praktiserend moslim geworden. Ik heb andere relaties gehad, waar ze ook van weet. Toen heb ik tegen mijzelf gezegd – mijn geweten liet me niet vrij – « je bent getrouwd en je hebt nog andere relaties, dat kan in feite niet. » Ik kwam ook echt heel laat thuis. Ik bedoel, als de kinderen ziek waren, wist ik er niet van. Ik was eigenlijk geen vader, ik was geen man. En door praktiserend moslim te worden, heb ik al mijn fouten ingezien. Ik heb natuurlijk ook de kans gekregen om me te herpakken dankzij mijn vrouw, ze heeft mij dat vergeven. Vergeten zal ze het natuurlijk nog niet doen, maar ze heeft het me vergeven. Ik heb me kunnen herpakken en nu hebben we echt een pracht van een huwelijk. Als we iets doen, spreken we erover hoe we het gaan aanpakken. We zijn samen eigenlijk dingen aan het doen zoals het zou moeten in een huwelijk. (Moerat, 30 ans)*

Moerat souligne qu'il est désormais conscient des années horribles qu'il a fait vivre à sa femme. Les mariages de Nassar et Duman n'ont pas, non plus, toujours été une sinécure. Tous deux, par leur manque d'engagement, ont causé beaucoup de soucis à leurs épouses respectives. Aucune femme n'a eu recours à une séparation. Il est en effet trop difficile de retourner dans le pays d'origine sous le statut de femme divorcée.

*En Turquie, les gens ne disent pas vraiment ce qu'ils veulent dire. Ils vivent en fonction des gens : « Qu'est-ce qu'ils vont dire de moi si je fais ça ? » Ils vivent en fonction de ça. Par exemple, une fille turque s'est mariée et puis, elle a divorcé. Son mari est retourné en Turquie. Les gens en ont déduit que c'est l'homme qui avait quitté sa femme. Elle a continué à habiter dans la maison, elle n'est pas retournée chez ses parents. Elle a continué à habiter toute seule. Ici, en Belgique, c'est faisable. Même les Turcs ne vont rien dire sur elle. Les gens ne disent rien sur elle. Ils ne vont pas dire : « Oh, elle habite toute seule, il y a un homme qui vient la voir. » Mais en Turquie elle n'aurait pas pu faire comme ça. Elle n'aurait pas pu habiter toute seule. Parce qu'ils vont directement parler derrière son dos et dire : « Elle est avec un tel et un tel. » Là-bas, les gens ne vivent pas comme ils veulent. Ils vivent toujours en se disant :*

*« Lui, il va dire ça, quelqu'un va dire quelque chose d'autre. » Mais ça n'a rien à voir avec les lois ou le président. Les gens sont comme ça. C'est la tradition. (Omer, 26 ans)*

Bien que certains hommes se fixent pour objectif d'être heureux en ménage, les deux époux doivent manifester de bonnes intentions. Zaffar parle des premières années de son mariage. Quand sa femme est arrivée en Belgique, plus vite que prévu, elle a d'abord habité quelques mois chez sa sœur à elle. Comme Zaffar effectuait encore des travaux d'aménagement, il était impossible que le couple emménage chez lui. La cérémonie du mariage n'avait en outre pas encore eu lieu, le mariage n'avait donc pas encore été officiellement scellé. Pendant les premiers mois, ils se sont bien entendus en tant que couple. C'était le bon temps, selon Zaffar. Mais la situation a changé lorsqu'elle est venue vivre chez lui après la cérémonie de mariage.

*Dans mon cas personnel, elle a changé d'attitude, de comportement après quelques semaines. Je me rappelle, on s'est mariés et on s'est installés au mois de juin. À partir du mois de juillet, elle a commencé à changer. Cela m'a surpris et j'ai essayé d'en parler avec elle, de lui dire que ce ne se passait pas comme ça. Si on veut avoir une vie de couple, une vie de famille, on doit être l'un avec l'autre, s'aider et s'entraider. Discuter et faire tout ou beaucoup de choses ensemble pour apprendre à mieux se connaître. On ne se connaissait pas, on n'est pas sortis ensemble pendant des mois ou des années comme certains le font. Donc, ça permettait de bien se connaître au début. Pour vraiment savoir où on va aller, dans quelle direction. Mais ça n'a pas été. Et elle m'a dit : « Moi, je fais ce que je veux ! » Et c'est vrai, elle a le droit de faire ce qu'elle veut et moi aussi. Mais parfois, comme on dit, il faut faire des concessions. Moi, j'en fais pour ma femme et ma femme en fait pour moi. Et bien non, elle ne voulait rien savoir. Alors je lui ai dit de chercher un travail, pour qu'on puisse vivre correctement. Quand on s'est connu, elle disait : « Oui, on va faire ça ensemble, je vais travailler, on va s'acheter une grande maison » – beaucoup de projets. Et pour finir, j'allais travailler le matin et elle sortait juste après et revenait tard le soir. Elle allait chez sa sœur, à gauche, à droite, mais elle n'était jamais là. C'est comme si j'étais célibataire en fait. (Zaffar, 39 ans)*

Zaffar a voulu sauver coûte que coûte son mariage fraîchement scellé. Il a appelé son père à l'aide. Celui-ci a organisé un conseil de famille. Comme les parents de l'épouse de Zaffar habitaient au Maroc, ce sont son frère et sa sœur qui ont participé à la réunion. Du côté de Zaffar, ses parents sont venus ainsi qu'un de ses frères, en tant que médiateur. L'épouse de Zaffar n'a cependant voulu entreprendre aucune tentative pour sauver leur mariage. Sa famille au Maroc a aussi été consultée, mais, là-bas, elle avait présenté Zaffar sous un mauvais jour et il était décrit comme un mauvais époux. Était-ce de la malveillance ? La seule option a été une séparation devant le juge.

*Quand j'ai entamé la procédure de séparation, mon avocat m'a conseillé de ne pas rester seul avec elle à la maison. Parce qu'aujourd'hui, elles inventent des histoires bizarres. Les hommes et les femmes d'aujourd'hui qui se font passer pour des victimes. Heureusement, il y avait deux chambres, j'étais obligé de rentrer à la maison. J'avais acheté un grand lit et je l'ai mis dans la deuxième chambre, donc dans la chambre à part. Et ça a duré jusqu'en mars et quand les juges m'ont aidé, elle a dû quitter la maison. Mon juge lui a dit de partir. Et j'ai dû payer la pension alimentaire pendant longtemps, 500 euros par mois. Ah oui, 500 euros par mois ! C'était beaucoup. En plus, elle vivait chez sa sœur. Donc, les 500 euros, c'était pour elle, dans sa poche. Parce qu'elle n'avait pas encore droit au CPAS. Ça ne faisait pas longtemps qu'elle était en Belgique !*

*C'est pour ça, je vous dis, elle ne voulait pas travailler pour ça ! Madame, elle avait bien calculé, tout était bien calculé et préparé. Donc elle s'est dit : « Je ne vais pas travailler. Comme ça, après, il devra me payer une pension alimentaire. » Parce que si elle avait travaillé, elle n'y aurait pas eu droit. En plus, elle voulait aussi le domicile, la maison. Elle voulait y habiter jusqu'au divorce. Mais le juge a dit : « Non, ça n'est pas possible. » Et j'avais déjà acheté la maison avant de me marier avec elle. En plus, elle ne savait pas payer les crédits et les charges. Donc, c'était à moi, elle ne pouvait pas la garder ! J'ai dû payer la pension alimentaire pendant presque un an. Le temps qu'elle s'inscrive au CPAS, qu'elle touche son argent, qu'elle trouve son appartement et tout. (Zaffar, 39 ans)*

Zaffar soupçonne sa femme d'avoir orchestré un mariage blanc. Il était cette accusation par l'argument suivant : la migration matrimoniale est l'une des seules façons légales de venir en Europe et il craint que sa femme ait délibérément mis ce scénario en place. Il éprouve désormais énormément de ressentiment à son égard, mais surtout à l'égard de ses propres parents. Quand il repense à son choix de partenaire et à son mariage, il parle de mariage forcé. Ce mariage illustre la frontière floue entre la contrainte et le plein gré. Quand on peut se pencher sur le passé, certains mariages sont définis a posteriori comme forcés.

### 3.2. Mariages de Turcs et de Marocains avec une femme habitant en Belgique

#### La rencontre

Les hommes mariés à une femme habitant en Belgique ont tous rencontré leur épouse sans l'entremise d'un tiers. Au cours de l'interview approfondie, ils parlent volontiers de la rencontre de leur femme. Il s'agit souvent d'histoires amusantes, tendres et captivantes. Ces rencontres ont eu lieu dans des espaces publics banals, un établissement scolaire, un distributeur de billets ou la cage d'escalier d'un appartement. Les hommes s'accordent tous à dire qu'un lieu où l'on sort n'est pas un endroit adéquat pour rencontrer sa future épouse.

Deux hommes ont rencontré leur épouse actuelle à l'école. L'un d'entre eux était dans la même classe que sa femme alors que l'autre a rencontré son épouse à la bibliothèque de l'université. Un homme d'origine marocaine parle de la rencontre avec sa femme devant un distributeur de billets. Il était marié depuis quelques mois au moment de l'interview approfondie :

*Zij ging geld afhalen bij de KBC. Ik ben haar daar tegengekomen, want ik ging ook geld halen. Ik zag dat ze veel geld had afgehaald en ik dacht ... een rijke vrouw. [rire] Nee, nee. Ik stond daar. Ze stond geld af te halen en ik was aan het wachten en ja, dat leek mij een leuke dame. Dus ik heb haar aangesproken en toen zijn we gewoon doorgedaan en de tweede of de derde keer ben ik haar ergens anders tegengekomen, ik weet niet meer waar precies. (Najib, 31 ans)*

Les rencontres suivantes n'ont pas été le fruit du hasard parce qu'ils ont échangé leurs numéros de téléphone et ont pris rendez-vous peu après. Ces rendez-vous se sont rapidement enchaînés et ont débouché sur un mariage. Habib a rencontré sa femme par hasard dans la cage d'escalier de l'appartement de sa sœur.

*En fait, ma sœur habite chez le papa de mon épouse, dans l'immeuble. Et quand j'allais chez elle, je croisais mademoiselle dans les escaliers, avec son sourire et tout ça. Je n'en ai jamais parlé, même pas à elle, et c'est assez étonnant qu'on en*

*parle aujourd'hui. Mais donc voilà, je la regardais d'une manière discrète, je pense qu'elle ne se rendait même pas compte que je la regardais. Mais bon, je n'ai pas les yeux dans les poches et voilà. Et dès le départ, elle a représenté pour moi quelqu'un de tendre, de gentil, d'affectueux, d'intelligent.*  
(Habib, 38 ans)

Les choses n'en sont pas restées à ces rencontres superficielles. L'éducation stricte de son épouse limitait sa liberté de mouvement, mais la sœur de Habib lui a prêté main-forte et a invité la jeune femme chez elle. Les deux jeunes gens ont pu faire plus ample connaissance de manière informelle, sans que leurs familles aient dû en être informées.

Le lieu de travail constitue un autre endroit où plusieurs hommes ont rencontré leur épouse. Cet espace crée automatiquement une sphère informelle qui échappe au contrôle du réseau social, ce qui en fait un endroit parfait pour prendre contact et nouer une relation.

Il n'est cependant pas toujours facile de choisir l'élue de son cœur en toute liberté. Hakim, un homme d'origine marocaine, a épousé sa cousine. Depuis leur enfance, ils étaient tous les deux convaincus qu'ils se marieraient un jour. Les fêtes de famille ont constitué des moments durant lesquels ils pouvaient se voir, mais pas se parler. Les hommes et les femmes restent en effet dans des pièces distinctes. Ils se sont écrit des lettres d'amour et ils se sont parlé en cachette. Ce sont les sœurs qui ont vérifié si les sentiments des tourtereaux étaient réciproques.

*Je vais commencer par le commencement, ça c'est sûr. On commence toujours par le commencement. Donc ma femme et moi sommes issus de la même famille. C'est la fille de mon oncle. Quand elle était petite, les familles se voyaient, par exemple une fois par mois, quelque chose comme ça. Ici en Belgique. C'est souvent eux qui viennent à Bruxelles, parce que nous avons une grande maison familiale. Et comme je disais, mon père, c'était un peu le centre de la famille, il était sage et tout, donc c'est une famille, une maison accueillante. On recevait beaucoup de famille, donc sa famille aussi. Et voilà, c'était le point central et lorsqu'elle venait chez nous, je crois que c'est là qu'on est tombé amoureux. C'était dans le subconscient, en fait. Mais je crois que ça a commencé un peu plus tard, vers douze-treize ans.* (Hakim, 38 ans)

Un autre homme a rencontré son épouse actuelle tout à fait par hasard. Il avait précisément un rendez-vous ce jour-là avec un ami qui était en compagnie d'une amie marocaine. De fil en aiguille, elle est désormais son épouse. Ce sont là quelques exemples de rencontres d'hommes qui se sont mariés avec une femme habitant en Belgique.

### **La période pré-nuptiale**

La relation a été tenue secrète pendant un certain temps : les uns ne gardent le secret qu'un mois alors que les autres ne disent rien à leurs parents pendant quatre ans. L'amour naissant n'est cependant pas caché aux amis ni même parfois aux frères ou aux sœurs ; ils sont informés peu après la rencontre. Cette information doit rester secrète parce que, comme mentionné plus haut, il est inconcevable, voire même souvent interdit, d'avoir des relations avant le mariage. Il règne cependant une grande solidarité en ce domaine entre les jeunes. Parfois, la relation est malgré tout découverte, comme cela a été le cas de Moestafa alors qu'il avait 18 ans.

Le silence qui entoure ces relations a essentiellement pour raison d'être qu'il permet de se soustraire au contrôle social. Les tourtereaux veulent apprendre à se connaître sans avoir à craindre de devoir se marier avant d'être prêts à le faire. C'est pourquoi les hommes retrouvent leur copine dans des endroits où ils courent peu de risques de se laisser surprendre par d'autres membres de la « communauté », par exemple dans une autre ville.

C'est essentiellement la liberté dont jouit la femme qui détermine pendant combien de temps le couple pourra continuer à se cacher. Les femmes doivent en effet justifier leurs déplacements, ce qui ne facilite pas les rencontres hors de chez elles. Habib, par exemple, dit que le père de sa femme contrôlait toujours l'heure à laquelle elle revenait de l'école ou du travail. Elle ne pouvait donc que rarement se déplacer librement. Il était presque impossible de lui donner rendez-vous en cachette. Le seul refuge possible était donc l'appartement de sa sœur, mais en présence de celle-ci. La période pré-nuptiale s'est étendue sur trois rencontres au cours desquelles il a été directement question d'un mariage. Les parents ont été informés de la décision des tourtereaux après ces rencontres. Il n'a pas été simple non plus pour Erdem de donner rendez-vous à sa femme parce que le père de celle-ci contrôlait ses moindres déplacements. Après deux mois, ils ont décidé d'informer la famille afin d'obtenir davantage de liberté. On ne passe à la phase de présentation d'une femme au sein de la famille qu'en cas de consentement mutuel et quand les deux parties sont convaincues de vouloir se marier.

*En fait, dès le départ, on savait tous les deux que ce n'était pas pour s'amuser. Dès le départ, on savait qu'on essayait de commencer quelque chose de sérieux, et c'est pour ça que dès le départ, je l'ai dit à mes parents. (Erdem, 31 ans)*

Khalid, qui a parlé à ses parents de sa rencontre avec sa future épouse un mois à peine après le début de leur relation, a agi pour de tout autres raisons. Il a expressément informé ses parents pour éviter les qu'en-dira-t-on au sein de la communauté. L'avantage supplémentaire de sa démarche est qu'il a ainsi pu faire plus ample connaissance avec sa femme de manière moins contrôlée. Khalid explique :

*Vous savez, la présenter aux parents, c'est mieux de présenter que de cacher. C'est mieux de présenter parce que moi, je préfère dire aux parents : « Voilà, je suis avec quelqu'un. » C'est mieux que de me cacher car après, s'ils me voient, mes parents vont me demander : « C'est qui ? » Ou un cousin, ou un membre de la famille ou un voisin qui va dire à mon père ou à ma mère : « On l'a vu avec quelqu'un. » Quand je suis avec quelqu'un, je le présente directement. Mais seulement quand je sens que c'est quelqu'un avec qui je peux rester pendant un certain temps. Je ne vais pas rencontrer la personne le matin et la présenter l'après-midi. Une semaine ou deux, dès que je suis certain que c'est une personne avec qui je peux vivre, je la présente. Voilà. (Khalid, 40 ans)*

Ce n'est absolument pas le scénario habituel des autres répondants. Avant d'informer les parents, le couple analyse soigneusement le caractère de la relation. Le fait de présenter une femme au sein de la famille n'est pas sans conséquence. Une fois que c'est fait, les membres de la famille supposent en effet que la femme est la candidate au mariage. Ils pensent que l'homme a fait son choix et l'annonce de la relation implique un mariage à court terme. Les hommes préfèrent donc attendre avant de présenter une femme. Ils souhaitent bénéficier d'une « longue » période pré-nuptiale afin d'avoir le temps de découvrir si cette femme est la bonne.

Il existe un lien étonnant entre le niveau de formation et la durée de la période pré-nuptiale. Plus le niveau de formation est élevé, plus la période pré-nuptiale est longue. Les répondants qui ont suivi des études supérieures ont par exemple rencontré une fille alors qu'ils étaient étudiants. Ils avaient davantage de liberté et pouvaient donc plus facilement se donner rendez-vous sans courir le risque de se faire coincer. Il n'était par conséquent pas nécessaire d'avertir immédiatement la famille, et il y avait moins de pression pour obtenir que le mariage soit conclu très rapidement. Najib a attendu quatre ans avant de présenter sa future épouse à sa famille. À ce moment-là, les futurs mariés avaient déjà convenu des détails de la cérémonie du mariage.

*Nadat we vier jaar samen waren, hebben we gezegd : nu gaan we trouwen. Dus eigenlijk een beetje op z'n Europees, allé, hoe jullie hier mekaar leren kennen. Alleen met het verschil dat mijn ouders van niets wisten en haar ouders ook niet. Maar mijn broers en zussen die wisten dat allemaal en haar broers en zussen ook. Dit deden we om het gewoon heel intiem te houden en zonder inmenging. Want als andere mensen dat dan zien, wordt er geroddeld en dat komt dan bij de ouders. Die zijn dan ongerust en ja, dan wordt het heel moeilijk. En dan is het ook nog eens heel moeilijk om elkaar een kans te geven om elkaar te leren kennen met al die toestanden errond. Terwijl, zolang niemand er iets van wist, konden we elkaar op ons gemak leren kennen. (Najib, 31 ans)*

Dès le moment où les hommes font connaître leur souhait de se marier, l'étape suivante se met en place. L'homme renseigne ses parents sur la famille de la femme. La femme fait de même dans sa famille. Certains demandent à leur sœur d'informer leur mère sur leur choix de partenaire.

Les hommes soulignent que l'approbation du mariage par les parents des deux partenaires a déjà eu lieu avant que les deux familles se rencontrent. La rencontre se déroule au domicile des parents de la femme. Traditionnellement, le père de l'homme demande la main de la femme pour son fils.

Khalid raconte les préparatifs de la rencontre.

*Quand on organise des rencontres comme ça, on a préparé le terrain. La préparation, ça veut dire qu'elle a parlé avec ses parents et moi avec les miens. Pour que tout le monde soit au courant. C'est juste une question de formalité. Simplement pour échanger. Point final. Donc, avant la rencontre, on a déjà l'accord. On ne va pas venir le jour même et attendre l'accord. On attend juste un oui ou un non. On est presque certain de la réponse. Voilà. Ce n'est plus comme avant, quand il fallait discuter après. Parce qu'après, c'est trop tard. Ça, c'est quand on voit une fille dans la rue, on la suit et on sait dans quelle maison elle habite. On y va directement et là on risque de négocier, elle va dire oui ou non. Ici, je la connais déjà, la fille. On a discuté, elle est d'accord, moi je suis d'accord. Elle prépare le terrain et moi je prépare le terrain, donc les deux familles sont d'accord. Une fois qu'on a eu l'accord des parents. J'ai choisi, elle a choisi et on est content. (Khalid, 40 ans)*

### La demande en mariage

La demande en mariage suit un protocole traditionnel qui se déroule de la même manière pour tous les mariages avec une femme de la même origine que le futur époux, et habitant en Belgique. Lors de la rencontre entre les deux familles des partenaires, les membres de leurs deux familles au sens restreint du terme sont présents. Si les grands-parents sont aussi en Belgique, ils seront également présents. L'entretien se termine sur la promesse de donner une réponse rapide à la demande en mariage. Bülent explique le déroulement de la demande en mariage turque :

*C'est une pratique très culturelle. Ça se fait. C'est même la généralité, tous les mariages entre Turcs se passent comme ça. Donc, je l'ai fait. C'est le père qui vous reçoit. On sait déjà que la réponse est oui mais c'est culturel. J'ai été reçu par le papa, par les oncles, par mes oncles, par des membres de la famille, des membres importants de la famille, des gens de sa famille, pour se rencontrer. C'était une rencontre entre familles, donc ... les deux-trois personnes les plus importantes de sa famille et puis les deux-trois personnes les plus importantes de ma famille qui se rencontrent. On discute de tout et de rien, de la Turquie, « D'où venez-vous ? », etc. Mais on ne parle pas du mariage, rien. On fait connaissance. Et la deuxième fois, c'est pour demander la main de la fille. Mais ça, c'est culturel. Tous les mariages turcs se font encore comme ça. Ce n'est pas un mariage arrangé, c'est un mariage où les gens se connaissent. Et finalement les gens parlent à leur famille et du coup les familles prennent contact entre elles et le premier contact a lieu. C'est une manière de se marier. Mais comme on dit, quand les parents acceptent de se rencontrer, c'est qu'ils sont déjà d'accord, c'est qu'ils ne s'opposent pas au mariage. (Bülent, 28 ans)*

Cette demande en mariage n'a pas lieu si l'homme épouse une femme autochtone. Les parents de l'homme souhaitent toutefois rencontrer la femme avant de donner leur consentement à l'union. Éventuellement, ce premier contact est combiné à une rencontre des parents de la femme, mais ce n'est pas le déroulement habituel. Abdallah, marié à une femme autochtone, l'a présentée à ses parents :

*Mijn vader zei gewoon : « Ik zou haar graag een keer ontmoeten als je dat ziet zitten. Als jij denkt dat zij de vrouw is waarmee je samen een leven kunt opbouwen, dan wil ik haar wel eens een keer zien en eens met haar praten. » En dat hebben we dan ook gedaan. Ik ben met schrik in mijn lijf met haar thuisgekomen, dat wel. (Abdallah, 31 ans)*

Ses craintes n'étaient pas fondées : son père a immédiatement consenti au mariage. Ce consentement accordé par les membres de la famille ne va pas toujours de soi.

La dot turque et la dot marocaine données lors d'un mariage en Belgique correspondent à celles qui sont données dans le pays d'origine. Les Turcs donnent des bijoux tandis que les Marocains versent une somme d'argent. Bülent pense que les dons d'argent ont été supprimés depuis longtemps au sein de la culture turque.

*Non, ça, c'est fini, ça ne se fait plus. C'est très, très, rare, peut-être dans un ou deux pour cent des mariages. C'est culturel, c'est la tradition. [...] Sinon, l'histoire de la dot, moi, personnellement, je ne connais personne qui a fait ça. Ça n'existe plus, non. (Bülent, 28 ans)*

Les hommes turcs et marocains accordent une grande valeur symbolique à la dot. La signification originelle de la dot est selon eux quelque peu passée au second plan. La dot est traditionnellement payée à la femme en tant que garantie de sécurité financière future, mais, grâce au système de sécurité sociale, les femmes sont devenues plus indépendantes en Belgique.

*La réalité sociale d'aujourd'hui, ce n'est pas comme avant. Moi, je comprends la pratique de la dot. Oui, c'était important à l'époque, c'est normal, parce qu'une femme n'a pas de revenus et elle n'a pas de statut social et une fois qu'elle est divorcée, elle n'a rien. Donc si elle a une dot, c'est positif, c'est bien. Aujourd'hui, la réalité sociale n'est pas la même ; la femme travaille. Je ne dis pas que tu ne dois pas donner la dot, mais elle est plus symbolique aujourd'hui. Même du point de vue de la religion, ce n'est pas une somme que tu dois verser. Tu peux même donner quelque chose de symbolique. C'est la société qui a fixé des normes. Normalement, personne ne peut savoir combien tu as donné. Mais pour nous, c'était comme ça, pour le contrat de mariage. (Khalid, 40 ans)*

La valeur de la dot est symboliquement liée au respect que l'homme marocain témoigne à la famille de sa future épouse (et à sa propre famille). Tous les répondants d'origine marocaine ont payé une dot. Le montant est également utilisé différemment de ce qui se faisait traditionnellement. La dot est désormais utilisée à des fins communes. C'était aussi le cas pour Hakim.

*Je me rappelle, 100 000 francs. J'ai donné 100 000 francs à mon épouse. Mais c'était notre argent, on avait une autre conception. Sur papier, c'était comme ça, mais en réalité c'était comme si c'était des revenus pour la famille. On a acheté, je crois, quelque chose avec. Quelque chose qui nous sert à tous les deux. Mais je ne sais plus quoi. (Hakim, 38 ans)*

Beaucoup d'hommes paient la dot uniquement pour respecter la tradition. Najib aussi :

*Fatima werkt, ik werk, dus wij zitten in een totaal andere situatie. Eigenlijk is die bruidsprijs totaal niet meer relevant. Oké, het is wel symbolisch, vandaar dat we het ook hebben gedaan, we respecteren dat ook wel. Maar eigenlijk heeft het totaal geen waarde. (Najib, 31 ans)*

La tradition est cependant entièrement abandonnée lorsqu'un homme se marie avec une femme autochtone parce que la dot ne fait plus partie de la culture occidentale.

Il existe une autre différence frappante : elle concerne le respect de la tradition patrilocale. Contrairement aux hommes qui se marient avec une femme venue de leur pays d'origine, les hommes qui épousent une femme allochtone en Belgique ne vont pas vivre chez leurs parents, mais s'installent toutefois près de chez eux. Cette grande différence est d'une part liée à la manière dont le couple s'est rencontré. Les partenaires font en effet le plus souvent connaissance sans l'intervention de tiers. D'autre part, le rôle de la femme au sein du mariage est plus diversifié, moins traditionnel. Il est vrai qu'elle se charge le plus souvent des tâches ménagères, mais ce n'est pas un argument concluant dans un mariage ; les conjoints accordent davantage d'attention à une relation conjugale équilibrée.

Dans le cas de deux répondants, des facteurs externes ont fait que les conjoints ont été contraints d'aller vivre chez les parents de l'homme. Habib a passé près de deux ans chez sa mère en raison d'obligations morales. Son père est décédé juste avant son mariage, ce qui fait que les membres de la famille lui avaient attribué le rôle de responsable de la famille.

*J'habitais chez ma mère parce que je devais soutenir la famille. J'étais encore le seul grand garçon encore correct à cet âge-là. Et tout le monde disait : « Oui, tu es le remplaçant de ton père », mes oncles disaient cela. Donc j'étais un peu obligé de vivre chez ma mère. Elle le sait, que j'étais un peu obligé de vivre chez elle pour l'aider. Parce que tous mes oncles disaient : « Non, tu es un peu le remplaçant de ton père. » (Habib, 38 ans)*

Moestafa a aussi habité chez ses parents. Comme mentionné plus haut, il s'est marié à dix-huit ans à peine. Ce tournant de son existence était assez imprévu et il ne pouvait pas assumer financièrement d'aller habiter ailleurs.

### 3.3. Le mariage idéal des hommes sikhs

Comme les jeunes sikhs n'ont pas encore atteint l'âge du mariage, nous avons pu leur demander quelle idée ils se faisaient des différentes phases de la rencontre, de la demande en mariage, de la réception de la dot et d'une éventuelle migration matrimoniale.

#### La rencontre

Un mariage arrangé, dans ce cas avec une femme du pays d'origine, constitue la norme pour la plupart des répondants, et les parents sont les personnes tout indiquées pour se charger de son organisation. C'est la mère qui joue le rôle le plus actif dans la recherche d'une future épouse. C'est elle qui connaît le mieux son fils et qui sait quelle femme lui convient. Les garçons ont moins de contacts avec la famille et les connaissances habitant en Inde que leurs parents ; c'est pourquoi il tombe en tout cas sous le sens que ces derniers se chargent du processus de recherche.

*Ik zit hier in België en de meisjes zijn in India. Ik kan hen niet leren kennen via de telefoon, dat gaat niet. Je weet nooit wat ze achter je rug doet. Dus ik kan het beter overlaten aan mijn ouders en zeggen : 'Ga iemand voor mij zoeken.'*  
(Udayan, 21 ans)

L'âge et la fin des études déterminent le début de la recherche. L'âge moyen du mariage est 25 ans. Ce sont à la fois les garçons et leurs parents qui approuvent la manière dont le moment exact est déterminé. La recherche doit se faire en concertation avec les garçons. Ils sont scandalisés par les mariages où les partenaires ne se voient pour la première fois que lors de la cérémonie de mariage. Ils insistent sur le fait que cette pratique appartient au passé. Pardeep attend de ses parents qu'ils l'encouragent à se marier une fois le moment venu :

*On précise notre choix, ils regardent un peu. Et puis ils commencent à trouver. Mais ils nous demanderont notre choix quand-même. Avant, ils ne le nous demandaient pas, mais maintenant ils demandent notre choix, parce que les parents ne sont plus aussi stricts qu'avant. (Pardeep, 18 ans)*

Certains jeunes essaieront de devancer leurs parents dans la recherche. L'un d'entre eux raconte avec détermination qu'il n'attendra pas jusqu'à vingt-cinq ans. Il espère ainsi avoir une longue période pré-nuptiale, ce qui aura une influence positive sur le choix final.

*Ik zou liever nu al eens gaan zoeken. Niet net voor je trouwt, dat zou ik niet willen doen. Ik kan dan al eens spreken met het meisje en te weten komen hoe zij is en wat haar gedachten zijn. En hoe zij met iemand omgaat. Ik zou haar beter leren kennen via de telefoon of haar een keer gaan bezoeken om te zien of ze ook mooi is. Allé, mooi .... Het uiterlijk speelt voor mij geen rol, maar ik zou gewoon willen weten hoe zij is eigenlijk. (Udayan, 21 ans)*

Le processus du choix est à la fois passif et actif. La famille et les connaissances qui habitent en Belgique et en Inde savent parfaitement que la personne en question sera bientôt en âge de se marier et font elles-mêmes des propositions. Selon la tradition, la famille de l'homme se rend dans la famille de la femme pour lui demander sa main. La famille du garçon ne reçoit jamais de demandes en mariage directes ; il s'agit de simples suggestions.

Malgré ces suggestions, la mère cherche aussi activement une candidate adéquate. Si la mère trouve la personne qui lui convient, elle soumet sa proposition au père. Si les parents sont d'accord sur la candidate, ils la présentent à leur fils. Lakshmi raconte comment sa mère procède :

*C'est la mère qui aime en parler aux femmes, à ses cousines. Qui propose quelque chose. Là, ma mère va en parler à mon père. Ils vont discuter entre eux et puis, s'ils sont d'accord, ils vont en parler aux enfants. Dans la majorité des cas, c'est la maman qui choisit. La maman, c'est une femme curieuse qui aime chercher les bonnes femmes. (Lakshmi, 17 ans)*

L'intervention personnelle des garçons dans ce processus de recherche varie. Ceux qui habitent depuis peu en Belgique se fient à l'expertise de leur famille. Ils sont en effet convaincus qu'aucun parent ne veut de mal à son enfant.

*Ik kan normaal zelf niet naar meisjes toestappen. De ouders moeten kiezen, de ouders doen altijd iets goeds voor mij. De ouders moeten een meisje voor mij zoeken. Zij zeggen : « Ja, zij is een goede vrouw voor mij. » Ik kan wel, maar eigenlijk ook weer niet. Dat is onze cultuur en in onze cultuur zoeken de ouders altijd en dat is nu eenmaal zo. Ik vind het goed dat mijn ouders dat regelen. Ouders doen niets slechts voor ons, ze zijn heel belangrijk voor ons. En we moeten onze ouders respect geven. (Padmindra, 21 ans)*

Cette résignation qu'ils manifestent à intervenir aussi dans le choix de la partenaire repose donc sur la tradition et le respect des parents. Les garçons qui sont nés en Belgique ou qui y ont grandi depuis leur plus jeune âge souhaitent avoir davantage voix au chapitre dans le processus de choix. Udayan indique qu'il remplira personnellement un rôle de premier plan. Il interviendra en faisant appel à ses amis habitant en Inde. Ces jeunes gens chercheront selon lui autour d'eux, au sein de leur cercle de connaissances, et lui feront des suggestions.

*Vrienden weten wel welke meisjes vrij zijn en hoe ze zijn. Tegen vrienden zou ik zeggen : « Ik wil een meisje met wie ik ga trouwen. Zoek eens een paar meisjes voor mij. » Die gaan dan daar gaan horen. Zij weten welk meisje goed is en wie niet. Dus het kan wel zijn dat ik tegen mijn vrienden zeg : « Help eens, ik wil een meisje met wie ik ga trouwen, als jij een meisje kent die tot dezelfde kaste behoort en sikh is. » Die gaan dan wel voor jou zoeken, hoor, want daar in de universiteiten kennen ze nogal veel klasgenoten. Daarnaast kan ik ook zoeken via mijn familie of de broer van mijn vader of de zus van mijn moeder. (Udayan, 21 ans)*

Lors de la recherche, il est possible de faire appel à l'aide d'un intermédiaire (Baba). Comme mentionné plus haut, cette personne connaît la famille de la femme et celle de l'homme et peut, en quelque sorte, se porter garant du matching. Tout le monde peut jouer le rôle d'intermédiaire, mais une personne qui dispose d'un réseau social étendu sera naturellement tout indiquée. Babul raconte comment procède un tel intermédiaire :

*Eerst praat deze persoon met mijn ouders, dan met de ouders van het meisje. Deze bemiddelingsfiguur zegt hoe wij zijn en hoe zij zijn en wat ik doe, wat zij doet en zo ook over de ouders. Meestal doet de bemiddelingsfiguur alles zelf. Iedereen kan een bemiddelingsfiguur vragen. Als je eenmaal trouwt, geef je hem een gouden ring of een gouden armband. (Babul, 18 ans)*

Les entretiens entre les deux familles se font d'abord par l'entremise de cette personne. Cette méthode permet d'éviter un rejet direct de la partenaire potentielle par le jeune homme et ses parents – ce qui peut porter atteinte à l'honneur de la famille de la femme. Dès qu'il existe une certaine garantie quant aux chances de réussite d'un mariage, les deux familles se rencontrent. Pardeep compare l'intermédiaire à un agent immobilier :

*R : Dans la majorité des couples, ça se fait comme ça. C'est une personne qui propose. C'est une personne qui fait le lien. Elle travaille un peu comme un agent immobilier ; elle a des clients, non elle choisit le client, c'est comme ça qu'elle fait. Elle cherche des bons couples qui sont équivalents pour les deux et elle fait des propositions. Ils sont bien d'accord avec ça. Ce sont des personnes qui vont un peu partout, dans toutes les maisons. Elles ont créé beaucoup de liens, elles connaissent beaucoup de gens. Elles demandent si votre fils ou votre fille va se marier, et comment il ou elle imagine sa femme ou son mari et sa belle-famille. Et si elle a une personne en tête, elle propose. Et si ça marche, ça marche. Si ça ne marche pas, tant pis, on passe à une autre famille alors. C'est comme ça qu'elles font.*

*I : C'est toujours la même personne ?*

*R : Non, il y a beaucoup de gens. Des fois, c'est de la famille, des fois c'est une grand-mère qui a vu une fille pour son petit-fils. Elle parle avec ses parents. Des fois, c'est un voisin. Ce n'est pas une personne spécifique, c'est une personne normale ! Comme si on voit une fille qui pourrait plaire à mes parents. Ce n'est pas une personne spécifique, ce n'est pas indiqué. C'est une personne qui propose comme ça au hasard. (Pardeep, 18 ans)*

Les parents présenteront une ou deux filles à leur fils. Lors d'un entretien informel, un père a indiqué qu'il serait superflu de présenter plusieurs filles à son fils. Les femmes qu'il présentera auront déjà reçu son approbation et celle de son épouse et elles seront de bons choix. Vageesh explique comment se déroule la présentation des candidates :

*Stel je voor dat mijn ouders een meisje gekozen hebben of gezien hebben die ze goed vinden en die ze mooi vinden. Dan gaan ze haar aan mij laten zien en dan beslis ik zelf : ik vind die mooi of ik vind die niet mooi. Ik ga er eerst eens mee spreken, en als ik ze goed vind, dan ga ik ermee trouwen. Dat is niet eigenlijk zeggen van : « Ja, vijf kandidaten gekozen, kies er maar één uit. » Nee, zo is dat niet, ze gaan gewoon één meisje zoeken en dan laten ze mij een foto zien en kan ik met haar spreken. Als je die goed vindt en als je zegt : « Ja, ik kom er wel goed mee overeen », zou ik wel trouwen zonder problemen. (Vageesh, 19 ans)*

### La période pré-nuptiale

La vision que les répondants se font de la période pré-nuptiale avec leur future épouse et la durée de cette période varient fortement. Ils partent souvent du principe que l'homme et la femme se marient pendant les vacances, après leur première rencontre. La plupart des hommes souhaiteraient allonger la période entre la rencontre et le mariage en prenant contact par téléphone avec la fille avant de se rendre en Inde. Ils pourraient ainsi faire plus ample connaissance et mieux estimer les chances de réussite d'un mariage. Les proportions de ce contact varient. Selon les garçons, certains ont quelques conversations téléphoniques alors que d'autres ont des contacts téléphoniques répétés étalés sur plusieurs mois. Lakshmi souhaiterait être sur la même longueur d'onde que sa future épouse et il veut que cela lui soit confirmé avant que le mariage soit conclu.

*Déjà au départ, il faut se connaître. Pour connaître la personne, sa façon d'être, de penser, de parler, son style. Pour voir un peu sa mentalité. Et si tout ça me convient, on peut dire « oui » aux parents, on accepte un mariage. Mais s'il y a quelque chose qu'on n'aime pas, que la personne ne veut pas améliorer et qu'elle dit : « Non, je ne change pas, je reste comme ça. Tu m'acceptes comme ça ou tu ne m'acceptes pas. » Là, on peut se dire que non, on ne veut pas se marier, parce qu'on doit vivre toute une vie ensemble. Si on se prend déjà la tête dès le début, on ne pourra pas vivre ensemble. (Lakshmi, 17 ans)*

Madhu voit les choses autrement : il choisit une période pré-nuptiale d'un an ou deux.

*Gewoon, eerst als vrienden elkaar leren kennen. Liefst gedurende een jaar of twee, zodat ik haar ken. Dat is genoeg. De tijden zijn een beetje veranderd. [il fait référence au mariage de ses parents] (Madhu, 18 ans)*

### La demande en mariage

Tout comme chez les hommes d'origine turque et marocaine, les répondants sikhs partent du principe que les parents doivent d'abord leur demander leur consentement avant une rencontre. Si le jeune homme est finalement d'accord, la famille de l'homme rend visite à la famille de la femme. Lors de cette rencontre, la candidate au mariage doit servir le repas et préparer le thé. Les parents échangent des propos en présence du jeune homme. Les parents de la femme font ainsi la connaissance de l'homme. Après un certain temps, l'homme aura la possibilité de parler à la femme. Cela se fait à l'écart des parents, lors d'une promenade ou dans un endroit isolé. L'homme a la possibilité d'évaluer les chances de réussite d'un mariage. Dadhij décrit en termes généraux comment se déroule une telle rencontre :

*De ouders maken een afspraak met de familie van het meisje. Dan gaat dat meisje koken en dient daarna het eten op. Dan zeggen de ouders van die jongen : « Het meisje heeft lekker gekookt. » En, ja, als dat een mooi meisje is, als ze lekker heeft gekookt en de jongen wil ermee trouwen, dan is een huwelijk mogelijk. (Dadhij, 15 ans)*

Avant que le mariage puisse être conclu, la famille de l'homme demandera l'approbation des autres membres de la famille. Mais le principal est que les parents et l'homme en question soient d'accord entre eux.

*Ils vont aussi leur parler, à presque toute la famille du premier degré. Mais ils vont surtout parler entre eux, et avec leurs enfants. C'est vraiment la base. Si eux deux et leurs enfants sont d'accord, alors ils vont demander aux autres. Mais si dans toute la famille, il n'y a qu'une ou deux personnes qui ne sont pas d'accord, ce n'est pas vraiment un grand problème. (Lakshmi, 17 ans)*

Dès que toutes les parties acceptent le mariage, les parents fixent la date de la cérémonie. Les garçons sont convaincus qu'ils participeront à ce processus. S'ils veulent d'abord apprendre à connaître la jeune fille un peu plus longtemps, ils sont convaincus que les parents les y autoriseront.

### **La dot**

Les opinions quant à la dot divergent. Les garçons radicalement opposés à une dot se fondent sur les convictions religieuses du sikhisme qui interdisent précisément la dot. La théorie et la pratique ne coïncident cependant pas parce que, parfois, la famille de l'homme souhaite recevoir une dot de la part de la famille de la femme. Il est vrai que, dans la plupart des cas, la famille de l'homme ne la demandera pas lors de la signature du contrat de mariage, mais la laissera à la famille de la femme. Un garçon a mis en question la signification de la dot dans le contexte économique actuel :

*Als beide families het financieel goed hebben, waarom zou dan nog een bruidsschat moeten worden betaald ?*

En outre, on se demande pourquoi une famille habitant en Inde devrait payer une dot à une famille habitant en Belgique et disposant le plus souvent de moyens financiers plus importants.

*Mijn vader wil dat niet. Hij is gewoon tegen een bruidsschat. In India moeten ze zoveel betalen, dat het niet normaal is. Mijn pa wil dat gewoon afschaffen. Arme mensen die kunnen niet zoveel betalen. Als iets gegeven wordt is dat goud en meestal een auto of een brommer. Ja, dat is meestal zo iets. Maar dat kost veel, zo'n auto ! Als je dan vier meisjes hebt, dan moet je vier auto's betalen, dat gaat toch niet ? (Kaosi, 17 ans)*

Dadhij partage cette opinion :

*Mijn ouders willen dat ik een meisje trouw die geen bruidsschat geeft. Die willen dat niet. Ze zeggen : « Dit land is modern ; een arm meisje kan dat niet betalen. » De mensen die hier trouwen, zullen dat niet doen. Wij wonen hier in België en als die ons een auto geven, daar kunnen we toch niets mee. Als die iets geven, geven we dat gewoon terug. Mijn vader wil dat niet en ik zou dat ook niet willen. (Dadhij, 15 ans)*

Bien que la plupart des jeunes garçons (et leurs parents) refusent une dot ou la mettent en question, Sachchit confirme la constatation de Van Heers et Bal sur les attentes particulièrement élevées et totalement injustifiées des familles habitant en occident en matière de dot.<sup>271</sup>

*De jongens uit Europa en Canada trouwen met een meisje uit India, die worden meer betaald. Gewoon omdat het meisje dan meegaat naar Europa of Canada. Gewoon daarvoor. (Sachchit, 18 ans)*

### La migration matrimoniale

Aucun homme ne s'inquiète des obligations administratives à remplir en cas de migration matrimoniale. Ils sont au courant de la procédure administrative qui doit accompagner une migration matrimoniale. S'ils se marient avec une femme qui habite en Inde, ils prépareront bien tout le dossier. Avant leur départ pour l'Inde, ils rempliront les obligations administratives et ils emporteront tous les documents qui seront réclamés en Inde. Ils feront appel à l'aide d'un oncle en Inde pour suivre la procédure là-bas. Ils espèrent ainsi que la femme pourra migrer à brève échéance.

*Als ik weet dat ik die maand ga trouwen, zal ik vooraf alle papieren al in orde brengen. [...] De papieren die moeten worden getekend, laat ik tekenen. Ik zou daar niet pas na het huwelijk aan beginnen. [...] Zo duurt het een beetje minder lang. (Aadil, 18 ans)*

La culture sikhe se caractérise tout comme la culture marocaine et la culture turque par le principe de virilocalité. À l'exception d'un répondant, tous les garçons souhaitent s'y conformer après leur mariage. Ils justifient ce choix en faisant référence à l'importance de la tradition. Les garçons qui sont depuis peu de temps en Belgique se réfèrent à l'ambiance chaleureuse qui règne ainsi dans la maison. En Inde, ils habitaient également avec leurs grands-parents et un ou plusieurs frère(s) de leur père. Cela leur manque en Belgique. Dadhij compare ses conditions de vie actuelles à celles des membres de sa famille en Inde :

*Mijn pa heeft daar een huis gebouwd en mijn oma en opa wonen daar met mijn nichten. Bij ons in India is het heel gewoon dat de hele familie samen woont. En, dat is zo, de twee broers die wonen samen, de zussen die trouwen die gaan naar een andere familie. De broers die blijven altijd samen. Nu blijven ze nog altijd samen, mijn broer en mijn papa en mijn oom zijn hier. (Dadhij, 15 ans)*

Ils insistent également sur les obligations de l'homme vis-à-vis de ses parents. Ils trouvent nécessaire de s'installer chez leurs parents afin de prendre soin d'eux. Cela explique également leur choix d'une femme indienne puisqu'ils jugent qu'une femme autochtone ne serait pas capable de remplir cette tâche.

*Ik ga later inwonen bij mijn ouders. Die hebben heel hun leven voor ons gezorgd en dan moeten we toch ook voor hen kunnen zorgen ? Ja, die worden ook oud. Ik vind niet dat ze in rusthuizen moeten gaan wonen. (Kaosi, 17 ans)*

Certains parents ont déjà pris certaines mesures dans la perspective de l'arrivée d'une belle-fille. Le père de l'un des répondants a acheté une maison un peu plus grande avec cinq chambres. Il y a ainsi suffisamment de place pour ses deux fils et leurs futures épouses. Les parents de Kaosi ont également pris les précautions nécessaires. Son père a acheté une parcelle de terrain, idéale pour y construire une maison à trois étages. Il pourra ainsi offrir un étage à chacun de ses deux fils.

*I : Hoe zie je jezelf over tien jaar ?*

*R : Ik ga boekhouder worden, want dat verdient veel. En misschien ben ik dan getrouwd, hé. En verder woon ik gewoon bij mijn ouders. Die hebben al een huis gekocht en dat gaan we dan afbreken en zo een heel groot huis maken dat goed is voor mij en mijn broer. Ik denk dat we drie verdiepingen gaan bouwen. Beneden mijn ouders en boven ik en mijn broer. Ja, zo denken wij het te doen maar ... We zien wel, we weten het nog niet precies. We zien wel later. Tijd genoeg. (Kaosi, 17 ans)*

La plupart des répondants trouvent normal d'aller s'installer chez leurs parents après le mariage. Le père de Dadhij, en revanche, laisse son fils libre de choisir où il veut habiter. Dadhij ne souhaite pas aller s'installer chez ses parents après son mariage ; il prend ses distances par rapport aux traditions sikhes en question. Il choisit du reste aussi de rencontrer une candidate au mariage sans l'intervention de tiers.

*Mijn pa zegt : « Als je getrouwd bent en je wil bij mij blijven wonen, dan gaan we een ruimer huis kopen. » Maar hij zegt : « Als je alleen wil gaan wonen, dan heb je meer privacy. » Nu gaan de meeste jongeren wel alleen wonen. Ik wil ook alleen gaan wonen. Mijn pa zegt : « Je mag zelf kiezen. » (Dadhij, 15 ans)*

### 3.4. Stratégies de persuasion des hommes et des membres de la famille

Les mariages ne se concluent pas toujours sans difficultés. D'une part, les hommes doivent parfois recourir à tout leur pouvoir de persuasion pour convaincre leurs parents de leur choix de partenaire. Certains se marient contre la volonté de leurs parents. Et il arrive qu'un mariage souhaité par un homme n'ait peut-être pas lieu en raison de l'obstruction des parents. Il est aussi possible que des parents persuadent leur fils d'épouser une femme spécifique.

Nous avons déjà observé ces situations chez les répondants turcs et marocains. Il était naturellement impossible aux jeunes sikhs de parler de leurs propres expériences ; ils ont donc réfléchi à des situations hypothétiques. Nous présentons tout d'abord les mécanismes de persuasion des hommes, ensuite ceux des membres de leur famille.

#### Les hommes sikhs

Nous avons demandé aux jeunes sikhs comment ils essaieraient de convaincre leurs parents de leur choix de partenaire si ces derniers avaient refusé la femme qu'ils leur avaient eux-mêmes proposée. Dans la mesure où les répondants considèrent un mariage arrangé comme la norme, ils ne savaient que répondre à cette question. Le simple fait de proposer à leurs parents une candidate au mariage leur semble apparemment très difficile.

Ils n'ont pas davantage fourni de réponses univoques à la question de savoir comment ils présenteraient à leurs parents une candidate autochtone au mariage. Certains ont répondu que ce ne serait pas une tâche facile. L'idéal étant en effet de se marier avec une femme sikhe, une épouse autochtone ne cadre pas avec ce scénario. Les garçons doutent également que leurs parents acceptent une telle situation. Un garçon qui avait précédemment déclaré être libre de choisir sa partenaire a fait marche arrière.

*Als ik zeg : « Ik trouw met een Belgische », dan is mijn ma niet tevreden. En misschien mijn pa ook niet, als die dat geen goed meisje vindt. En mijn familie in India zal ook niet tevreden zijn. (Dadhij, 15 ans)*

Il n'est pas évident de savoir si les parents obligeraient leurs fils à choisir entre leur famille ou leur partenaire. Nous avons pu déduire des interviews que les jeunes sikhs s'attendent à ce que les liens qu'ils entretiennent avec leur famille se rompent s'ils se mariaient contre la volonté de leurs parents. Dans ce cas, les hommes seraient entièrement responsables de leurs actes et ne devraient plus compter sur l'aide de leurs parents, par exemple pour résoudre des conflits.

*De ouders zullen dan zeggen als je wil scheiden : « We hebben je gewaarschuwd, doe maar, maar we hebben het op voorhand gezegd. Je verpest nu het leven van het meisje. » Een man kan met een ander meisje trouwen, maar een meisje misschien niet. Als je trouwt, moet je goed nadenken met wie je gaat trouwen, want je moet je hele leven met haar doorbrengen. (Dadhij, 15 ans)*

Un autre garçon rêve néanmoins de se marier avec une femme autochtone. Il est vrai qu'il passe sous silence la manière dont il aborderait le sujet avec ses parents.

Les parents ne sont pas les seuls à influencer le choix de la partenaire ; les membres de la famille, dans le pays d'origine et en Belgique, peuvent aussi intervenir dans ce processus. Les garçons feraient plus précisément appel à des membres de la famille pour intercéder en leur faveur auprès de leurs parents et les convaincre de leur choix.

*R : Ik zou het aan één van mijn familieleden vertellen, waarmee ik goed kan praten. En die gaat het aan mijn ouders vertellen, zodat ze kalm blijven.*

*En ze zullen dan reageren, ik weet wel niet hoe.*

*I : Je zou het dus niet zelf aan je ouders vertellen ?*

*R : Nee, nee dat durf ik echt niet ! (Madhu, 18 ans)*

---

125

### **Les hommes turcs et marocains**

L'approbation des parents est une exigence importante à laquelle l'homme veut avoir satisfait avant de se marier. La réflexion de Moerat précise la valeur accordée à cette approbation, mais montre également qu'il faut faire des choix.

*Mensen gaan er moeilijk over doen en op den duur zit je tussen twee vuren. Dat is eigenlijk ook wat er gebeurt in een huwelijk. Als je geen goedkeuring krijgt van je ouders, dan zal het huwelijk vroeg of laat kapot springen. Je moet altijd voor iemand partij kiezen, je kunt niet voor iedereen goed doen, dat bestaat niet in het leven. En ja, als je voor de ene partij kiest, zal de andere teleurgesteld zijn. Kies je voor de andere partij, dan zal de andere teleurgesteld zijn. Hoe je het nu ook draait of keert, je kunt niet zonder je ouders, maar je kan ook niet zonder een vrouw. Je moet ergens eigenlijk een beetje politiek spelen, hé. (Moerat, 30 ans)*

La tactique la plus utilisée pour convaincre les parents consiste à avoir une conversation étayée par des arguments rationnels. Voici un fragment de l'entretien que Habib a eu avec sa mère :

*Elle disait des phrases comme « Je suis ta mère et tu sais bien que si tu n'as pas la bénédiction de ta mère, tu ne mérites pas les louanges de Dieu. » Et moi, je lui ai dit : « Cette fille ne m'a jamais fait de mal, donc je ne vois pas pourquoi je la rendrais malheureuse et je ne vois pas pourquoi ça te rend malheureuse. Si elle t'a fait quelque chose, dis-le moi. » Et ça s'est arrêté là. « Si elle n'a rien fait, je ne vois pas pourquoi, pour te rendre heureuse, je la rendrais malheureuse, et par la même occasion, moi-même, je ne serais pas heureux. » Et voilà, elle a tout fait pour que ça ne marche pas. Je pense que c'est mon caractère qui a fait que ... non ? (Habib, 38 ans)*

Pour pouvoir se marier avec la femme de son choix, l'homme sollicite avec une grande régularité, souvent chaque jour, l'approbation de ses parents. Il cherche la moindre occasion pour revenir sur le sujet, au point même d'agacer ses parents. Il harcèle surtout sa mère en raison du rôle important qu'elle joue dans le processus de choix de la partenaire de son fils. De l'extérieur, on peut avoir l'impression que c'est le père qui prend toutes les décisions, mais, en réalité, c'est la mère qui décide. Ahmed évoque le rôle de sa mère :

*Généralement, c'est la mère qui décide le plus. On dit que c'est le père, mais ce n'est pas vrai. C'est la mère qui décide. Chez moi, c'est ma mère qui décide tout. C'est ma mère qui est la plus sévère dans la maison. (Ahmed, 33 ans)*

Comme les hommes entretiennent des liens plus étroits avec leur mère qu'avec leur père, il est selon les répondants plus facile de commencer par la convaincre. Ils espèrent que, une fois leur mère convaincue, leur père donnera de lui-même son consentement. Hakim a réussi à rallier sa mère à sa cause après quatre ans de demandes répétées. Ses parents craignaient que sa relation ne soit qu'un amour de jeunesse. Quand il repense à cette époque, Hakim explique pourquoi il trouvait l'approbation de ses parents si importante :

*C'était ma maman, la pauvre. Elle a souffert. Parce que tous les jours ou presque, j'ai dit : « Vous avez déjà vécu votre vie. Il faut aussi penser à celle de vos enfants. » « Pour nous, ce n'est pas difficile. Mais c'est plutôt par respect pour vous. » Les parents n'étaient pas obligés d'être là. On pouvait se marier sans problème. (Hakim, 38 ans)*

Les hommes qui pensent que leurs parents n'approuveront pas un mariage essaient de repousser le plus longtemps possible la présentation officielle de la femme de leur choix. Ils ont souvent peur de la confrontation parce qu'ils craignent de devoir choisir entre leur famille et leur femme. Zaffar s'est trouvé dans cette situation. Il a eu pendant plusieurs années une relation avec une femme autochtone. Bien qu'il vivait avec elle et que ses parents étaient au courant, il n'en parlait jamais avec eux. Lorsque, après de longues hésitations, il a demandé le consentement de son père, celui-ci a refusé.

*J'ai eu une longue relation, pendant presque dix ans, avec une fille belge avec qui je devais me marier. C'est avec elle que j'aurais bien aimé me marier, parce qu'on est restés près de dix ans ensemble. Encore maintenant, on est restés amis. On est restés de très, très bons amis. J'ai encore été à son anniversaire il y a deux semaines. Et ça marchait très bien. On ne s'est pas mariés parce que là, justement, les parents ne voulaient pas. Ils ont dit : « Non, il y a trop de différences. Elle est belge, tu es marocain. » Et j'ai dit : « Ça n'a rien à voir, ce n'est pas parce qu'on est différent. Elle est différente et moi aussi. » Mais nous, on se connaissait depuis dix ans et on savait qu'on était faits l'un pour l'autre. Et je ne voulais pas créer des grands problèmes dans la famille. Mais ça a créé de gros problèmes. Parce que je leur ai dit : « On va se marier. » J'avais déjà 25 ans et j'avais 20 ans quand on a fait connaissance. Donc, pendant dix ans, nous avons eu une relation. Il y a des mariages qui ne tiennent pas dix ans. Donc, nous, on est restés ensemble pendant presque dix ans. Et quand je leur ai dit : « Maintenant on va se marier parce que c'est normal. On a vécu comme ça pendant dix ans, alors maintenant c'est normal qu'on se marie pour faire des enfants. » Ma mère a répondu : « Oui, je ne sais pas, tu vois les différences ... » Les mamans sont toujours moins dures et moins directes que les pères. Mon père, lui, il a dit : « Non ! » (Zaffar, 39 ans)*

Son père a eu le dernier mot. Zaffar a finalement choisi de préserver ses liens familiaux et a rompu la relation qu'il entretenait avec son amie.

*J'ai essayé, j'ai essayé. Mais il a dit : « Non. » J'ai essayé d'organiser une rencontre, mais il ne voulait pas. Et il a dit : « Si tu te maries avec elle, tu perds ta famille et tout. » Donc je me suis dit : « Les gros problèmes arrivent. » Alors, si c'est pour vivre comme ça, si je me marie quand même avec elle, même s'ils ne veulent pas, je serai heureux avec ma femme, mais je ne vais pas être heureux parce que je n'ai plus de famille. Parce que nous, on se réunit beaucoup, par exemple le dimanche ou le samedi. Toute la famille. Alors, ça n'aurait plus été la même chose. Si je ne peux pas venir avec ma femme et mes enfants chez mes parents et mes frères et sœurs, ça fait du mal. Alors, si c'est pour divorcer après, à cause de gros problèmes comme ça, on perd tout ! On va perdre notre femme ; les enfants, on ne va plus les voir. Les parents et les frères et sœurs, il y aura toujours quelque chose de cassé ....  
Voilà, je me suis sacrifié. (Zaffar, 39 ans)*

Umar, lui, a malgré tout voulu aller jusqu'au mariage, bien que son père lui ait demandé de choisir entre sa famille et sa partenaire. Il espérait en fait que ses parents adopteraient un jour son point de vue. Cependant, une semaine avant le mariage, dont Umar n'avait en outre pas informé son père, son amie a rompu. Umar est convaincu que sa famille à elle a tout fait pour empêcher leur mariage en raison de son bagage ethnoculturel à lui. Les conséquences sur les relations qu'Umar entretient avec sa famille sont finalement limitées, puisqu'il n'avait pas, comme mentionné plus haut, mis son père au courant de sa décision.

Le frère d'Umar en revanche s'est marié avec son amie autochtone sans le consentement de ses parents. Son père a interdit à tous les membres de la famille d'assister aux noces. Le frère d'Umar a cependant continué à essayer de restaurer sa relation avec ses parents : il a continué à leur rendre visite, même si, lors de ces visites, on ne lui adressait pas la parole. La naissance du premier enfant du frère d'Umar – le premier petit-enfant de ses parents – a cependant permis de rétablir quelque peu les relations entre parents et grands-parents.

Par principe, Emre ne souhaite pas se marier. Il accorde une grande valeur à la cohabitation hors mariage avec son amie et ne l'a donc jamais présentée officiellement à ses parents. S'il la leur présente, il s'attend à l'ingérence de ses parents dans son choix de vie : ils le pousseraient inévitablement à se marier. Il remarque que les relations qu'il entretient avec sa famille et les relations entre les différents membres de la famille se sont détériorées à cause de sa décision de cohabiter avec son amie autochtone. Il a indiqué pendant l'entretien que cette situation était très conflictuelle :

*I : Wanneer heb je haar voorgesteld aan jouw ouders ?*

*R : Ik vind het een goede vraag, maar het is wel een moeilijke vraag. Ik moet er even bij stilstaan .... Ja, officieel heb ik het nog steeds niet verteld, zeg maar. Maar ondertussen, door omstandigheden, hebben ze wel gezien dat ik samenleef met S. Mijn broers kwamen op bezoek bij mij in Nederland en toen zagen ze dat ik met S. samenleefde. Zij vonden het prima. Later kwam ook mijn moeder af en toe mee, en zag ook zij dat ik met S. leefde. Daar werd niet echt over gesproken. We wisten het wel allebei, maar er werd niet echt over gesproken. Ze zag wel dat wij een relatie hadden en dat we samenleefden, maar we praatten er niet over. En elke keer als ik naar België ging, op bezoek bij mijn ouders, om de maand of om de twee maand, ging ik alleen. Ik nam S. niet mee en deed alsof ik geen relatie had. Net alsof S. niet bestond. Ja, in die zin vind ik het moeilijk. (Emre, 33 ans)*

Les hommes dont le choix de la partenaire n'a pas été approuvé immédiatement font parfois appel à l'aide de leurs frères et sœurs pour qu'ils intercèdent en leur faveur. Ils demandent souvent à leurs sœurs de convaincre leur mère. Cette méthode ne fonctionne pas toujours. Les frères et les sœurs ne sont pas toujours contents de se voir confier cette mission. Ils ne veulent pas risquer de compromettre la relation qu'ils entretiennent avec les membres de la famille à cause du choix de partenaire de leur frère. Zaffar a voulu faire appel à ses frères et sœurs, mais ceux-ci ont refusé de l'aider.

*Mais ce qui m'a fait mal, c'est que lorsque j'en ai parlé à mes frères et sœurs, quand j'ai dit : « Voilà, on va se marier, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen que vous en parliez avec les parents, pour m'aider ? Pour les convaincre que c'est une femme bien ? », personne ne m'a aidé. Non, non, ils avaient peur d'avoir des problèmes avec les parents. Je leur en ai voulu à ce moment-là, mais par après, avec du recul, je comprends : ils avaient peur. C'est leur mentalité. (Zaffar, 39 ans)*

### **Pourquoi refuser ?**

Le rejet, par les membres de la famille, de la candidate au mariage peut souvent s'expliquer par le fait que les parents, plus spécifiquement la mère, ont d'autres projets d'avenir pour leur fils. La mère peut par exemple avoir déjà pensé à la candidate au mariage idéale depuis des années. Si son fils lui présente lui-même une candidate au mariage, son rêve s'écroule. La plupart du temps, la candidate au mariage choisie par la mère fait partie de sa propre famille restée dans le pays d'origine. Certaines mères avaient déjà discuté du mariage avec la mère de la femme en question, ce qui rend la situation encore plus complexe.

*J'étais son chouchou, donc aucune fille ne méritait son fils. Elle n'avait pas tort ! Elle avait raison, mais bon. Le jour où je lui ai annoncé que j'allais me marier – je pense que ma sœur l'a dit –, ma mère n'a vraiment pas accepté. Elle était contre, totalement contre ! Parce qu'elle avait comme projet de me marier avec la fille de son frère, qui est au Maroc. C'est une brave fille, cette cousine. Mais pour moi, c'était hors de question. Je ne choisis pas ma femme sur catalogue. Et ça a créé quelques tensions. (Habib, 38 ans)*

Dans de telles situations, l'homme est informé des projets de mariage. La mère insiste sur l'importance des liens transnationaux et souligne la possibilité de conflits qui pourraient éclater avec la famille restée dans le pays d'origine. Elle a peur de voir compromis ses prochaines vacances et son rêve de passer l'hiver dans son pays d'origine lorsqu'elle sera retraitée.

*Je ne sais pas comment elle fait, mais elle y est, la pression. Et lorsque j'ai épousé ma femme, ma mère était mal à l'aise de devoir partir au Maroc. Il y a une pression dans le sens où je fais plaisir à ma mère en me mariant, mais on fait ce choix « parce que mon fils va se marier avec ta fille ». C'est une sorte de pression je suppose. (Habib, 38 ans)*

Les attentes du réseau transnational ont une influence manifeste sur les choix des parents de l'homme.

### Les moyens de pression des parents

Par ailleurs, les parents utilisent des moyens de pression d'ordre psychologique et affectif afin que leur fils reconsidère sa décision. En présence de son fils, la mère pleure souvent et insiste chaque fois sur son malheur. Le père manifeste son mécontentement en ignorant le jeune homme. Les jeunes sikhs citent également la colère et l'ignorance comme des tactiques possibles des parents pour exprimer leur mécontentement.

Les parents d'Habib n'arrivaient pas à se mettre d'accord au sujet de son mariage. Contrairement à son père, sa mère n'acceptait pas son choix de partenaire, mais elle ne pouvait pas l'exprimer en public. En coulisse, elle essayait de monter les frères et les sœurs les uns contre les autres.

*Elle joue le jeu, c'est assez bizarre. Elle ne doit pas montrer qu'elle est contre. Elle fait tout pour qu'entre frères et sœurs, on dise « non ». Mais en dehors de ça, elle ne doit pas dire ce qui compte pour elle. Elle a dit : « Oui, elle est gentille, etc. » C'est assez bizarre. Habib a décidé de se marier et papa est d'accord. Elle ne doit pas afficher qu'elle n'est pas d'accord. Sinon c'est mal vu. Mais tout se fait discrètement. Elle le fait en coulisses. (Habib, 38 ans)*

Comme indiqué plus haut, ces techniques sont utilisées à la fois avant et après le mariage. Avant le mariage d'Habib, sa mère s'est fermement opposée à son choix. Une fois le couple marié, elle a essayé de créer des problèmes relationnels en se disputant constamment avec sa belle-fille. Habib évoque sa relation entre sa mère et son épouse, en présence de cette dernière. L'épouse a clairement exprimé au cours de l'interview approfondie le mécontentement que lui inspire cette situation :

*Je lui disais : « Elle est comme ça. Sois plus intelligente. Dis-lui bonjour comme si de rien n'était. » Et elle me répondait : « Oui, mais de toute façon, elle ne me répond pas. » Je lui disais que ça n'était pas grave, même si elle ne lui parlait pas, mais je n'arrivais plus à gérer. C'est ça ou ça ne va pas marcher entre nous. Donc elle se sentait obligée, elle y allait à contrecœur. [...] C'est ma mère, il faut la respecter. Ce n'était pas comme ça. C'était beaucoup plus stratégique. (Habib, 38 ans)*

Après le mariage du frère de Zaffar, sa mère a également essayé cette tactique. Cela a entraîné des problèmes relationnels au sein du couple.

*Maintenant, il y a beaucoup de disputes entre ma mère et ma belle-sœur. C'est dommage parce que je connais un petit peu la femme de mon frère et je ne dis pas qu'elle ne cherche pas de dispute. Elle est gentille à cent pour cent mais elle ne cherche pas autant les problèmes que ma mère croit. Elle lui en veut parce qu'elle est différente, je ne sais pas. Elle ne peut rien y faire. Heureusement qu'elle n'est pas là toute l'année, ma mère. Parce que sinon elles seraient toujours en train de se disputer. (Zaffar, 39 ans)*

Les parents disposent en outre de diverses stratégies pour convaincre leur fils de choisir leur candidate potentielle au mariage. L'homme peut à son tour utiliser des astuces pour résister à la pression et se dérober. En effet, les candidates des parents habitent toutes dans leur pays d'origine. Les parents essaient d'abord de convaincre l'homme et les autres membres de la famille du bien-fondé de leur choix en faisant appel à la raison. Les hommes indiquent qu'il faut être ferme sur ses positions pour oser refuser et pouvoir refuser. Si les parents réussissent à gagner les frères et sœurs à leur cause, la situation devient encore plus pénible. Erdem s'est emporté à ce sujet lors de l'interview approfondie :

*C'est vraiment la guerre, il faut vraiment se battre pour dire : « Je ne veux rien savoir. » Parce que mon père me dit : « Voilà, il y a une fille là, elle vient de Turquie, une très brave fille, elle a fait l'école islamique et tout. » Et du coup, pour mon père, c'est la fille parfaite. Alors mon père insiste. Je dis : « Non, non. » Puis, la sœur de mon père téléphone pour insister aussi. Et mon père me redemande. « Non, non, non. » Et le frère de mon père me répète aussi, à chaque fois, que je dois me marier. « Non, non, non. » C'est toute la famille qui insiste pour qu'on se marie. (Erdem, 31 ans)*

Les parents connaissent les moyens de pression d'ordre affectif et psychologique. Nous avons déjà évoqué le « mariage thérapeutique » de Nassar. Il n'avait au départ aucune intention d'épouser sa cousine du Maroc. Il avait déjà une amie autochtone avec qui il voulait se marier. Sa mère a catégoriquement refusé ce mariage parce que cette amie était toxicomane comme lui et qu'elle était, toujours selon la mère, précisément la cause de tous les problèmes. Durant la détention de Nassar, sa mère lui a rendu visite à plusieurs reprises et l'a charmé avec de belles paroles pour le convaincre des vertus thérapeutiques du mariage avec sa cousine. La mère a insisté sur le fait qu'il serait heureux et qu'il se comporterait en bon fils, alors qu'elle se bornait d'habitude à ne citer que ses défauts. Nassar, qui au départ farouchement opposé au projet, a commencé après un certain temps à la croire et il a bénéficié de la reconnaissance qu'elle lui a alors accordée. Les frères et les sœurs de Nassar ne se sont pas mêlés de cette histoire et sont restés neutres. Ils ont essentiellement agi ainsi parce qu'ils savaient que leur mère imposerait de toute façon sa volonté et qu'ils voulaient éviter d'entrer en conflit avec elle.

Najib, qui a également été soumis à des pressions, était parfaitement conscient des risques potentiels auxquels l'exposait sa décision. Il risquait ou bien de voir les liens familiaux se détériorer ou même se rompre, ou bien de se voir obligé de se marier. Najib s'est estimé heureux de la réaction de son père quand il a refusé les candidates au mariage qui lui ont été présentées. La seule conséquence a été que son père a tiré la tête et ne lui a pas parlé pendant quelques jours.

*Ja, zo van : « Wel ... ? De dochter van die, zie jij dat niet zitten ? » Maar ja, voor mij was het sowieso al onvoorstelbaar om via dat kanaal en op die manier te trouwen. Hij begreep dat ook wel, hoor. Dus na het een paar keer te hebben gevraagd deed hij de moeite al niet meer. Maar pas op, ik heb wel het geluk dat ik nog altijd een vader heb, ondanks het feit dat ik hem mijn ongenoegen uitte omdat ik niet wilde trouwen. Dat hij mij nog altijd accepteerde, hé ! Want dat was en is in andere gezinnen niet het geval. Dat wordt dan een ruzie. De één moet dan het huis huis of je wordt verplicht om te huwen. Dat hangt er vanaf in welk gezin je bent opgegroeid. In mijn geval was mijn vader slechts enkele dagen slecht gezind, niet meer dan dat. Maar bij een ander kan dat misschien wel uitlopen tot een heel slechte relatie met de ouders. (Najib, 31 ans)*

Pendant les vacances dans le pays d'origine, les membres de la famille exercent aussi une pression indirecte sur l'homme. Habib a expliqué comment cela s'est produit :

*Mais quand on arrivait au Maroc, ils disaient : « Alors, comment elle va ? » Elle s'appelait Fatiha ou je ne sais pas comment. « Alors comment va Fatiha ? » « Ça va, mon fils ? Dis, tu as demandé des nouvelles de ta cousine ? » Ou un truc comme ça. C'est un engagement, quoi. Ça met tout le monde mal à l'aise. Enfin pas tout le monde. Mais ça me met mal à l'aise, moi. Certainement, je le pense. Mais la proportion, je ne peux pas vous le dire. (Habib, 38 ans)*

Erdem avait imaginé une astuce pour échapper aux questions incessantes et mettre fin aux présentations de candidates au mariage. Il a accepté d'établir un contact téléphonique avec une femme. Au cours du premier entretien avec cette femme, il lui a expliqué que c'étaient ses parents qui le poussaient à faire ce genre de rencontres. Il a poursuivi en disant qu'il n'était pas sûr de vouloir se marier. Ils ont convenus de s'appeler régulièrement. Son père était content parce qu'Erdem faisait de son mieux. Naturellement, il n'avait pas révélé ses intentions réelles. Après un certain temps, il a fait savoir à son père qu'il était impossible qu'il épouse cette femme. Ils n'avaient pas du tout le même caractère, ils ne s'accordaient vraiment pas. Comme Erdem avait montré de la bonne volonté, ses parents l'ont laissé tranquille pendant un bon moment.

*Une fois, je l'ai fait sur Internet, via Msn ; ils ont tellement insisté, la troisième fois, que j'ai dit : « Bon, ça va. Donnez-moi l'adresse et je vais lui parler. » Mais j'ai fait en me disant : je vais dire à la fille : « Ecoute, moi, je ne suis pas intéressé. Ils n'arrêtent pas de me casser la tête. » Et après, j'ai discuté un peu avec la fille, parce qu'elle était gentille. Je lui ai dit une seule chose. « J'aimerais te parler, mais tu ne dis à personne, mes oncles, mes tantes, ma belle-mère, tu ne dis à personne ce que je te dis. Parce qu'ils vont revenir chez moi, alors. » Elle m'a dit : « Que veux-tu me dire ? » « Je veux te dire que je suis européen et que je n'ai pas trop envie que ça se passe comme ça. » Elle m'a dit : « Ok, ça va. » Et puis, on est restés un mois comme ça. Et après, j'ai dit à mon père : « Non, ça ne va pas. On discute, mais ça ne va pas. » On n'a rien dit de plus. (Erdem, 31 ans)*

On peut en conclure que les hommes disposent de toute une série de stratégies pour échapper à la pression du mariage.

### **La pression accrue exercée sur les frères ou les sœurs plus âgé(e)s**

Si les parents sont dépendants, il y a un risque pour qu'ils mettent encore plus de pression, notamment sur l'aîné des fils habitant chez eux. Ils ont besoin d'aide supplémentaire dans le ménage et une belle-fille pourrait être la solution. Pour les hommes et leurs parents, seules les femmes venues du pays d'origine sont capables de s'acquitter de cette tâche. C'est pourquoi les parents demandent fréquemment à leur fils quand il va se mettre en quête d'une épouse. Le frère d'Udayan entend lui aussi fréquemment cette question. Udayan est aussi soulagé de ne pas être l'aîné et de voir son frère obligé d'assumer cette responsabilité. Il prédit avec une certaine prudence que son frère se mariera l'été prochain, mais contre son gré.

L'homme aura plus ou moins de liberté dans le processus de choix de partenaire selon qu'il aura des frères et des sœurs plus âgés et selon la place qu'occupe un fils au sein de la famille. Les parents peuvent attendre un certain type de comportement de la part de leur fils aîné : il devra prendre soin de ses parents. Les parents de Moerat insistaient sur le fait que, en tant que fils aîné, il devait se marier avec une femme venue du pays d'origine parce qu'ils avaient besoin d'aide supplémentaire à la maison.

*Ik ben getrouwd omdat mijn moeder destijds redelijk ziek was en ze moest worden geopereerd aan haar rug. Ik ben eigenlijk getrouwd om zagezegd een hulp te hebben voor mijn moeder in huis. Dat was mijn eerste gedachtegang. Ik was eigenlijk van plan om verder te studeren. Ik had me ingeschreven voor industrieel ingenieur, maar daar ben ik van afgestapt. Ik heb gezegd : « Ik ga trouwen, dan heeft mijn moeder ook hulp van mijn vrouw. » Dus dat was eigenlijk bij mij de eerste reden om te trouwen. (Moerat, 30 ans)*

Le cas de Moerat n'est pas isolé. Plusieurs hommes regrettent de ne pas avoir réussi à imposer leur propre choix et d'avoir cédé à la pression des membres de la famille.

*Si je pouvais retourner en arrière dans le temps ... Je crois que je me serais forcé et que je me serais marié avec ma copine belge. Pas parce qu'elle est belge mais parce que ça aurait pu marcher. Ça aurait pu être une Marocaine ou autre. C'est tombé sur elle, quoi. En plus, ça s'est passé par hasard. C'était l'amie de la petite amie de l'un de mes amis. On a fait connaissance comme ça, par hasard. Et on a d'abord été amis pendant plusieurs mois. Et après, ça a marché. C'est ce que j'aurais dû faire d'abord. On ne peut jamais savoir avec qui ça va marcher. Mais avec elle ça a marché. Ça a été très bien pendant dix ans. (Zaffar, 39 ans)*

Nassar, l'homme qui souffrait de toxicomanie, a selon sa sœur regretté durant des moments de lucidité son humeur trop accommodante. Le mariage n'a absolument pas eu l'effet curatif escompté contre sa dépendance et il ne lui a apporté que des soucis supplémentaires. Il éprouve désormais un grand sentiment de culpabilité à l'égard de sa femme et de son petit enfant. Il essaie en vain d'assumer ses responsabilités, et pour lui et pour sa famille.

De leur côté, les jeunes sikhs se contentent uniquement pour l'instant de se demander si leurs parents exerceront beaucoup de pression. Ils trouvent cela difficile à évaluer. Les hommes savent momentanément comment retarder un mariage en prétextant leur jeune âge ou en poursuivant leurs études. Ces deux arguments rendent le report du mariage admissible aux yeux de leurs parents. À leur tour, ceux-ci peuvent invoquer ces mêmes arguments pour repousser des demandes en mariage et alléger la pression exercée par les membres de la famille. Les parents et les fils sont sur la même longueur d'onde à ce niveau. Reste cependant à savoir ce qui se passe effectivement si un homme de 25 ans ne veut toujours pas se marier ou s'il décide de ne jamais se marier et d'opter pour la cohabitation.

## 4. Sensibilisation et assistance

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué les mariages arrangés et les mariages forcés comme étant deux formes possibles d'union conjugale. Nous reproduisons ici le point de vue des répondants et des témoins privilégiés quant à la question de savoir quand on peut parler de mariage arrangé ou de mariage forcé. Le mariage forcé est-il admis, ou doit-il être évité, voire même interdit ? Et quel est le public cible privilégié de ce type de mariage ? Nous aborderons ensuite l'offre de sensibilisation et d'assistance existant en la matière.

### 4.1. Mariages arrangés

Les répondants qui ont conclu un mariage arrangé se marient avec une femme venue de leur pays d'origine. Nous insistons une fois encore sur le fait que tous les mariages conclus avec une femme venue du pays d'origine ne sont pas nécessairement des mariages arrangés. Il est cependant frappant de remarquer qu'aucun des mariages conclus entre les répondants et une femme habitant en Belgique ne peut être considéré comme un mariage arrangé ou forcé ; dans tous les cas, les partenaires ont appris à se connaître sans l'entremise de tiers. Les témoins privilégiés soulignent toutefois le fait que les mariages conclus en Belgique peuvent également être des mariages arrangés.

Un mariage arrangé est décrit de manière positive, tant par les témoins privilégiés que par les répondants, à la condition expresse que les deux parties consentent de leur plein gré à une rencontre et à une éventuelle union. Cette opinion rejoint celle des femmes en la matière.<sup>272</sup> Des témoins privilégiés insistent sur le fait qu'un mariage arrangé se fonde sur une autre perception du mariage que celle qui règne en Occident : lors du « matching », on ne prend pas en compte seulement les individus, mais également leurs familles. Les chances de réussite d'un tel mariage sont aussi élevées, voire même plus élevées, que celles d'un mariage d'amour.

Quelques répondants ont remis en question le principe d'une période pré-nuptiale brève, caractéristique des mariages arrangés. Les répondants qui ont conclu un mariage arrangé auraient préféré une période pré-nuptiale plus longue puisque l'allongement de celle-ci augmente les chances de réussite du mariage et renforce la solidité du couple.

Les répondants, y compris ceux qui sont déjà mariés, estiment qu'il est admissible que des tiers fassent des « suggestions » au sujet d'une partenaire. Selon les répondants sikhs, les mariages arrangés font partie de leur culture et il s'agit de la manière la plus courante de conclure un mariage parce que leurs parents sont les personnes qui les connaissent le mieux et qui sont donc les mieux placées pour apprécier si une personne convient réellement à leur fils. Les jeunes sikhs qui sont nés en Belgique ou qui y habitent depuis un certain temps, et sont donc habitués au processus de choix de partenaire « occidental », sont cependant plus critiques.

*Dat is meer de mening van de ouders. Je kunt toch moeilijk heel je leven lang met de partner samen blijven, die je ouders hebben gekozen, als je die niet goed vindt ? Dan verpest je haar leven en je eigen leven. Ik weet niet. [...] Dan heb je toch niets aan je leven, vind ik. Je kunt je misschien wel aanpassen, maar het is toch niet hetzelfde als wanneer je er zelf één kiest. (Kaosi, 17 ans)*

Emre, qui a rencontré sa femme sans l'entremise de tiers, a remis en question le concept « occidental » de liberté de choix de la partenaire et de mariage.

*Er wordt dikwijls vanuit gegaan dat als je zelf kiest, dit de beste keuze en de enige mogelijkheid is. Dat is die overtuiging van « we willen graag allemaal zelf kiezen ». Dan komt dus de vraag of dat wel een goede houding is in het leven. Dat is sowieso een vraag. En of ik dan ideeën heb van hoe je dat zou moeten bewerkstelligen, namelijk mensen meer de vrijheid geven om zelf te kiezen ? Heb jij volledig zelf gekozen ? (Emre, 33 ans)*

Dans ce cadre, de nombreux répondants s'étonnent du nombre élevé de séparations parmi les couples occidentaux.<sup>273</sup> La liberté de choix est peut-être importante, estiment-ils, mais permet-elle pour autant de faire de bons choix ?

*Le mariage arrangé ? Je vois ça d'une manière assez spéciale. Parce que je n'ai pas d'avis là-dessus. Pourquoi ? Parce qu'on épouse une femme, et parfois, ça fonctionne. Et parfois, les enfants disent : « Mes parents, ils s'aiment tellement, je les aime tellement. » La femme qui dit de son mari que c'est le meilleur mari au monde. Et pourtant, ils ne se connaissaient pas ! Ils ne se connaissaient pas, ils ne se sont jamais vus. Et pourtant, c'est incroyable comme ils tiennent l'un à l'autre. Il y a d'autres mariages où, après un mois, c'est la guerre nucléaire, la guerre thermonucléaire, bactériologique, et tout le bazar. Et donc, c'est pour ça. Quel est le mieux, au fond : un mariage arrangé ou pas ? Parce que si on regarde le mariage qui n'est pas arrangé, en Belgique, en 2006, par exemple, ou 2005, il y avait 20.000 mariages, 29.000 divorces. Donc*

*il y a plus que deux personnes sur trois qui divorcent. Pourtant ce ne sont pas des mariages arrangés ! Et quand on regarde les mariages arrangés, il n'y a pas autant de divorces. On peut peut-être dire c'est parce que le mariage est arrangé. (Erdem, 31 ans)*

L'épouse d'Erdem, qui était présente pendant l'interview, a cependant ajouté à ce sujet qu'il règne également une forte pression sociale contre l'idée même de la séparation. Le tabou relatif aux séparations explique en partie l'aversion contre le système « occidental » qui les envisage comme une option relativement acceptée. Le nombre de divorces est toutefois sensiblement élevé et le tabou est progressivement levé.<sup>274</sup>

Les répondants critiquent le mariage arrangé s'il est le résultat d'une réaction de panique. Dans leur statut de célibataires, les hommes se sentent inférieurs à leurs amis mariés. S'ils ne réussissent pas à trouver eux-mêmes une candidate adéquate au mariage en Belgique, ils se rendent dans le pays d'origine. Ils y trouvent une candidate au mariage avec l'aide des membres de leur famille. Les répondants qui ont observé ce type de mariages arrangés dans leur cercle d'amis en critiquent les fondements et particulièrement les motivations. Ils font parfois part de cette irritation.

---

134

L'un des répondants rejette catégoriquement le mariage arrangé et explique sa réaction par le fait que ce scénario ne prévoit pas de période pré-nuptiale digne de ce nom. Moestafa estime que les conjoints qu'un mariage arrangé a unis sont moins heureux.

*Je ziet dat zo'n beetje. Echt waar, je ziet dat aan die mensen die in Turkije zijn getrouwd en terugkeren naar België. Je ziet dat aan de mensen of ze gelukkig zijn of niet. Je ziet dat aan hun doen en gewoon als je ze op straat ziet lopen. Mensen die gelukkig getrouwd zijn, zijn samen, hand in hand. Bij mensen die niet gelukkig zijn getrouwd, zie je dat er afstand is. Het is zo'n beetje afgesproken. (Moestafa, 29 ans)*

Les répondants estiment en revanche que le mariage arrangé est une bonne solution pour les hommes qui ne parviennent pas à établir le contact avec une femme en raison de leur caractère renfermé et introverti. Ils évoquent des mariages arrangés qui ont débouché sur une vie conjugale très heureuse.

*Ik heb vrienden waarmee ik op de hogeschool zat en dat waren superintroverte mensen. Die zaten continu thuis. Ik bedoel, deze persoon zal nooit iemand leren kennen. Die mensen waren eenzaam. Je kon dat zien, want die waren een beetje ongelukkig. En die mensen werden gekoppeld aan iemand, door de ouders. Dat meisje ook, dat was een beetje hetzelfde geval. De ouders zoeken meestal wel hetzelfde type. En ik kwam die tegen, dat zijn de gelukkigste mensen van de wereld ! Die heeft nu drie of vier kindjes. Die is supergelukkig. Ik bedoel, zo iemand, zonder dat systeem, die gaat gewoon in het isolement en die leert nooit iemand kennen. Dat wordt gewoon een eenzaam. Dus, het systeem werkt wel, maar natuurlijk voor iemand die van ander niveau is, dat wel. Want bijvoorbeeld in mijn geval was dat niet doenbaar. (Najib, 31 ans)*

L'entremise des parents ou des membres de la famille est comparée à l'intervention d'un ami ou d'une amie dans le cas des couples autochtones. Les répondants insistent donc sur le fait qu'un mariage arrangé ne peut pas être vu comme problématique parce qu'il n'existe selon eux aucune différence essentielle entre l'intervention d'un parent et celle d'un ami. Du moment qu'aucune pression n'est exercée sur les deux personnes concernées, le mariage arrangé est une bonne solution.

Il n'est pas facile de dresser le profil des hommes qui concluent un mariage arrangé. Un premier problème est le manque de répondants en situation socio-économique précaire dans notre échantillon. Le profil sommaire que nous esquissons ci-dessous et les hypothèses que nous formulons ont été basés sur les interviews approfondies que nous avons réalisées auprès de 32 répondants et huit témoins privilégiés.

Différents facteurs aux niveaux macro, méso et micro influencent le choix de partenaire des hommes (et des femmes). Le choix de la partenaire de l'homme est naturellement aussi déterminé par des facteurs liés à son environnement, mais au niveau micro, à savoir au niveau individuel, nous pouvons affirmer qu'un certain âge, un caractère introverti et le souhait de préserver la culture sont des facteurs qui peuvent faire en sorte qu'un homme choisisse un mariage arrangé, qu'il agisse de manière « plus pragmatique » dans le choix de sa partenaire et dans son mariage.

Selon les répondants et les témoins privilégiés, il n'y a pas de lien entre le niveau de formation et le fait de conclure ou non un mariage arrangé.

*Je connais beaucoup d'intellectuels turcs qui ont été mariés par leurs parents. J'ai un très bon ami, qui est ingénieur commercial et qui était très, très libre à l'université. Il sortait, il avait des copines. Mais à la fin de ses études, ses parents l'ont emmené en Turquie et l'ont marié au village. C'est quelqu'un qui travaille dans une grosse boîte de finances, quelqu'un de très haut placé. Voilà le contre-exemple, un intellectuel. Je pense aussi à l'exemple d'un de mes meilleurs amis. Le papa est un bon avocat, la maman est quelqu'un de haut gradé aussi, une famille intellectuelle. C'est un garçon qui a fait ses études avec moi. Et je sais que la femme de sa vie, il l'a rencontrée sur le conseil de sa maman. Sa maman lui a dit : « Je pense que tu t'entendrais bien avec la fille de ma copine. » C'est un couple arrangé et ça se passe très bien. (Bülent, 28 ans)*

À l'aide des données quantitatives, nous pouvons déterminer que la plupart des hommes qui épousent une femme venue de leur pays d'origine disposent de faibles revenus : 30 % gagnent moins de 1.250 EUR brut par mois. Un salaire peu élevé va souvent de pair avec un faible niveau de formation. Bien que les mariages conclus avec une femme venue du pays d'origine ne soient pas tous des mariages arrangés, nous pouvons affirmer sur la base des données qualitatives recueillies que c'est souvent le cas. A ce sujet, nous pourrions également conclure – prudemment – que plus le niveau de formation d'un homme est faible, plus il risque de conclure un mariage arrangé. Cette hypothèse doit cependant être examinée lors d'une étude à grande échelle.

Khalid envisage une raison supplémentaire pour expliquer qu'un homme opte pour un mariage arrangé : le quartier dans lequel les hommes ont grandi détermine selon lui le nombre de mariages arrangés.

*Il y a des gens qui vivent dans des quartiers d'immigrés. Il y a des gens qui vivent dans ces quartiers et qui ne sortent pas de ces quartiers, donc ils n'ont pas de vision globale des choses. Leur vision, c'est celle de leur quartier. Et ils ne connaissent pas beaucoup de monde, à part dans leur quartier. Et donc, quand ils veulent se marier, où vont-ils chercher ? Ils vont chercher dans leur quartier. Les personnes qui sont nées dans leur quartier. Et quand il n'y a personne dans le quartier, on leur dit d'aller chercher une personne dans le pays d'origine. Et comme ils n'ont pas de lien avec leur pays d'origine, ils n'y connaissent personne, ils demandent à leurs parents de chercher à leur place. (Khalid, 40 ans)*

## 4.2. Mariages forcés

Dans le cas d'un mariage forcé, l'un des deux partenaires, voire les deux, n'a / n'ont pas donné son / leur accord, mais a / ont été soumis à une forte pression pour le / les convaincre de se marier. Le nombre de mariages forcés ne peut pas être déterminé de manière quantitative. C'est pourquoi nous proposons ici une esquisse de la situation en nous fondant sur les données qualitatives recueillies.

Tous les répondants s'accordent à dire que les femmes sont plus souvent que les hommes contraintes d'accepter un mariage forcé, mais qu'il existe aussi des hommes que l'on force à se marier. L'un des répondants se risque à une estimation quantitative.

*Pour les garçons, il y a moins de mariages forcés. Parce que, sur dix familles étrangères, il y a facilement trois, quatre, ou peut-être cinq filles à qui on dit : « Tu vas te marier. » Et deux garçons. Deux garçons sur dix. C'est plutôt les filles qu'il faut viser donc. (Erdem, 31 ans)*

Plusieurs jeunes sikhs se demandent cependant s'il est vraiment possible de forcer des hommes à se marier.

Une étude confirme cependant que de tels mariages forcés existent bel et bien chez les sikhs habitant en « Occident ». <sup>275</sup>

Comme nous l'avons mentionné plus haut, un jeune homme peut se voir imposer un « mariage thérapeutique ». Quelques répondants voient également un aspect positif à de tels mariages forcés dits « thérapeutiques » lorsque l'homme est sur la mauvaise pente depuis peu ou qu'il consomme de la drogue, mais en quantité limitée. Le sens des responsabilités qu'implique un mariage pourrait avoir un impact positif sur le comportement de cet homme. Une femme peut aider son mari, ou le forcer, à rester dans le droit chemin.

*On le responsabilise en le mariant avec quelqu'un. Donc, on oblige le garçon à se marier, ou plutôt, on fait en sorte qu'il se marie. Et une fois qu'il est marié, il va essayer de subvenir aux besoins de sa femme. Et finalement, il sort de son enfance. Et ça marche, c'est ça le miracle. (Khalid, 40 ans)*

Nassar, toxicomane invétéré, est cependant la « preuve » qu'un mariage ne peut offrir de solution automatique à ce type de problèmes. Son mariage a été conclu sous la pression, ce qui ne lui a causé que des soucis supplémentaires. Bülent « soupçonne » du reste les parents d'imposer un tel mariage non pas pour assurer le bien-être de leur fils mais davantage pour préserver l'image de la famille.

*Un garçon qui a fait deux ou trois bêtises, ou a peut-être volé ou touché à la drogue. Je pense que ce n'est pas la fin du monde. Moi, personnellement, je connais beaucoup de jeunes qui ont déjà volé, qui se sont déjà drogués. Ce n'est pas la fin du monde, ce n'est pas une fin de vie. Mais pour les parents ça l'est. Et pour eux c'est un argument de taille pour imposer le mariage à l'enfant. « Si tu n'arrives pas à te prendre en main, nous, on te prend en main, on décide ce qu'il y a de mieux pour toi. C'est pour ton bien et surtout pour l'honneur de la famille, parce que tes conneries, dans la famille, tout le monde en parle, on sait bien qu'on a un fils drogué, un fils voleur, un fils qui tourne mal. » Voilà, ça c'est un cas de mariage forcé pour le garçon. (Bülent, 28 ans)*

La plupart des répondants sikhs considèrent que le comportement déviant d'un jeune homme peut justifier un mariage forcé.

*C'est possible si leur enfant est dans une mauvaise situation, ou s'il a mauvaise réputation. Et pour qu'il ne salisse pas le nom de la famille, il est obligé de se marier, pour sauver la réputation de la famille. Pour cacher leurs enfants, des parents vont les marier. (Lakshmi, 17 ans)*

Les témoins privilégiés insistent sur le fait que les mariages forcés des hommes ont un autre caractère que ceux des femmes. Les hommes devraient tout de même être plus facilement en mesure de refuser un mariage forcé. On signale par exemple moins de cas de violence physique à l'égard des hommes.

Comme il n'est pas toujours évident de distinguer les mariages arrangés des mariages forcés, les caractéristiques du profil des hommes qui concluent des mariages forcés sont comparables à celles des hommes qui concluent des mariages arrangés. Nous faisons référence à un certain âge, au caractère introverti, au faible niveau de formation et au souhait de perpétuer la tradition culturelle. Il faut en outre tenir compte de facteurs liés à l'environnement. Il est plus facile de brosser le portrait des hommes qui concluent un mariage thérapeutique : il s'agit souvent d'hommes à la santé mentale fragile, présentant un comportement déviant ou souffrant de dépendance.

La préférence sexuelle d'un homme peut également constituer un motif pour le contraindre au mariage. L'homosexualité est encore taboue. Pour étouffer dans l'œuf toute conjecture à ce sujet, des hommes un peu plus âgés encore célibataires peuvent être forcés de se marier par leurs parents. Un témoin privilégié de la communauté sikhe pensait avoir été au courant d'un tel mariage. Un homme, dont il pensait qu'il était homosexuel, a dû se marier pendant ses vacances en Inde. Toute sa famille s'était rassemblée pour l'occasion alors qu'il n'avait même pas été informé de la mise sur pied de ce mariage. Il lui était impossible de refuser.

L'état d'esprit des parents constitue aussi un facteur important. Ils peuvent avoir en tête un scénario de mariage déterminé et être fermement résolus à ce que les choses se déroulent selon leur script. Il y a une forte probabilité de mariage forcé s'ils adoptent une attitude autoritaire. Selon les répondants, la mentalité des parents n'est pas le reflet d'une classe déterminée, mais se retrouve dans toutes les classes et dans tous les types de famille.

*C'est juste dans la mentalité des parents. Il y a des parents qui sont cools et d'autres qui sont durs, qui sont stricts. Même chez les bourgeois, il y en a. Ils sont très difficiles. Même s'ils sont aisés et tout. Ils ont fait des études, ils sont très cultivés. Et eux, ils décident. Ça peut-être aussi le cas chez quelqu'un qui est très pauvre. Il n'y a pas de catégorie bien spécifique. On ne peut donc pas dire : « Chez celui-là, c'est comme ça ... » Non ! Ça dépend d'une famille à l'autre. Donc c'est très difficile de juger. (Zaffar, 39 ans)*

Le profil des parents, leurs soupçons et leur mentalité peuvent faire augmenter les risques d'un mariage forcé. Nous pouvons déduire des résultats de cette étude qu'un mariage forcé est le plus souvent conclu avec une femme venue du pays d'origine. Cela n'exclut pas la possibilité qu'un tel mariage se produise entre deux personnes habitant en Belgique. La révélation d'une relation préconjugale peut favoriser ce type de mariages. Umar soupçonne fort qu'un mariage forcé a eu lieu dans son entourage immédiat.

*Een meisje en een jongen die al een lange tijd met elkaar omgingen waren plots getrouwd. Niemand begreep waarom die twee getrouwd waren. Later bleek dat ze zijn betrap door de ouders van de jongen. Zijn vader is vervolgens naar de familie van het meisje toegestapt om een huwelijk voor te stellen. (Umar, 34 ans)*

Moestafa a également été marié après que son père a découvert sa relation avec son amie turque. Bien que Moestafa ait été marié sous la pression de son père, il ne considère pas son mariage comme forcé et il est heureux en ménage.

### **4.3. Offre d'assistance : sensibilisation et remèdes**

#### **4.3.1. Aperçu de l'offre d'assistance existante**

Nous présentons ci-dessous un aperçu non exhaustif du matériel existant destiné à sensibiliser la population à la thématique des mariages arrangés et forcés et à permettre une intervention le cas échéant.

#### **La brochure « Temps des vacances : temps de mariages ? »**

La brochure « Temps des vacances : temps de mariages ? » a été conçue à la suite de l'étude sur les facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique.<sup>276</sup> Elle est éditée par la Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec le Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen, le Groupe Santé Josaphat, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette brochure a pour objectif d'informer les jeunes et de les sensibiliser à la thématique des mariages arrangés et forcés. Elle constitue une introduction pratique aux législations belge, turque et marocaine et offre un aperçu des organisations auxquelles on peut s'adresser pour recevoir de l'aide administrative et psychologique. Cette brochure a été distribuée dans les écoles, aux assistants sociaux et aux associations comme un moyen d'information, de prévention et de discussion. Elle a en outre été diffusée par voie électronique sur Internet.

#### **Le jeu Shalimar**

Sensoa a conçu le jeu Shalimar pour favoriser le dialogue interculturel entre les jeunes autour de thèmes comme la vie affective, les mariages et la sexualité. Les élèves jouent le rôle du thérapeute familial de deux personnages fictifs de leur âge. Tout au long de la partie, les jeunes abordent différents aspects de ces thématiques.

#### **Medetfoon**

« Medetfoon » existe depuis peu. Cette ligne téléphonique anonyme, lancée à l'initiative du Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen, a été créée spécialement pour répondre aux questions des femmes d'origine marocaine et turque.

#### **Ecoute-enfants et télé-accueil**

Les jeunes peuvent recourir à des lignes d'aide téléphonique, comme l'écoute-enfants et le télé-accueil. Ces services ne sont pas spécialisés dans la thématique abordée dans notre étude.

### **Le Réseau bruxellois Mariage et Migration**

Les organisations bruxelloises actives dans le domaine du mariage et de la migration sont reprises dans une brochure intitulée « Réseau bruxellois Mariage et Migration ». Celle-ci décrit le fonctionnement de douze organisations et en fournit les coordonnées. S'y retrouvent : Vie Féminine Bruxelles / Maison Mosaïque de Laeken ; le centre O.N.E de Laeken ; le Service de Médiation locale de Molenbeek-Saint-Jean ; le Service Communal d'aide aux victimes de Molenbeek-Saint-Jean ; La voix des femmes ; le Groupe Santé Josaphat - centre de planning familial ; Le monde selon les femmes ; le Groupement d'hommes et de femmes pour l'Abolition des mutilations sexuelles féminines ; L'Entr'aide des Marolles ; le Home Victor Du Pré asbl ; l'Arab women's solidarity association Belgique asbl et Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers.

### **Le matériel didactique « Mariage : aller-retour »**

Le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements coordonne 28 centres régionaux fonctionnant comme des centres de planning familial. Ces centres sont situés à Bruxelles et en Wallonie. Outre une aide médicale, ils offrent un soutien psychologique, juridique et social. Ils organisent également des actions de prévention et d'éducation sexuelle. Le Groupe Santé Josaphat, qui fait partie de ces centres, a développé un matériel préventif sur le thème abordé dans la présente étude. Le DVD « Mariage : aller-retour » a pour objectif de susciter le débat relatif à cette thématique. Ce film didactique donne la parole à des gens d'origine turque qui évoquent leur mariage. En outre, un manuel didactique a été conçu à l'attention des enseignants et des professionnels qui souhaiteraient utiliser ce matériel visuel.

### **Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen**

Le Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen développe en 2009 un matériel éducatif similaire à « Mariage : aller-retour », destiné à la « communauté » tant turque que marocaine. Les DVD qui seront distribués présenteront les témoignages d'hommes et de femmes mariés soit à un(e) partenaire appartenant à la même communauté et habitant en Belgique, soit à une personne venue de leur pays d'origine. Il y aura à la fois des histoires heureuses et d'autres moins heureuses. Le matériel visuel, enregistré dans la langue maternelle des participants, sera accompagné de sous-titres en néerlandais.

### **Centrum Algemeen Welzijnswerk**

Les gens peuvent s'adresser gratuitement au Centrum Algemeen Welzijnswerk pour poser des questions relatives au bien-être, aux relations amoureuses, à la criminalité et aux problèmes personnels, financiers et matériels. Cet organisme fournit des informations et des conseils ainsi qu'un accompagnement, une aide pratique et une aide d'urgence (par exemple des refuges).

### **Les centres d'intégration**

La Belgique compte de nombreux centres d'intégration qui concentrent leurs actions sur les minorités ethnoculturelles et abordent le thème du mariage et de la migration. L'ASBL El Ele, par exemple, a œuvré sur le thème de la migration et du mariage. Cette organisation s'adresse spécifiquement à la « communauté » turque habitant dans la région de Gand. Un groupe de discussion spécifiquement destiné aux hommes a été organisé en 2007. Le Provinciaal Integratiecentrum Limburg propose également des formations relatives à cette thématique.

### Points de contact pour les mariages forcés

Il existe en Belgique différents points de contact pour les mariages forcés (meldpunten uithuwelijking). Le fonctionnement concret de ces points de contact est régi de manière communale conformément à quelques directives (cf. Circulaire du ministre de la Justice Verwilghen du 17 décembre 1999 relative à la loi du 4 mai 1999 modifiant certaines dispositions relatives au mariage (M.B. 31 décembre 1999) ; Circulaire ministérielle du 1er juillet 1994 relative aux conditions dans lesquelles l'officier de l'état civil peut refuser la célébration du mariage (M.B. 7 juillet 1994)). Les cellules collaborent intensivement avec les parquets de leur ville. Les cellules signalent les mariages « suspects » et les parquets mènent ensuite une enquête. Les gens peuvent adresser leurs questions relatives au mariage, à la séparation et aux visas au service juridique du Vlaams Minderhedencentrum ; en Wallonie, ils peuvent s'adresser à l'Association pour les Droits des Étrangers.

### Internet

Enfin, Internet est un autre moyen de rassembler des informations accessible à tous. Comme l'ont démontré les interviews approfondies réalisées auprès des témoins privilégiés et des répondants, ce canal est fréquemment utilisé par le groupe-cible.

#### 4.3.2. Point de vue des répondants et des témoins privilégiés

Nous avons demandé aux témoins privilégiés et aux répondants si la sensibilisation était nécessaire et s'il fallait développer une offre d'assistance.

Les témoins privilégiés ont tout d'abord souligné les changements qui se sont opérés dans le processus de choix de la partenaire et le mariage des autochtones. On peut établir de manière générale que la famille intervient de moins en moins dans la conclusion des mariages autochtones et que les individus sont de plus en plus libres de donner un contenu tout à fait personnel à leurs relations affectives. L'intervention de la famille, la pression sociale et le contrôle social sont devenus très limités dans le cadre de l'établissement d'une relation affective, mais ce processus de changement a pris des décennies.

Les témoins privilégiés ont ensuite insisté sur le fait que la migration a également fort changé. Le mariage arrangé ne constitue que l'une des formes de mariage possibles au sein de différentes communautés ethnoculturelles. Le processus de mariage a changé avec les années et il évoluera encore dans le futur vers une plus grande participation du couple aux décisions. Les répondants marocains et turcs estiment également qu'ils joueront dans le processus de choix du partenaire de leurs enfants un tout autre rôle que celui que leurs propres parents ont joué.

*Il y a déjà trois générations qu'ils sont là. Et ceux de la dernière génération, ils n'ont plus trop de problèmes avec leurs parents. Parce que leurs parents, ils sont déjà comme nous, plus ou moins. [...] Mais ça va être fini, tout ça. Dans une ou deux générations, il n'y aura plus ce système. Sauf pour ceux qui sont très extrémistes, mais dans dix ans, on n'en parlera plus. (Erdem, 31 ans)*

*Dat zit gewoon in de cultuur maar zij komen van India en misschien zal dat voor de volgende generatie al veranderd zijn. Dat hoop ik toch. Jongeren die hier geboren zijn, denken anders na dan ouders die uit India komen. (Kaosi, 17 ans)*

## La sensibilisation

Les témoins privilégiés et les répondants s'accordent à dire que les mariages forcés sont problématiques et qu'il faut les empêcher, notamment avec l'aide du gouvernement. Tous insistent sur l'importance d'une approche de sensibilisation visant à prévenir les mariages forcés. Il est frappant de constater que les répondants ne connaissent pas l'offre actuelle de matériel de sensibilisation.

Moerat estime que les jeunes ne connaissent plus la signification d'un mariage et c'est pourquoi il a commencé à organiser des formations. Des jeunes viennent chez lui quelques fois par mois. Il leur donne des informations sur la signification et la valeur du mariage. Il se base sur son expérience – de prime abord négative – du mariage.

*Vroeger heeft niemand mij gezegd : « Kijk, het huwelijk is dit of dat. Dit is belangrijk in een huwelijk, dat is belangrijk in een relatie. » Er heeft mij nog nooit iemand gezegd : « Kijk, op dat en dat moet je letten. » Dat zou ik de jongeren willen aanraden : « Denk goed na voor je in een huwelijk stapt, weet eerst wat het huwelijk inhoudt. » Voor je overweegt om te trouwen, denk eens na van hoe je zelf bent in een relatie. Je moet weten wat de fundamentelementen zijn van een relatie. Communiceren is heel belangrijk, respect hebben voor elkaar, liefde en vertrouwen. Dat zijn allemaal heel belangrijke dingen. Je kunt het vergelijken met een auto, die rijdt ook op vier wielen. Ontploft er één, dan ga je misschien kunnen rijden, maar niet op je gemak. Je gaat het totaal rendement er niet uitkrijgen, je zit met een verlies. Dat is net hetzelfde met een huwelijk. Is er geen communicatie, dan kan een relatie kapot gaan. Idem dito voor vertrouwen, respect en liefde. (Moerat, 30 ans)*

Le matériel de sensibilisation doit également s'adresser aux parents car ils jouent un rôle non négligeable dans le processus de choix de la partenaire de leur fils. Les répondants estiment que le mieux, pour faire passer le message, est qu'il soit transmis par une personne appartenant à la « communauté » ; un assistant social autochtone sera moins crédible en raison de son substrat religieux et culturel.

*Le problème, c'est qu'il va discuter avec des gens fermés. Quand des gens se rattachent à leur tradition, ils sont fermés. Non, c'est comme ça. La tradition fait que c'est comme ça. C'est vrai. Donc le secteur social pourra expliquer aux parents : « Votre fille peut trouver quelqu'un de bien. » Pour les parents, la personne qui se trouve en face est quelqu'un qui ne connaît pas les traditions. En plus, il ne connaît pas les coutumes et la vie de famille. Il ne connaît rien. « Qui êtes-vous pour juger de ce qui est bien pour ma fille ou mon fils ? » Donc, la situation est bloquée. Mais si on demande aux chefs religieux, aux imams, d'expliquer aux parents que le mariage forcé n'est pas une bonne chose, peut-être seront-ils un peu plus réceptifs. Quoi que, le musulman va penser : « Cet imam ne connaît pas notre village, ne vient pas de notre village, ne connaît pas notre façon de vivre, notre foi. Il ne connaît pas notre famille. » ça va être difficile, mais ça va être plus facilement acceptable que si c'est Jos ou Christophe qui vient leur expliquer. (Erdem, 31 ans)*

Comme le marché matrimonial ne se limite pas aux frontières nationales, il faut également que le matériel de sensibilisation soit transnational. Il devrait par exemple aussi pouvoir être distribué dans le pays d'origine. Selon Moestafa, il existe en Turquie plusieurs mouvements de femmes actifs sur le terrain, mais ils s'adressent uniquement aux femmes. Il plaide pour que ces campagnes et ces organisations s'adressent également aux hommes parce qu'ils en ont aussi besoin.

*Ik ken bijvoorbeeld iemand die twee jaar terug is getrouwd met een meisje uit onze buurt. Die man wordt gewoon gecommandeerd : « Om dat uur moet je thuis zijn, je moet werken en al dat geld moet je afgeven aan mij ! » Zo van die dingen hoor ik van die man, en dat is echt een moeilijk huwelijk. Die jongen is nu van plan om terug te keren naar Turkije. Het is niet alleen de vrouw hoor, de mannen zien ook af. (Moestafa, 29 ans)*

### **L'assistance**

Les répondants doutent qu'il soit utile de développer une offre d'assistance qui s'adresse spécifiquement aux hommes dans le cadre des mariages forcés. Ils indiquent que, contrairement aux femmes, les hommes ne sont pas de grands « causeurs ». En outre, les hommes ne s'adresseront à un assistant social que lorsqu'ils auront épuisé toutes les autres solutions. Il faut donc que les hommes formulent personnellement une demande d'aide spécifique. Selon un répondant, le simple fait de travailler de manière proactive avec les hommes risquerait uniquement d'aggraver d'éventuels problèmes.

*De toute façon, si on vient l'aider, ça va être pire. Donc je ne pense pas qu'à ce niveau-là une autorité doit intervenir. Si une autorité doit intervenir, ce serait plutôt à sa demande à lui, selon sa propre initiative, il irait demander de l'aide dans un planning familial ou exposer son problème chez un psychologue par exemple. Ou alors il n'y a pas de solutions et ils disent : « Fais comme ceci et comme ça. » Mais qu'on vienne de manière autoritaire arranger les choses, je ne pense pas que cela soit la solution. (Zaffar, 39 ans)*

On choisit également d'aborder d'éventuels problèmes conjugaux au sein du cercle familial. Le père est désigné comme médiateur ou on convoque un conseil de famille.

*En septembre, on a fait une petite réunion familiale. Ses parents ne sont pas ici, ils sont au Maroc. Mon père a organisé la réunion avec sa grande sœur, ses frères et mes frères et sœurs. On a parlé du problème, pour essayer d'arranger les choses. En 2004, on a essayé de les arranger entre nous, avant de passer au tribunal. Pour discuter du problème et pour le résoudre entre nous. Elle a refusé, elle a dit : « Non, moi je ne veux pas m'arranger. » J'ai demandé : « Pourquoi ? » Et elle a dit : « C'est comme ça, je ne veux pas. » (Zaffar, 39 ans)*

Même les répondants qui ont ressenti le mariage comme forcé pendant ou après la signature du contrat de mariage ne voient pas de quelle manière un assistant social pourrait intervenir. Ils craignent que les problèmes s'aggravent si un étranger se propose comme médiateur. Ils recourraient d'abord à leurs propres stratégies de persuasion, telles que nous les avons présentées plus haut.

Les témoins privilégiés indiquent qu'il est effectivement difficile d'atteindre les hommes. Aucun d'entre eux n'a jamais reçu de demande d'aide de la part des hommes alors qu'ils en reçoivent de la part de femmes. Il est difficile de déterminer si cela a un lien avec une éventuelle différence dans le nombre de problèmes survenus.

La forme d'assistance dont les répondants se serviraient éventuellement serait une ligne d'aide téléphonique anonyme. Ils la voient cependant surtout comme un bon soutien pour leur épouse, notamment lorsqu'elle vient du pays d'origine.

*Si vous aviez un numéro de téléphone, on pourrait téléphoner et expliquer nos problèmes. Par exemple des problèmes de couple, que l'on peut résoudre par téléphone. Elle téléphone direct ! Parce que parfois nous avons des problèmes,*

*et je trouve que c'est mieux de téléphoner directement et d'essayer de trouver des solutions. Ma femme voudrait voir un psychologue, mais un psychologue, on peut seulement le rencontrer après deux semaines. Mais après deux semaines, ... c'est trop tard. (Omer, 26 ans)*

Les témoins privilégiés estiment que les couples ou les individus sollicitent effectivement l'aide de psychologues, mais que le long délai d'attente avant d'obtenir un rendez-vous entrave leurs initiatives.

L'anonymat est considéré comme une condition préalable importante pour rassembler des informations et des conseils dans des situations difficiles. Internet est également décrit comme l'un des médias les plus pratiques pour pouvoir rencontrer d'éventuels « compagnons d'infortune » et demander des conseils. Les répondants marocains et turcs se sont également déclarés très intéressés par l'idée de pouvoir lire les résultats de la présente étude et de pouvoir ainsi se faire une idée du processus de choix de partenaire et du mariage d'autres personnes. Cela montre qu'il existe bel et bien un besoin de plus d'informations et d'explications.

L'utilité d'une assistance spécifique destinée aux hommes est cependant aussi mise en doute. Quelques répondants et quelques témoins privilégiés sont en effet convaincus qu'un homme sûr de lui peut refuser un mariage. Ils ne nient pas que leurs parents puissent les soumettre à une très forte pression pour les convaincre de répondre à leurs attentes en matière de choix de partenaire et de mariage, mais ils estiment qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de refuser.

Kerem affirme également que c'est surtout la mentalité des hommes qui doit changer. Certains acceptent trop vite et trop facilement une proposition de mariage émanant de leurs parents ou de membres de la famille pour ne plus avoir à entendre parler du sujet.

*Dat is weer het egoïsme van de mannen of van de jongens. Ik ken er een paar die daarvoor durven uitkomen. Een meisje dat ze meebrengen van ginder, zal een echte Turkse vrouw zijn. Daarmee bedoelen ze : ze zal niet zagen, ze zal de man niet beletten om te laten en te doen wat hij wil, ze zal voor hem koken en ze zal zijn kleren wassen en strijken. Meer moeten ze niet hebben. Sommige mensen zijn egoïsten, en sommige Turkse gasten zijn egoïstischer geworden. Ik noem ze bewuste egoïsten. Om het zogezegd gemakkelijk te hebben, met rust te worden gelaten, hun ding te kunnen doen en toch een warm nest te hebben, trouwen ze. En dat gebeurt nu ook bij de meisjes. Ik voer regelmatig informele gesprekken met groepjes jongens en meisjes en dat is een vaststelling die ik heel jammer vind. (Kerem, 40 ans)*

Habib estime que les hommes doivent pouvoir résister à cette pression sociale qui les pousse au mariage et pouvoir échapper à un mariage contre leur gré s'ils sortent du cercle social familial.

*Pour les garçons, c'est plus simple. Je pense qu'un garçon, s'il subit de la pression dans le cercle familial, il peut en sortir. Et faire intervenir un quelconque service social ou une quelconque autorité, cela ne sert à rien. Ils le sortiraient de là, mais cela poserait encore plus de problèmes. Ça se ferait d'une manière un peu brutale. Un garçon, ce n'est pas comme une fille, qui subit non seulement des pressions mais aussi des menaces. À un moment donné, il faut donc que les autorités et les services sociaux aident ces filles, parce que c'est grave. Pour un garçon, je pense que c'est quand même un peu différent. S'il veut éviter les pressions, il peut sortir de ce cercle-là. Moi, on peut dire que je suis sorti du cercle familial (Habib, 38 ans)*

Le thème de la pression sociale qui pousse au mariage n'est cependant pas volontiers abordé au sein des communautés turque et marocaine. Le reportage « *Een visum als bruidsschat* » du programme télé de la VRT *Terzake*, qui abordait cette problématique, a par exemple profondément secoué la communauté turque de Gand.

*R : Mensen zwijgen. De meeste mensen praten zelfs niet over de problemen.*

*Ik vind dat triestig. Zoals die reportage van een paar maanden terug op televisie. Dat meisje ken ik, ze woont hier om de hoek.*

*I : Die reportage van Terzake ?*

*R : Ja. Na die reportage is dat meisje bijna niet op straat kunnen komen omdat de mensen enorm kwaad waren omdat ze de waarheid op televisie heeft verteld. Het was misschien een extreme reportage, oké, maar het was toch allemaal waar wat er gebeurde. Het was toch negentig procent waar wat er allemaal werd gezegd. En toch was het moeilijk. Voor haar was het echt moeilijk om op straat te komen. Ze is dan twee maanden op vakantie geweest, eventjes weg van al die commentaar. Mensen spreken daar niet graag over. (Moestafa, 29 ans)*

Certains répondants voudraient que la législation interdise les mariages forcés avec des femmes venues de leur pays d'origine. Moestafa, farouchement opposé à la migration matrimoniale, rendrait purement et simplement impossible tout mariage avec une personne venue du pays d'origine, tout en étant prêt à fermer les yeux sur les « situations exceptionnelles » où il serait par exemple question de véritable amour.

144

*R : Mocht ik in de politiek zijn geweest ...*

*I : Wat zou je dan allemaal veranderen ?*

*R : Goh, veel, enorm veel ! Zeker dat trouwen, dat zou ik volledig afschaffen.*

*Ik zou zeggen : « Het mag niet meer, punt uit ! Als je wil trouwen, ga terug in Turkije wonen, maar niet hier ! » Gewoon verbieden, want dat is deels nog slavernij. Niet veel, maar dat zit er toch wel tussen hoor. Dat zouden ze kunnen doen, en geloof mij, er zal misschien tien procent van de allochtone bevolking bij de Turkse kant tegen zijn. Die zouden zeggen : « Dat is racisme, dat is discriminatie ! » Maar geloof mij : negentig procent gaat daar achter staan. (Moestafa, 29 ans)*

L'introduction d'une telle mesure de répression n'est naturellement ni possible ni souhaitable. Le droit de se marier est un droit universel repris dans plusieurs traités relatifs aux droits de l'homme. En outre, les témoins privilégiés indiquent que la procédure de reconnaissance d'un mariage conclu avec une femme venue du pays d'origine n'est pas une évidence. Il existe donc une série de restrictions, bien que les répondants qui ont participé à la présente étude et qui se sont trouvés dans cette situation n'aient rencontré aucun problème administratif.

Certains hommes formulent des suggestions pour brider la politique de migration matrimoniale. Ils estiment qu'un mariage ne devrait être possible qu'après une période pré-nuptiale bien définie. C'est pourquoi ils suggèrent de ne délivrer le visa qu'après plusieurs mois. Il serait ainsi impossible, estiment-ils, de se marier au cours d'une seule période de vacances et cela devrait permettre d'éviter des problèmes conjugaux ultérieurs, y compris les mariages forcés.

*Si j'avais eu la nationalité marocaine, j'aurais eu la carte jaune pour un an ! C'est vraiment dommage car ça m'aurait permis d'aller là-bas pour mieux la connaître. Et là, j'aurais pu tout arrêter. Parce qu'elle n'aurait pas encore pu venir ici. En un ou deux mois, elle aurait pu être en Belgique. Au mois de février elle était là. [...] Jusqu'au moment où elle m'a téléphoné pour me dire : « Je viens, dans trois jours je suis là. » (Zaffar, 39 ans)*

Selon Zaffar, l'obtention d'un titre de séjour ne devrait être possible pour une épouse venue du pays d'origine qu'après cinq ans, au lieu de trois ans actuellement. Il pense que cela découragerait les mariages blancs.

*Si vous vous mariez, la règle, c'est de rester trois ans ensemble et moi, je trouve que ça devrait être cinq ans ! Parce que trois ans, certains peuvent se dire : « Ce n'est pas grave. J'attends trois ans et après je refais ma vie avec celui que je veux ! » Mais cinq ans, c'est beaucoup ! Donc, celui qui est ici n'aura pas envie de se marier avec une fille du Maroc. Et ceux du Maroc ne vont pas oser venir. Parce qu'il y a beaucoup de filles et de garçons marocain(e)s célibataires ou divorcés. (Zaffar, 39 ans)*

Les répondants ont également évoqué les politiques néerlandaise et française qui prévoient l'introduction de cours de langue obligatoires dans le pays d'origine. Plusieurs répondants trouvent que c'est une bonne mesure parce que, selon eux, l'intégration va de pair avec le bien-être psychique de la femme. Nous remarquons cependant que les Pays-Bas doivent justifier l'introduction de cette règle devant la Commission européenne. Les répondants soulignent du reste la nécessité d'une approche européenne. Selon eux, les migrants qui souhaitent s'établir aux Pays-Bas ou en France commencent par séjourner quelque temps en Belgique pour échapper aux règles plus strictes en vigueur dans les pays voisins.

---

145

### **L'enseignement**

Les répondants et les témoins privilégiés voient l'enseignement comme un moyen possible d'entraîner des changements. Ils affirment qu'un homme qui a fait des études gèrera plus facilement la pression de ses parents ou des membres de sa famille et pourra refuser un mariage non souhaité.

*Onderwijs is de basis van heel wat dingen. Als het onderwijs goed in elkaar zit kun je jongeren motiveren om verder te studeren. Dan gaan die ook andere keuzes maken, gaan die ook een sterkere positie innemen in de maatschappij. Hierdoor zullen ze ook hun ouders veel meer kunnen beïnvloeden. Ik denk dat het onderwijs echt wel aan de basis ligt van veel veranderingen. (Hakim, 38 ans)*

Selon Khalid, la solution ne réside pas uniquement dans le degré d'instruction de l'homme. Il faut selon lui se pencher sur la ségrégation des écoles. Cela pourrait avoir un impact positif sur les mariages.

*Notre grand problème en Belgique, ce n'est pas le mariage, mais ce qui se passe avant : l'éducation des enfants à l'école. Il n'y a pas de diversité à l'école. On n'a pas de diversité. Il existe un système dans les écoles. Pourquoi ? Parce qu'il y a des écoles de degrés différents. On a des écoles-ghettos. Quand on veut faire de la diversité dans les écoles, qu'est-ce qu'on fait, on choisit 2 ou 3 étrangers et on les met dans les écoles. Pour moi, la diversité, c'est ouvrir les écoles à toutes les personnes. A tous les niveaux. (Khalid, 40 ans)*

Les jeunes qui font des études peuvent se déplacer beaucoup plus librement, ce qui leur permet de fréquenter d'autres jeunes dans une atmosphère beaucoup plus détendue. Cela influence indirectement les mariages, comme le concluent les études d'Esveldt et Schoorl et de Timmerman.<sup>277</sup>

*Wat je wel vaker ziet is dat jongeren die wel gaan studeren heel vlot met elkaar omgaan. Op de universiteitscampus of daarbuiten, buiten de familiekringen, hebben ze dan opeens wel een heel vlot contact. Zowel jongens als meisjes. Dat weten de ouders dan wel niet, maar dan hebben ze wel volop contact, zoals jij en ik nu. Normaal, zeg maar. (Najib, 31 ans)*

Les répondants insistent enfin sur les changements, notamment les changements de mentalité, qui s'opèrent en Turquie et au Maroc. Grâce à eux, le nombre de mariages forcés conclus avec une femme venue du pays d'origine diminuera.

*Au Maroc aussi, les mentalités ont beaucoup changé et évolué. Tout a beaucoup avancé. Les filles ne restent plus enfermées à la maison. Pour voir ça, il faut aller dans les petits villages. Mais dans les grandes villes, c'est fini. Elles font toutes des études universitaires. Elles sortent avec des garçons, etc. (Zaffar, 39 ans)*

# 5<sup>e</sup> Partie

---

**RÉSUMÉ**

147

## 5<sup>e</sup> PARTIE : RÉSUMÉ

La présente étude a pour objectif de rechercher les facteurs qui influencent le processus de choix de la partenaire et le mariage des hommes d'origine étrangère en Belgique. Nous avons concentré notre approche sur des hommes marocains, turcs et sikhs de la deuxième génération, qui habitent en Belgique. Nous avons eu recours à trois méthodes de recherche : une étude de la littérature, une étude quantitative et une étude qualitative. Dans le cadre de l'étude qualitative, nous avons réalisé des interviews approfondies auprès de 32 répondants issus du groupe-cible et de 8 témoins privilégiés.

### **Cadre juridique**

La thématique du choix de la partenaire et du mariage des groupes de population d'origine étrangère a presque toujours été liée à celle de la « migration matrimoniale », ou – en termes juridiques – de la « migration de regroupement ». Ce terme désigne à la fois le regroupement familial (le mariage a déjà été célébré avant la migration) et la constitution de famille (le mariage n'a pas encore été célébré quand le / la partenaire migre).

Les mariages arrangés et les mariages forcés constituent deux formes de mariage tout à fait spécifiques auxquelles on consacre beaucoup d'attention. Dans le cas d'un mariage arrangé, un intermédiaire, par exemple l'un des parents, présente les deux partenaires l'un à l'autre et ceux-ci ont tous les deux la liberté d'accepter ou de refuser le mariage. Dans le cas d'un mariage forcé, un (ou les deux) partenaire(s) est (sont) privé(s) de la liberté de choix. Les mariages arrangés et les mariages forcés doivent être vus comme un continuum, allant d'une large participation à une absence totale de participation.

Le mariage est l'une des seules manières légales de séjourner plus de trois mois en Belgique, ce qui peut favoriser des pratiques malhonnêtes : conclure un mariage blanc peut constituer une stratégie pour venir en Europe. La présente étude n'aborde cependant cette forme de mariage que très indirectement.

Pour prévenir toute exploitation abusive de la législation relative aux mariages et à la migration de regroupement, des outils juridiques ont été développés, à la fois au niveau national – nous faisons par exemple référence à la loi du 15 septembre 2006 – et au niveau européen, où l'on cherche à aboutir à une politique d'immigration européenne intégrée depuis la directive européenne 2003/86/CE.

### **Cadre sociologique**

Une proportion significative d'hommes d'origine marocaine ou turque habitant en Belgique choisissent une partenaire venue de leur pays d'origine. Cela peut en partie s'expliquer par les liens étroits qui existent entre la communauté de migrants en Belgique et le pays d'origine ainsi que par une intégration socioculturelle limitée.

Pour tenter d'expliquer ce phénomène, Hooghiemstra a développé un modèle dans lequel les facteurs qui influencent le choix du partenaire se répartissent selon trois niveaux : macro, méso et micro.<sup>278</sup> Dans une perspective macro, des facteurs socio-économiques, la composition démographique du marché matrimonial et la réglementation relative à la migration de regroupement semblent favoriser le choix d'un(e) partenaire venu(e) du pays d'origine. Ce phénomène va de pair avec un souhait de préserver la culture et la tradition et il est renforcé par les attentes différentes des garçons et des filles du même groupe ethnoculturel quant au mariage.

Au niveau méso, on peut avancer l'idée que le réseau social influence le processus de choix du partenaire. Le mariage est généralement une affaire de famille. Les parents et les jeunes ont en outre souvent une image idéalisée d'une partenaire venue de leur pays d'origine. Il règne également un tabou au sujet des relations avant le mariage, tabou qui persiste grâce au contrôle social. L'influence que l'entourage direct exerce sur le choix du partenaire est en outre plus grande chez les filles que chez les garçons. Nous nous référons ici à l'importance de l'honneur familial.

Les préférences personnelles relatives à l'apparence de la partenaire, à son système de valeurs et à la répartition des rôles sont des facteurs déterminants au niveau micro. La situation socio-économique prétendument privilégiée d'une personne qui habite en Occident augmente son prestige dans son pays d'origine.

On retrouve des facteurs déterminants semblables dans la communauté sikhe, également ordonnés selon trois niveaux : micro, méso et macro. Au niveau macro, nous faisons référence aux moyens de communication de masse et à la technologie de l'information et de la communication à laquelle les sikhs ont de plus en plus recours : les annonces matrimoniales et les rencontres par Internet sont utilisées dans la recherche d'une candidate au mariage adéquate. La composition quantitative du marché matrimonial explique également pourquoi les sikhs choisissent d'épouser une partenaire venue d'Inde.

Dans la recherche d'une candidate au mariage adéquate, les sikhs tiennent compte de la caste, du lien de parenté, du groupe ethnique et de la classe. Les mariages transnationaux ont pour objectif de permettre de conserver les liens avec l'Inde. D'autre part, les familles habitant en Inde espèrent retirer du mariage un progrès socio-économique.

Le choix de la partenaire des hommes sikhs est plutôt influencé au niveau micro par des conceptions relatives au genre très traditionnelles : les femmes doivent être effacées et au service de la famille de leur époux.

### **Résultats de l'étude qualitative**

Grâce aux interviews approfondies réalisées auprès des répondants issus de trois minorités ethnoculturelles, nous avons acquis une meilleure compréhension des processus de choix de la partenaire et de mariage. Le processus de choix semble être le prélude au mariage considéré comme une affaire de famille. Dans ce sens, nous pouvons élargir nos conclusions à un ensemble beaucoup plus important de minorités ethnoculturelles, ce qui nous permet d'éviter de formuler des explications trop particularistes qui associeraient ces processus à des communautés ethniques et / ou religieuses spécifiques.

Les processus de choix de la partenaire et de mariage sont caractérisés par l'influence qu'exerce sur eux un réseau de facteurs déterminants. Tout d'abord, nous pouvons affirmer que les conceptions relatives à l'idée de mariage, à la candidate au mariage idéale et à la cohabitation hors mariage déterminent le processus intrinsèque du choix des hommes. Le mariage est envisagé dans le contexte d'un sentiment d'appartenance à un groupe ; c'est une affaire de famille. L'amour n'est dès lors pas une condition essentielle au mariage. Certains hommes d'origine marocaine ou turque estiment même que les mariages basés sur l'amour – comme c'est la « norme » en Occident – sont souvent « plus éphémères » et moins durables : quand la passion disparaît, la séparation guette.

Les répondants choisissent une épouse qui pratique la même religion qu'eux. Cela garantirait en effet qu'elle ait le même système de valeurs et de normes. Les avis des répondants divergent quant à l'endroit où doit avoir grandi l'épouse idéale. Les répondants d'origine turque ou marocaine qui choisissent délibérément une femme venue de leur pays d'origine veulent ainsi conserver le lien avec leur « propre culture ». Leur épouse représente dans ce scénario la culture traditionnelle qu'elle doit transmettre à son époux et à leurs enfants. Les hommes sikhs qui choisissent une femme venue de leur pays d'origine sont essentiellement opposés au caractère trop libre des femmes sikhs en Belgique.

Au niveau macro, la législation relative à la migration peut encourager le mariage avec une femme venue du pays d'origine. La composition qualitative et quantitative du marché matrimonial en Belgique peut cependant aussi influencer cette forme de choix de la partenaire. Par exemple, la communauté sikhe en Belgique est petite, ce qui implique un nombre limité de candidates éventuelles au mariage.

Les hommes turcs, marocains et sikhs qui choisissent délibérément une femme faisant partie de leur propre groupe ethnoculturel et habitant en Belgique ou en Europe insistent sur les problèmes qu'un mariage avec une femme venue de leur pays d'origine peut impliquer. Ils évoquent d'éventuels problèmes de communication, les difficultés d'intégration en Belgique et la différence de cultures.

La majorité des répondants estiment que les femmes autochtones ne sont pas des candidates au mariage valables. Ils considèrent la différence de religion, et la différence de système de valeurs et de normes qui doit en découler selon eux, comme les principaux obstacles à la réussite d'un tel mariage. Les répondants turcs et marocains voient surtout surgir les problèmes dans l'éducation des enfants. Pour les répondants sikhs, il semble impossible qu'une femme autochtone obéisse à ses beaux-parents et les serve, ce qui est vu comme l'un des principaux objectifs du mariage.

Le choix de la partenaire des hommes est influencé au niveau méso par le réseau social et transnational, dont les parents sont les premiers représentants. Le point de vue des parents à propos de cette thématique change sous l'influence de l'expérience tirée de mariages conclus dans leur entourage immédiat, par exemple le mariage des frères et des sœurs. Lorsqu'un homme a atteint l'âge moyen du mariage, on lui demandera – avec ou sans insistance – de se marier et des candidates au mariage lui seront proposées. Le réseau transnational joue également un rôle dans ce processus et il formulera, via les parents, des demandes directes ou indirectes.

Le plus souvent, la cohabitation hors mariage n'est pas considérée comme une forme de vie en commun durable – une conception grâce à laquelle les répondants se conforment à la norme sociale en vigueur au sein de leur communauté : sont interdites à la fois la cohabitation hors mariage et les relations avant le mariage. Par conséquent, les hommes cachent de telles relations au monde extérieur, en particulier à la génération de leurs parents, et ce, pour ne pas causer de tort à l'honneur de la famille. En outre, le contrôle social très strict exercé essentiellement sur les jeunes filles allochtones a pour effet de restreindre la liberté des hommes désireux d'avoir une relation avant le mariage avec une femme de la même communauté ethnoculturelle qu'eux.

Les mariages arrangés et les mariages forcés sont le plus souvent conclus avec une femme venue du pays d'origine, mais cela ne signifie absolument pas que tous ces mariages soient arrangés ou forcés. Les répondants acceptent les mariages arrangés, à condition que les deux partenaires y consentent. Pour les hommes sikhs, ces mariages

restent la forme de mariage la plus évidente. En outre, les mariages arrangés sont parfois conclus à la demande expresse de l'homme. Dans tous les cas, les répondants d'origine turque et marocaine estiment que la période pré-nuptiale avec une partenaire venue du pays d'origine, indépendamment du fait qu'il s'agisse ou non d'un mariage arrangé, est beaucoup trop courte.

Les répondants mariés à une femme de la même communauté ethnoculturelle qu'eux et habitant en Belgique ont le plus souvent rencontré leur épouse sans l'entremise de tiers, et ils ne la présentent à leur famille que lorsque les deux partenaires sont convaincus de leurs intentions réelles de mariage. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y ait pas de mariages arrangés en Belgique. Les mariages forcés peuvent aussi survenir en Belgique, par exemple pour préserver l'honneur de la famille.

Il est aussi possible que les parents refusent la conjointe choisie par leur fils. Les hommes, qui attachent énormément d'importance à l'approbation de leurs parents, essaient dans ce cas de convaincre d'abord leur mère par le dialogue et l'argumentation. Si cela ne fonctionne pas, deux options s'offrent à eux : soit l'homme se soumet au souhait de ses parents et épouse une femme qui, elle, reçoit leur approbation, soit l'homme reste sur ses positions, ce qui peut entraîner une rupture au sein de la famille.

Si les parents refusent la candidate proposée par leur fils, c'est souvent parce que la mère a en vue un autre scénario de mariage. Elle souhaite, parfois sous la pression du réseau transnational, que son fils épouse une femme venue de son pays d'origine. Il s'agit souvent dans ce cas d'une femme qui appartient à la même famille, ce qui permettra de préserver les liens transnationaux. La mère utilise, avec ou sans succès, des moyens de pression d'ordre psychologique et affectif pour convaincre son fils de la pertinence de son choix.

Les cultures marocaine, turque et sikhe se caractérisent par une tradition patrilocale. Les hommes qui se marient avec une femme venue de leur pays d'origine habitent le plus souvent chez leurs parents durant les premières années qui suivent leur mariage. Le manque de vie privée et les conflits entre l'épouse et sa belle-mère peuvent cependant contraindre le couple à déménager. Le plus souvent, les hommes qui se marient avec une femme habitant en Belgique ne vivent pas chez leurs parents. L'esprit de la tradition patrilocale est cependant perpétué : le couple s'installe dans le voisinage des parents. Lors d'un mariage avec une femme autochtone, la tradition de la virilocalité est totalement oubliée.

### **Les mariages arrangés et les mariages forcés**

Comme mentionné ci-dessus, les mariages arrangés sont acceptés, à condition que les deux partenaires disposent de suffisamment de liberté de choix. Les mariages arrangés ne sont pas considérés comme problématiques, mais plutôt vus comme une conclusion de mariage alternative.

Il n'est pas simple de déterminer quels hommes ont tendance à conclure un mariage arrangé. Nous pouvons par exemple établir, avec une certaine prudence, qu'un âge avancé ou un caractère introverti peuvent constituer des facteurs favorisant ce genre de mariage. À l'aide des données quantitatives, nous devrions aussi pouvoir avancer l'idée que les mariages arrangés sont plutôt le fait d'hommes en situation économique précaire et partant de là, d'hommes avec un faible niveau d'instruction. Cependant, les mariages arrangés ne sont pas uniquement conclus par ces derniers. Le choix des hommes hautement qualifiés peut également se porter sur cette forme de mariage.

Les mariages forcés sont en revanche considérés comme problématiques. Nous devons cependant tenir compte du fait qu'il n'est pas toujours évident de distinguer les mariages arrangés des mariages forcés. Ce qui peut sembler à première vue être un mariage arrangé peut par exemple être un mariage où les conjoints se sont rencontrés sous la pression préalable des parents. Inversement, à la suite de conflits au sein du ménage, un mariage qui au départ ne semblait pas problématique peut, avec le temps, être perçu comme un mariage forcé.

Nous pouvons en revanche considérer le mariage dit « thérapeutique » comme explicitement problématique lorsqu'il est imposé – forcé – comme remède à des problèmes psychiatriques, une addiction ou la criminalité.

Il n'est cependant pas évident de déterminer précisément la politique à adopter pour prévenir de tels mariages forcés. L'offre existante de sensibilisation et d'assistance sous la forme, par exemple, de brochures et de matériel de discussion, s'adresse essentiellement aux femmes et les répondants ne la connaissent pas. Ceux-ci font en outre très rarement appel à des canaux d'aide. Peut-être parce que cela ne correspond pas à leurs « besoins » ou parce qu'ils sont convaincus que les hommes sont ou doivent être capables de résister à la grande pression sociale qui les pousse au mariage. Seule la ligne d'aide téléphonique anonyme récolte quelque succès.

# 6<sup>e</sup> *Partie*

---

**PISTES D'ACTION**

---

153

# 6<sup>e</sup> PARTIE : PISTES D'ACTION

Sur la base des résultats de l'étude, en particulier des résultats des interviews approfondies, nous présentons dans ce chapitre quelques pistes d'action. Nous nous penchons cependant d'abord sur la connotation négative des mariages arrangés et forcés et nous soulignons le caractère universel du processus de mariage. Pour prévenir les mariages forcés, la sensibilisation et l'assistance semblent particulièrement importantes. Les médias et la société peuvent jouer un rôle dans une telle politique de prévention. Enfin, nous formulons quelques recommandations dans la perspective de recherches ultérieures.

## 1. Les mariages arrangés et les mariages forcés

### **Le mariage arrangé n'est pas problématique**

Un mariage arrangé ne peut pas être considéré par définition comme problématique. L'intervention de tiers dans la conclusion d'un mariage est omniprésente et largement acceptée au sein des communautés ethnoculturelles en Belgique. La condition *sine qua non* est cependant que les deux partenaires consentent tous les deux à faire connaissance et acceptent l'idée de se marier. Les mariages arrangés peuvent aussi être vus comme une forme de mariage « alternative ». Comme ces mariages ne sont pas problématiques en soi, il ne semble pas souhaitable que le gouvernement intervienne en la matière.

En outre, les processus de choix du partenaire et de mariage des communautés ethnoculturelles en Belgique évoluent sous l'influence de contacts « entre personnes » – des contacts interculturels –, ce qui mènera automatiquement à terme à une acculturation au niveau des conceptions et des usages.

### **Le mariage forcé est problématique**

Les mariages forcés ou imposés, où l'un des partenaires, voire les deux, n'a / n'ont pas la liberté de refuser l'union, sont en revanche problématiques. Le monde politique doit se pencher sur cette forme de mariage sans négliger pour autant le « taux d'autonomie » des « victimes ». Nous faisons ici référence aux stratégies de persuasion auxquelles les hommes ont recours.

Les mariages forcés sont conclus tant avec des femmes habitant dans le pays d'origine qu'avec des femmes de la même communauté ethnoculturelle et habitant en Belgique. Le monde politique doit donc tenir compte de cette dualité.

## 2. Le caractère universel du processus de mariage

Le mariage a un caractère universel. Nous pouvons conclure de la présente étude que le futur processus de mariage des répondants sikhs se déroulera de manière similaire à celui des répondants marocains et turcs. Il s'agit d'une constatation intéressante pour le gouvernement, les responsables politiques, les assistants sociaux et les organisations de secours parce que cela signifie qu'ils ne doivent pas se concentrer sur un seul groupe bien déterminé, mais plutôt sur un « usage ». Nous évitons ainsi de parler

en termes culturalistes. Les pistes d'action que nous proposons sont par conséquent applicables à d'autres minorités ethnoculturelles qu'aux seuls hommes marocains, turcs et sikhs.

### 3. Le droit à l'information

Le matériel de sensibilisation et l'offre d'assistance relatifs à la problématique du choix du partenaire et du mariage dont on dispose actuellement s'adressent essentiellement aux femmes. Mais les hommes doivent aussi pouvoir s'informer et pouvoir appeler à l'aide. Il est donc souhaitable de tenir compte de la situation des hommes dans l'élaboration des politiques. Peut-être faut-il mettre en place un point d'appui pour les jeunes et les hommes allochtones ?

### 4. La sensibilisation

#### Les jeunes

Le matériel de sensibilisation actuel s'adresse essentiellement aux communautés marocaine et turque, ce qui peut entraîner une stigmatisation et l'apparition de stéréotypes. Les mariages forcés existent cependant aussi dans d'autres minorités ethnoculturelles. Vu que, comme nous l'avons dit, le mariage est une problématique universelle qui se manifeste souvent dans différentes minorités ethnoculturelles, le matériel pourrait s'adresser aussi à d'autres groupes-cibles, comme les sikhs par exemple.

Le matériel d'information existant est distribué entre autres via les écoles et les maisons de jeunes. À l'avenir, cette piste devrait être exploitée davantage puisqu'elle est apparemment le meilleur moyen d'atteindre les jeunes.

Les hommes disposent de stratégies pour refuser un mariage, mais, grâce à une formation, ils pourraient acquérir des outils supplémentaires pour se rendre, surtout les jeunes, davantage maîtres de leur destin.

#### Les parents

Il est important que les parents soient informés des avantages et des inconvénients des différentes formes de choix du partenaire et de mariage abordées dans la présente étude. Les lieux de culte constituent par exemple un endroit idéal pour approcher les parents parce que s'y retrouvent toutes les couches de la population et qu'il est possible d'y aborder plusieurs personnes en même temps. Les guides spirituels pourraient s'acquitter de cette tâche, mais il faut au préalable se demander quel message ceux-ci souhaitent diffuser (et si ce message est en adéquation avec la politique menée par le gouvernement en la matière) et il faut vérifier si les gens qui se rendent dans les lieux de culte ont envie d'être informés / sensibilisés de cette manière. Il ne semble pas opportun que des éducateurs / assistants sociaux autochtones diffusent du matériel d'information et de sensibilisation parmi ce groupe-cible, cette démarche pouvant être interprétée comme « paternaliste ».

Il faut en particulier insister sur le fait que les mariages dits « thérapeutiques » ne sont pas une solution durable aux problèmes psychiques ou aux problèmes de comportement des jeunes. Cela peut se faire en citant des exemples de « mariages thérapeutiques » « ratés » et en proposant d'autres solutions éventuelles à de tels problèmes. Dans ce cadre, il faut informer les parents sur la toxicomanie et la psychopathologie.

### **Le pays d'origine**

Vu le caractère transnational du marché matrimonial des hommes d'origine étrangère en Belgique, la sensibilisation ne devrait pour bien faire pas se limiter aux frontières belges. Il faudrait, après adaptation culturelle et linguistique du matériel d'information, le diffuser également dans le pays d'origine, par exemple par l'intermédiaire d'organisations actives dans le domaine visé. Il faudrait mettre l'accent sur la migration matrimoniale. Il règne énormément de stéréotypes dans le pays d'origine au sujet des nombreuses possibilités qu'offre l'Europe de l'Ouest. Le matériel qui aborderait différents récits de mariage pourrait en offrir une image plus nuancée.

## **5. L'assistance**

Il ressort de la présente étude que les hommes d'origine étrangère habitant en Belgique n'expriment pas explicitement de demande d'assistance. Ils choisissent plutôt de résoudre leurs problèmes éventuels au sein du cercle familial.

Cela ne signifie cependant pas que les hommes ne se posent pas de questions sur le choix de la partenaire et le mariage ou ne rencontrent pas de problèmes dans ce domaine. Nous faisons par exemple référence aux conséquences éventuelles du refus de l'homme de renoncer à son choix de partenaire. Si les parents ne l'acceptent pas, cette situation peut se solder par une rupture totale avec la famille. L'assistance proposée doit donc aussi tenir compte de telles situations et, si les hommes le souhaitent, les soutenir quand ils y sont confrontés.

Dans ce cadre, une ligne de chat ou d'assistance téléphonique anonyme semble pouvoir offrir une solution. Les hommes se résolvent souvent difficilement à demander une assistance, mais une telle ligne, facilement accessible, leur permettrait de recevoir des conseils sans intervention directe des assistants sociaux.

## **6. Les médias**

Les médias constituent un excellent forum pour aborder la thématique du choix de la partenaire et du mariage au sein des communautés ethnoculturelles. Nous faisons par exemple référence aux débats qui ont suivi le documentaire « controversé » « *Een visum als bruidsschat* », diffusé lors du programme télévisé de la VRT *Terzake*. Les sites Internet qui s'adressent spécifiquement aux minorités ethnoculturelles peuvent également participer à la politique de sensibilisation.

## **7. La société**

Les maisons de quartier et les maisons de jeunes peuvent servir de lieu de rencontre pour tous les jeunes – garçons et filles. Il ressort de cette étude que beaucoup d'hommes choisissent d'épouser une femme ayant le même bagage ethnoculturel qu'eux et habitant en Belgique, mais que les possibilités de rencontres informelles sont plutôt rares.

Il faut maintenir les cours de langue et les cours d'intégration destinés aux nouveaux arrivants afin de favoriser leur participation à la société et leur indépendance. Il ressort en effet de la présente étude que les difficultés de communication entre les conjoints, dues à des connaissances linguistiques insuffisantes, et l'intégration limitée de la femme venue du pays d'origine au sein de la société sont parfois à l'origine de problèmes conjugaux.

## 8. La publication des résultats de l'enquête

Les décideurs politiques, les assistants sociaux, les organisations autonomes et les universitaires peuvent analyser les résultats de la présente étude lors d'une table ronde ou d'un séminaire fermé et formuler des recommandations stratégiques.

Les répondants se sont également dits très intéressés par les résultats de l'étude, notamment par les expériences d'autres hommes en matière de processus de choix de partenaire et de conclusion de mariage. D'autres hommes, plus nombreux encore, souhaitent peut-être être mis au courant de cette étude. Il semble donc indiqué de diffuser largement le présent rapport d'étude, en accord avec les organisations qui travaillent avec le groupe-cible.

On peut aussi envisager la rédaction d'une brochure. Celle-ci présenterait les expériences de quelques hommes appartenant à différentes minorités ethnoculturelles et fournirait les coordonnées d'organisations (de secours).

## 9. Pistes de recherches ultérieures

---

157

### **Les minorités ethnoculturelles de la troisième génération**

Une étude ultérieure pourrait se concentrer sur le processus de choix du partenaire et de mariage de la troisième génération des minorités ethnoculturelles vivant en Belgique. Celle-ci pourrait confirmer ou infirmer les hypothèses formulées dans la présente étude et, par exemple, vérifier si les processus de choix du partenaire et de mariage évoluent d'eux-mêmes sous l'influence de l'acculturation. Les femmes et les parents pourraient être également interrogés dans une étude ultérieure.

### **Le processus de choix de la partenaire et de mariage des hommes sikhs**

Une étude complémentaire qui se concentrerait uniquement sur les hommes sikhs pourrait vérifier les hypothèses formulées et examiner si le choix de la partenaire effectué correspond ou non au choix de partenaire souhaité, tel que l'a révélé notre étude. Cela permettrait de combler une lacune dans la littérature scientifique existante relative à cette minorité ethnoculturelle.

### **L'étude des processus de choix du partenaire et de mariage des autochtones**

Il faudrait comparer la présente étude relative au mariage parmi les minorités ethnoculturelles à une étude similaire menée auprès des autochtones. Le choix du partenaire et le mariage des autochtones sont également influencés par de nombreux facteurs. En comparant ces différents facteurs déterminants, il serait possible de se faire une meilleure idée de cette thématique.

# *Notes*

---

- <sup>1</sup> Hooghiemstra, E. (2003). *Trouwen over de grens. Achtergronden van partnerkeuze van Turken en Marokkanen in Nederland*, Den Haag : Sociaal en Cultureel Planbureau.
- <sup>2</sup> Van der Heyden, K. (2006). « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen, een kwalitatief onderzoek », dans : I. Lodewyckx et al. (réd.), *Marokkaanse huwelijksmigratie*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- <sup>3</sup> Zemni, S. et al. (2006). *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique*, Gand / Bruxelles : Universiteit Gent / Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.
- <sup>4</sup> Lodewyckx, I. et al. (réd.) (2006). *Marokkaanse huwelijksmigratie*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid ; Loobuyck, P. (2005), « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 23-34 ; Luyckx, K. (réd.) (2000). *Liefst een gewoon huwelijk ? Creatie en conflict in levensverhalen van jonge migrantenvrouwen*, Louvain : Acco ; Timmerman, C. (2006). « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration : the case of Belgium », *Turkish studies* 7(1), pp. 125-143 ; Timmerman, C. (2006). « Les dynamiques des relations femme / homme dans le contexte de la migration marocaine et turque en raison de mariage : le cas de la Belgique », dans : *Les actes du Colloque international « Migration maghrébine : enjeux actuels et contentieux »*, Rabat : Fondation Hassan II, pp. 43-60 ; Yalçın, H. et al. (2006). *Verliefd, verloofd ... gemigreerd. Een onderzoek naar Turkse huwelijksmigratie in Vlaanderen*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- <sup>5</sup> Clycq, N. (2007). *Habitus in de gezinssocialisatie : een Bourdieuaanse analyse van de betekenisgevingsprocessen van Belgische, Italiaanse en Marokkaanse moeders en vaders*, Anvers : Universiteit Antwerpen, Faculteit Politieke en Sociale Wetenschappen.
- <sup>6</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>7</sup> Une liste de sujets donne un aperçu de thèmes abordés durant une interview approfondie en vue de parvenir à la formulation d'une réponse à la question centrale.
- <sup>8</sup> Heyse, P. et al. (2007). *Liefde kent geen grenzen. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van huwelijksmigratie vanuit Marokko, Turkije, Oost Europa en Zuidoost Azië*, Anvers / Louvain : OASes & CeMIS / HIVA.
- <sup>9</sup> Yalçın, H. et al., *Verliefd, verloofd ... gemigreerd*.
- <sup>10</sup> Ouali, N. (2005). « Le mariage dans l'immigration : de la théorie à la pratique », *Mariage choisi, mariage subi : quels enjeux pour les jeunes ?*, Bruxelles : Direction de l'Egalité des Chances, Ministère de la Communauté Française.
- <sup>11</sup> Zemni et al., *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire*.
- <sup>12</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>13</sup> Voir entre autres : Reniers, G. et J. Lievens (1999). « Stereotiepen in perspectief. De evolutie van enkele aspecten van het huwelijk bij de Turkse en Marokkaanse minderheden in België », *Migrantenstudies* 15(1), pp. 28-44 ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Sterckx, L. et C. Bouw (2005). *Liefde op maat. Partnerkeuze van Turkse en Marokkaanse jongeren*, Amsterdam : Het spinhuis ; Yalçın et al., *Verliefd, verloofd ... gemigreerd* ; Lodewyckx et al., *Marokkaanse huwelijksmigratie* ; Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen*.
- <sup>14</sup> Esveldt, I. et J.J. Schoorl (1998). « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland », *Bevolking en gezin* 27(3), pp. 53-86.
- <sup>15</sup> Caestecker, F. (réd.) (2005). *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco.
- <sup>16</sup> Coene, G. (2005). « Als schijn bedriegt ? Culturele, juridische en politieke normativiteit inzake huwelijksmigratie », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 37-45.
- <sup>17</sup> Zemni et al., *Studie naar de factoren die de vrijheid van keuze van een echtgenoot beperken*.
- <sup>18</sup> Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>19</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Yalçın et al., *Verliefd, verloofd ... gemigreerd*.
- <sup>20</sup> Coene, « Als schijn bedriegt ».
- <sup>21</sup> Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>22</sup> Coene, « Als schijn bedriegt ».

- <sup>23</sup> Directive 2003/86/CE du Conseil de l'Union européenne du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial.
- <sup>24</sup> Mahnkopf, K. et M. Gulicová (2004), *Marriage migration in Belgium : a neglected aspect of migration*. Country Study, DAPHNE Programme – European Commission.
- <sup>25</sup> Idem.
- <sup>26</sup> Un ressortissant d'un pays tiers est une personne qui n'est pas ressortissante de l'UE.
- <sup>27</sup> Caestecker, *Huwelijksmigratie*.
- <sup>28</sup> Source : [www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=6016](http://www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=6016).
- <sup>29</sup> Regroupant : ressortissant qui séjourne légalement en Belgique et qui introduit une demande ou dont des membres de la famille introduisent une demande de regroupement familial.
- <sup>30</sup> Source : [europa.eu.int/youreurope/nav/nl/citizens/guides/living/index.html](http://europa.eu.int/youreurope/nav/nl/citizens/guides/living/index.html), consultée le 20 décembre 2008.
- <sup>31</sup> Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE.
- <sup>32</sup> Source : [www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=5928](http://www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=5928), consultée le 20 décembre 2008.
- <sup>33</sup> L'interdiction de regroupement en cascade prévoit que les ressortissants de pays tiers venus en Belgique par le biais d'un regroupement familial ne peuvent pas faire venir leur partenaire et leurs enfants en Belgique dans un délai de deux ans sur la base de cette réglementation. Caestecker, F. et S. D'hondt (2005). « Migratiebeheer van huwelijksmigratie », dans : F. Caestecker (éd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 47-58.
- <sup>34</sup> Dossier parlementaire « Le regroupement familial » (dossier n° 91, 27 octobre 2004) ; voir : [www.lachambre.be/kvvcr/pdf\\_sections/biblio/dossier91F.pdf](http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf_sections/biblio/dossier91F.pdf), consulté le 20 avril 2006.
- <sup>35</sup> Brochure d'information « VISA », Provinciaal Integratiecentrum Limburg.
- <sup>36</sup> Loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge (*M.B.* du 12 juillet 1984).
- <sup>37</sup> Caestecker et D'Hondt, « Migratiebeheer van huwelijksmigratie ».
- <sup>38</sup> Loi du 6 mai 1993 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (*M.B.* du 21 mai 1993).
- <sup>39</sup> Loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (*M.B.* du 6 octobre 2006).
- <sup>40</sup> Source : [www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=4554](http://www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=4554), consultée le 15 octobre 2008.
- <sup>41</sup> Brochure d'information « VISA », Provinciaal Integratiecentrum Limburg.
- <sup>42</sup> Caestecker et D'Hondt, « Migratiebeheer van huwelijksmigratie ».
- <sup>43</sup> Idem.
- <sup>44</sup> Brochure d'information « VISA », Provinciaal Integratiecentrum Limburg.
- <sup>45</sup> Examen de recevabilité : une enquête destinée à vérifier si les conditions de migration de regroupement sont remplies, comme la nationalité et le statut de séjour du partenaire, la validité des documents d'entrée, d'éventuelles exigences matérielles et la prise en charge ; examen au fond ou contrôle de la cohabitation : il s'agit d'une perquisition du domicile où l'on recherche des éléments prouvant que les deux partenaires vivent ensemble et entretiennent une relation durable.
- <sup>46</sup> Caestecker et D'Hondt, « Migratiebeheer van huwelijksmigratie ».
- <sup>47</sup> Idem.
- <sup>48</sup> Mahnkopf et Gulicová, *Marriage migration in Belgium*.
- <sup>49</sup> Dossier parlementaire « Le regroupement familial » (dossier n° 91, 27 octobre 2004) ; voir : [www.lachambre.be/kvvcr/pdf\\_sections/biblio/dossier91F.pdf](http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf_sections/biblio/dossier91F.pdf), consulté le 23 avril 2006.
- <sup>50</sup> Caestecker, *Huwelijksmigratie*.
- <sup>51</sup> Idem.
- <sup>52</sup> Yalçin et al., *Verliefd, verloofd ... gemigreerd*.

- 53 Source : [europa.eu.int/youreurope/nav/nl/citizens/guides/living/index.html](http://europa.eu.int/youreurope/nav/nl/citizens/guides/living/index.html), consultée le 20 décembre 2008 ; [www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=5928](http://www.vmc.be/vreemdelingenrecht/wegwijs.aspx?id=5928), consultée le 21 décembre 2008.
- 54 Yalçin et al., *Verliefd, verloofd ... gemigreerd*.
- 55 Caestecker et D'Hondt, « Migratiebeheer van huwelijksmigratie ».
- 56 Hooghiemstra, E. (2001). « Migrants, partner selection and integration : crossing borders ? », *Journal of comparative family studies* 32(4), pp. 601-626 ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 57 Voir par exemple : Blau, P. (1994). *Structural contexts of opportunity*, Chicago : University of Chicago Press ; South, S.J. et al. (1992). « Marriage opportunity and family formation : further implications for imbalanced sex ratios », *Journal of marriage and the family* 54, pp. 440-451.
- 58 Voir par exemple : Straver, C.J. et al. (1994). *De huwelijks logica. Huwelijksmodel en inrichting van het samenleven bij arbeiders en anderen*, Leiden : Universiteit Leiden.
- 59 Becker, G.S. (1981). *A treatise on the family*, Cambridge MA : Harvard University Press ; Murstein, B.I. (1986). *Paths to marriage*, Beverly Hills : Sage.
- 60 Hooghiemstra, « Migrants, partner selection and integration » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 61 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 62 Surra, C.A. (1990). « Research and theory on mate selection and premarital relationships in the 1980s », *Journal of marriage and the family* 52, pp. 844-865.
- 63 Williams, L. et al. (2006). « Early 40s and still unmarried. A continuing trend in Thailand », *International journal of comparative sociology* 47(2), pp. 83-116.
- 64 Ingoldsby, B.B. et S. Smith (1995). *Families in multicultural perspective*, New York : Guilford Press.
- 65 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 66 Idem.
- 67 Idem.
- 68 Feld, S.L. (1981). « The focused organization of social ties », *American journal of sociology* 86(5), pp. 1015-1035.
- 69 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 70 Winch, R.F. (1955). « The theory of complementary need in mate selection : final results of the test of general hypotheses », *American sociological review* 20, pp. 552-555.
- 71 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 72 Becker, *A treatise on the family*.
- 73 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 74 Idem.
- 75 Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 76 Mariage avec une personne de son propre clan.
- 77 Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- 78 Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- 79 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 80 Reniers et Lievens, « Stereotiepen in perspectief ».
- 81 Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- 82 Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- 83 Idem ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- 84 Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- 85 Idem.
- 86 Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- 87 Reniers et Lievens, « Stereotiepen in perspectief ».
- 88 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- 89 Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.

- <sup>90</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>91</sup> Mernissi, F. (1975). *Beyond the veil : male-female dynamics in a modern Muslim society*, Cambridge : Schenkman Publishing Company
- <sup>92</sup> Tas, E. (2006). « Le regard des parents », *Mariages en migration*. Agenda Interculturel du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle 245
- <sup>93</sup> Ouali, « Le mariage dans l'immigration » ; Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>94</sup> Tas, « Le regard des parents ».
- <sup>95</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>96</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>97</sup> Yalçın et al, *Verliefd, verloofd ... gemigreerd*.
- <sup>98</sup> Reniers et Lievens, « Stereotiepen in perspectief » ; Lodewyckx et Marynissen, « Marokkaanse huwelijksmigratie in cijfers ».
- <sup>99</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>100</sup> Idem.
- <sup>101</sup> Idem.
- <sup>102</sup> Faist, T. (2000). « Transnationalization in international migration : implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and racial studies* 23(2), pp. 189-222.
- <sup>103</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>104</sup> Surkyn, J. et G. Reniers (1997). « Selecte gezelschappen : over de migratiegeschiedenis en de interne dynamiek van de migratieprocessen », dans : R. Lesthaeghe (réd.), *Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*, Bruxelles : VUPress, pp. 41-72. Emirdag, dans la province turque d'Afyon, fait partie de ces communautés transplantées en Flandre. La vie quotidienne à Emirdag est, dans bien des aspects, étroitement liée à la vie de la communauté turque de Belgique : la majorité des habitants ont de la famille habitant en Flandre ; presque toutes les maisons sont la propriété de migrants turcs en Belgique ; durant les mois d'été, la province est envahie par des migrants turcs qui passent leurs vacances dans leur région d'origine, etc. Voir : Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>105</sup> Timmerman, C. (1999). *Onderwijs maakt het verschil. Socio-culturele praxis en etniciteitsbeleving bij jonge Turkse vrouwen*, Louvain : Acco, Minderheden in de Samenleving ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>106</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>107</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>108</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>109</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>110</sup> Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>111</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>112</sup> Caestecker et D'Hondt, « Migratiebeheer van huwelijksmigratie ».
- <sup>113</sup> Lodewyckx et Marynissen, « Marokkaanse huwelijksmigratie in cijfers ».
- <sup>114</sup> Ouali, « Le mariage dans l'immigration ».
- <sup>115</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>116</sup> Voir entre autres : Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>117</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>118</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>119</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>120</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».

- <sup>121</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>122</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>123</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>124</sup> Voir entre autres : Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration », Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Reniers et Lievens, « Stereotiepen in perspectief » ; Zemni et al., *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire*.
- <sup>125</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>126</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>127</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>128</sup> Idem.
- <sup>129</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>130</sup> Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>131</sup> Sterckx et Bouw, *Liefde op maat*.
- <sup>132</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>133</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, C. et al. (2000). *Marokkaanse en Turkse nieuwkomers in Vlaanderen*, Anvers : OASes / UFSIA ; Timmerman, C. et K. Van der Heyden (2005). « Turkish and Moroccan newcomers in Flanders », dans : H. De Smedt, L. Goossens et C. Timmerman (éd.), *Unexpected approaches to the global society*, Louvain / Apeldoorn : Garant.
- <sup>134</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>135</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>136</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>137</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>138</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>139</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>140</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>141</sup> Idem.
- <sup>142</sup> Idem ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>143</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>144</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>145</sup> Timmerman et Van der Heyden, « Turkish and Moroccan newcomers in Flanders » ; Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa ».
- <sup>146</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>147</sup> Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>148</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>149</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>150</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>151</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>152</sup> Lievens, J. (1999). « Family-forming migration from Turkey and Morocco to Belgium. The demand for marriage partners from the countries of origin », *International migration review* 33(3), pp. 717-744.
- <sup>153</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>154</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijksluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>155</sup> Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil* ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.

- <sup>156</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>157</sup> Idem ; Tas, « Le regard des parents ».
- <sup>158</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>159</sup> Timmerman et Van der Heyden, « Turkish and Moroccan newcomers in Flanders » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>160</sup> Tas, « Le regard des parents » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>161</sup> Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>162</sup> Tas, « Le regard des parents ».
- <sup>163</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>164</sup> Tas, « Le regard des parents ».
- <sup>165</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Van der Heyden, « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen ».
- <sup>166</sup> Tas, « Le regard des parents » ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>167</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens* ; Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration ».
- <sup>168</sup> Geets, J. et al. (2006). *Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt*, Louvain / Anvers : KULeuven-HIVA / Universiteit Antwerpen-OASes.
- <sup>169</sup> Zemni et al., *Etude des facteurs limitant la liberté de choix du partenaire* ; Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen*.
- <sup>170</sup> Van Heers, L. (2007). *Het Sikhisme en de Sikhs* (édition à compte d'auteur) ; Singh, J. (2007). *De positie van de vrouw in het sikhisme : literatuurstudie en eigen onderzoek naar de beleving van sikhvrouwen in Vlaanderen*, Louvain : KULeuven.
- <sup>171</sup> Pfeffer, K. (2003). « Eén minderheid, twee verhalen. Sikh-jongeren en hun verhalen van migratie », dans : M.C. Foblets et E. Cornelis, *Migratie, zijn wij uw kinderen ?*, Louvain : Acco.
- <sup>172</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>173</sup> Tatla, D.S. (1999). *The Sikh diaspora : the search for statehood*, Londres : UCL Press.
- <sup>174</sup> La plupart des hommes étaient mariés mais ils avaient laissé leur femme et leurs enfants en Inde. C'est ce qui pousse Das Gupta à qualifier la première communauté indienne au Canada de « bachelor society ». Das Gupta, T. (1994). « Political economy of gender, race and class : looking at South Asian immigrant women in Canada », *Canadian ethnic studies* 26(1), pp. 59-73.
- <sup>175</sup> Mooney, N. (2006). « Aspiration, reunification and gender transformation in Jat Sikh marriages from India to Canada », *Global networks* 6, pp. 389-403 ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>176</sup> Pfeffer, « Eén minderheid, twee verhalen » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>177</sup> À l'indépendance de l'Inde, les Sikhs n'ont pas obtenu l'indépendance de leur pays (*Khalistan*), alors qu'elle leur avait été promise par les leaders indiens et l'ancien colonisateur britannique. Dans une tentative de modérer l'agitation croissante parmi la population sikhe, l'Inde s'est déclarée prête dans les années 1960 à diviser la province du Pendjab en un Pendjab de langue hindi pour les musulmans et un Pendjab de langue punjabi pour la population sikhe. Cela n'a pas permis d'apaiser les tensions et a mené à une suite de confrontations entre les troupes gouvernementales et le mouvement sikh pour le Khalistan. Ces conflits ont atteint leur paroxysme lors de l'attaque du Temple d'Or sur ordre du premier ministre Indira Gandhi. Cette attaque a été ressentie comme un affront direct et une atteinte à l'identité sikhe, et le désir de voir le Khalistan indépendant s'est radicalisé. Le meurtre d'Indira Gandhi par deux de ses gardes du corps sikhs a engendré une vague de terreur contre les sikhs. Pfeffer, « Eén minderheid, twee verhalen » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>178</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>179</sup> Idem.
- <sup>180</sup> Pfeffer, « Eén minderheid, twee verhalen ».
- <sup>181</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>182</sup> Massey, D. et al. (1993). « Theories of international migration : a review and appraisal », *Population and development review* 19, pp. 431-466.

- <sup>183</sup> Timmerman, « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration » ; Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen* ; Caestecker, *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?* ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>184</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>185</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>186</sup> Nous faisons par exemple référence aux 5 K, les cinq symboles extérieurs des hommes sikhs : le *Kara* ou bracelet en acier lie le sikh à sa foi ; le *Kirpan* ou sabre symbolise la force et le courage, mais aussi la liberté face à l'oppression ; le *Khanga* ou peigne fait référence à la propreté ; le *Kacha* ou large culotte de coton favorise la mobilité des hommes sikhs et symbolise également la vertu ; le *Kesh* ou le fait de ne pas se couper ni la barbe ni les cheveux symbolise le courage, la virilité et la dignité. Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>187</sup> Bal, G. (1997). « Migration of sikh women to Canada : A social construction of gender », *Guru Nanak Journal of Sociology* 18(1), pp. 97-112 ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>188</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Pfeffer, « Eén minderheid, twee verhalen ».
- <sup>189</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles » ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>190</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- <sup>191</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>192</sup> Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation », p. 396.
- <sup>193</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- <sup>194</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles », p. 197.
- <sup>195</sup> Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>196</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>197</sup> Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>198</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>199</sup> Gell, S.M.S. (1994). « Legality and ethnicity. Marriage among South Asians of Bedford », *Critique of anthropology* 14(4), pp. 355-392.
- <sup>200</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>201</sup> Source : [www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm](http://www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm).
- <sup>202</sup> Mand, « Place, gender and power ».
- <sup>203</sup> Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>204</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada » ; Mand, « Place, gender and power » ; Mand, K. (2006). *Social capital and transnational South Asian families : rituals, care and provision*, Londres : London South Bank University ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>205</sup> An-Na'im, A. (2000). *Forced marriage*, Londres : University of London, School of Oriental and African studies.
- <sup>206</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- <sup>207</sup> An-Na'im, *Forced marriage*.
- <sup>208</sup> Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>209</sup> Mand, « Place, gender and power ».
- <sup>210</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>211</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- <sup>212</sup> An-Na'im, *Forced marriage*.
- <sup>213</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>214</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada » ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation » ; Mand, « Place, gender and power » ; Mand, K. (2005). « Marriage and migration through the life course : experiences of widowhood, separation and divorce amongst transnational Sikh women », *Indian journal of gender studies* 12, pp. 407-425.

- 215 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 216 Walton-Roberts, M. (2003). « Transnational geographies : Indian immigration to Canada », *Canadian geographer* 47, pp. 235-250.
- 217 Ballard, R. (1990). « Migration and kinship : the differential effect of marriage rules on the processes of Punjabi migration to Britain », dans : C. Clarke, C. Peach et S. Vertovec (réd.), *South Asians overseas : migration and ethnicity*, Cambridge : University Press, pp. 219-249 ; Ballard, R. (1994). « Differentiation and disjunction among the Sikhs », dans : Idem (réd.), *Desh Pardesh : The South Asian presence in Britain*, Londres : Hurst, pp. 88-116 ; Gell, « Legality and ethnicity » ; Jhutti, J. (1998). *A study of changes in marriage practices among the Sikhs of Britain*, Oxford : Wolfson College ; Mand, « Place, gender and power » ; Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 218 Mand, « Place, gender and power ».
- 219 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 220 Idem.
- 221 Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- 222 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation » ; Mand, « Place, gender and power ».
- 223 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation » ; Mand, « Place, gender and power ».
- 224 Tatla, *The Sikh diaspora*.
- 225 Mand, *Social capital and transnational South Asian families* ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Mand, « Place, gender and power ».
- 226 Walton-Roberts, « Transnational geographies ».
- 227 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 228 Mand, « Place, gender and power » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 229 Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- 230 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 231 Kapur et Girishwar citent trois sites web pertinents : [www.sikhnet.com](http://www.sikhnet.com), [www.khalsapride.com](http://www.khalsapride.com) et [www.sikhseek.com](http://www.sikhseek.com). Il n'existe pas encore de description en tant que telle du déroulement des rencontres par Internet. Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- 232 Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 233 Idem.
- 234 Heyse, P. et I. van Nieuwenhuyze (2008). « Leven zonder wettig verblijf. Eenheid en verscheidenheid aan strategieën en belevingen », dans : C. Timmerman, I. Lodewyckx et Y. Bocklandt, *Grenzeloze solidariteit ? Over migratie en mensen zonder papieren*, Louvain : Acco, pp. 281-323.
- 235 Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- 236 Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 237 Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles » ; Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 238 Mooney, « Aspiration, reunification and gender transformation ».
- 239 Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- 240 Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 241 Source : [www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm](http://www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm).
- 242 Mand, « Place, gender and power », p. 242.
- 243 Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles », p. 199.
- 244 Bal, « Migration of Sikh women to Canada » ; An-Na'im, *Forced marriage*.
- 245 Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- 246 Pour de plus amples informations sur la méthodologie utilisée, veuillez vous référer à l'annexe 1.
- 247 Le texte qui suit est basé sur le volet qualitatif de l'étude de Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen*. À partir des résultats obtenus lors de cette étude, nous avons pu déterminer des tendances intéressantes qui se rapportent entre autres à la vulnérabilité du groupe étudié. Un nouveau questionnaire devrait fournir des chiffres valables pour les deux ou trois années suivantes. De telles tendances ne s'inversent pas si vite, c'est pourquoi il est malgré tout pertinent de tenir compte de ces données.

- <sup>248</sup> Direction générale Emploi et Marché du Travail (2006). *L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2006 au SOPEMI (OCDE)*, Bruxelles : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, p. 72.
- <sup>249</sup> Vertommen S. et al. (2006). *Topography of the Belgian labour market : employment, gender, age and origin*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p. 21.
- <sup>250</sup> Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen*.
- <sup>251</sup> Entzinger, H. et E. Dourleijn (2008). *De lat steeds hoger : de leefwereld van jongeren in een multi-etnische stad*, Assen : Uitgeverij Van Gorcum, p. 58.
- <sup>252</sup> Nous utilisons des abréviations dans les citations : R pour répondant et I pour interviewer.
- <sup>253</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijkssluiting van Turken en Marokkanen in Nederland ».
- <sup>254</sup> Elchardus, M. (2007). *Sociologie : een inleiding*, Amsterdam : Pearson education Benelux, p. 295
- <sup>255</sup> Voir aussi : Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>256</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>257</sup> Idem.
- <sup>258</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>259</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>260</sup> Idem.
- <sup>261</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>262</sup> Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>263</sup> Surra, « Research and theory on mate selection and premarital relationships ».
- <sup>264</sup> Source : [www.kuleuven.be/icrid/religies/wr\\_nl\\_sikhisme.htm](http://www.kuleuven.be/icrid/religies/wr_nl_sikhisme.htm).
- <sup>265</sup> La carence quantitative que rencontrent les hommes sikhs est confirmée par : Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs*.
- <sup>266</sup> Kapur et Girishwar, « Changing identities and fixed roles ».
- <sup>267</sup> Loobuyck, « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische minderheden in West-Europa » ; Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>268</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijkssluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>269</sup> Tas, E. (2008). *Kismet, Belgique / Turquie : regards croisés sur mariages et migrations*, Paris : L'Harmattan
- <sup>270</sup> Lodewyckx et al., *Marokkaanse huwelijksmigratie*.
- <sup>271</sup> Van Heers, *Het Sikhisme en de Sikhs* ; Bal, « Migration of Sikh women to Canada ».
- <sup>272</sup> Zemni et al., *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire*.
- <sup>273</sup> Koelet, S. (2008). *Echtscheidingen bij personen van Marokkaanse en Turkse origine*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- <sup>274</sup> Idem.
- <sup>275</sup> Bal, « Migration of Sikh women to Canada » ; An-Na'im, Forced marriage.
- <sup>276</sup> Zemni et al., *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire*.
- <sup>277</sup> Esveldt et Schoorl, « Verandering in huwelijkssluiting van Turken en Marokkanen in Nederland » ; Timmerman, *Onderwijs maakt het verschil*.
- <sup>278</sup> Hooghiemstra, *Trouwen over de grens*.
- <sup>279</sup> Le texte se base sur : Heyse et al., *Liefde kent geen grenzen*.

# *Biblio- graphie*

---

# BIBLIOGRAPHIE

Bal, G. (1997). « Migration of Sikh women to Canada : a social construction of gender », *Guru Nanak journal of sociology* 18(1), pp. 97-112.

Ballard, R. (1990). « Migration and kinship : the differential effect of marriage rules on the processes of Punjabi migration to Britain », dans : C. Clarke, C. Peach et S. Vertovec (réd.), *South Asians overseas : migration and ethnicity*, Cambridge : University Press, pp. 219-249.

Ballard, R. (1994). « Differentiation and disjunction among the Sikhs », dans : Idem (réd.), *Desh Pardesh : The South Asian presence in Britain*, Londres : Hurst, pp. 88-116.

Becker, G.S. (1981). *A treatise on the family*, Cambridge MA : Harvard University Press.

Blau, P. (1994). *Structural contexts of opportunity*, Chicago : University of Chicago Press.

Caestecker, F. et S. D'hondt (2005). « Migratiebeheer van huwelijksmigratie », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 47-58.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2008). *Migration : rapport 2007*, Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Clycq, N. (2007). *Habitus in de gezinssocialisatie : een Bourdieuaanse analyse van de betekenisgevingsprocessen van Belgische, Italiaanse en Marokkaanse moeders en vaders*, Anvers : Universiteit Antwerpen, Faculteit Politieke en Sociale Wetenschappen.

Clycq, N. (2009). *Van keukentafel tot « God ». Belgische, Italiaanse en Marokkaanse ouders over identiteit en opvoeding*, Anvers : Garant (sous presse).

Coene, G. (2005). « Als schijn bedriegt ? Culturele, juridische en politieke normativiteit inzake huwelijksmigratie », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 37-45.

Das Gupta, T. (1994). « Political economy of gender, race and class : looking at South Asian immigrant women in Canada », *Canadian ethnic studies* 26(1), pp. 59-73.

Deschamps, L. (2005). « De internationalisering van de 'Vlaamse' huwelijksmarkt : een oriënterende schets », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 37-46.

Direction générale Emploi et Marché du Travail (2006). *L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2006 au SOPEMI (OCDE)*, Bruxelles : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Elchardus, M. (2007). *Sociologie : een inleiding*, Amsterdam : Pearson education Benelux.

Entzinger, H. et E. Dourleijn (2008). *De lat steeds hoger : de leefwereld van jongeren in een multi-etnische stad*, Assen : Uitgeverij Van Gorcum.

Esveldt, I. et J.J. Schoorl (1998). « Verandering in huwelijkssluiting van Turken en Marokkanen in Nederland », *Bevolking en gezin* 27(3), pp. 53-86.

Faist, T. (2000). « Transnationalization in international migration : implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and racial studies* 23(2), pp. 189-222.

Feld, S.L. (1981). « The focused organization of social ties », *American journal of sociology* 86(5), pp. 1015-1035.

Gell, S.M.S. (1994). « Legality and ethnicity. Marriage among South Asians of Bedford », *Critique of anthropology* 14(4), pp. 355-392.

Heyse, P., F. Pauwels, J. Wets, C. Timmerman et N. Perrin (2007). *Liefde kent geen grenzen. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van huwelijksmigratie vanuit Marokko, Turkije, Oost Europa en Zuidoost Azië*, Anvers / Louvain : OASes & CeMIS / HIVA.

Heyse, P. et I. van Nieuwenhuyze (2008). « Leven zonder wettig verblijf. Eenheid en verscheidenheid aan strategieën en belevingen », dans : C. Timmerman, I. Lodewyckx et Y. Bocklandt (réd.), *Grenzeloze solidariteit ? Over migratie en mensen zonder papieren*, Louvain : Acco, pp. 281-323.

Hooghiemstra, E. (2001). « Migrants, partner selection and integration : crossing borders ? », *Journal of comparative family studies* 32(4), pp. 601-626.

Hooghiemstra, E. (2003). *Trouwen over de grens. Achtergronden van partnerkeuze van Turken en Marokkanen in Nederland*, Den Haag : Sociaal en Cultureel Planbureau.

Ingoldsby, B.B. et S. Smith (1995). *Families in multicultural perspective*, New York : Guilford Press.

Jhutti, J. (1998). *A study of changes in marriage practices among the Sikhs of Britain*, Oxford : Wolfson College.

Kapur, P. et M. Girishwar (2005). « Changing identities and fixed roles. The experiences of Sikh women », *Psychological studies* 50(2), pp. 196-204.

Koelet, S. (2008). *Echtscheidingen bij personen van Marokkaanse en Turkse origine*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

Lievens, J. (1999). « Family-forming migration from Turkey and Morocco to Belgium. The demand for marriage partners from the countries of origin », *International migration review* 33(3), pp. 717-744.

Lodewyckx, I. (2004). « Allochtonen : zichtbaar in de actualiteit, maar in welke mate in de statistieken ? », dans : S. Spee, I. Lodewyckx, A. Motmans et M. Van Haegedoren (réd.), *Wachten op ... Gelijke Kansen. Jaarboek 2 Steunpunt Gelijkekansenbeleid*, Anvers : Garant.

Lodewyckx, I., J. Geets et C. Timmerman (réd.) (2006). *Marokkaanse huwelijksmigratie*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

Lodewyckx, I. et R. Marynissen (2006). « Marokkaanse huwelijksmigratie in cijfers », dans : I. Lodewyckx, J. Geets et C. Timmerman (réd.), *Marokkaanse huwelijksmigratie*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

Loobuyck, P. (2005). « De sociale dynamiek van huwelijksmigratie bij etnische

minderheden in West-Europa », dans : F. Caestecker (réd.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, Louvain : Acco, pp. 23-34.

Mand, K. (2002). « Place, gender and power in transnational Sikh marriages », *Global networks* 2(3), pp. 233-248

Mand, K. (2005). « Marriage and migration through the life course : experiences of widowhood, separation and divorce amongst transnational Sikh women », *Indian journal of gender studies* 12, pp. 407-425.

Mahnkopf, K. et M. Gulicová (2004). *Marriage migration in Belgium : a neglected aspect of migration*. Country Study, DAPHNE Programme – European Commission.

Massey, D., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaouci, A. Pellegrino et J. Taylor (1993). « Theories of international migration : a review and appraisal », *Population and development review* 19, pp. 431-466.

Mernissi, F. (1975). *Beyond the veil : male-female dynamics in a modern Muslim society*, Cambridge : Schenkman Publishing Company.

Mooney, N. (2006). « Aspiration, reunification and gender transformation in Jat Sikh marriages from India to Canada », *Global networks* 6, pp. 389-403.

Murstein, B.I. (1986). *Paths to marriage*, Beverly Hills : Sage.

Ouali, N. (2005). « Le mariage dans l'immigration : de la théorie à la pratique », *Mariage choisi, mariage subi : quels enjeux pour les jeunes ?*, Bruxelles : Direction de l'Égalité des Chances, Ministère de la Communauté Française.

Pfeffer, K. (2003). « Eén minderheid, twee verhalen. Sikh-jongeren en hun verhalen van migratie », dans : M.C. Foblets et E. Cornelis, *Migratie, zijn wij uw kinderen ?*, Louvain : Acco.

Reniers, G. et J. Lievens (1999). « Stereotiepen in perspectief. De evolutie van enkele aspecten van het huwelijk bij de Turkse en Marokkaanse minderheden in België », *Migrantenstudies* 15(1), pp. 28-44.

Singh, J. (2007). *De positie van de vrouw in het sikhisme : literatuurstudie en eigen onderzoek naar de beleving van sikhvrouwen in Vlaanderen*, Louvain : KULeuven.

South, S.J., J. Lloyd et M. Kim (1992). « Marriage opportunity and family formation : further implications for imbalanced sex ratios », *Journal of marriage and the family* 54, pp. 440-451.

SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique (2008). *Population et ménages – Population étrangère*. Code Publication : S220.A2F/2006, Bruxelles : Direction générale Statistique et Information économique.

SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique (2008). *Population et ménages – Mariages et divorces*. Code Publication: S220.A5F/2005, Bruxelles : Direction générale Statistique et Information économique.

Sterckx, L. et C. Bouw (2005). *Liefde op maat. Partnerkeuze van Turkse en Marokkaanse jongeren*, Amsterdam : Het spinhuis.

Straver, C.J., A.M. van der Heiden et R. van der Vliet (1994). *De huwelijkse logica. Huwelijksmodel en inrichting van het samenleven bij arbeiders en anderen*, Leiden : Universiteit Leiden.

Surkyn, J. et G. Reniers (1997). « Selectie gezelschappen : over de migratiegeschiedenis en de interne dynamiek van de migratieprocessen », dans : R. Lesthaeghe (éd.), *Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*, Bruxelles : VUPress, pp. 41-72.

Surra, C.A. (1990). « Research and theory on mate selection and premarital relationships in the 1980s », *Journal of marriage and the family* 52, pp. 844-865.

Tas, E. (2006). « Le regard des parents », *Mariages en migration*. Agenda Interculturel du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle 245.

Tas, E. (2008). *Kismet, Belgique / Turquie : regards croisés sur mariages et migrations*, Paris : L'Harmattan.

Tatla, D.S. (1999). *The Sikh diaspora : the search for statehood*, Londres : UCL Press.

Timmerman, C. (1999). *Onderwijs maakt het verschil. Socio-culturele praxis en etniciteitsbeleving bij jonge Turkse vrouwen*, Louvain : Acco, Minderheden in de Samenleving.

Timmerman, C. (2000). « Creativiteit binnen conformisme : huwelijksregelingen van Turkse migrantenmeisjes », dans : K. Luyckx (éd.). *Liefst een gewoon huwelijk ? Creatie en conflict in levensverhalen van jonge migrantenvrouwen*, Louvain : Acco, pp. 117-138.

Timmerman, C., K. Van der Heyden, B. Abdeljelil et J. Geets (2000). *Marokkaanse en Turkse nieuwkomers in Vlaanderen*, Anvers : OASeS – UFSIA.

Timmerman, C. et K. Van der Heyden (2005). « Turkish and Moroccan newcomers in Flanders », dans : H. De Smedt, L. Goossens et C. Timmerman (éd.), *Unexpected approaches to the global society*, Louvain / Apeldoorn : Garant.

Timmerman, C. (2006). « Gender dynamics in the context of Turkish marriage migration : the case of Belgium », *Turkish Studies* 7(1), pp. 125-143.

Timmerman, C. (2006). « Les dynamiques des relations femme / homme dans le contexte de la migration marocaine et turque en raison de mariage : le cas de la Belgique », dans : *Les actes du Colloque international « Migration maghrébine : enjeux actuels et contentieux »*, Rabat : Fondation Hassan II, pp. 43-60.

Van der Heyden, K. (2006). « Echtelijke problemen bij Marokkaanse vrouwen, een kwalitatief onderzoek », dans : I. Lodewyckx, J. Geets et C. Timmerman (éd.), *Marokkaanse huwelijksmigratie*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

Van Heers, L. (2007). *Het sikhisme en de sikhs* (édition à compte d'auteur).

Verhoeven H. (2004). « Allochtonen op de Vlaamse Arbeidsmarkt », dans : G. Van Hooteghem et B. Cambré, *Overwerk(t) in de actieve welvaartsstaat*, Louvain / Voorburg : Acco, pp. 401-416.

Verhoeven, H. (2000). *De vreemde eend in de bijt, arbeidsmarkt en diversiteit*. WAV-dossier, Louvain : WAV.

Vertommen S., A. Martens et N. Ouali (2006). *Topography of the Belgian labour market : employment, gender, age and origin*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.

Walton-Roberts, M. (2003). « Transnational geographies : Indian immigration to Canada », *Canadian geographer* 47, pp. 235-250.

Williams, L. et al. (2006). « Early 40s and still unmarried. A continuing trend in Thailand », *International journal of comparative sociology* 47(2), pp. 83-116.

Winch, R.F. (1955). « The theory of complementary need in mate selection : final results of the test of general hypotheses », *American sociological review* 20, pp. 552-555.

Yalçın, H., I. Lodewyckx, R. Marynissen, R. Van Caudenberg et C. Timmerman (2006). *Verliefd, verloofd ... gemigreerd. Een onderzoek naar Turkse huwelijksmigratie in Vlaanderen*, Anvers : Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

Zemni, S., M. Casier et N. Peene (2006). *Etude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique*, Gand / Bruxelles : Universiteit Gent / Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

## Sources Internet

An-Na'im, A. (2000). *Forced marriage*, Londres : University of London, School of Oriental and Africa studies.  
[www.soas.ac.uk/honourcrimes/FMpaperAnNa'im.pdf](http://www.soas.ac.uk/honourcrimes/FMpaperAnNa'im.pdf)

*Kanyadan. The gift of a virgin.*  
[www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm](http://www.csuchico.edu/anth/mithila/kanyadan2.htm)

Geets, J., F. Pauwels, J. Wets, M. Lamberts et C. Timmerman (2006). *Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt*, Louvain / Anvers : KULeuven-HIVA / Universiteit Antwerpen-OASeS.  
[www.ua.ac.be/download.aspx?c=\\*OASES&n=42797&ct=43253&e=11237](http://www.ua.ac.be/download.aspx?c=*OASES&n=42797&ct=43253&e=11237)

Mand, K. (2006). *Social capital and transnational South Asian families : rituals, care and provision*, Londres : London South Bank University.  
[www.lsbu.ac.uk/families/workingpapers/familieswp18.pdf](http://www.lsbu.ac.uk/families/workingpapers/familieswp18.pdf)

Timmerman, C. et K. Van der Heyden (2004). *Turkish and Moroccan Newcomers in Flanders*. OASeS-werkdocument, Anvers : Universiteit Antwerpen-OASeS.  
[www.ua.ac.be/OASES](http://www.ua.ac.be/OASES)

Ecodata : [ecodata.economie.fgov.be](http://ecodata.economie.fgov.be)

Statbel : [www.statbel.fgov.be/home\\_fr.asp](http://www.statbel.fgov.be/home_fr.asp)

# *Annexes*

---

# ANNEXE 1

## Données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale : méthodologie et algorithme<sup>279</sup>

Toute personne qui habite en Belgique est enregistrée officiellement comme habitant, comme travailleur, comme demandeur d'emploi, comme malade ou comme invalide, comme retraité, comme allocataire social, etc. Plusieurs administrations sont responsables de l'enregistrement de différents domaines. La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) combine ces données ; celles-ci sont collectées depuis 1998 par le *Datawarehouse marché du travail*. En raison de la complexité des combinaisons, il faut beaucoup de temps avant que tous les fichiers soient associés. Cela implique qu'il y ait toujours un délai avant que les informations de la banque de données soient disponibles.

La présente étude a également utilisé ces données dans son volet quantitatif, parallèlement aux statistiques de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) du Service public fédéral Économie, afin d'obtenir une représentation chiffrée de la position socio-économique des étrangers et des nouveaux migrants. Comme il n'existe pas d'enregistrement systématique des nouveaux arrivants, nous avons développé un algorithme qui permet d'examiner quels nouveaux arrivants vivent en ménage avec quelles personnes établies en Belgique. Nous formulons ici l'hypothèse qu'il s'agit presque toujours de « conjoints ».

Les données provenant du *Datawarehouse marché du travail* permettent d'obtenir une image détaillée du groupe que nous appelons les « migrants matrimoniaux » et de leurs partenaires. Les caractéristiques de la réglementation en matière de visas et de la législation relative à la migration font qu'il n'est pas possible, sur la base, par exemple, des données relatives aux visas ou provenant d'autres banques de données administratives, de dresser un portrait exact de la migration de regroupement en Belgique. Grâce à la création de la BCSS en tant qu'institution et du *Datawarehouse marché du travail* en tant qu'instrument, il est cependant désormais possible d'évaluer le nombre de migrants de regroupement dans les années pour lesquelles des données sont disponibles, et de dresser simultanément le profil de ces personnes.

Les autres données proviennent de deux autres ensembles de données de la BCSS. Dans le premier ensemble de données, que nous avons déjà utilisé lors d'une étude sur les migrants matrimoniaux à la demande du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, financée par le Service public fédéral Politique Scientifique, nous avons décidé de répartir les différentes nationalités en six groupes : les pays européens de l'Europe des 15 (EU), les personnes venues du sud et de l'est de la zone méditerranéenne et du monde arabe, parmi lesquelles se trouve un nombre important de citoyens turcs et marocains (MMA), les ressortissants d'Europe de l'Est, y compris les Polonais (EE), les ressortissants des autres pays industrialisés (AMN), les immigrés d'Asie du Sud-Est (ASE) et une catégorie reprenant les personnes restantes (AUT). Les Indiens se trouvent dans le groupe d'Asie du Sud-Est. Le regroupement des pays est repris dans l'annexe 2. Un regroupement moins brut des nationalités aurait pu fournir un résultat plus précis, mais nous n'en avons pas reçu l'autorisation de la Commission de la protection de la vie privée qui contrôle les données mises à disposition par la BCSS. Les données de cette étude se rapportent aux années 2000 à 2004.

Le profil que nous présentons ici n'est pas très détaillé. Bien que cela soit techniquement faisable, la loi sur la protection de la vie privée ne permet pas, par exemple, d'obtenir des données détaillées relatives à la nationalité, données qui constituent pourtant une variable essentielle dans l'étude de la migration et des migrants.

La méthodologie utilisée ne nous permet pas d'affirmer avec certitude que l'analyse se rapporte aux « migrants matrimoniaux ». C'est pourquoi il serait nécessaire de mener une étude ultérieure qui se baserait sur la combinaison d'autres fichiers. Nous formulons l'hypothèse que le groupe analysé reflète correctement le groupe des migrants matrimoniaux.

Dans la présente étude, nous nous contentons donc d'*estimer* la composition du groupe cible et de brosser un portrait grossier de leur position dans la société et sur le marché du travail. Nos résultats reflètent à la fois la situation des nouveaux arrivants en question et celle de la famille dans laquelle ils arrivent.

### **Algorithme**

Nous avons développé un algorithme dans le cadre de cette étude afin de pouvoir isoler les nouveaux arrivants du *Datawarehouse marché du travail* et de pouvoir les coupler à leurs partenaires. Nous avons pour ce faire demandé les données de trois années différentes, à savoir 2001, 2002 et 2003. Pour chaque individu, nous avons retenu deux moments : (1) un an après le moment où ils sont apparus dans le système ; (2) le 31 décembre 2003. Pour les personnes qui se sont retrouvées dans le système un an avant le 31 décembre 2003, cela implique que les deux moments de mesure sont les mêmes. Nous avons répété cet exercice quelques années plus tard, ce qui nous a fourni des résultats pour l'année 2006.

Les données demandées se rapportent à des personnes qui sont des nouveaux(-elles) arrivant(e)s en Belgique et dont le / la partenaire est établi(e) en Belgique. L'algorithme ci-dessous décrit comment les groupes ont été composés.

**Tableau n° 13. Sélection de la population étudiée**

| Année de référence   |  | 2000                         |
|----------------------|--|------------------------------|
| 1 <sup>e</sup> ÉTAPE | <b>Personne</b> habitant chez ses parents ou seule   | CMAR<br>CUNM<br>CIPA         |
|                      | Personne habitant seule  | SING                         |
|                      | Chef de famille monoparentale  | HIPA                         |
|                      | Autre statut   | NFRP<br>OTHR<br>COL          |
| 2 <sup>e</sup> ÉTAPE | <b>Personne</b> ayant un/e partenaire un an après  | MARO<br>UNMO<br>MAR+<br>UNM+ |
| 3 <sup>e</sup> ÉTAPE | Ce(tte) <b>partenaire</b> n'est pas présent(e) dans le fichier l'année précédente<br>- pas présent(e) dans l'année de référence et avant : select<br>- présent(e) dans l'année de référence ou avant : deselect  |                              |
| 4 <sup>e</sup> ÉTAPE | Nationalité du / de la partenaire<br>- belge : deselect<br>- non belge : select  |                              |
| 5 <sup>e</sup> ÉTAPE | Les deux partenaires reçoivent un code si ce n'est pas prévu dans le Datawarehouse marché du travail. Par exemple :<br>Partenaire résidant (= personne de référence) : RP<br>Nouveau partenaire (= migrant) : NP |                              |
| 6 <sup>e</sup> ÉTAPE | Données de profil des deux partenaires   |                              |

Nous avons répété ces étapes pour les années 2001, 2002 et 2003.

L'établissement d'un profil complet implique d'examiner les liens qui existent entre plusieurs variables différentes. Nous avons appliqué sur l'ensemble de données des méthodes d'analyse à une variable, à deux variables et à variables multiples.

# ANNEXE 2

## Liste des pays

| Code DGSIE | Liste des pays  | RÉGION WB |
|------------|---|-----------|
| 150        | Belgique  | EU15      |
| 204        | Taiwan  | AP        |
| 218        | Chine (Rép. pop.)   | AP        |
| 219        | Corée (Rép. pop dém.) (Corée du Nord)                           | AP        |
| 221        | Mongolie (Rép.)   | AP        |
| 280        | Hongkong  | AP        |
| 281        | Macao (Portugal)  | AP        |
| 614        | Samoa   | AP        |
| 615        | Nauru   | AP        |
| 616        | Tonga   | AP        |
| 617        | Fidji   | AP        |
| 619        | Papouasie-Nouvelle-Guinée                                       | AP        |
| 621        | Tuvalu  | AP        |
| 622        | Kiribati (Rép.)   | AP        |
| 623        | Îles Salomon  | AP        |
| 624        | Vanuatu (Rép.)  | AP        |
| 625        | Micronésie (États fédérés de)                                   | AP        |
| 626        | Îles Marshall (Rép.)  | AP        |
| 679        | Palau   | AP        |
| 680        | Îles Caroline (États-Unis)                                      | AP        |
| 681        | Guam (États-Unis)   | AP        |
| 682        | Hawaï (États-Unis) <  | AP        |
| 683        | Nouvelle-Calédonie (France)                                     | AP        |
| 684        | Polynésie française (France)                                    | AP        |
| 685        | Niue  | AP        |
| 686        | Îles Tokelau (Nouvelle-Zélande)                                 | AP        |
| 687        | Îles Cook (Nouvelle-Zélande)                                    | AP        |
| 689        | Wallis et Futuna (France)                                       | AP        |
| 690        | Samoa orientales (Etats-Unis)                                   | AP        |
| 691        | Pacifique (autres territoires dépendant des États-Unis)         | AP        |
| 692        | Îles Pitcairn (Royaume-Uni)                                     | AP        |
| 693        | Pacifique (autres territoires dépendant de l'Australie)         | AP        |
| 694        | Pacifique (autres territoires dépendant de la Nouvelle-Zélande) | AP        |
| 203        | Sri Lanka   | AP        |

|     |  |      |
|-----|--|------|
| 207 | Inde   | AP   |
| 213 | Népal  | AP   |
| 222 | Maldives   | AP   |
| 223 | Bhutan   | AP   |
| 237 | Bangladesh                                       | AP   |
| 259 | Pakistan   | AP   |
| 208 | Indonésie  | AP   |
| 214 | Philippines                                      | AP   |
| 282 | Timor (Indonésie)                                | AP   |
| 210 | Laos   | AP   |
| 211 | Cambodge (Royaume)                               | AP   |
| 212 | Malaisie   | AP   |
| 220 | Vietnam (Rép. socialiste)                        | AP   |
| 224 | Brunei   | AP   |
| 235 | Thaïlande  | AP   |
| 236 | Myanmar (Union du)                               | AP   |
| 225 | Kazakhstan (Rép.)                                | AC   |
| 226 | Kirghizie (Rép.)                                 | AC   |
| 227 | Ouzbékistan (Rép.)                               | AC   |
| 228 | Tadjikistan (Rép.)                               | AC   |
| 229 | Turkménistan (Rép.)                              | AC   |
| 251 | Afghanistan                                      | AC   |
| 249 | Arménie (Rép.)                                   | AC   |
| 250 | Azerbaïdjan (Rép.)                               | AC   |
| 253 | Géorgie (Rép.)                                   | AC   |
| 262 | Turquie  | AC   |
| 103 | Allemagne (Rép. féd.)                            | EU15 |
| 105 | Autriche   | EU15 |
| 107 | Chypre   | EU15 |
| 108 | Danemark   | EU15 |
| 109 | Espagne  | EU15 |
| 110 | Finlande   | EU15 |
| 111 | France   | EU15 |
| 112 | Grande-Bretagne et Irlande du Nord (Royaume-Uni) | EU15 |
| 113 | Luxembourg (Grand-duché)                         | EU15 |
| 114 | Grèce  | EU15 |
| 116 | Irlande  | EU15 |
| 123 | Portugal   | EU15 |
| 126 | Suède  | EU15 |
| 128 | Italie   | EU15 |
| 129 | Pays-Bas   | EU15 |
| 180 | Gibraltar (Royaume-Uni)                          | EU15 |

|       |                                       |      |
|-------|---------------------------------------|------|
| 387   | Réunion (France)                      | EU15 |
| 389   | Sainte-Hélène (Royaume-Uni)           | EU15 |
| 394   | Mayotte (France)                      | EU15 |
| 398   | Îles Canaries (Espagne)               | EU15 |
| 399   | Madère (Portugal)                     | EU15 |
| 479   | Îles de la Madeleine (Royaume-Uni)    | EU15 |
| 482   | Antilles néerlandaises (Pays-Bas)     | EU15 |
| 485   | Bermudes (Royaume-Uni)                | EU15 |
| 488   | Îles Turques et Caïques (Royaume-Uni) | EU15 |
| 490   | Anguilla (Royaume-Uni)                | EU15 |
| 492   | Îles Caïmans (Royaume-Uni)            | EU15 |
| 493   | Montserrat (Royaume-Uni)              | EU15 |
| 495   | Saint-Pierre-et-Miquelon (France)     | EU15 |
| 496   | Guadeloupe (France)                   | EU15 |
| 497   | Martinique (France)                   | EU15 |
| <hr/> |                                       |      |
| 252   | Arabie saoudite                       | HIC  |
| 260   | Émirats arabes unis                   | HIC  |
| 264   | Koweït                                | HIC  |
| 267   | Qatar                                 | HIC  |
| 268   | Bahreïn                               | HIC  |
| 401   | Canada                                | HIC  |
| 402   | États-Unis d'Amérique                 | HIC  |
| 478   | Îles vierges (Etats-Unis)             | HIC  |
| 487   | Porto Rico (Etats-Unis)               | HIC  |
| 205   | Singapour                             | HIC  |
| 206   | Corée (Rép.) (Corée du Sud)           | HIC  |
| 611   | Australie                             | HIC  |
| 613   | Nouvelle-Zélande                      | HIC  |
| 102   | Andorre (Principauté)                 | HIC  |
| 117   | Islande                               | HIC  |
| 118   | Liechtenstein                         | HIC  |
| 119   | Malte                                 | HIC  |
| 120   | Monaco (Principauté)                  | HIC  |
| 121   | Norvège                               | HIC  |
| 125   | Saint-Marin (Rép.)                    | HIC  |
| 127   | Suisse                                | HIC  |
| 133   | Saint-Siège                           | HIC  |
| 498   | Groenland (Danemark)                  | HIC  |
| 209   | Japon                                 | HIC  |
| <hr/> |                                       |      |
| 411   | Costa Rica                            | ALC  |
| 412   | Cuba                                  | ALC  |
| 413   | Guatemala                             | ALC  |

|     |                                   |     |
|-----|-----------------------------------|-----|
| 414 | Honduras                          | ALC |
| 415 | Jamaïque                          | ALC |
| 416 | Mexique                           | ALC |
| 417 | Nicaragua                         | ALC |
| 418 | Panama                            | ALC |
| 419 | Haïti                             | ALC |
| 420 | République Dominicaine            | ALC |
| 421 | Salvador                          | ALC |
| 422 | Trinidad et Tobago                | ALC |
| 423 | Barbade                           | ALC |
| 425 | Bahamas                           | ALC |
| 426 | Grenade                           | ALC |
| 427 | Dominique (Commonwealth)          | ALC |
| 428 | Sainte-Lucie                      | ALC |
| 429 | Saint-Vincent-et-les-Grenadines   | ALC |
| 430 | Belize                            | ALC |
| 431 | Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération) | ALC |
| 432 | Antigua et Barbuda                | ALC |
| 511 | Argentine                         | ALC |
| 512 | Bolivie                           | ALC |
| 513 | Brésil                            | ALC |
| 514 | Chili                             | ALC |
| 515 | Colombie                          | ALC |
| 516 | Équateur                          | ALC |
| 517 | Paraguay                          | ALC |
| 518 | Pérou                             | ALC |
| 519 | Uruguay                           | ALC |
| 520 | Venezuela                         | ALC |
| 521 | Guyane                            | ALC |
| 522 | Suriname                          | ALC |
| 580 | Îles Malouines (Royaume-Uni)      | ALC |
| 581 | Guyane française (France)         | ALC |
| 255 | Iran                              | PMO |
| 266 | Oman (Sultanat)                   | PMO |
| 254 | Irak                              | PMO |
| 256 | Israël                            | PMO |
| 257 | Jordanie                          | PMO |
| 258 | Liban                             | PMO |
| 261 | République arabe syrienne         | PMO |
| 270 | Yémen (Rép.)                      | PMO |
| 283 | Palestine                         | PMO |
| 352 | République arabe d'Égypte         | PMO |

|       |  |     |
|-------|--|-----|
| 353   | Libye                                    | PMO |
| 351   | Algérie                                  | PMO |
| 354   | Maroc                                    | PMO |
| 355   | Mauritanie (Rép. islamique)              | PMO |
| 357   | Tunisie                                  | PMO |
| 388   | Sahara occidental                        | PMO |
| <hr/> |  |     |
| 101   | Albanie                                  | EE  |
| 132   | Yougoslavie (Rép. fédérée)               | EE  |
| 142   | Biélorussie (Rép.)                       | EE  |
| 143   | Ukraine                                  | EE  |
| 144   | Moldavie (Rép.)                          | EE  |
| 145   | Russie (Fédération)                      | EE  |
| 146   | Croatie (Rép.)                           | EE  |
| 148   | Macédoine (ancienne Rép. yougoslave)     | EE  |
| 149   | Bosnie-Herzégovine (Rép.)                | EE  |
| 106   | Bulgarie                                 | EE  |
| 115   | Hongrie (Rép.)                           | EE  |
| 122   | Pologne (Rép.)                           | EE  |
| 124   | Roumanie                                 | EE  |
| 135   | Lettonie (Rép.)                          | EE  |
| 136   | Estonie (Rép.)                           | EE  |
| 137   | Lituanie (Rép.)                          | EE  |
| 140   | Tchéquie (Rép. tchèque)                  | EE  |
| 141   | Slovaquie (Rép. slovaque)                | EE  |
| 147   | Slovénie (Rép.)                          | EE  |
| <hr/> |  |     |
| 382   | Cabinda (Angola)                         | ASS |
| 303   | Burundi                                  | ASS |
| 304   | Cameroun                                 | ASS |
| 305   | République centrafricaine                | ASS |
| 307   | Congo (Rép.)                             | ASS |
| 308   | Burkina Faso                             | ASS |
| 312   | Gabon                                    | ASS |
| 320   | Sénégal                                  | ASS |
| 321   | Niger                                    | ASS |
| 323   | Ouganda                                  | ASS |
| 327   | Rwanda (Rép.)                            | ASS |
| 333   | Tchad                                    | ASS |
| 346   | São Tomé et Príncipe (Rép. démocratique) | ASS |
| 347   | Congo (Rép. démocratique)                | ASS |
| 311   | Éthiopie                                 | ASS |
| 317   | Île Maurice (Rép.)                       | ASS |

|     |                                   |        |
|-----|-----------------------------------|--------|
| 324 | Madagascar (Rép.)                 | ASS    |
| 329 | Somalie (Rép. démocratique)       | ASS    |
| 332 | Tanzanie (Rép. unie)              | ASS    |
| 336 | Kenya                             | ASS    |
| 342 | Seychelles (Rép.)                 | ASS    |
| 343 | Comores (Rép. féd. islamique)     | ASS    |
| 345 | Djibouti (Rép.)                   | ASS    |
| 349 | Érythrée                          | ASS    |
| 356 | Soudan                            | ASS    |
| 309 | Côte d'Ivoire                     | ASS    |
| 310 | Bénin (Rép. pop.)                 | ASS    |
| 313 | Gambie                            | ASS    |
| 314 | Ghana                             | ASS    |
| 315 | Guinée                            | ASS    |
| 318 | Liberia                           | ASS    |
| 319 | Mali                              | ASS    |
| 322 | Nigeria (Rép. fédérale)           | ASS    |
| 328 | Sierra Leone                      | ASS    |
| 334 | Togo                              | ASS    |
| 337 | Guinée équatoriale                | ASS    |
| 338 | Guinée-Bissau                     | ASS    |
| 339 | Cap-Vert (Rép.)                   | ASS    |
| 392 | Fernando Poo (Guinée équatoriale) | ASS    |
| 301 | Lesotho                           | ASS    |
| 302 | Botswana                          | ASS    |
| 325 | Afrique du Sud (Rép.)             | ASS    |
| 330 | Namibie                           | ASS    |
| 331 | Swaziland (Royaume)               | ASS    |
| 335 | Zambie                            | ASS    |
| 340 | Mozambique                        | ASS    |
| 341 | Angola                            | ASS    |
| 344 | Zimbabwe                          | ASS    |
| 358 | Malawi                            | ASS    |
|     | Autres                            | Autres |

#### Légende

**EU15** : Europe des 15, **AP** : Asie pacifique, **AC** : Asie centrale, **HIC** : High Income Countries (Pays à revenus élevés), **ALC** : Amérique latine et centrale, **PMO** : Proche- et Moyen-Orient, **EE** : Europe de l'Est, **ASS** : Afrique subsaharienne

